

MAIRIE DE LILLE

SERVICES TECHNIQUES

Promenades et Jardins



Mon Cher Collègue,

Je vous serais très obligé de bien vouloir assister à la réunion de la Commission des Promenades et Jardins Publics qui se tiendra le Jeudi 22 Avril 1965 à 17 heures, dans la salle des commissions (Cabinet des Adjoints).

A l'ordre du jour :

- Marché RENAULT
- Travaux
- Questions diverses

Hôtel de Ville, le 15 Avril 1965

Le Président,

F. BROUX

COMMISSION DES PROMENADES ET JARDINS

Procès-verbal de la réunion du 22 Avril 1965

Etaient présents :

- M. BROUX, Adjoint au Maire, Délégué aux Promenades et Jardins, Président.
- Mme LASSON, Conseiller Municipal.
- Mme TYTGAT, Conseiller Municipal.
- M. ASTIE, Conseiller Municipal.
- M. DERNONCOURT, " "
- M. HUET, " "
- M. THIEFFRY, " "
- M. VERSTRAETE, " "



Etait excusée :

- Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Déléguée à l'Instruction Publique et aux fêtes.

Assistaient également à la réunion :

- M. MAEGHT, Ingénieur en Chef des Services Techniques.
- M. MARQUIS, Directeur du Service des Promenades et Jardins.
- M. HOLODYNSKI, Directeur adjoint du Service des Promenades et Jardins.
- M. BACQUART, Rédacteur au Service des Promenades et Jardins

M. BROUX déclare ouverte, à 17 heures, cette première réunion de la Commission des Promenades et Jardins récemment formée, souhaite la bienvenue aux membres qui la composent et dit sa profonde conviction de trouver, en eux, une aide efficace et entière.

Remerciant le Président des paroles aimables prononcées à l'occasion de l'installation de la Commission et convaincu de se faire l'interprète de tous les membres composant l'assemblée, M. DERNONCOURT assure M. BROUX de l'attentive collaboration de tous.

Après remise d'un procès-verbal de la réunion du II Janvier 1965, de la précédente commission, à chacun des membres, le Président passe à l'ordre du jour :

MARCHES

M. BROUX signale qu'il y a lieu de passer marché dès que le montant des achats effectués, chez un même fournisseur, dépasse 20.000 Francs. Il ne s'agit là que d'une simple formalité administrative, aucune taxe n'étant perçue sur ces marchés. D'autre part, le Service n'est pas tenu de réserver l'exclusivité de ses commandes, au titulaire du marché ; cette clause est d'ailleurs incluse dans le texte des projets de rapports devant être soumis au Conseil Municipal.

Lecture de ces rapports est alors donnée :

MARCHE RENAULT

Il s'agit de l'achat de deux tracteurs, indispensables à la bonne marche du service, ainsi que de l'acquisition, au cours des années 1965 et 1966, de diverses pièces détachées. Le matériel Renault s'étant toujours révélé d'excellente qualité, il a été fait appel à la Régie Renault, pour cette fourniture.

.../...

Le montant prévisionnel de ce marché est de 35.000 Francs.

MARCHE TRACTEM

Il s'agit d'un marché à passer avec la Société TRACTEM, pour l'achat d'un chariot, automoteur équipé de dix bennes mobiles

M. BROUX explique que l'achat de ce matériel a été envisagé, essentiellement, dans le but d'essayer de résoudre le problème posé par les dépôts à ordures, dans les jardins publics. Des lettres de réclamation, émanant de riverains, sont parvenues au service. Toutes protestent contre l'aspect peu esthétique des bacs, les odeurs qui s'en dégagent et l'attraction qu'ils exercent sur les mouches et les rongeurs. A la décharge du Service des Jardins, M. BROUX fait remarquer que, destinés à ne recevoir que des déchets végétaux, ces dépôts sont quotidiennement remplis d'ordures ménagères déversées par les passants ou les riverains, après l'heure de la collecte des résidus urbains. Or, il est pratiquement impossible de surprendre ces contrevenants. Des poubelles sont d'ailleurs déversées clandestinement en divers points des jardins, même éloignés des dépôts.

Jusqu'à présent, il n'avait pas été trouvé de solution valable. Celle proposée ici est la mise en oeuvre d'un système de multibennes, semblable à celui organisé par la Société T.R.U., au Parc Zoologique et dans les cimetières ; toutefois, les bennes seraient de dimensions réduites (2 m³ environ) pour leur permettre l'accès des jardins. Le tracteur, roulant à vitesse réduite (25 km à l'heure) ne peut se déplacer loin ; aussi, les bacs seraient-ils vidés en 2 ou 3 endroits clos, en bordure de la Ville. Régulièrement, les dépôts ainsi constitués seraient enlevés à l'aide de gros camions et conduits à la décharge.

Le matériel proposé a été essayé, à trois reprises. Son prix s'élève à 53.000 Francs car l'achat de dix bennes est indispensable comme premier équipement.

MARCHE TRUFFAUT

La saison ayant été favorable, des travaux plus importants ont pu être entrepris. De ce fait, il est nécessaire de passer avec les établissements TRUFFAUT, fournisseur du service, un marché, pour l'achat de produits et de matériel horticoles, de graines et de bulbes. Ce marché, d'un montant prévisionnel de 40.000 Francs, est établi pour deux années.

MARCHE HAMEAU

Pour les mêmes raisons, il est nécessaire de passer marché avec les établissements HAMEAU, 212, rue Clémenceau à Wattignies l'arbrisseau pour l'achat de rosiers et d'arbustes d'ornement. Le montant est fixé à 40.000 Francs. Ce marché est valable également pour les années 1965 et 1966.

Le Directeur du Service précise que ces marchés sont établis à titre prévisionnel. Il est possible que le montant des achats, si la saison est mauvaise, n'atteigne pas la somme prévue au marché.

La passation de ces quatre marchés est approuvée par la Commission.

TRAVAUX

M. BROUX appelle l'attention des membres de la Commission, sur les travaux actuellement en cours, au Jardin des Plantes. Il rappelle qu'une très grande serre exposition permanente, complétée par un bâtiment public, café, salon de thé et recevant des aquariums d'eau chaude, est projetée mais que, pour déterminer un modèle présentant à la fois un aspect esthétique particulier et suffisamment de sécurité, des études longues et complexes ont dû être entreprises, d'amples renseignements demandés et de nombreux essais effectués.

Des installations similaires existant dans de nombreux jardins botaniques étrangers, il nous a ainsi été permis d'obtenir des renseignements sur l'emploi et la résistance de divers matériaux entrant dans la construction. C'est ainsi qu'il a fallu rejeter l'utilisation des matières plastiques qui, après quelques années, occasionnent des désordres dans la croissance des plantes de collection (en Belgique, Hollande, St Jean Cap Ferrat). Pour une autre cause, le plexiglas qui offrait l'avantage d'une armature très légère, a dû être éliminé. Son coefficient de dilatation étant trop élevé, son utilisation dans la construction de grandes surfaces s'est révélée désastreuse en Amérique (Chicago) et en Allemagne (région de Stuttgart). Le verre ondulé ayant été abandonné à cause des trop grandes pertes de chaleur qu'il occasionne et parce qu'il ne permet pas l'ombrage par nappe liquide, la formule choisie consiste en une armature de bois lamellés collés et un revêtement de verre. Le bois, gardant sa teinte naturelle et verni, conférerait à l'ensemble un aspect esthétique indéniable et offrirait un profil original.

M. ASTIE fait part de ses craintes devant la fragilité du verre, les enfants risquant de causer des dégâts ; M. BROUX le rassure en lui donnant l'exemple de l'orangerie dont toute une façade est vitrée et qui n'a jamais subi le moindre dégât. De plus; le jardin étant fermé à la tombée de la nuit, les actes de vandalisme sont moins à redouter.

M. THIEFFRY craignant que l'humidité ne soit néfaste à une armature de bois, le Directeur des Promenades et Jardins précise que les bois sont traités pour résister à l'action de l'eau et des micro organismes.

Enfin, M. BROUX conclut ce point de l'ordre du jour, en demandant, les études étant achevées, en ce qui concerne le Service des Promenades et Jardins, que la Commission se prononce sur la réalisation de ce projet.

La Commission unanime souhaite que la mise en oeuvre intervienne rapidement et que les études nécessaires à l'édification du bâtiment soient, dès à présent, entreprises par le Service d'Architecture, en accord avec le Service des Promenades et Jardins pour la partie technique horticole.

QUESTIONS DIVERSES

M. BROUX suggère aux membres de la Commission une visite au Jardin des Plantes, le Lundi 26 Avril à 15 H 30.

M. VERSTRAETE ayant fait allusion à un bâtiment situé à l'angle des rues Abélard et Berthelot et de construction analogue à la serre prévue, M. BROUX propose d'y conduire la Commission ; M. MARQUIS a déjà visité cette réalisation.

Mme LASSON souhaiterait que des arbres fussent plantés place Madeleine Caulier où il n'y a aucune verdure. Le Directeur du Service des Jardins pense que quelques arbres pourraient être plantés mais M. BROUX déclare que la plantation y est rendue absolument impossible par suite de l'existence du marché, du déroulement des foires attractions et des fréquents lâchers de ballons.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président demande si l'un des membres de la Commission a des observations à présenter.

Personne ne demandant la parole, M. BROUX déclare close la réunion de la Commission des Promenades et Jardins.

Le Directeur,

Le Président,

J. MARQUIS.

F. BROUX.

Commission des Promenades et Jardins

Réunion du 25 octobre 1965

Procès - Verbal



Etaient présents :

- M. BROUX, Adjoint au Maire, Délégué aux Promenades et Jardins, Président.
- Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Déléguée à l'Instruction Publique et aux Fêtes.
- M. ASTIE, Conseiller Municipal.
- M. DERNONCOURT, Conseiller Municipal.
- M. HUET, Conseiller Municipal.
- M. THIEFFRY, Conseiller Municipal.
- M. VERSTRAETE, Conseiller Municipal.

Etaient excusés :

- Mme LASSON, Conseiller Municipal.
- M. DERIEPPE, Conseiller Municipal.
- M. MAEGHT, Ingénieur en Chef des Services Techniques.

Assistaient également à la réunion :

- M. MARQUIS, Directeur du Service des Promenades et Jardins.
- M. HOLODYSKI, Directeur-adjoint du Service des Promenades et Jardins.
- M. BACQUART, Rédacteur au Service des Promenades et Jardins.

La séance est ouverte à 17 h 00. Le procès-verbal de la réunion du 22 avril 1965 ne donnant lieu à aucune observation, M. BROUX passe à l'ordre du jour :

- Marché SAELEN.

Le Directeur des Promenades et Jardins donne lecture du projet de rapport à soumettre au Conseil Municipal. Il s'agit de l'achat d'une mototondeuse de marque Ransomes, à grande largeur de coupe. Ce matériel, destiné à la tonte de vastes pelouses, a été choisi en raison de sa grande vitesse de coupe ainsi que du gain de temps que permet de réaliser sa vitesse de route. Le service utilise déjà des mototondeuses de cette marque dont les représentants, dans le Nord, sont les Etablissements SAELEN de Lambersart. Le prix consenti par ces établissements est identique à celui fixé par l'importateur en France, la maison Henri PERRIER de Bordeaux.

La commission donne son accord pour ce marché dont le montant est fixé à 16.980 francs.

- Serre du Palais Rameau.

Il s'agit de la serre circulaire, accolée au Palais Rameau. A l'origine, la Société d'Horticulture du Nord de la France et la Ville de Lille l'utilisaient pour la culture des palmiers. Cette culture, s'étant révélée trop onéreuse et non indispensable, a été abandonnée lors de la guerre 39-45, en grande partie par suite de la pénurie de charbon. La construction, très haute, nécessitait, pour son chauffage, un important stock de combustible.

L'ossature, en fonte, a résisté mais la légère armature de bois ainsi que les verres ont été détériorés et confèrent à l'ensemble un aspect délabré. Aussi, le Conseil d'administration a invité le service d'architecture à envisager la remise en état de cet édifice et, pour ce faire, sollicite l'approbation de la Commission des Promenades et Jardins.

M. BROUX fait état de l'intérêt que présente la serre, pour le Service. En effet, elle représente un local très vaste et suffisamment haut pour y remiser des échelles et du matériel encombrant; d'autre part, en hiver, une cinquantaine d'ouvriers peuvent y effectuer des travaux d'entretien; c'est le seul endroit couvert du secteur car la salle même du Palais Rameau, fréquemment louée, est indisponible.

M. MARQUIS précise que le projet, prévu par le Service d'Architecture, modifie l'aspect actuel du bâtiment dont la partie supérieure serait diminuée et recevrait un toit conique.

M. ASTIE s'inquiète de savoir si ces modifications ne sont pas contraires à l'esprit du legs. M. BROCUX assure qu'il n'en est rien. D'autre part, il n'existe plus actuellement de descendants connus de M. RAMEAU.

A une question posée par M. VERSTRAETE qui souhaite savoir si une installation de chauffage au gaz est prévue, le Directeur des Promenades et Jardins répond que les ouvriers employés habituellement dans la serre, se chauffent à l'aide de braseros et que ce moyen de chauffage donne toute satisfaction.

Enfin, M. DERNONCOURT désirerait savoir si les travaux de réfection seront exécutés en régie ou par une entreprise.

La Commission émet un avis favorable au projet soumis par le Service d'Architecture.

- QUESTIONS DIVERSES.

- Aménagement des terrains entourant les H.L.M. Bois Blancs.

M. BROUX fait état d'une lettre que lui a adressée Mme LASSON et dans laquelle elle demande que soit examinée, en commission des jardins, la question des terrains de jeux H.L.M. du quartier des Bois Blancs.

Après lecture, M. BROUX se fait l'interprète de Mme LASSON qu'il a reçue récemment, pour exposer la situation :

- dans les aires de jeux, "le sol recouvert de scories est très dur pour les enfants, les chutes ne sont pas amorties et les chaussures s'usent très rapidement."

Le Directeur des jardins fait savoir que ce revêtement a été rendu nécessaire par le remblai qui était de 2m00 en certains endroits; le travail a été abandonné en mars 1965, pour l'exécution de travaux d'entretien. Cette année, le sol sera roulé et recevra un épandage de schiste fin.

- "Pour les petits, un bassin avec sable serait très utile". Les membres de la Commission estiment qu'il n'est pas souhaitable de construire un bassin dans un espace libre car le sable serait constamment souillé. Ils demandent au Directeur du Service d'envisager la construction d'un bac à sable dans un endroit clos, réservé aux tout petits et comportant quelques bancs pour les mamans.

M. BROUX rapporte que dans ce quartier ainsi d'ailleurs que dans d'autres, le service reçoit une aide efficace des instituteurs qui apprennent aux enfants à respecter les espaces verts.

- Chauffage de la nouvelle serre du jardin des plantes.

Successivement, Mme LEMPEREUR et MM. ASTIE, THIEFFRY et VERSTRAETE, surpris que le chauffage ne soit pas encore installé dans cette serre destinée à cultiver et entretenir les grandes plantes de garniture, posent la question. Les membres de la Commission aimeraient savoir si le crédit nécessaire a pu être accordé. En réalité, la dépense est peu importante, de l'ordre de 6 ou 7.000 francs, répond M. BROUX. Le service des Installations Thermiques dispose du crédit nécessaire. Le travail est confié à une entreprise; il n'est pas bien important car il ne consiste qu'en la pose de tuyaux.

La Commission unanime, souhaite que les travaux soient entrepris sans tarder et demande que ce souhait soit porté à la connaissance de M. l'Ingénieur en Chef du Service d' Architecture.

- Remise en état du Parc Zoologique.

Mme LEMPEREUR s'enquiert de la remise en état du Zoo. M. BROUX fait observer que, jusqu'à présent, les travaux d'entretien ont été exécutés par les ouvriers du Service des Jardins et les matériaux payés sur les crédits du service; le grillage a été refait ainsi que les panneaux en bois et les vitres du bâtiment. Pour 1966, le Service d'Architecture a prévu un crédit. La Commission formule le vœu que la remise en état soit effectuée pour Pâques 1966 au plus tard.

A cette occasion, M. BROUX fait état des réclamations formulées par un public non averti et visant notamment les enclos des cervidés; il est absolument impossible, comme dans tous les zoos, d'empêcher la formation de boue dans ces enclos; l'instinct de ces animaux leur fait rechercher un endroit qu'ils piétinent pour se nettoyer les sabots et la peau. De même lors de la pousse des nouveaux bois, ils se débarrassent de la membrane de peau les recouvrant, en la frottant sur les barreaux de leur clôture et y laissent accrochés des lambeaux sanguinolents.

Mme LEMPEREUR suggère que soient organisées, le jeudi après-midi de 15 à 17 heures, des visites commentées pour les enfants. Elles pourraient avoir lieu régulièrement par exemple, les premier et troisième jeudis du mois et faire l'objet d'avis dans la presse. Des visites de ce genre ont déjà été faites, à la demande d'écoles ou de groupements culturels. Toutefois, la Commission estime que la suggestion doit être retenue et la question revue lors de la remise en état et après l'étiquetage des animaux.

- Expositions.

Pour renseigner Mme LEMPEREUR, M. BROUX annonce qu'il ne peut être envisagé à Lille de Floralia, dans un avenir plus ou moins proche mais que, pour 1970, la Ville pourrait être le siège du Congrès International du dahlia.

Mme LEMPEREUR pense qu'il serait souhaitable qu'à l'occasion du tricentenaire, en juin 1967, une manifestation florale fût organisée. Lille ne pouvant, cette année-là, être inscrite au programme des grandes expositions (seul en 1968 pourrait être organisé le Congrès du chrysanthème), il serait possible d'organiser l'inauguration de la roseraie du Jardin des Plantes, entièrement fleurie à cette époque de l'année. Il en résulterait une présentation monumentale. De même si l'attribution de crédits le permet, la serre exposition pourrait être inaugurée à cette date.

Cette proposition recueille les suffrages des membres de la Commission qui demandent que d'ores et déjà, la manifestation soit inscrite au programme des festivités.

- Aménagement des rampes au carrefour Pasteur.

M. HUET s'étonne que les plantations de ce carrefour soient moins soignées que celles du Bd Périphérique et désire savoir si l'entretien en incombe à la Ville.

M. BROUX l'assure que les Services Municipaux sont bien responsables de cet entretien (le Service des Ponts et Chaussées n'a, à sa charge, que l'entretien de la voie). L'aspect de ces rampes paraît plus négligé par le fait que, les plantations étant beaucoup plus récentes que sur le Bd Périphérique et, par là même, moins résistantes, il n'est pas possible d'employer, dès maintenant, de desherbants spéciaux.

- Jardiniers conducteurs de tracteurs.

Le Directeur des Jardins rappelle que ces ouvriers effectuent 8 heures par jour un travail dur et rendu pénible par le froid et les intempéries car les cabines des tracteurs ne sont pas fermées. En novembre 1964, il a été demandé pour eux l'attribution de vestes de cuir, au même titre que les chauffeurs de poids-lourds. Malgré plusieurs rappels, satisfaction n'a pas été donnée à cette demande. .../..

La Commission, jugeant absolument nécessaire cette attribution, souhaite fermement que ces agents soient rapidement dotés de ces équipements.

- Terrains, situés rue Armand Carel, à l'angle de la rue du Capitaine Michel et enclavés dans le parc de l'école de plein air.

La Commission exprime le voeu ferme que les masures, situées sur ces terrains à proximité de la Cité scolaire Sud et de l'école de Plein air, offrant un aspect délabré et insalubre, disparaissent rapidement. Elles sont occupées par des squatters et, comme l'assure M. VERSTRAETE, les locataires en droit ont été relogés par l'Office Municipal des H.L.M.

La Commission unanime, insiste, pour que ce voeu soit porté à la connaissance de la Commission du Contentieux.

L'ordre du Jour étant épuisé, après la remise à chaque membre présent de la commission de documents concernant le programme des travaux à entreprendre par le Service, M. BROUX déclare close la réunion de la Commission des Promenades et Jardins.

Le Directeur,

J. MARQUIS

Le Président,

F. BROUX

Commission des Promenades et Jardins

Réunion du 16 décembre 1965

PROCES-VERBAL



Etaient présents :

- M. BROUX, Adjoint au Maire, délégué aux Promenades et Jardins, Président
- Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, déléguée à l'Instruction Publique et aux Fêtes
- Mme LASSON, Conseiller Municipal
- M. DERIEPPE, Conseiller Municipal
- M. DERNONCOURT, Conseiller Municipal
- M. HUET, Conseiller Municipal
- M. THIEFFRY, Conseiller Municipal

Etaient excusés :

- M. ASTIE, Conseiller Municipal
- M. VERSTRAETE, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

- M. MAEGHT, Ingénieur en Chef des Services Techniques
- M. MARQUIS, Directeur du Service des Promenades et Jardins
- M. HOLODYNSKI, Directeur-adjoint du Service des Promenades et Jardins
- M. BACQUART, Rédacteur au Service des Promenades et Jardins

M. BROUX déclare la séance ouverte à 18 heures et informe les membres de la Commission que le procès-verbal de la réunion du 25 octobre, adopté, a néanmoins donné lieu, lors de son examen par le Conseil d'Administration, à deux observations : d'une part, en ce qui concerne l'attribution de vestes de cuir aux jardiniers conducteurs de tracteurs, le Conseil d'Administration a décidé "qu'il y avait lieu de rechercher si le service du personnel a été saisi de la demande et s'il a pu l'étudier". Le Directeur des Promenades et Jardins assure qu'en ce qui le concerne le nécessaire a été fait; les services de la 1ère direction et du personnel ont été saisis de la demande. La Commission unanime souhaite que le service du personnel puisse, dans les meilleurs délais, étudier la question afin que satisfaction soit donnée à cette demande légitimée; d'autre part, en ce qui concerne la libération des terrains situés à l'angle des rues A. Carrel et du Capitaine Michel, et enclavés dans le parc de l'école de Plein Air, l'Administration Municipale a émis le même avis que la Commission; toutefois, la famille avec neuf enfants, de la rue d'Eylau, qui n'a pu être prise en charge par l'Office d'H.L.M., a été relogée au n° 46 de la rue Armand Carrel et non dans les immeubles vétustes intéressés. La Commission insiste à nouveau pour que les terrains soient rapidement libérés. A ce propos, M. DERIEPPE apporte une information de dernière heure : il est prévu à cet emplacement l'implantation d'une crèche; cela entraînera sans doute une accélération de la procédure d'éviction.

Le Président passe à l'ordre du jour :

Création d'un jardin, rue de Marquillies - demande de crédit -

Lecture est faite du projet de rapport à soumettre au Conseil Municipal. Il s'agit de la création d'un jardin public sur un terrain sis en contrebas du passage supérieur des Postes à l'angle des rues de Marquillies et du faubourg des Postes. La création d'un espace vert, dans ce secteur peu favorisé sur ce plan, satisfera à la demande, adressée à la Municipalité, par les habitants de ce quartier.

Le plan est soumis à l'attention de la Commission et des explications techniques sont fournies par le directeur adjoint des promenades et jardins qui souligne, notamment, que le tracé tient compte de la configuration des lieux; les différences de niveau seront en grande partie respectées.

L'estimation du coût des travaux de terrassement, de la fourniture d'arbres, d'arbustes, de gazon et de matériaux, de la fourniture et de la pose d'une clôture (nécessaire, en partie, derrière l'abri de la C.G.I.T.) et de l'installation de bancs et de jeux, fait ressortir une prévision de dépenses de 50.000 F.

M. BROUX fait observer qu'un des objectifs visés par l'opération, à savoir la suppression des campements de nomades, a été dès à présent atteint par suite du débroussaillage de cette zone; ce travail avait d'ailleurs été exécuté pour la Toussaint.

Cet emplacement avait été primitivement retenu pour y établir un parking destiné aux véhicules lourds mais M. MAEGHT indique que ce projet se révélait trop onéreux étant donné l'exiguité du terrain et que, par ailleurs, un autre emplacement plus vaste a été retenu. Pour répondre à Mme LETIPREUR, M. BROUX assure que, pour le printemps, le terrassement sera exécuté et les plantations entreprises.

La Commission unanime demande qu'un crédit spécial de 50.000 francs soit accordé pour l'exécution de ces travaux et soit inscrit au budget supplémentaire de 1966. Elle souhaite également qu'il soit procédé à l'installation de l'éclairage. Le directeur des jardins fait remarquer que, dans le prix d'établissement du jardin, la pose et la fourniture des bancs ressortissent pour 18.000 francs ce qui est énorme mais indispensable.

- Programme des festivités florales.

Etant donnée la défection de Tourcoing en 1966, la Commission retient le calendrier des manifestations horticoles suivant :

- 1966 : exposition d'automne au Palais des Beaux Arts;
- 1968 : exposition internationale du chrysanthème au Palais Rameau;
- 1970 : exposition internationale du dahlia au Palais Rameau.

M. BROUX rappelle que ces manifestations sont organisées conjointement par la Société d'Horticulture du Nord et la Ville de Lille et qu'il est fait largement appel aux horticulteurs de la région. Les dépenses peu importantes qui en résultent entrent dans le cadre des dépenses de fonctionnement du service.

En dehors de ces expositions, la Commission avait prévu, lors de sa réunion du 25 octobre, d'organiser en 1967 à l'occasion des fêtes du rattachement, début septembre, des tapis de bégonias et en juin l'inauguration de la roseraie. Afin que soient terminés, pour cette date, les travaux actuellement en cours, l'inscription, au budget primitif de 1966, d'un crédit de 50.000 francs se révèle nécessaire. La Commission des Finances a d'ailleurs, sous réserve de l'accord de la Commission des Jardins, émis un avis favorable à cette demande de crédit.

La Commission donne son accord.

Le 25 octobre, il avait été décidé qu'en fonction des crédits obtenus, la serre exposition pourrait être inaugurée parallèlement.

M. BROUX informe la Commission que le crédit de 750.000 francs, demandé par le Service d'Architecture pour la construction de ce bâtiment, est inscrit au B.P. de 1966 mais sera réalisé sur fonds d'emprunt.

La Commission unanime estime ce crédit absolument indispensable et demande qu'il soit avancé sur les fonds généraux ce qui permettrait de commencer les travaux très vite.

Achat de gros matériel et investissements.

M. BROUX rappelle que l'adoption du plan comptable oblige le service à porter, à la section d'investissement du budget, les opérations correspondant à des modifications de la valeur ou de la structure des biens meubles et immeubles.

C'est pourquoi les achats de gros matériel (inscrits à l'ordre du jour), figurant à la section d'investissement, doivent obtenir l'agrément de la Commission.

Les prévisions du service, soumises à la Commission des Finances, reprenaient également, au titre de la première tranche du 5ème plan, une somme de 200.000 francs destinée à la fourniture et à la pose de diverses installations dans les jardins et en particulier des bancs et des clôtures; cette dépense n'a pas été approuvée par la Commission des finances.

La Commission souhaite que la Commission des Finances puisse reconsidérer la question et, au titre du budget supplémentaire, accorder la part du crédit sollicité, nécessaire à la pose de bancs; les années précédentes ces crédits étaient demandés par le service d'architecture et accordés, or, paradoxalement, cette année par le jeu des écritures ils sont refusés.

Construction d'une remise pour matériel

Le service dispose pour l'entretien des espaces verts d'un matériel très important et qui permet de réaliser d'appréciables économies de main-d'oeuvre; le directeur des promenades et jardins en fait l'énumération.

Jusqu'à présent ce matériel était remisé dans les installations provisoires du jardin Vauban et à l'intérieur du Palais Rameau. L'exiguïté des remises, d'une part et le fait, d'autre part, que des manifestations de plus en plus fréquentes se produisent au Palais Rameau, nécessitent l'acquisition d'un hangar agricole; cette construction, longue de 40 mètres et large de 10, abriterait également un atelier de mécanique plus rationnel que celui existant; son coût serait de l'ordre de 38.000 à 39.000 francs, selon les matériaux employés.

A la demande de Mme LEMPEREUR, M. MARQUIS fait savoir que ce bâtiment qui sera implanté à l'emplacement occupé par les anciennes remises, ne risque pas de déparer le jardin Vauban sur lequel il ne présente pas d'emprise nouvelle; au contraire, une partie de l'ancien terrain réservé aux dépôts de matériel sera intégrée au jardin.

La Commission unanime donne son accord pour la passation d'un marché avec un établissement spécialisé.

Achat d'une mototondeuse - Marché.

Lecture est faite du projet de rapport à soumettre à l'approbation du Conseil Municipal. Il s'agit de l'achat d'une machine identique au modèle acheté en 1965 et pour lequel la Commission a donné accord, lors de la réunion du 25 octobre.

Le montant du marché à passer en 1966 avec les établissements Saelen de Lambersart est fixé à 16.980 francs. La Commission émet un avis favorable.

Achat de deux tracteurs agricoles - marché.

M. BROUX propose l'achat de deux tracteurs agricoles et fait lire le projet de rapport établi à cet effet. Le constructeur retenu est la Régie Nationale des Usines Renault à qui il a été fait appel pour la fourniture des cinq modèles précédents, et qui a été préféré pour des raisons techniques dont l'équipement par moteur diesel, refroidi par air. Les nombreux équipements, achetés par la suite, étant adaptables aux tracteurs Renault, par ailleurs, ces véhicules donnant toute satisfaction, il est donc logique que l'on s'en tienne à cette marque.

Mme LEMPEREUR s'enquiert de l'amortissement du matériel. Des calculs effectués au service des promenades et jardins, il ressort que le matériel est rentable et amortissable s'il est utilisé pendant une durée supérieure à 120 jours par an, ce qui est le cas ici. La location de véhicules se révèle beaucoup plus onéreuse. M. MARQUIS indique qu'il serait aisé de calculer le prix de revient de chaque engin, un fichier étant tenu à jour et toute réparation étant portée sur la fiche afférente à chaque matériel.

La Commission donne son accord pour ce marché dont le montant est fixé à 47.549 francs et qui sera passé en 1966 si les attributions de crédits le permettent.

Achat de véhicules de chantier - deux basculeurs Monitor - Marché.

Le Service est souvent appelé à aménager, en espaces verts, des terrains qui, de par leur configuration, leur situation ou la nature de leur sol, sont difficilement accessibles aux véhicules conventionnels, camions même munis de clabots chargés du transport des matériaux.

Afin de pallier à ces inconvénients et d'augmenter le rendement des chantiers, l'utilisation de véhicules spéciaux, offrant le minimum d'encombrement, de grande maniabilité sur les aires réduites et capables de se déplacer rapidement sur de grands espaces, se révèle nécessaire.

Compte tenu des conditions exigées et de l'utilisation permanente, dans les cimetières, de modèles identiques donnant toute satisfaction, les basculeurs Monitor ont été choisis. Deux engins sont nécessaires dont l'un pour l'entretien des cimetières; le montant du marché à passer en 1966 avec la Sté SOMETRAP, 5, Avenue Foch à Marcq-en-Barœul, est fixé à 32.204 francs.

Mme LEMPEREUR demande si un appel d'offres a été fait.

Lors de l'achat du premier engin, le service a consulté divers fabricants, à savoir, les établissements CLOWEZ à Fourmies, les fonderies et ateliers de construction GUSTIN fils de Charleville, les établissements J. SAMBRON à Pont Château (L.A.), la Société Motostandard à Macon (S & L), les établissements DEZILLIE-SOCOTIMEX à Paris (8è) et enfin la Société OLEOMAT, 7 avenue Ingres - Paris (16è) dont le dépositaire exclusif dans notre région est la Société SOMETRAP

Chacun des constructeurs précités proposait évidemment un modèle différent. Celui retenu en fonction des qualités exigées et aussi des conditions particulières d'utilisation fut le basculeur Monitor.

A ce sujet, le directeur des promenades et jardins précise que lorsque l'achat d'un engin particulier est envisagé, le service fait un choix parmi les marques proposées; mais là s'arrête le jeu de la concurrence car dans ce domaine chaque marque est représentée par un dépositaire exclusif; les véhicules sont essayés et vus sur chantier avant toute acquisition. Satisfaite de ces explications, la Commission émet un avis favorable à l'achat de ces deux basculeurs (le même matériel a été adopté par le Service des Travaux en Régie).

- Questions diverses.

- Demande de véhicules supplémentaires pour l'année 1966

Seraient nécessaires en 1966, les véhicules suivants :

- deux fourgons châssis allongé
- une camionnette avec grue
- 7 cyclomoteurs destinés au personnel de maîtrise et aux gardes municipaux.

Afin de permettre aux services publics d'établir leurs prévisions budgétaires, une demande reprenant ces matériels, ayant reçu un avis favorable de M. BROUX, leur a été adressée. L'attribution éventuelle de ces véhicules nécessitant l'avis de la Commission des promenades et jardins, la Commission donne son accord.

- Imperméables pour les gardes municipaux.

Les gardes municipaux bénéficient chaque année d'une tenue, tous les deux ans d'un képi et tous les quatre ans d'une pélerine en drap. Ce dernier vêtement ne répondant plus aux besoins actuels (les gardes font des rondes à cyclomoteur : le port de la pélerine est gênant et dangereux; des accidents se sont déjà produits. Par ailleurs, la police d'Etat qui avait doté ses agents de ce vêtement, l'a abandonné il y a fort longtemps), il serait souhaitable de le remplacer par un imperméable.

Le directeur des promenades et jardins donne connaissance d'une note rédigée dans ce sens et adressée à M. le Secrétaire Général et qui jusqu'à présent n'a pas reçu de suite favorable parce qu'il fallait écouler le stock de pélerines.

La Commission donne son entier accord à la demande exprimée.

- Entretien des installations de jardins.

Une fois de plus, à l'instigation de Mme LEMPEREUR, la Commission insiste pour que le service des promenades et jardins soit habilité à effectuer lui-même l'entretien des installations de jardins. .../

Le directeur des promenades et jardins rappelle qu'actuellement, bon nombre d'ouvriers jardiniers procèdent à des travaux ne relevant pas de leurs attributions mais pour lesquelles ils montrent de l'aptitude, peinture, pose de clôtures, travaux de maçonnerie, etc... Au parc zoologique où, sur le crédit du service, toutes les installations extérieures ont été remises en état et repeintes par les ouvriers chargés de l'entretien, un manoeuvre effectuée, avec toute l'habileté du meilleur ouvrier spécialisé, tous travaux de soudure autogène.

Lors de sa réunion du 25 juin 1964, la Commission des Jardins avait demandé la création de deux emplois d'aides ouvriers qui seraient affectés à l'entretien des bancs. Elle maintient cette demande car le service d'architecture qui devait fournir deux ouvriers en permanence ne semble pas avoir eu la possibilité de le faire.

- Fontaines du square du Réduit.

M. DERNONCOURT souhaiterait voir la disparition des bornes-fontaines situées dans le square du Réduit car l'eau, coulant à longueur de journée, noie la terrasse.

Ces fontaines ont été installées à la demande des nombreuses mamans fréquentant le jardin; il ne saurait être question de les supprimer. La Commission demande que le service compétent fasse procéder au réglage de leur débit et effectue éventuellement les réparations nécessaires.

- Aménagement du bois de la Deûle

Mme LASSON fait observer que, ces derniers temps, divers projets de création de vastes "zones vertes" ont été diffusés par la presse régionale. Toutefois, les emplacements retenus sont situés dans un rayon supérieur à dix kilomètres de l'agglomération lilloise et, de ce fait, difficilement accessibles à toutes les familles. Lille, possédant dans le bois de la Deûle le terrain nécessaire, il serait souhaitable que des aménagements y soient entrepris, et les travaux d'entretien plus réguliers.

La Commission émet un avis favorable à cette suggestion. M. BROUX estime ce projet réalisable à la condition que les derniers pêcheurs en place libèrent les lieux, ce qui permettrait la réalisation d'un plan d'eau et parallèlement l'aménagement des berges de l'étang de pêche, actuellement à l'abandon.

- Square Ghesquières - dégâts

A la demande de M. DERIEPPE, M. BROUX répond que les actes fréquents de vandalisme perpétrés au square Ghesquières, le sont la nuit, et sont le fait d'une bande de jeunes délinquants de 15 à 20 ans dont l'identité est connue du service des promenades et jardins. Les dégâts qu'ils ont occasionnés le 8 octobre 1964 s'élèvent à 300.000 anciens francs; des rapports de contravention ont été établis à leur encontre. D'autres dégâts commis à diverses reprises n'ont pas été réparés et c'est ce qui explique l'aspect désolé actuel du jardin.

L'aide des services de police a été demandée maintes fois, et dernièrement le 2 juin 1965; de fréquentes rondes de nuit sont exercées par les patrouilles cyclistes.

De plus, l'on peut dire que le square Ghesquières est situé dans un secteur dangereux; le 2 mai 1965 à 20 h 00, un garde municipal a été victime d'une agression.

Enfin, il faut signaler que le dossier de ce jardin est volumineux et constitué, pour une grande partie, de notes relatives aux réparations; depuis sa création, cet espace vert a coûté très cher au service et au service d'architecture; les dégâts sont presque toujours commis par la même bande de blousons noirs qui agit, en toute impunité, les procès-verbaux dressés par les gardes n'étant pas pris en considération.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BROUX déclare close la réunion de la Commission des Promenades et Jardins.

Le Directeur,

Le Président,

J. MARQUIS

F. BROUX

COMMISSION DES PROMENADES ET JARDINS



Réunion du 10 Mars 1966

PROCES-VERBAL

Etaient présents :

M. BROUX, Adjoint au Maire, délégué aux Promenades et Jardins, Président
Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, déléguée à l'Instruction Publique et aux Fêtes
Mme VANNEUFVILLE, Adjoint au Maire, déléguée aux Oeuvres Sociales et Familiales
Mme LASSON, Conseiller Municipal
M. ASTIE, Conseiller Municipal
M. DERIEPPE, Conseiller Municipal
M. DERNONCOURT, Conseiller Municipal
M. HUET, Conseiller Municipal
M. VERSTRAETE, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M. DOYENNETTE, Adjoint au Maire, délégué aux Bâtiments Communaux
M. MARQUIS, Directeur du Service des Promenades et Jardins
M. HOLODYSKI, Directeur-adjoint du Service des Promenades et Jardins
M. BACQUART, Rédacteur au Service des Promenades et Jardins

Etait excusé :

M. MAEGHT, Ingénieur en Chef des Services Techniques, retenu à Paris par une réunion importante.

Le procès-verbal de la réunion du 16 Décembre 1965 est adopté, sans observation.

1) Programme des Travaux.

La Commission émet le souhait que les tranches du programme de travaux arrêté par le Service, soient, à l'avenir, respectées et plus particulièrement en ce qui concerne l'attribution de crédits destinés aux aménagements extérieurs tels que la pose de bancs, clôtures, corbeilles à papiers, etc..., dépenses prises en compte avant l'établissement du plan comptable par le Service d'Architecture.

Conformément au souhait émis par la Commission, lors de sa réunion du 16 Décembre 1965, un rapport destiné au Conseil municipal sera soumis à la Commission des Finances lors de l'examen du budget supplémentaire.

2) Crématorium :

Repris également au plan de six ans, un avant-projet de construction d'un crématorium, au cimetière du Sud, a été étudié à la demande de M. BROUX afin d'être soumis à l'administration municipale.

Le Directeur du Service des Promenades et Jardins, chargé de cette étude en sa qualité de responsable des cimetières pour tout ce qui n'est pas du ressort du service de l'Etat Civil, fournit à la Commission tous renseignements sur cette réalisation. (Il avait d'ailleurs mis au point les programmes d'asphaltage d'allées et l'installation des réseaux d'égouts).

Il précise que ce crématorium serait destiné à l'incinération des corps humains (procédé légal depuis le décret du 27 avril 1889). Actuellement en France, une installation crématoire fonctionne dans chacune des six villes suivantes :

Paris (depuis 1889) - Rouen (1899) - Reims (1903) - Marseille (1907) - Lyon (1914) - Strasbourg (1922).

.../

Selon les renseignements qu'il a recueillis, M. MARQUIS assure que ce mode de sépulture (le pourcentage des crémations atteint, dans certains pays à majorité protestante, 2/3 des obsèques et par ailleurs, en juin 1964, l'Eglise Romaine a publié une instruction qui lève son interdiction) est appelé à prendre de l'expansion, dans un avenir relativement proche, les cimetières ayant tendance à s'étendre toujours davantage et à occuper beaucoup trop de terrain. Il offre d'indéniables avantages pour deux raisons, la première étant l'intérêt qu'il présente sur le plan de la salubrité publique, la seconde, le gain de terrain qu'il permet de réaliser.

La Construction pourrait être entreprise dès 1967. M. BROUX indique que le projet serait réalisé par le Service d'Architecture, la dépense étant imputée aux crédits qui lui seraient accordés à cet effet.

Le four crématoire se compose des éléments suivants :

- un laboratoire pour un cercueil avec brûleur fonctionnant soit au gaz de ville, soit au fuel domestique;
- une chambre d'expansion;
- un carneau en maçonnerie;
- une cheminée en maçonnerie pour l'évacuation des gaz.

M. MARQUIS insiste sur la nécessité psychologique d'une crémation très rapide (les meilleurs temps actuellement varient de 35 à 60 minutes, selon le poids des corps) car les lois en vigueur en France spécifient que deux représentants de la famille doivent assister à l'enfournement du cercueil et vérifier que les cendres sont bien mises dans l'urne, donc en principe demeurer pendant tout le temps de la crémation.

Le prix de l'installation, selon qu'il s'agit d'opérations manuelles ou télécommandées, varie de 148.000 à 270.000 francs; les crématoriums installés récemment au Père Lachaise sont télécommandés, formule meilleure sur le plan psychologique également, la famille n'assistant pas à des manipulations.

M. DOYLENETTE estime que les dépenses seront plus importantes car, au four, devraient être adjoints des installations secondaires ou annexes et un columbarium. M. BROUX précise que cela est parfaitement exact, le service des Jardins ne s'étant intéressé qu'à la partie purement technique de la crémation.

M. DERIEPPE pense qu'un simple mur percé de niches pourrait suffire en attendant l'édification ultérieure d'un columbarium, quand la crémation sera entrée dans les moeurs.

M. BROUX, adoptant les idées développées par M. MARQUIS qui a étudié à fond le problème et ses annexes, propose que, dans un premier temps, les familles aient la possibilité de faire enterrer (à faible profondeur) les urnes ainsi qu'il est procédé notamment en Allemagne et en Suisse.

Ce moyen permettrait :

- en conservant l'usage traditionnel de l'inhumation, de respecter croyances et coutumes (nettoyage, fleurissement des tombes);
- de ménager les intérêts des diverses corporations : entreprises de pompes funèbres, marbriers, fleuristes.
- enfin, de limiter, au départ, la dépense engagée.

Il est possible que la crémation sera seule admise à l'avenir; elle permettra de réduire rapidement les corps alors que dans des conditions naturelles le même résultat final (1 à 2 kgs de matières minérales) est obtenu après 15 - 30 - 50 ans selon la nature du sol.

Elle permettra aussi d'économiser beaucoup de places : au lieu de ne mettre que 3 corps au maximum sur 5 m² 40, on pourra sur 3 m² (dégagements et servitudes compris) inhumer un grand nombre d'urnes des membres d'une même famille.

Persuadés que tout le monde ne manifestera pas, dès le début, le désir d'être incinéré, et convaincus que des industries annexes (manufactures, peintres et décorateurs d'urnes) se développeront parallèlement et qu'ainsi les corporations précitées n'auront pas à pâtir, Mme LEMPEREUR et M. DERIEPPE rallient les suffrages des commissaires qui souhaitent la construction d'un début de columbarium.

Bien que le prix de revient d'une crémation soit inférieur à celui d'une inhumation, (toutes servitudes étant comprises) il y aura intérêt certain pour l'Administration Municipale à consentir pour les crémations (suivies d'inhumation de l'urne ou de mise en columbarium) un tarif assez bas.

Pour terminer, M. DOYENNETTE fait savoir que le Service des Bâtiments Communaux ne se saisira réellement de l'affaire que lorsque le Conseil d'Administration aura fait connaître sa décision.

3) Stade Henri Jooris - nouveau terrain

La question que devait présenter M. MAEGHT, est de savoir si la Commission est favorable au déplacement du Stade Jooris, affecté par un projet de dérivation de la Deûle, réalisable en 1968.

Avis favorable de la Commission qui, par ailleurs, souhaite que l'entretien des abords du Stade actuel continue à être assuré mais qu'aucune plantation ne soit entreprise, avant mise au point d'un plan définitif.

4) Dondaines et Esplanade :

Il s'agit, d'une part, d'une parcelle de terrain située en contrebas du Pont de Flandre, comprise entre la voie ferrée et la rue Eugène Jacquet, d'autre part, d'une bande de terrain jouxtant la Deûle entre le Pont de la Citadelle et le Pont Royal.

La Commission souhaite fermement que l'Administration Municipale maintienne ces terrains en espaces verts et, parallèlement, que soit réservé l'emplacement du Fort St-Agnès où un jardin très vallonné pourrait être établi à peu de frais. Elle émet le vœu que le peu d'espaces verts dont dispose Lille soit maintenu (actuellement le minimum de 10 m² par habitant, fixé par les normes légales, est loin d'être réalisé).

L'autorité supérieure a établi les besoins à 10 m² par habitant, se décomposant comme suit :

1,50 pour jardins d'enfants ;

4,50 pour parcs et jardins ;

4,00 pour terrains de sports .

Or, à Lille, nous ne disposons que de :

- 14 ha de jardins d'enfants au lieu des 30 ha nécessaires ;

- 48 ha de parcs et jardins au lieu de 90 ha ;

- 34 ha de terrains de sports au lieu de 80 ha .

Les autres espaces verts n'entrent pas en ligne de compte. Il reste donc beaucoup à faire pour couvrir les besoins actuels et surtout ceux prévisibles lors de l'avènement de la "civilisation des loisirs".

La situation de Lille sur le plan espaces verts publics est encore plus catastrophique au regard des normes admises en Europe soit :

- espaces verts de voisinage (1 ha) pour les immeubles proches ;

- espaces verts de quartiers 5 à 10 ha, étendant leur attirance dans un rayon maximum de 1500 m. ;

- espaces verts de secteurs urbains 50 à 100 ha. Ils groupent un ensemble de quartiers ;

- espaces verts suburbains, à prédominance forestière, surface 200 à 1000 ha.

Tous ces jardins ou espaces libres sont dotés d'équipements variés, propres à la détente, aux jeux sportifs ou autres, ou éducatifs :

par exemple : - Jardins de jeux libres : Plaines de jeux d'enfants avec ou sans autorisation de jeux de ballon (football) - Jardins écoles - Terrains d'aventures (surveillés ou non) - Fermettes - Zone de jeux nautiques, emplacements de pique-nique.

- Jardins éducatifs et sportifs : Jardins d'écoles - Plateaux d'éducation physique scolaires - Skatings - Cercle d'équitation pour tous les âges - Pistes routières - Patinage à roulettes - Aire de modèles réduits, et...

.../...

- Jardins culturels : Parc zoologique - Jardin botanique - Jardins d'exposition et de présentation spécialisés - Théâtres de plein air - Jardins lapidaires et de sculptures, etc...;
- Jardins familiaux;
- Aires dégagées d'accueil et de séjour.

5) Affectation du grand carré :

Lors de la dernière réunion, la Commission a émis un avis favorable à l'aménagement du bois de la Deûle. Pour ce faire, elle demande que le terrain du grand carré ainsi que le cantonnement de pêche, donnés en location à la Ville par l'Autorité Militaire, soient mis à la disposition des Services Municipaux qui pourraient procéder à l'aménagement des abords et au curage des fonds, en vue d'une remise en eau.

M. BROUX assure que ces travaux seraient réalisés à peu de frais; la Société de Pêche semble se désintéresser totalement de la question; très peu de pêcheurs utilisent les fossés. Il serait regrettable de priver un grand nombre de lillois d'une promenade qui serait particulièrement attrayante. La concession de barquettes serait une initiative certainement très bien accueillie.

6) Terre-pleins axiaux des boulevards :

Le 9 octobre 1963, la Commission a donné son accord pour la plantation sur les terre-pleins centraux construits pour régulariser la circulation sur les boulevards et permettre la pose d'un éclairage axial. Le moment étant venu d'entreprendre les travaux, les commissaires estiment plus que jamais nécessaire la présence d'arbustes à feuillage persistant dans l'axe des boulevards, pour éviter notamment les traversées intempestives et agrémenter les chaussées.

7) Avenue du Peuple Belge :

Un projet de jardin "à la française", raccordant le jardin actuel et les divers espaces verts de l'avenue, depuis le Pont Neuf jusqu'à la rue des Bateliers, est à l'étude. Il pourra être réalisé dès que les travaux, entrepris à l'Hospice Général, et au voisinage du Pont Neuf seront achevés; les classes provisoires désaffectées et utilisées comme vestiaires doivent être déplacées au début de l'été.

A la demande de Mme LASSON, le directeur des Promenades et Jardins indique que l'étroitesse du terrain et la hauteur des immeubles riverains imposent ce style.

Avis favorable de la Commission.

8) Propreté de la ville - entretien des terrains vagues.

Ces terrains ne sont pas pris en compte par le Service des Promenades et Jardins qui ne dispose pas de crédits à cet effet. Généralement, ils font l'objet de projets de routes ou de constructions diverses devant être réalisés par des administrations ou organismes publics départementaux ou communaux. La Ville n'en demeure pas moins responsable de leur état d'abandon actuel, la boutade entendue fréquemment à leur sujet est la suivante : "Ce n'est pas entretenu; c'est la Ville !".

Une plantation sommaire ou un aménagement en plaines de jeux pour enfants y serait souhaitable.

La Commission donne un avis favorable et demande leur remise en état; bien souvent il s'agit simplement de nivellements qui peuvent être réalisés indifféremment par certains services municipaux : Promenades et Jardins, Propreté Publique, Voie Publique ...

Elle suggère en outre que leur entretien soit confié ultérieurement au Service des Promenades et Jardins et qu'un crédit de 30 à 40.000 F, destiné au nivellement des terrains, soit demandé par le Service du Contentieux - Domaine Communal - qui devrait par ailleurs fournir un état précis et détaillé des parcelles à aménager, indiquant notamment la date de libération pour les terrains loués.

9) Problèmes de main-d'oeuvre - conducteurs d'engins :

Ces ouvriers, affectés, sur le plan national, de l'échelle indiciaire des ouvriers professionnels de 2^o catégorie, à cause des conditions de travail pénibles, sont actuellement au nombre de trois au Service des Promenades et Jardins.

Le Service disposant actuellement de cinq tracteurs, d'un tractem, d'une pelle Poclair et l'achat d'un sixième tracteur étant en cours, ce nombre se révèle insuffisant

Dans l'intérêt de l'Administration municipale, des volontaires, pour la plupart aides-jardiniers, titulaires de permis exercent, sans rétribution particulière, les fonctions; mais cette situation ne saurait se prolonger.

Une demande d'augmentation d'effectifs, approuvée par la Commission le 25 juin 1964, avait recueilli, sous réserves, le 24 novembre de la même année, un avis favorable de la Commission des finances.

La Commission des Finances, considérant la répercussion financière résultant des créations envisagées (il s'agissait de 29 emplois supplémentaires), proposait d'étaler l'application de ces mesures sur deux exercices (1965 et 1966) et suggérait notamment l'examen des transferts de personnel susceptibles d'intervenir en vue de limiter, dans toute la mesure du possible, la charge financière consécutive.

En conséquence, la Commission des Jardins demande que l'augmentation d'effectif indispensable au bon fonctionnement du Service soit accordée, la dépense étant prévue par le Service des Finances et que pour satisfaire aux besoins immédiats cinq emplois d'aides-jardiniers soient transformés, dans les plus brefs délais, en cinq postes de jardiniers conducteurs d'engins.

10) Fourniture de schistes et de scories - Marché.

Afin de revêtir les allées de jardins et de cimetières, ainsi que les pistes de terrains de sports, 1200 m³ de scories et plus de 800 tonnes de schistes ont été nécessaires au cours de l'année 1965. Effectuée par deux établissements distincts, la fourniture de ces deux matériaux n'avait pas nécessité la passation d'un marché.

Cette année, notre fournisseur habituel en scories (Etablissements VANDERMAEBELLE) ayant fait savoir qu'il se trouvait dans l'impossibilité de satisfaire à nos besoins, ces matériaux devenant de plus en plus rares, quatre firmes, consultées pour la fourniture de schistes et, dans la mesure des disponibilités, de scories, nous ont remis des propositions.

Les meilleurs prix ont été consentis par la Société MORY de Lomme qui s'engage à fournir :

- des schistes 0/5 - 0/8 à 13,80 F la tonne, toutes taxes comprises
 - des schistes 5/15 - 8/20 à 18,00 F la tonne, d°
 - des schistes 15/30 - 20,40 à 15,20 F la tonne, d°
 - des scories à 13,80 F la tonne, d°
- matériaux rendus à Lille par camions de 10 tonnes.

La Commission émet un avis favorable à la passation, avec la Société MORY d'un marché dont le montant approximatif est fixé à 35.000 francs.

11) Utilité des espaces verts :

Au cours de la réunion, à diverses reprises, le Président ou les membres de la Commission ont souligné qu'il était indispensable de maintenir tous les espaces verts existants à Lille et d'en créer d'autres. M. BROUX et le Directeur des Jardins reprennent la question dans son ensemble, considérant que les espaces verts ou libres, comme il est défini ci-dessus, sont absolument indispensables dans une grande ville comme Lille et qu'ils doivent, dès maintenant, être développés considérablement si on ne veut pas que Lille soit ultérieurement une ville morte, sans attrait particulier, où les habitants, privés d'espaces verts ou libres suffisants, ne sauront où passer l'excédent de temps de loisir disponible en dehors de toutes autres activités; le temps libre des femmes (½ heure à 2 heures par jour) et des jeunes enfants étant à prendre en charge tout particulièrement.

Or, les Services des Ponts et Chaussées ont l'intention d'utiliser une importante partie du Jardin des Plantes, à la Porte de Douai, pour le passage de la liaison autoroutière entre l'autoroute d'Armentières et l'autoroute d'Arras.

Il paraît invraisemblable qu'une telle proposition puisse être faite; tous les membres de la Commission se penchent sur le plan communiqué par M. MAEGHT; chacun, simultanément, déplore très vivement que ce projet qui priverait toute une partie de Lille du seul espace vert valable, ait pu être envisagé.

Si ce projet aboutit, il est inutile de poursuivre l'oeuvre entreprise depuis 1947; la roseraie, elle-même, dont 1/3 du grand axe, au niveau du tapis vert, sera supprimé, peut être abandonnée en son état actuel. Les bassins et les portiques ne seront plus à l'échelle. En outre, poursuivre des aménagements qui attireront en ce parc une grande affluence serait absurde puisque l'exiguïté du jardin ne pourra plus la retenir.

L'ambitieux projet conçu en 1940 et qui prévoyait toutes installations susceptibles d'intéresser les familles lilloises la journée entière au jardin, serait anéanti.

L'Administration Municipale, dès 1940, a pensé qu'il fallait s'occuper des loisirs et de la santé des Lillois, en réservant, comme le pense Mme LEMPEREUR, "ce gros poumon vert" au sud de Lille; il est regrettable que les Ponts et Chaussées n'aient pas pensé, à ce moment, qu'il y aurait un jour des voitures à faire circuler.

M. BROUX fait état d'une note, en date du 3 juillet 1965, dans laquelle le directeur des promenades et jardins proteste énergiquement contre l'aliénation des espaces verts. Il rappelle ainsi que sont envisagées successivement:

- "l'utilisation, à des fins autres que la plantation, de la zone non aedificandi à l'emplacement du Fort St-Agnès";
- "la suppression d'une importante parcelle du Bois de Boulogne, nécessitée par le passage, d'une part, de la dérivation de la Deûle, d'autre part, de la section nord du boulevard périphérique. Ce projet affecte plusieurs milliers de Lillois (en général les plus déshérités) qui se rendent au bois chaque dimanche";
- "la suppression de la quasi totalité du square Salengro (3 ha 50) dit du faubourg de Béthune, en vue du passage d'une dérivation de l'autoroute ouest";
- "la disparition du square Lardemer, seul espace vert important à Fives-St-Maurice (1 ha 70) au profit de l'implantation d'une piscine";
- Enfin, "l'amputation d'une grande partie du jardin des Plantes".

Laisser réaliser ces projets qui sont des solutions de facilité pour l'immédiat, serait un crime contre l'avenir de notre cité.

Certes, il est indispensable de créer des voies à circulation rapide, d'améliorer le cours de la Deûle, de construire des bureaux, mais la question de la conservation des espaces verts dans une grande agglomération est un problème qui doit primer tous les autres. Beaucoup de villes étrangères l'ont d'ailleurs compris. Il ne faut pas oublier que plusieurs décennies sont nécessaires pour obtenir un arbre.

Il faut songer aussi qu'il y aura toujours des Lillois pauvres ou âgés qui ne pourront ni partir en week-end, ni se déplacer à frais coûteux pour profiter d'un parc éloigné, fût-il national et naturel.

Le problème des espaces verts dans une grande ville commence seulement à se poser avec l'extension des temps de loisir; il est indispensable de conserver ceux qui existent, surtout les 2 seuls grands parcs qui nous préoccupent ici (Bois de Boulogne, Jardin des Plantes) et qui seront essentiels pour créer des parcs de loisir et de détente sur place dans les toutes prochaines années.

Nous n'avons pas le droit de priver les Lillois de cette possibilité!

Si l'on pense, par ailleurs, que l'Autorité Militaire avait envisagé de reprendre la 2e enceinte de la citadelle, alors que les Lillois n'avaient pratiquement plus de zone de calme.

Quoi qu'on puisse en penser à première vue le prix d'entretien des espaces verts, sans même tenir compte de leur valeur sur les plans hygiène, salubrité publique, santé morale et psychique qui sont d'ailleurs inestimables, n'est nullement exagéré surtout si on le compare à d'autres postes du budget communal dont la nécessité n'est pas contestable, par exemple: théâtres, éclairage public.

12) Questions diverses

- M. DERIEPPE déplore le mauvais état des abords du monument des Dix-huit Ponts, derrière lequel un dépôt d'ordures a même été constitué par les Services Municipaux. Il souhaite une présentation plus agréable de ce mémorial dont le déplacement, prévu par l'Administration Municipale, n'est pas envisagé dans un proche avenir. M. DOYENNETTE fait savoir que ce transfert se révèle très onéreux. Il est souhaitable qu'une clôture soit posée et que le dépôt d'ordures soit déplacé.

I3) - Devant la fréquence des actes de vandalisme commis dans les espaces verts, les commissaires unanimes, demandent le renforcement de la surveillance exercée par la police d'Etat.

Par ailleurs, Mme LEMPEREUR et M. BROUX estiment indispensable le maintien des procès-verbaux dressés par les gardes municipaux, à l'encontre d'auteurs de dégradations; de toute manière, les gardes ne dressent des procès-verbaux qu'après avoir donné des avertissements verbaux; ils n'interviennent que contre les récalcitrants.

I4) - Mme LASSON s'enquiert de la nature et de la superficie des espaces verts prévus en fonction du nouveau tracé de la place du Général de Gaulle et de l'aménagement de la place de la Gare.

M. MARQUIS fait savoir que certains projets à l'étude réservent des espaces verts et fleuris, Grand place, ainsi que sur un emplacement très restreint, place de la Gare.

I5) - Plusieurs personnes étant intervenues auprès d'elle, au sujet de l'horaire de fermeture des jardins publics, Mme LASSON désire obtenir des renseignements sur cette question.

Le directeur des jardins informe la Commission que l'horaire varie selon la durée du jour, de 17 heures en novembre-décembre, à 21 heures en juin-juillet; il a jusqu'à présent donné satisfaction au public; Le nombre des jardins enclos auquel il est d'ailleurs appliqué est très limité.

I6) - La Commission ayant reconnu l'utilité des bornes-fontaines lors de sa dernière réunion, M. DERNONCOURT souhaite leur remplacement au Square du Réduit, par des installations plus modernes, en maçonnerie, équipées de robinets.

La Commission, favorable à cette transformation, n'est pas d'accord sur ce dernier point car le problème de l'écoulement continu de l'eau ne serait pas résolu pour autant.

M. DOYENNETTE suggère que le même système d'écoulement soit conservé et que les bornes-fontaines reçoivent un revêtement de granito.

I7) M. HUET fait part de ses craintes, à l'approche de la Foire Commerciale, de voir réitérés les dégâts commis l'an dernier sur les terre-pleins du boulevard périphérique.

M. BROUX le rassure et fait savoir que toutes dispositions ont été prises, en coopération avec la police d'Etat dont les agents aideront efficacement les gardes municipaux, afin que ces faits ne se reproduisent plus.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BROUX déclare close la réunion de la Commission des promenades et jardins.

Le Directeur
du Service des Promenades et Jardins,

Le Président,

J. MARQUIS

F. BROUX

COMMISSION DES PROMENADES ET JARDINS

Procès-verbal de la Réunion du 7 septembre 1966



Le 7 septembre 1966, à 18 heures, la Commission des Promenades et Jardins s'est réunie à l'Hôtel de Ville, dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes, sous la présidence de M. Fernand Broux, Adjoint au Maire, Délégué aux Promenades et Jardins.

Etaient présents :

M. Broux, Adjoint au Maire, Délégué aux Promenades et Jardins, Président
Mme Vanneufville, Adjoint au Maire, Déléguée aux Oeuvres Sociales et Familiales
M. Derieppe, Adjoint au Maire, Délégué à l'Hygiène et à la Salubrité Publiques
Mme Lasson, Conseiller Municipal
M. Dernoncourt, Conseiller Municipal
M. Verstraete, Conseiller Municipal

Etaient excusés :

Mme Lempereur, Adjoint au Maire, Déléguée à l'Instruction Publique et aux Fêtes
M. Astié, Conseiller Municipal
M. Huet, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M. Maeght, Ingénieur en Chef, Directeur des Services Techniques
M. Marquis, Directeur du service des Promenades et Jardins
M. Bacquart, Rédacteur au service des Promenades et Jardins

Le procès-verbal de la réunion du 10 mars 1966 donne lieu à une observation de M. Derieppe qui constate qu'aucune suite n'a été apportée au souhait exprimé pour l'aménagement des abords du monument des dix-huit ponts.

M. Marquis fait savoir que les pelouses et plantations ont été rétablies comme chaque année au moment des commémorations, aucun travail important de remise en état ne pouvant intervenir tant que le sort du monument n'était pas réglé. Un projet a été étudié; les travaux seront entrepris prochainement, le déplacement du monument n'étant plus envisagé.

Le procès-verbal est adopté.

18 - Budget supplémentaire 1966 - crédits inscrits à la section d'investissement :

Au cours de la réunion du 16 décembre 1965, la Commission a émis un avis favorable à l'inscription, à la section d'investissement du budget supplémentaire de 1966, d'un crédit de 165.200 francs, destiné à la fourniture et à la pose de diverses installations dans les jardins.

Par délibération n° 66/6089 du 20 mai 1966, approuvée le 3 juin, le Conseil Municipal a prévu l'inscription de ce crédit. Toutefois, le financement de la dépense doit être assuré par voie d'emprunt ou sur les fonds communaux selon les disponibilités budgétaires.

Au moment où une campagne de propreté suscite de nombreux commentaires, la Commission, estimant de première urgence et des plus opportuns les travaux réalisables à l'aide de ce crédit, demande que le financement soit assuré sur les fonds généraux.

Il est regrettable que ce crédit n'ait pas été accordé au budget primitif de 1966. Il était prévu pour la pose de bancs, de corbeilles à papiers, de clôtures notamment.

19 - Budget primitif 1967 - inscription de crédits à la section d'investissement :

Avant l'application des dispositions de l'instruction M - 12 du Ministère des Finances et des Affaires Economiques, dite "plan comptable", aux communes de plus de 10.000 habitants, certaines dépenses d'investissement, ne justifiant pas l'ouverture de crédits spéciaux en raison de leur caractère permanent, pouvaient être imputées sur les divers crédits inscrits à la section ordinaire du budget.

L'application des dispositions de l'arrêté interministériel, en date du 16 mars 1964, interdit cette pratique.

Il est, dès lors, indispensable de prévoir l'inscription, à la section d'investissement, des crédits qui se révèlent nécessaires pour faire face, au cours de l'année 1967, aux besoins du service, évalués à 607.600 francs et se répartissant comme suit :

- Pour les espaces verts, parcs et jardins :	
- achat de mototondeuses, de véhicules de chantier, de gros matériel divers	47.000 francs
- achat de matériel d'équipement de jardin	79.000 francs
- achat de grillage et de piquets	64.000 francs
- achat de bancs	50.000 francs
- achat et pose de corbeilles à papiers	4.500 francs
- travaux de plantation	59.000 francs
- travaux divers de maçonnerie et achat de matériaux	233.500 francs
- travaux d'aménagement de jeux de boules	20.000 francs
- travaux pour l'allongement des vieilles serres du Jardin des Plantes	12.500 francs
- travaux d'installation d'une station essence à l'atelier du Jardin Vauban	6.000 francs
- Terrain d'éducation physique :	
- achat de matériel	7.100 francs
- travaux de plantation	25.000 francs

Après de larges explications complémentaires fournies par le Directeur du Service des Promenades et Jardins, la Commission ratifie ces propositions.

20 - Budget primitif 1967 - crédits spéciaux -

I - Aménagement provisoire des terrains vagues

La Commission, lors de sa dernière réunion a donné un avis favorable à la remise en état et à l'entretien des terrains vagues, par le service des Promenades et Jardins; un crédit de 50.000 francs sera nécessaire pour mener à bien les travaux d'aménagement qui pourront être effectués au cours de l'année 1967.

Depuis 1966, le service des Travaux en Régie procède aux travaux préalables de démolition et de nivellement grosso modo des terrains acquis par la Ville. Le service des Promenades et Jardins achèvera le travail et, sans engager de grosses dépenses, en attendant l'affectation définitive des terrains, les ensemcera en gazon rustique.

La Commission donne son accord pour la demande de crédit.

A cette occasion, M. VERSTRAETE signale le fâcheux aspect qu'offre, à l'entrée de Lille, les talus bordant la voie du Mongy.

La remise en état de ce terrain sera effectuée au titre des travaux précités; M. BROUX fait observer que tous les terrains vagues de la Porte de Roubaix sont depuis un an nivelés et entretenus.

II - Jardin des Plantes - pose de clôture et de dallages

Dans le cadre de l'aménagement du jardin des Plantes, il convient d'effectuer à présent la pose d'une clôture et de dallages.

Les difficultés qui avaient surgi pour le passage de la rue de l'Orangerie ayant été résolues, la voie est tracée; il reste à clôturer le jardin de ce côté et à poser des dallages.

Le coût de ces travaux est évalué à 100.000 francs.

La Commission approuve l'exécution des travaux et donne un avis favorable à la demande d'un crédit de 100.000 francs.

.../...

III - Jardin des Plantes - Construction d'un logement destiné au Directeur adjoint :

M. MAEGHT et M. MARQUIS font état des difficultés rencontrées pour le recrutement d'un directeur adjoint.

Le traitement de début de carrière (ingénieur subdivisionnaire) alloué à cet ingénieur diplômé de l' Ecole Nationale Supérieure d'Horticulture de Versailles, est insuffisant pour espérer maintenir plus d'un an ou deux, un agent pour qui le passage à Lille constitue une excellente référence, en vue de la recherche ultérieure d'un emploi mieux rémunéré.

Le Directeur des jardins a vu, depuis vingt-six ans, passer un grand nombre de directeurs adjoints qu'il a mis au courant chaque fois, au détriment de l'Administration municipale. M. MARQUIS ne peut assurer, sans l'appoint d'un ingénieur, une marche correcte du service, par suite de la diversité des tâches à accomplir et de l'éparpillement du travail.

Aussi, attribuer au titulaire de ce poste qui va prendre son service dans quelques jours, un logement de fonction serait un moyen efficace de le retenir et, éventuellement, de combler plus rapidement que par le passé une vacance qui s'est déjà prolongée deux ans et demi.

Par ailleurs, il est indispensable que ce logement soit équipé dans l'enceinte du jardin des Plantes dès l'entrée car les nombreuses visites rendues aux collections de ce jardin, notamment les dimanches et jours fériés, par des techniciens ou des professeurs, français ou étrangers, nécessitent la présence d'un guide compétent.

Enfin, les appareils de chauffage étant susceptibles de dérèglements ou de détériorations, il serait bon d'avoir sur place un responsable averti.

La Commission, estimant qu'il y va de l'intérêt du service et de l'Administration municipale, donne un avis très favorable à ce projet et demande avec insistance qu'un crédit de 100.000 F., nécessaire à sa réalisation, soit accordé; dès cette année, la construction de la grande serre exposition va en effet augmenter encore la fréquentation du jardin ainsi que la valeur des collections et des installations diverses.

21 - Budget primitif 1967 - Besoins en véhicules et engins à deux roues :

Il est demandé à la Commission de ratifier les propositions établies par le service et nécessaires à l'élaboration des prévisions budgétaires des Services Publics.

La demande de véhicules, formulée l'an dernier, n'ayant pu être satisfaite faute de crédits, est à nouveau présentée :

- deux fourgons, châssis allongé et un camion-benne seraient nécessaires ainsi qu'un cyclomoteur destiné à un agent de maîtrise.

La Commission donne un avis favorable.

22 - Travaux :

Outre la plantation d'arbres dans divers secteurs de la Ville, d'arbres et d'arbustes sur les terrains de sports des Alouettes et du Lille Hockey Club ainsi qu'au Château Lemoine, d'importants travaux de plantation sont envisagés à la Porte de Gand; leur exécution est évidemment subordonnée à l'obtention des crédits sollicités.

M. BROUX indique, d'autre part, la nécessité d'une réfection des pataugeoires et de la construction de dépôts d'ordures.

Doivent être aussi réalisés en 1967, des travaux de construction de murs de soutènement au quai de la Basse Deûle, d'aménagement du terrain situé au pont des Abattoirs et du parvis de l'Eglise St-Louis.

1967 verra également la création du jardin de la rue de Marquillies pour laquelle la demande de crédits sera soumise à l'avis de la prochaine Commission des Finances.

Enfin, les travaux d'aménagement du bois de la Deûle pourraient débiter dès la désaffectation du Grand Carré et du cantonnement de pêche.

Le Grand Carré est à sec depuis plusieurs années; le cantonnement de pêche, pratiquement inutilisé, est devenu un cloaque infect qu'on ne saurait laisser en cet état; il est urgent de réaménager ces plans d'eau et de les utiliser pour du canotage, ce qui donnerait satisfaction à un grand nombre de personnes.

La Commission émet un avis favorable à ce programme.

23 - Jardin Vauban - éclairage et sonorisation :

M. MAEGHT rappelle que les services d'E.D.F. et des Promenades et Jardins ont collaboré avec le Service électrique à la pose de câbles à l'intérieur du jardin Vauban, lors des journées de la Lumière de 1964.

Il serait donc judicieux d'effectuer la pose de luminaires permettant d'une part d'éclairer, en tous temps, le jardin qui serait ainsi accessible au public, après la tombée de la nuit et, d'autre part, de procéder, en certaines circonstances, à des illuminations qui mettraient en valeur, par des effets lumineux variés, ce chef d'oeuvre paysager, complétant le projet du Service électrique qui, depuis quelques années, procède, au moment de la foire d'automne, à des illuminations de l'entrée du jardin.

M. BROUX ajoute que l'intérêt de cette présentation serait accru par la diffusion de musique; des essais, entrepris en 1962, avaient d'ailleurs donné toute satisfaction. Il s'agissait de diffusion d'une heure de musique enregistrée chaque soir de 16 heures à 17 heures, au centre du jardin (à l'emplacement du kiosque à musique).

La Commission unanime émet un avis favorable.

Avis favorable également de Mme LEMPEREUR qui, empêchée, a tenu à faire savoir, dans une lettre adressée à M. le Président, qu'elle était toute acquise à cette réalisation.

24 - Aménagement de la place de Strasbourg :

Par suite de la suppression des lignes de tramways, le Service de la Voie Publique a réalisé un aménagement du terre-plein central de la place de Strasbourg. Le Service des Promenades et Jardins peut à présent effectuer des plantations à cet emplacement.

M. MAEGHT signale l'intéressante suggestion de M. l'Adjoint COLICHE en vue de l'établissement d'un jet d'eau au centre de ce terre-plein.

Les membres de la Commission sont favorables à la construction d'un jet d'eau, ou fontaine, entouré d'une plantation basse et d'une bande gazonnée.

Le service étudiera et réalisera le projet.

Questions diverses

25 - La Commission renouvelle le souhait émis à deux reprises, les 25 octobre et 16 décembre 1965, pour l'attribution de vestes de cuir aux conducteurs d'engins, actuellement au nombre de 13.

26 - M. MAEGHT fait savoir que pour le terrain situé rue Solférino à l'angle de la rue d'Armentières et de la rue Desmazières, aménagé en verger et dont la cession par la Ville au Centre Hospitalier Régional avait été sollicitée en vue de la construction de maisons de retraite pour personnes âgées, le Ministère de la Reconstruction ayant à donner son avis sur la suppression d'une partie de cet espace vert, a exprimé un avis défavorable, estimant en l'occurrence que Lille ne dispose pas d'une superficie suffisante d'espaces verts.

Le Directeur du Service des Promenades et Jardins rappelle que des cours sont donnés chaque année au verger, depuis plus de cent ans, que le terrain, sauf la partie où avaient été démolies les vieilles serres, fut toujours entretenu et que, considérant le nombre important de Lillois qui empruntent le trottoir pour se rendre au bois par la passerelle, la haie épaisse de clôture a été enlevée cette année et remplacée par des pelouses et plantations florales dont l'effet décoratif est amélioré par la suppression de deux lignes d'arbres.

A ce sujet, la Commission renouvelle le vœu pour la conservation des espaces verts, émis lors de la dernière réunion.

27 - M. VERSTRAETE intervient au sujet du jardin situé boulevard d'Alsace à l'angle des rues d'Arras prolongée et de Jussieu et dont les plantations et les clôtures sont fréquemment détériorées par les véhicules poids lourds en stationnement.

De gros pylônes ont été posés récemment afin d'interdire l'empiètement des véhicules sur le jardin; M. VERSTRAETE pense que cela est insuffisant.

M. MAEGHT demande que le service des Promenades et Jardins lui soumette des propositions tendant à assurer une protection plus efficace.

Les membres de la commission déplorent que les poids lourds soient autorisés à stationner à Lille, à cet endroit.

28 - M. BROUX signale que des travaux sommaires de maçonnerie ont été exécutés sur les masures situées à l'entrée du cimetière de l'Est et bâties sur des terrains repris par la Ville.

A sa demande, la commission émet le souhait que les immeubles vétustes, dans l'éventualité où ils n'offrent pas d'appui à des constructions habitées, soient démolis dès leur reprise par la Ville car ils nuisent à l'aspect esthétique.

29 - Ayant eu connaissance d'incidents survenus au jardin de la place Philippe de Girard et au cours desquels des enfants ont été blessés, Mme LASSON demande dans quelles conditions s'effectue la surveillance des espaces verts.

M. MARQUIS fait savoir que l'effectif de la brigade est insuffisant pour disposer d'un garde par jardin. Les gardes ont généralement un secteur à surveiller; ils effectuent des rondes selon un parcours déterminé : le congé annuel leur est onctroyé en trois périodes de durée équivalente, réparties de mars à novembre, afin d'assurer un roulement et de disposer en permanence de la majorité de l'effectif; les horaires sont établis de telle sorte que les gardes effectuent le maximum de surveillance en été.

La commission souhaite une augmentation de cet effectif bien que le directeur du service pense que cela ne résoudra pas le problème, les dégâts et méfaits se produisant lorsque le garde à le dos tourné.

Par ailleurs, la commission demande surtout que M. le Commissaire Divisionnaire de police invite ses agents à intervenir aux abords ou à l'intérieur des jardins lorsqu'un acte répréhensible se produit en leur présence.

30 - M. DERNONCOURT intervient au sujet de l'envahissement par les mauvaises herbes, de certaines allées du cimetière du Sud et particulièrement de l'allée W 3.

M. MARQUIS signale que les travaux de désherbage ont repris et que le produit très actif, utilisé, permettra dans un laps de temps très court de remédier à cette situation due à la saison pluvieuse.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BROUX déclare close la réunion de la Commission des Promenades et Jardins.

Vu le Président,

F. BROUX

Le Directeur du Service
des Promenades et Jardins,

J. MARQUIS

COMMISSION DES PROMENADES ET JARDINS

Procès-verbal de la réunion du 5 janvier 1967



Le 5 janvier 1967, à 18 heures, la Commission des Promenades et Jardins s'est réunie à l'Hôtel de Ville, dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes, sous la présidence de M. J.-M. BRIFFAUT, Adjoint au Maire, Délégué aux Espaces Verts.

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Déléguée à l'Instruction Publique et aux Fêtes
M. DERIEPPE, Adjoint au Maire, Délégué à l'Hygiène et à la Salubrité Publiques
Mme LASSON, Conseiller Municipal
M. ASTIE, Conseiller Municipal
M. DERNONCOURT, Conseiller Municipal
M. HUET, Conseiller Municipal
M. VERSTRAETE, Conseiller Municipal

Etait excusée :

Mme VANNEUFVILLE, Adjoint au Maire, Déléguée aux Oeuvres Sociales et Familiales

Assistaient également à la réunion :

M. MAEGHT, Ingénieur en Chef, Directeur des Services Techniques
M. MARQUIS, Directeur du service des Espaces Verts
M. LHOTELLIER, Directeur-Adjoint du service des Espaces Verts
M. BACQUART, Rédacteur au service des Espaces Verts

En ouvrant la séance, M. BRIFFAUT évoque le souvenir de M. Fernand BROUX, parti dans des conditions extrêmement pénibles. Il rappelle que M. BROUX, qui fut pour lui un camarade et un ami, se révéla, dans la délégation aux Promenades et Jardins à laquelle il était particulièrement attaché, un défenseur opiniâtre des espaces verts. De la tenacité et de l'efficacité dont il fit preuve en ce domaine, M. BRIFFAUT entend s'inspirer pour remplir au mieux les tâches qui lui incombent.

Le président présente ensuite aux membres de la Commission, ses vœux les meilleurs pour 1967 et souhaite que l'année nouvelle soit particulièrement bénéfique au service des Espaces Verts.

Enfin, après avoir souhaité à M. LHOTELLIER la bienvenue la plus cordiale et dit son espoir de le voir demeurer au service, M. BRIFFAUT passe à l'ordre du jour :

- 31 Procès-verbal de la réunion du 7 septembre 1966.

Une question posée par Mme LASSON et non prévue à l'ordre du jour de la réunion du 7 septembre 1966, ne figurait pas au procès-verbal; il s'agissait de la décoration du hall d'entrée de l'Hôtel de Ville. M. MARQUIS rappelle qu'une étude a été réalisée et des bacs à fleurs commandés. M. BRIFFAUT signale que l'étude devra être revue en fonction de la situation nouvelle, créée par le projet d'institution d'un bureau d'accueil.

Ce procès-verbal donne lieu également à trois remarques de M. BRIFFAUT, sur le fond, concernant :

- en premier lieu, l'insuffisance de l'augmentation des crédits des espaces verts. Alors que pour l'ensemble des services municipaux, cette augmentation a été de 10 %, la comparaison établie entre les budgets Espaces Verts de 1966 et 1967 fait apparaître une augmentation d'à peine 6,5 %.

- en second lieu, les besoins en véhicules. M. BRIFFAUT signale l'obtention prochaine d'un fourgon.

- enfin, l'attribution de vestes de cuir aux jardiniers conducteurs d'engins. Par suite de malentendus, la question n'est pas encore au point et reste à l'étude au service du personnel.

Par ailleurs, M. BRIFFAUT fait savoir qu'il a pu obtenir pour les gardes municipaux, l'attribution de chaussures.

.../...

32 - Travaux.

1) - Bois de Boulogne, bois de la Deûle et 2ème enceinte de la Citadelle

Aménagés en même temps que le jardin Vauban en 1864, les bois de Boulogne et de la Deûle faisaient partie d'un grand projet d'aménagement et d'embellissement de Lille. Des espaces verts devaient s'étendre depuis le boulevard de la Moselle jusqu'au delà du Pont Royal, sans interruption.

Jusqu'en 1914, le Bois de Boulogne fut parfaitement entretenu comme le jardin Vauban. Après la guerre de 1914-1918, l'entretien fut quasiment abandonné, faute de main d'œuvre. Petit à petit, les bois furent envahis de taillis, d'herbes folles, d'orties; les allées disparurent pratiquement sous la végétation. Les pièces d'eau, dont l'alimentation en eau avait été supprimée lors de la création de l'écluse de la Citadelle, s'ensasèrent rapidement.

En 1940-1942, de "grands travaux" furent entrepris pour lutter contre le chômage. Le poste d'octroi et la porte d'eau qui séparaient les deux bois furent supprimés, deux garages pour autos créés, une piste piétons et une piste cyclable en dur aménagées au long des deux bois.

Les fossés de la 2ème enceinte de la Citadelle qui n'étaient que marécages, furent remblayés sur un mètre à un mètre soixante; une cunette fut établie qui recueille surtout les eaux de ruissellement. Elle est destinée à "assainir" les terrains avoisinants.

Un peu plus tard, la poudrière qui se trouvait à l'ouest de l'avenue du 43ème Régiment d'Infanterie, fut rasée, les restes de la maison éclusière abattus et la décharge, qui s'était installée sur une grande surface, enlevée.

En 1950, un jardin fut créé sur 2,50 hectares, à l'intention des enfants, puis des volières, un jardin d'hiver, une laiterie, un junicode et des attractions payantes furent également construits. Un peu plus tard, un stade olympique fut aménagé vers le grand carré; ce stade est très fréquenté.

Dé 1940 à 1965, le bois fut l'objet de différents travaux :

- un débroussaillage général pour enlever toute la végétation basse.
- à quatre reprises, des travaux d'essartage et d'enlèvement des rejets d'arbres.
- le remblaiement de plusieurs pièces d'eau (jusqu'au niveau de l'eau) en accord avec l'Administration des Monuments Historiques.
- la réfection et le rechargement de nombreuses allées.
- la plantation de haies et d'arbres.

Les fauchages des grandes pelouses sont effectués trois ou quatre fois par an. Le fossé, cunette, de la 2ème enceinte de la Citadelle a été curé complètement deux fois.

En 1966 : des corbeilles à papiers ont été posées.

- des bancs nouveaux, en bois, installés.
- un projet d'éclairage mis au point, pour éclairer l'entrée du bois de Boulogne.

Un débroussaillage est en cours depuis le début de septembre; dans le même temps, les bûcherons enlèvent les arbres en excès (plantés ou rejets de souches), élaguent ceux dont les branches basses, trop longues, gênent la visibilité ou assombrissent par trop.

Le Syndicat d'assainissement de la région lilloise a fait combler une grande partie de "la Tortue", cet égoût à ciel ouvert qui longeait le bois de la Deûle.

Il a été demandé que la concession accordée par le Génie au Syndicat des Pêcheurs du Nord ne soit pas renouvelée, à son terme. Cette concession intéresse le cantonnement de pêche (canal au tracé anguleux qui borde les murs de la 2ème enceinte, sur trois faces, de la Citadelle). Le terrain de la concession n'est jamais entretenu; une partie seulement du fossé sert aux pêcheurs : celle qui est alimentée par les excédents d'eau du forage percé à l'entrée du bois de la Deûle. Le reste du cantonnement de pêche est devenu un fossé boueux dont l'aspect laisse à désirer.

Si un accord intervenait entre l'Administration Municipale et le Syndicat des pêcheurs du Nord, l'Administration Municipale pourrait remettre les fossés en état, réserver la meilleure partie à la pêche, réaménager les terrains des berges, tailler les arbres et, dans la seconde partie, aménager des pontons, installer des embarcadères pour louer des barques. Ainsi le fossé servirait à de très nombreux Lillois au lieu d'être réservé à de très rares pêcheurs.

Une autre concession, accordée par l'Administration Municipale aux pêcheurs municipaux, peut être dénoncée au 1er janvier 1967. Elle intéresse le grand carré; cette pièce d'eau est complètement à sec depuis plusieurs années; il faudrait la curer, la remettre en eau, l'aménager pour des promenades en barque; les terrains avoisinants seraient aménagés par nos soins.

A la demande de Mme LEMPEREUR, M. BRIFFAUT prendra contact avec les représentants de la société, afin d'effectuer une mise au point et de leur faire connaître la raison de la reprise de cette parcelle.

Par ailleurs, un programme de travaux a été établi car il sera nécessaire de reprofiler les grandes allées, rétablir les bordures, procéder à un asphaltage des allées principales, installer des jeux de boules et des zones de jeux libres au long de la promenade ainsi que des aires de pique-nique, de poser de nombreux bancs et des corbeilles à papiers, de prévoir un éclairage des grands parcours.

Enfin, lorsque le cours de la Deûle aura été dévié, il sera possible d'aménager ce plan d'eau (qui sera alors de l'eau propre) en le coupant en tronçons dont l'un serait réservé à la voile, un autre aux barquettes, un troisième à la baignade libre avec plage artificielle. Une partie, formant pièce d'eau quadrangulaire, pourra servir au patinage en hiver. Les abords ainsi que le mail sous les tilleuls, serviront de promenade, de lieu de délasserment.

Le champ de Mars, abritant un parking souterrain, en tout ou en partie, pourrait être transformé en "luna-park" permanent. Il y a place pour une telle installation dans une grande agglomération. M. MAEGHT fait remarquer que la réalisation de ce projet supprimerait la gêne occasionnée par les foires de quartiers. Par ailleurs, compte tenu de l'éloignement, il y aurait une nuisance très faible pour les riverains du champ de Mars et les promeneurs recherchant le calme.

D'ores et déjà, des perspectives d'avenir peuvent être envisagées. Si la dérivation de la Deûle et le Boulevard périphérique ne mordent que très peu sur le bois de la Deûle, la ville de Lille disposera d'un ensemble remarquable pour le sport, la détente, le loisir, dont la citadelle, démilitarisée, pourrait être la pièce maîtresse (entre Culturel, Restaurants, etc...).

Cet ensemble comporterait un terrain de sport, le stade Grimonprez (existant déjà), ainsi que des terrains de jeux complémentaires pour les enfants et les adultes (à créer), des installations pour tous les sports nautiques, avec voile, canotage, baignade, natation (centre Marx Dormoy à proximité immédiate), un parc d'attractions, un parking, des promenades, des installations pour la diffusion de musique, un théâtre de plein air, des spectacles de marionnettes, des installations pour tous les jeux folkloriques ou anciens.

Avis favorable de la Commission.

M. ASTIE fait observer que la concrétisation de ces projets, très vastes, demandera beaucoup de temps et suggère que dès maintenant, ils soient portés à la connaissance des Lillois par l'intermédiaire du bulletin municipal.

La Commission estime préférable d'attendre le commencement des travaux dont la réalisation ne peut être envisagée qu'au VIème plan. Néanmoins il est précisé à la requête de M. BRIFFAUT que le premier plan d'eau qui fait suite au Zoo, sera vidé par les pompiers, puis curé par le service au printemps 1967; que le comblement des autres parties basses où s'accumulent les eaux de ruissellement commencera début 1967 et sera poursuivi systématiquement.

2) - place Alexandre Dumas.

Un projet d'aménagement a été étudié par le service. Il comprend :

- le maintien des deux alignements d'arbres existants.
- la pose de deux vasques en béton dans lesquelles seront plantés des massifs de fleurs.

- la mise en place de bancs de repos, de part et d'autre de ces vasques.

Cet aménagement pourrait être réalisé en 1967.

Avis favorable de la Commission.

3) Place de Strasbourg.

Lors de la réunion du 7 septembre 1966, la Commission a émis un avis favorable à l'aménagement du terre-plein central de la place de Strasbourg. Une étude, réalisée par le service, est soumise à la Commission.

Le projet a été étudié en vue de sauvegarder la perspective de la rue Nationale. La masse des végétaux est fonction du volume des bâtiments entourant la place, mais sa disposition ne gênera pas la visibilité des véhicules. Est prévue également l'édification d'une fontaine, avec jeux d'eau et éclairage lumineux par le bas.

La Commission ayant soulevé une objection en ce qui concerne la taille des arbres, d'autres plus petits seront plantés. M. BRIFFAUT souhaite que la question soit revue lors d'une prochaine réunion.

La réalisation est prévue pour 1968, les pelouses et fleurs étant mises en place pour le printemps 1967.

4) Pont Neuf.

Le Pont Neuf a été élargi et doté d'un accès vers l'avenue du Peuple Belge. Un talus compensant les charges a été créé, côté Halles aux Sucres. L'aménagement de voirie sera complété par deux murets de soutènement qui permettront d'étoffer le talus.

Pour que les abords du pont, maintenant très fréquenté surtout par des étrangers à Lille, soient propres, il est indispensable de remodeler les installations actuelles qui comprennent :

- le square Germonprez créé, avant guerre, face aux Halles aux Sucres, sur l'ancien quai;
- l'ancienne école provisoire, sa cour et son espace vert;
- les W.C. jouxtant le square, destinés autrefois aux pensionnaires de l'Hospice Général;
- le petit plateau de basket provisoire, construit sur un lopin de terre disponible contre le square.

Cet ensemble hétérogène est extrêmement disgracieux et sale, malgré les soins d'entretien dont il est l'objet. Il est par conséquent nécessaire d'envisager le transfert des bâtiments des classes provisoires et des installations sportives qui servent actuellement au Lycée Technique Valentine Labbé.

A la demande de Mme LEMPEREUR, un contact sera pris avec Mademoiselle DESTREE, afin de lui soumettre le nouvel emplacement retenu.

La Commission, à l'unanimité, exprime le vœu que soit retenue en priorité, une partie des locaux qui seront prochainement libérés par le service des Installations Thermiques, pour les mettre à la disposition des utilisateurs actuels des classes provisoires.

5) Rues de Marquillies et du faubourg des Postes.

Un crédit de 75 000 F. a été obtenu, au titre du budget supplémentaire de 1966, pour l'aménagement du jardin et la pose des installations d'éclairage.

Les travaux de nivellement sont achevés. Il y a lieu de procéder, à présent, à l'aménagement de deux terrains de jeux pour grands et petits, de deux aires de repos équipées de bancs et, au printemps, à la plantation d'arbres et d'arbustes ainsi qu'à l'ensemencement en gazon de la partie centrale, traitée en vaste pelouse.

Pour répondre à une demande de M. VERSTRAETE, il est précisé que l'entrée de la gare de marchandises, constituant une servitude de voirie, doit être conservée.

Madame LEMPEREUR estime qu'il serait bon que, dès la fin des travaux, soit prise l'habitude du respect du jardin.

La commission souhaite qu'une surveillance étroite, quasi permanente soit établie pendant un certain temps, jusqu'à ce que soit apprécié ce coin de repos, afin que les utilisateurs en deviennent les défenseurs.

6) Monument des Dix-Huit Ponts.

Lors des deux dernières réunions de la Commission, il a été question de l'aménagement des abords du monument dont le déplacement avait été envisagé puis abandonné. Un projet a été mis au point, il consiste en un reprofilage de la bordure du trottoir et en une plantation très fournie de peupliers et d'arbustes, destinée à masquer les murs délabrés entourant le monument.

Par ailleurs, les automobilistes qui garent leur véhicule, au long de la bordure actuelle, trouveront un nouvel emplacement, dans un parking, prévu derrière le monument, côté rue Diderot.

Avis favorable de la Commission.

7) Eclairage du jardin Vauban.

Le 7 septembre 1966, la Commission a émis un avis favorable au projet présenté par M. MÆGHT. Averti de cette décision, M. GOULARD, Directeur du service d'Architecture, a formulé, pour cet objet, une demande de crédit ; or, M. GOULARD nous a fait savoir que la Commission des Finances n'a pu retenir cette demande.

Mme LEMPEREUR rappelle que la Commission des Fêtes a émis le souhait qu'il fût procédé à des illuminations en 1968, à l'occasion des Fêtes du tricentenaire.

En conséquence, la Commission insiste pour que le projet soit inscrit, en priorité, au programme des travaux de 1968 et qu'un crédit soit ouvert pour sa réalisation dans le budget du tricentenaire.

33 - Embauchage de personnel.

Le fait que 44 postes soient vacants entrave considérablement le bon fonctionnement du service. Si ces emplois ne sont pas pourvus dans un court délai, la situation se révélera catastrophique en fin d'année.

M. BRIFFAUT avait proposé un embauchage rapide par le bas, puisque par la suite des aides ouvriers combleront les postes d'O.P.2 et O.P.1. Cette proposition n'a pu être retenue par M. l'Adjoint au Personnel.

Il faut toutefois signaler que 5 chefs d'équipe viennent d'être nommés et qu'un concours pour le recrutement de 5 jardiniers conducteurs d'engins se déroulera le 1er février 1967. Enfin, nous avons demandé qu'aient lieu simultanément les concours d'O.P.2, O.P.1. et terrassiers.

A. M. HUET qui estime souhaitable qu'une telle situation ne se renouvelle pas, M. MARQUIS fait observer que parmi les postes vacants, 20 ont été créés par délibération n° 66/8012 du 24 juin 1966, approuvée par la Préfecture et revenue en Mairie en juillet.

Quoiqu'il en soit, la Commission, unanime, insiste pour que, dans l'immédiat, soient recrutés 15 aides-jardiniers bien que 5 postes seulement soient vacants, les 10 autres devant être libérés tout prochainement, à la suite des concours et, par ailleurs, émet le souhait que les concours aient lieu avant fin février.

M. MARQUIS estime que ce chiffre dérisoire est absolument insuffisant.

Un autre problème se pose, en ce qui concerne le recrutement des gardes municipaux dont deux postes demeurent vacants depuis le 1er avril 1965.

La commission rappelle la nécessité d'obtenir des agents valides et sérieux et émet le vœu que l'embauchage ait lieu désormais, par voie de concours ou d'examen d'aptitude.

34 - Marchés de gré à gré pour acquisition de fournitures et travaux à réaliser.

Il y a lieu de passer marché avec les firmes qui exécutent des travaux ou fournissent des matériaux ou produits divers, pour un montant égal ou supérieur à 20.000 francs par an. Il est proposé de passer un marché de fournitures avec les établissements suivants qui ont été retenus pour la qualité de leurs marchandises, les prix consentis et également pour avoir donné toute satisfaction au cours des années précédentes :

- Etablissements Alfred et Michel HAMEAU, 212-214 rue Clémenceau à Wattignies l'Arbrisseau pour l'achat de rosiers, d'arbres et d'arbustes d'ornement.
- Etablissements HOUVENAEGHEL, 31 rue de la Gare à SAINT-ANDRE, pour l'achat de graines et d'aliments pour les animaux.

Selon les possibilités accordées par l'article 273 du code des marchés publics, la validité de ces marchés s'étendra du 1er janvier 1967 au 31 décembre 1971. La diversité des fournitures ne permettant pas de les déterminer à l'avance et leurs quantités variant en fonction des besoins, les prix seront débattus par le service avant l'exécution des commandes, le montant prévisionnel annuel étant fixé à 25.000 francs.

De même, il est proposé de passer pour l'année 1967 un marché de travaux et de fournitures avec les firmes, ci-dessous, qui, après consultation, ont été retenues en fonction du matériel proposé et des prix consentis :

- Etablissements LENSEL, 3 et 13 rue de la Chapelle à BOIS-GRENIER, en vue de la construction d'un bâtiment à usage de remise, pour un montant de 34.000 francs.
- Société anonyme TRAVNOR, 71 rue Jean Jaurès à LESQUIN, pour la fourniture de matériaux et la pose de murets, d'un montant de 40.000 francs.

Avis favorable de la Commission pour la passation de ces quatre marchés

Sur proposition de M. BRIFFAUT il est décidé qu'à l'avenir, comme dans les autres commissions, les propositions des maisons écartées seront soumises aux commissaires.

35 - Boulevard périphérique Sud de Lille.

Cette question figurait au procès-verbal de la réunion de la Commission des Promenades et Jardins, du 10 mars 1966, quelques jours après que le projet d'autoroute urbaine, mis au point par le service départemental des Ponts et Chaussées, ait été porté à la connaissance de M. l'Ingénieur en Chef des Services Techniques.

A la demande de M. BRIFFAUT, M. MAEGHT fait l'historique de cette question, particulièrement importante et grave de conséquences pour l'avenir du jardin botanique et du quartier de Lille qui l'environne.

Il rappelle qu'à l'origine, seul un boulevard périphérique était prévu. Ces dispositions ont été complètement modifiées par les services des Ponts et Chaussées qui prévoient, à présent, la création d'une autoroute urbaine de liaison, de catégorie D, c'est-à-dire, dotée d'une double chaussée à quatre voies de circulation. La nécessité d'ouvrages annexes et le respect des servitudes de passage impliquent l'empiètement dans le jardin botanique. La Ville de Lille n'a jamais été appelée à donner son avis sur ce projet qui maintenant est presque imposé.

La Commission proteste contre la façon d'agir, en l'occurrence, de l'administration des Ponts et Chaussées et, se plaçant sur un plan général, déclare que l'Administration municipale devait être consultée, seul le Conseil municipal étant apte à juger des répercussions que peut avoir la réalisation d'un tel projet sur la vie de la commune dont il est chargé de gérer les affaires.

M. MAEGHT signale que dès que le projet a été connu, ses services ont entrepris de rechercher des contre-propositions. Elles ont été rejetées, sans avoir subi d'examen sérieux semble-t-il de la part des services des Ponts et Chaussées. Par ailleurs, en ce qui concerne le jardin botanique, M. l'Adjoint délégué aux Promenades et Jardins a protesté et fait connaître, à M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, le vœu émis par la Commission ainsi que le programme des travaux exécutés et à entreprendre dans le cadre de l'aménagement du jardin, et pour lesquels d'importants crédits ont été accordés.

Malgré cela, une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a été ouverte. Sur le plan administratif, il y avait lieu de faire des réserves; MM. MAEGHT et GOULARD, Directeur du service d'Architecture, ont donc déposé un rapport commun auprès de l'enquêteur.

M. BRIFFAUT fait savoir qu'il a reçu un ultimatum de M. ALLERET, Ingénieur d'arrondissement aux Ponts et Chaussées selon lequel, "si, dans huit jours, nous n'acceptons pas l'emprise insignifiante pour laquelle pourrait être versée une compensation pour la perte des plantations, d'un montant approximatif de 100.000 francs, le financement du carrefour Armand Carrel serait reporté".

Par ailleurs, M. MAEGHT indique l'existence d'un document en date du 22 décembre 1966, signé par M. POUYOL et dans lequel l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées donne son "accord total pour faire supporter, par les aménagements routiers, le financement de plantations qui seraient réalisées dans le jardin botanique pour compenser les suppressions qui interviendraient du fait des travaux".

Enfin, M. MAEGHT annonce qu'une solution semble avoir été trouvée par M. MALLENGIER, Chef du service des Etudes. Il s'agirait de déplacer l'autoroute de quelques mètres vers le nord, c'est-à-dire vers l'Institut Denis Diderot, et de la construire en souterrain ce qui permettrait d'aménager au-dessus un très vaste parking payant. Cette solution entraînerait une dépense importante, de l'ordre de 8 millions, mais il faut tenir compte de la rentabilité à long terme de l'opération. Ce projet sera soumis prochainement à l'avis des Commissions de la Voie Publique et de l'Urbanisme.

La Commission y est très favorable d'autant qu'il permettra l'accès au jardin par l'entrée monumentale du boulevard des Défenseurs de Lille et l'utilisation des installations par un nombre accru d'automobilistes; le parcage serait très utile pour le lycée technique et les nombreux automobilistes arrivant à Lille par les portes d'Arras et de Douai.

La Commission, unanime, rejette catégoriquement le projet établi par les Ponts et Chaussées et le juge inacceptable, compte tenu même de l'établissement du passage à deux niveaux, au carrefour Armand Carrel.

35 - Square de Jussieu dit Square Foch

Des géomètres travaillant sans autorisation dans le square, pour le compte des Nouvelles Galeries, ont attiré notre attention; ils étudiaient le moyen de transformer l'ensemble du square en parking souterrain, avec un accès piétons à l'intérieur des Nouvelles Galeries

M. MAEGHT explique que la requête des Nouvelles Galeries a été examinée et que différents projets sont à l'étude; il demande si la création d'un jardin moderne, sans arbres, sur le parking, n'est pas souhaitable et indique que la Commission de la Voie Publique a donné son accord pour l'étude de projets. M. VERSTRAETE qui assistait à cette réunion le confirme mais M. HUET, également présent, précise que l'accord avait été donné à condition de conserver les arbres.

M. BRIFFAUT note qu'il faut absolument conserver tous les arbres. J'en suis, dit-il le défenseur, tout comme M. MARQUIS, et dois les maintenir car ils constituent le patrimoine de la cité sur le plan de la Santé Publique; l'aliéner serait commettre une grave erreur.

M. MARQUIS rappelle que les arbres (ils sont 126 pour les deux squares intéressés) dégagent chaque jour des centaines de M³ d'oxygène et assainissent l'atmosphère qu'ils débarrassent d'une énorme quantité de poussière. Couper les arbres de Jussieu serait une monstruosité car il y en a très peu dans le centre de Lille et il est prouvé, par des rapports de congrès médicaux, que c'est dans les villes les plus pauvres en verdure qu'il y a le plus de malades (pulmonaires, cancéreux et mentaux).

Il est manifeste aussi que dans de grandes cités étrangères où l'on a cru pouvoir supprimer des espaces verts pour créer des parkings, on remplace de nos jours ces derniers par des plantations. Le problème du parcage peut être résolu de différentes manières en hauteur ou en souterrain; celui des espaces verts, indispensables, ne peut être réglé qu'en surface.

Un débat animé s'entrouve, tous les commissaires étant absolument hostiles à la suppression des arbres des squares Foch et Dutilleul. La Commission, à l'unanimité, décide que le parcage peut être réalisé à condition qu'il préserve réellement les arbres et soit construit linéairement en souterrain, dans la partie centrale du jardin pour servir d'accès à un parking plus grand situé sous le quai du Wault et sous le Champ de Mars.

Pour que l'artère verte soit sauvegardée entre le centre de la Ville et le grand centre de loisir du bois de Boulogne, le parking du quai du Wault serait surmonté de massifs floraux et même, pourquoi pas, d'une grande nappe d'eau de faible profondeur.

QUESTIONS DIVERSES

37 - Subventions pour la création ou l'aménagement de parcs et jardins publics.

M. BRIFFAUT, alerté par Mme LASSON, a noté que des subventions nouvelles peuvent être accordées pour la création d'espaces verts; MM. MAEGHT et MARQUIS précisent dans quelles conditions le décret n° 66.658 du 1er septembre 1966 modifie les anciennes dispositions qui étaient assez peu favorables à nos projets; ainsi, les projets en cours ne pouvaient être retenus, car il n'était possible de mettre en oeuvre qu'après accord des autorités supérieures.

Actuellement, il est possible d'obtenir des subventions même pour des projets en cours. Des dossiers seront étudiés et mis au point pour le jardin de la rue de Marquillies, le jardin des Plantes et le bois de Boulogne.

38 - Relations entre le service des Espaces Verts et ceux de la 5ème Direction, en matière de permis de construire

Toute demande de construction ou de travaux d'aménagement nécessitant la délivrance du permis de construire, est instruite dans différents services municipaux (services de la 5ème Direction, du contrôle de voirie, de la Voie Publique, de l'Urbanisme, des Etudes) puis transmise à l'Equipement (Construction).

Or, il est apparu que certains promoteurs, après obtention du permis, demandent la suppression d'arbres gênant leurs projets et dont ils avaient parfois signalé la présence sur les plans annexés à leur demande.

Afin d'éviter le renouvellement de situations irritantes et, par ailleurs, susceptibles de nuire à l'Administration Municipale, M. BRIFFAUT a demandé à M. DERIEPPE, adjoint délégué à l'Hygiène et à la Salubrité publiques de faire transmettre au service des Espaces Verts, par les services de la 5ème Direction, les dossiers relatifs à des travaux à entreprendre sur les artères plantées (un plan sera établi à cette intention).

M. DERIEPPE fait savoir que d'ores et déjà, à la recommandation jointe à tout permis de construire délivré, une septième clause a été ajoutée, ainsi libellée : "En aucun cas, il ne pourra être porté atteinte aux plantations bordant le domaine public, sans autorisation préalable des services municipaux".

M. MAEGHT suggère que, pour gagner du temps, le contrôleur de voirie qui, par métier connaît les rues, voit le dossier et se rend sur place, fasse savoir s'il est nécessaire de transmettre la demande au service des Espaces Verts.

La Commission se rallie à cette proposition et décide qu'il y aura lieu, lorsque la demande initiale aura fait l'objet d'un refus caractérisé, d'être intransigeant par la suite.

39 - M. DERIEPPE insiste pour que l'élagage des tilleuls du groupe d'H.L.M. Louis Brodel, abandonné en 1966 à cause des intempéries, soit poursuivi afin de rendre efficaces les opérations de démoustication qui se dérouleront, au printemps.

M. DERIEPPE signale également la nécessité de procéder à la tonte d'une petite pelouse, aménagée devant le bâtiment "Notre-Chez-Nous", rue Robespierre.

A ce sujet, M. HUET estime qu'il serait nécessaire de revoir la question de l'entretien du domaine des H.L.M. (question qui s'est posée lors de la dernière réunion de la Commission des services publics) dont la prise en charge nécessite un personnel important d'entretien et de surveillance et des dépenses supplémentaires alors que le budget alloué au service des Espaces Verts est déjà insuffisant.

M. MAEGHT rappelle que, dès qu'intervient le classement d'un lotissement dans la voirie urbaine, les terrains appartiennent à la Ville et leur entretien incombe aux services municipaux.

M. BRIFFAUT ajoute que le problème posé n'est pas spécifique aux H.L.M. mais se pose également au sujet des groupes scolaires.

40 - Madame LEMPEREUR rappelle le calendrier proposé par la Commission lors des réunions des 25 octobre et 16 décembre 1965, et retenu, par la Commission des Fêtes, pour les fêtes du tricentenaire du rattachement de Lille à la France, en 1968 :

- inauguration en juin de la roseraie et de la grande serre du jardin des plantes.
- illumination du jardin Vauban, fin août ou septembre.
- exposition internationale du chrysanthème, au Palais Rameau, début novembre.

41 - M. HUET signale le mauvais état du square du St-Sacrement, mal entretenu et saccagé par les enfants du quartier et remarque que, dans l'ensemble, l'entretien des jardins de la Ville laisse à désirer.

M. BRIFFAUT fait savoir qu'outre le manque de personnel, un problème d'encadrement se posait, il manquait de chefs d'équipe.

42 - Madame LASSON s'enquiert de l'état d'avancement des travaux de peinture des bancs et de pose de clôtures. M. MARQUIS fait savoir que le quart des bancs ont été repeints en 1966 et qu'un crédit ayant été accordé au budget supplémentaire de 1966, l'achat et les travaux de pose de clôtures sont en cours.

43 - Madame LASSON intervient également au sujet d'une question que le Directeur du service des Espaces Verts se proposait d'évoquer : il s'agit de l'aménagement des abords de la porte de Gand; une étude détaillée a permis de déterminer la limite de la zone intéressant les espaces verts.

M. MARQUIS soumet le plan dressé à la Commission qui donne un avis très favorable au projet établi et souhaite que l'Armée ne construise pas de nouveaux bâtiments au voisinage de la porte.

44 - M. DERNONCOURT observe qu'après chaque manifestation à la Foire Commerciale, les plantations environnantes sont abîmées et les clôtures écrasées. Le fait s'est de nouveau produit à l'occasion du salon du confort ménager, au cours duquel les plantations et les installations de l'avenue Eugène Varlin et du boulevard du Président Hoover ont souffert. Il demande si des mesures préventives ne peuvent être prises.

M. HUET signale qu'il avait demandé l'application de telles mesures lors de la réunion du 10 mars 1966.

M. MARQUIS fait savoir qu'en comparaison des années précédentes, les dégâts furent insignifiants; des précautions avaient été prises et une surveillance assurée par les agents de la police urbaine et les gardes municipaux.

M. MAEGHT informe la Commission que les services municipaux disposent également d'un stock de barrières qui s'accroît d'année en année et qu'ils complètent, lors d'importantes manifestations, par location ou par emprunt aux communes voisines, le stock intégral est utilisé au moment de la Foire.

45 - M. VERSTRABTE revient sur son intervention du 7 septembre 1966, au sujet du jardin de la rue de Jussieu dont une partie est dévastée par les poids lourds en stationnement irrégulier. M. MARQUIS lui fait savoir que la pose de poteaux complémentaires en béton armé destinés à renforcer la clôture, a été demandée.

La séance est levée à 21 heures 45.

Le Directeur du service
des Espaces Verts

Vu, le Président de la Commission,
Adjoint Délégué aux Espaces Verts

J. MARQUIS

J.M. BRIFFAUT

COMMISSION DES ESPACES VERTS



Procès-verbal de la réunion du 6 avril 1967

Le 6 avril 1967, à 18 heures 30, la Commission des Espaces Verts s'est réunie à l'Hôtel de Ville, dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoint, sous la présidence de M. J.-M. BRIFFAUT, Adjoint au Maire, Délégué aux Espaces Verts.

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Déléguée à l'Instruction Publique et aux Fêtes
M. DERIEPPE, Adjoint au Maire, Délégué à l'Hygiène et à la Salubrité Publiques
Mme LASSON, Conseiller Municipal
M. Astie, Conseiller Municipal
M. DERNONCOURT, Conseiller Municipal
M. HUET, Conseiller Municipal
M. VERSTRAETE, Conseiller Municipal

Etait excusée :

Mme VANNEUFVILLE, Adjoint au Maire, Déléguée aux Oeuvres Sociales et Familiales

Assistaient également à la réunion :

M. MAEGHT, Ingénieur en Chef, Directeur des Services Techniques
M. MARQUIS, Directeur du service des Espaces Verts
M. BACQUART, Rédacteur au service des Espaces Verts

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, M. BRIFFAUT adresse à M. LHOTELLIER et à son épouse ses félicitations les plus chaleureuses et ses meilleurs vœux de bonheur; il espère qu'ils résideront longtemps dans la Ville de Lille. MM. les Commissaires s'associent à ces souhaits.

- 46. Procès-verbal de la réunion du 5 janvier 1967

Le procès-verbal donne lieu à plusieurs remarques portant uniquement sur le fond.

- Reprenant la question 32/I, M. HUET s'enquiert de l'état des travaux de curage du premier plan d'eau faisant suite au zoo.

- les travaux d'assèchement sont en cours.

- M. VERSTRAETE s'informe de la suite réservée à son intervention du 5 janvier (question 45) concernant le jardin de la rue de Jussieu.

- M. LHOTELLIER a pris contact avec M. PALAMIN en vue de la pose de poteaux.

- M. BRIFFAUT rend compte des missions dont l'a chargé la Commission :

- M. BRIFFAUT a écrit à Mademoiselle DESTREE, Directrice du Lycée V. Labbé; toutefois, il fait savoir que, dans l'immédiat, les travaux de création prévus aux abords du Pont Neuf ne peuvent être entrepris, la rénovation du quartier étant envisagée et que le transfert des baraquements est impossible dans l'immédiat. Cependant, l'aménagement des talus sera effectué; évidemment, les travaux d'entretien seront poursuivis.

- M. BRIFFAUT s'est entretenu également, d'une part, avec les responsables des sociétés de pêche en vue de l'aménagement du grand carré et, d'autre part, avec M. FRISON aux fins d'embauchage de personnel. Ces questions seront traitées respectivement sous les n° 49/4 et 48 de l'ordre du jour.

- M. BRIFFAUT informe la Commission :

- que le Conseil d'Administration a rejeté le marché de gré à gré à passer avec les établissements HOUVENAEGHEL pour l'achat de graines et d'aliments destinés aux animaux du Zoo. Le service procédera à un appel d'offres auprès de différentes maisons sur la base des prix fixés par la mercuriale des graines et autres denrées.

.../...

- qu'au cours du Conseil d'Administration de ce jeudi matin, M. le Maire a demandé qu'il soit procédé au remplacement ou à la **remise** en état des bancs du jardin Vauban;

- que le problème de l'attribution de vestes de cuir aux jardiniers conducteurs d'engins est résolu.

- 47 - Information du Président

M. BRIFFAUT fait part de son intention de réunir trimestriellement la Commission quelle que soit l'importance de l'ordre du jour. Toutes les questions intéressant l'Administration Municipale, tous les projets établis au service des Espaces Verts seront ainsi soumis à l'attention des Commissaires pour que ces derniers, amplement informés, soient à même de renseigner la population et, par ailleurs, d'assurer la défense du service.

- 48 - Résultats des concours : personnel

M. BRIFFAUT tient à rendre hommage à son collègue M. FRISON pour la célérité avec laquelle, sous son autorité, ont été organisés respectivement les 3, 15, 17 et 21 février, les 11 et 22 mars, les concours de jardiniers conducteurs d'engins, jardiniers-mosaïstes, jardiniers, terrassiers (2 concours : le premier n'ayant pas permis le classement d'un nombre suffisant de candidats, un second concours a été organisé le 11 mars, pour lequel la limite d'âge a été abaissée à 18 ans) et gardes municipaux.

Les postes vacants dans les catégories OP2 et OPI sont à présent comblés.

Toutefois M. BRIFFAUT déplore que le recrutement de 15 aides-jardiniers, demandé par la Commission le 5 janvier, n'ait pas reçu de suite. Il manquait, au 1er mars, 42 agents et au 31 mars, 37 agents. Il manque encore au 6 avril 22 aides et apprentis-jardiniers.

M. MARQUIS signale qu'une liste comportant un ordre préférentiel d'embauchage avait été établie par ses soins en septembre 1966; depuis lors aucun agent de cette catégorie n'a pu être embauché ce qui a nui considérablement à la bonne marche du service.

- 49 - Travaux en cours

1) rue de Marquillies

Les travaux de nivellement ont été effectués en 1966 ainsi que des apports de terre végétale et de ballast destiné à assurer le drainage des chemins.

Les pelouses et les chemins ont été tracés; les semis de gazon sont en cours ainsi que la plantation d'arbres, d'arbustes et de rosiers. Deux puisards ont été creusés ainsi que des tranchées destinées à recevoir les câbles électriques alimentant les trois lampadaires posés. Enfin, à l'aide de bulldozers, les talus ont été profilés. Des bancs et jeux seront installés sous peu.

L'inauguration du jardin peut être envisagée vers la fin du mois de mai.

2) Centre de chèques postaux

La parcelle de terrain faisant face à la cité administrative vient d'être aménagée. Des travaux de terrassement ont été exécutés : enlèvement de caisson, apport de terre végétale, nivellement. Le gazon a été semé le 31 mars.

Par ailleurs, quelques dégâts ayant été occasionnés aux plantations existantes, lors du démontage des échafaudages, la pelouse a été réensemencée le 15 mars; quelques arbustes de remplacement ont été plantés.

Pour répondre à une question de M. HUET, M. MARQUIS fait savoir qu'il n'a pas été recouru, comme cela se fait habituellement, à la réclamation de dommages intérêts, étant donné que les services des P et T fournissent, gracieusement, des poteaux télégraphiques destinés à la confection de jeux pour les jardins d'enfants.

3) Bois de la Deûle

Les travaux d'élagage et d'abattage sont commencés.

D'autre part, l'entreprise ayant travaillé pour le compte du syndicat d'assainissement a été invitée à achever le nivellement des terres qui ont servi au comblement de "la Tortue" car l'exécution n'avait pas donné satisfaction.

Le nettoyage du bassin envasé, situé à proximité de l'habitation du responsable du parc zoologique, a été poursuivi durant dix jours consécutifs. Pour alimenter en eau potable ce bassin ainsi que le bâtiment des animaux exotiques et l'habitation du responsable des installations, le forage de l'Avenue du 43ème R.I. sera utilisé.

M. MAEGHT signale que l'eau sera vendue à la ville par le service distributeur.

Enfin, il sera procédé prochainement à l'enlèvement d'importants dépôts d'immondices accumulés sur le terrain situé entre le parking et le café des fleurs et concédé à la Ville par l'autorité militaire.

Il est rappelé que des militaires du 43ème R.I. collaborent aux travaux d'aménagement.

Faisant suite à ce bassin, trois pièces d'eau seront également rattachées et alimentées en eau claire à partir du forage en service à la limite du cantonnement de pêche; une remise en état des chemins longeant ces pièces d'eau peut être envisagée.

M. BRIFFAUT estime préférable d'assécher ces étendues d'eau.

M. MAEGHT le convainc de l'impossibilité d'une telle entreprise; l'eau, provenant de nappes souterraines, affleure certaines années suivant un rythme indéterminé. La question sera revue avec les services techniques compétents.

4) Grand Carré

Les travaux d'élagage et d'abattage ont débuté le 31 mars. Les travaux de débroussaillage sont en cours et l'aménagement des berges en bonne voie; il sera procédé prochainement au démontage de la clôture et à l'enlèvement de la vase sèche, sur une épaisseur de trente à quarante centimètres; cette vase sera utilisée dans les jardins publics à l'allègement de certaines terres trop lourdes.

La mise en eau peut être envisagée pour le mois de juillet si le programme des travaux envisagés se déroule comme prévu. Le remplissage du bassin se fera à partir d'un forage proche et l'écoulement de l'eau excédentaire, s'il y en a, se fera vers la Deûle.

Les responsables de la Société de pêche des Municipaux de Lille ont souscrit aux projets arrêtés lors de la réunion du 5 janvier; toutefois, ils sollicitent l'autorisation de pêcher jusqu'à dix heures du matin.

De même, les dirigeants du Club du Chien Berger de Défense ont accueilli favorablement les nouvelles dispositions concernant l'occupation de l'îlot central du grand carré dont ils auront le libre usage, lors des compétitions. En autre temps, une promenade, aménagée autour du terrain, permettra au public d'assister à l'entraînement des chiens.

Mme LEMPEREUR estime intéressantes ces innovations qui répondent au vœu, émis par l'Administration Municipale, de voir reprendre vie à toutes les sociétés lilloises composées en majorité d'adhérents de condition modeste. Dans le cadre de la politique d'aménagement des loisirs, l'action de telles sociétés mérite d'être soutenue par l'Administration Municipale.

- 50 - Projets

I) fossés de la citadelle

La Ville et le Syndicat des pêcheurs du Nord n'ont pas pu parvenir à un accord, les pêcheurs refusant de rétrocéder leurs droits au bail à dater du 1er Janvier 1968.

Devant la mauvaise foi évidente dont font preuve les responsables du syndicat (mis au courant des projets de l'administration municipale, ces derniers se sont empressés de réempoissonner le cantonnement laissé jusqu'alors à l'abandon) et, conscients de ne pas pouvoir mener à bien, dans ces conditions, l'aménagement envisagé dans l'intérêt général, les commissaires unanimes adressent une demande instante à l'autorité militaire pour qu'au 1er janvier 1968 soit résilié le bail accordé à ce groupement et dont la Ville se déclare preneur à compter de cette date.

En contrepartie, l'Administration Municipale s'engage à offrir, au syndicat des pêcheurs du Nord, la possibilité d'empoissonner les fossés après leur aménagement (désherbage, forage, etc...), la pose de clôtures, la construction de hangars et de pontons et de les utiliser pour la pêche sur une certaine longueur, le reste étant réservé au canotage.

2) Jardin St-Sauveur

M. MARQUIS soumet à la Commission les plans d'aménagement du terrain délimité par l'avenue Kennedy, la rue St-Sauveur, la rue des Etaques et le bâtiment E 3'.

M. ASTIE s'inquiétant de l'existence de la chaufferie, provisoire, il lui est précisé que cette dernière disparaîtra par la suite lorsque sera mise en service la chaufferie définitive de l'Avenue Denis Cordonnier.

3) Porte de Gand

Le projet établi par le service des Espaces Verts a reçu l'avis favorable de la Commission, lors de la réunion du 5 janvier.

Des travaux de nettoyage et de débroussaillage sont en cours.

Un crédit de 59.000 F. était nécessaire pour mener à bien les travaux d'aménagement. Les restrictions apportées au budget établi par le service des Espaces Verts n'ont permis d'inscrire, à ce poste, qu'un crédit de 19.000 F. Les travaux auraient pu être achevés pour l'hiver 1967-1968. Ils seront poursuivis quand des fonds complémentaires seront utilisables.

Une discussion s'engage sur l'opportunité de certains travaux.

4) Hôtel de Marchiennes

Un petit espace vert doit être aménagé sur la placette de l'Hôtel de Marchiennes, rue de Paris.

M. BRIFFAUT a décidé de surseoir au projet établi. Il n'y sera donné suite que lorsque les immeubles voisins auront été détruits.

5) serre d'exposition

MM. les Commissaires prennent connaissance sans observation du dernier projet établi par l'architecte, M. SECQ, et comportant les annexes prévues.

La Commission, à l'unanimité, considérant l'important pôle d'attraction que constituera cette réalisation, insiste pour que le crédit de 750.000 F., inscrit sur fonds d'emprunt, soit réalisé en priorité sur fonds généraux puisque de toutes façons ce projet n'est pas subventionnable.

6) four crématoire

Cette question a fait l'objet d'un exposé de M. MARQUIS lors de la réunion du 10 mars 1966 (n° 2).

MM. les Commissaires examinent l'avant-projet de crématorium, établi par le service d'architecture et commenté par le responsable des travaux dans les cimetières, en l'occurrence le Directeur des Espaces Verts. Ils jugent heureuses les proportions du bâtiment et reconnaissent que la disposition intérieure a été étudiée de façon rationnelle. Sur le plan de l'utilisation, ils donnent, parmi les combustibles proposés, la préférence au fuel oil pour des raisons pratiques et économiques. Ils rappellent par ailleurs que la durée d'incinération ne devra pas excéder 45 minutes.

M. ASTIE demande si ce four crématoire sera de la compétence de la communauté.

M. MAEGHT l'informe que le crématorium sera affecté de plein droit à la communauté, en même temps que le transfert de la compétence correspondante, puisqu'il appartient au domaine des biens dont la compétence est transférée à la communauté et qui sont nécessaires à l'exercice de ses attributions.

Les annuités, restant dues, de remboursement de l'emprunt contracté par la Ville, en l'occurrence, seront prises en charge par la communauté.

La Commission unanime se déclare favorable à la réalisation de ce projet et demande que la Commission des Bâtiments Communaux l'inscrive à son programme de travaux.

- 51 - Avis

1) bacs à fleurs, place de la Rénovation

M. MAEGHT signale que la place ainsi dénommée, s'appelle en réalité place Roger Salengro et fait savoir que seul le tréfonds est privé.

M. BRIFFAUT estime souhaitable, pour la réalisation d'une décoration d'ensemble des abords de l'Hôtel de Ville, la prise en charge par le service des Espaces Verts des bacs à fleurs construits pour dissimuler les bouches d'aération des garages souterrains. Dans ces bacs qui couvrent plusieurs centaines de m², seraient plantés, en particulier, des bulbes, à condition que soit prévue une arrivée d'eau permettant l'arrosage de début mai à fin août.

Avis favorable de la Commission.

2) jardin de la rue Fulton

Il s'agit d'aménager en espace vert et de prendre en charge un terrain planté en arbres, situé rue Fulton. M. Marquis signale que les promoteurs ont obtenu l'autorisation de bâtir à condition que cette parcelle soit conservée en espace vert.

N'en pas assurer l'entretien c'est courir le risque de voir, à brève échéance, les riverains en demander la disposition sous forme de parking.

Par ailleurs, cet espace vert, traité en coin de jeux pour les enfants, sera de conception simple et d'un entretien facile ; il constitue en outre un excellent poumon pour le quartier et les écoles voisines.

Avis favorable de la Commission.

3) pavillons pour personnes âgées

En vue de réaliser l'implantation de logements pour personnes âgées, à travers l'habitat urbain, le Centre Hospitalier Régional sollicite la mise à sa disposition du terrain, planté, situé avenue Léon Jouhaux entre les rues de Solférino et de la Digue et sur lequel était inscrite une option du rectorat pour la construction d'un restaurant universitaire. Ce terrain a déjà été amputé d'une partie au profit de l'Office d'H.L.M., ce que déplore le Directeur du service des Espaces Verts qui estime que le projet du C.H.R. aurait pu être établi sur un autre terrain, Lille manquant d'espaces verts.

La Commission, à la majorité, compte tenu de réserves émises par M. HUET, donne un avis favorable à condition que soient maintenus au maximum les très beaux arbres existants.

4) Exposition de Bruay-en-Artois

M. BRIFFAUT fait savoir à la Commission que de temps à autre est sollicitée la participation du service des Espaces Verts à des expositions horticoles.

Cette contribution n'entraîne aucune perturbation, ni aucune dépense supplémentaire pour le service (les heures de travail effectuées, en la circonstance, par le personnel municipal, sont payées par les organisateurs), et présente l'avantage de faire connaître, aux gens qui ne peuvent se déplacer à Lille, la richesse de collections botaniques de la Ville ; les Musées agissent de même en exposant des oeuvres dans d'autres Villes. Par ailleurs le concours du service à des manifestations extérieures attire de plus nombreux visiteurs au jardin des Plantes, visiteurs qui passent le reste de leur journée à Lille.

M. HUET demande si les présentations dans des villes de cette importance sont "valables" pour Lille.

M. MARQUIS fait savoir que les dernières manifestations horticoles, organisées à Bruay et à Hénin-Liétard, ont connu une affluence plus grande que l'exposition du Palais des Beaux-Arts, à Lille, en septembre dernier.

Avis favorable de la Commission.

5) Parc zoologique

M. BRIFFAUT informe la Commission que le remaniement complet du parc zoologique doit être envisagé dans les années à venir, car les installations d'origine sont trop légères ; leur conception a d'ailleurs fait l'objet de très nombreuses réclamations.

Des travaux d'aménagement du bâtiment principal et la construction de volières sont en cours. Un crédit de 75.000 francs, demandé en 1965, a été accordé au budget primitif de 1966.

Un second crédit de 115.000 francs, inscrit sur fonds d'emprunt, devrait permettre l'exécution de travaux de maçonnerie, de menuiserie, de ferronnerie et de peinture.

Il importe que cet emprunt soit réalisé au plus tôt.

Une somme de 2.000 francs, destinée à la confection d'étiquettes plastifiées, est disponible et sera utilisée prochainement, le problème de l'étiquetage étant à présent résolu.

Tout en conservant la conception actuelle, M. BRIFFAUT estime souhaitable une présentation plus soignée des animaux rares, ainsi que l'abandon progressif des élevages massifs au profit d'achats plus nombreux d'animaux plus robustes de nos régions.

Cette solution nécessitera évidemment l'obtention d'un budget plus important, les crédits actuels de fonctionnement étant déjà notablement insuffisants.

Les propositions de M. BRIFFAUT recueillent un avis favorable unanime de la Commission qui souhaite voir cesser les nombreuses protestations dont fait l'objet le parc zoologique.

M. MARQUIS est chargé de mettre au point un projet de revalorisation du zoo.

A la demande de M. BRIFFAUT, chaque année, un état numérique des animaux et des pertes, par espèces, et un compte rendu sanitaire seront présentés à la Commission.

- 52 - Budget supplémentaire de 1967

Le montant des crédits obtenus au budget primitif de 1967 ne peut permettre l'exécution de nombreux travaux, prévus au programme de 1967. Il en est ainsi :

- des travaux de plantation de la porte de Gand;
- de la construction de murs de soutènement au quai de la Basse Deûle, face à l'hospice général, pour compenser les différences de niveaux;
- de la construction de dépôts en ciment dans les jardins;;
- et de divers travaux de maçonnerie (volières extérieures, serres etc...).

De même ne peuvent être envisagés :

- l'acquisition de certains matériels d'équipement de jardin;
- l'aménagement des jeux de boules;
- et des travaux de plantation aux stades de hockey et des Alouettes.

Il a fallu, aussi, réduire les prévisions concernant les achats de grillages et de matériaux destinés à la confection de bancs.

Pour répondre au souhait émis par M. le Maire, en Conseil d'Administration, la Commission demande l'inscription au budget supplémentaire de 1967 :

- d'un crédit de 10.000 francs pour la remise en état de bancs, en particulier au jardin Vauban;
- d'un crédit de 20.000 francs pour la pose de clôtures.

Elle demande également l'inscription :

- d'un crédit de 40.000 francs pour la construction de murs de soutènement au quai de la Basse Deûle;
- d'un crédit de 10.000 francs destiné à l'aménagement du stade de hockey.

Par ailleurs, la première tranche de crédits pour l'asphaltage des allées de jardins étant prévue sur fonds d'emprunt, la Commission demande l'inscription sur fonds généraux du crédit nécessaire à l'exécution de ces travaux notamment au parc zoologique.

Il est précisé qu'un crédit a été obtenu pour la pose de corbeilles à papiers. Mme LASSON et M. ASTIE sont d'avis que le modèle de corbeilles, utilisé par le service de la Voie Publique, ne convient pas aux jardins; ils lui préfèrent l'ancien modèle.

- 53 - Budget de 1966 : emprunt

La Commission insiste pour que soient réalisés en priorité les emprunts qui permettront la réalisation de la serre d'exposition et la continuation des travaux d'aménagement des installations du parc zoologique.

M. BRIFFAUT précise qu'en ce qui concerne la serre, si les marchés ne sont pas passés avant les vacances 1967, il est illusoire d'en envisager l'inauguration en Juin 1968 comme prévu au programme du tricentenaire.

- 54 - Questions diverses du service

I) aide au L.O.S.C.

Le 20 février 1967, sous la présidence de M. le Secrétaire général de la Mairie, MM. GOULARD, DE CALUWE, BACQUART, CHIMOT, MARQUIS, (représentant M. MAEGHT,) se sont réunis en vue d'examiner la lettre adressée le 31 janvier 1967 à M. le Maire, par M. BARBIEUX, Président du Comité directeur du L.O.S.C. au sujet de la situation du L.O.S.C. et de ses rapports avec la municipalité.

A l'issue de l'examen des "solutions envisagées" par M. BARBIEUX, diverses propositions ont été suggérées dont l'octroi d'une subvention de 10 millions d'anciens francs et la concession gratuite au L.O.S.C. de la publicité du stade.

En vue du prochain Conseil municipal, M. le Maire a demandé que ces propositions fussent soumises pour examen aux différentes commissions intéressées qui pourront, évidemment, les compléter ou les modifier.

Pour sa part, le service des Espaces Verts pourrait être chargé d'apporter une aide complémentaire, sous forme de travaux d'entretien dont l'estimation a été fixée, par M. MARQUIS, à 5.550 francs l'an, et se répartissant comme suit :

- I tonte hebdomadaire du terrain, soit 3.900 F.
- 2 fois l'an, désherbage des parties non gazonnées (tribunes et abords) soit 1.000 F.
- I fois l'an, replacage de gazon, à l'issue de la saison, devant les buts et au centre du terrain, soit 500 F.
- fleurissement de l'entrée et du monument en mai (65 plantes), soit 150 F.

M. MARQUIS fait savoir qu'en réalité ces travaux sont d'ores et déjà assurés pour une large part.

Par ailleurs, l'entretien du petit matériel (notamment les petites réparations) pourrait être assuré également par le service. Etant donné la nature de ces travaux, le montant des dépenses afférentes ne peut être déterminé à l'avance.

La Commission émet un avis favorable à la proposition qui précède.

2) Restaurant Cabanis

Destiné à des personnes âgées il ne sera pas "pris" sur le jardin mais trouvera sa place dans l'ancienne salle des fêtes en son rez-de-chaussée; heureusement, sinon les lillois auraient encore été privés d'un coin vert.

3) Aménagement de la zone non aedificandi

L'aménagement sera poursuivi dans la limite du crédit accordé pour 1967. Il consistera en nivellement de terrains en attente et semis d'herbe robuste.

Une note du service du Contentieux en date du 19 août précise dans quelles conditions les terrains de zone peuvent encore être occupés et quelle est la politique de l'Administration municipale à ce sujet. La zone doit garder son affectation d'origine.

4) Concours des villes et villages fleuris

Ce concours est organisé chaque année. En réalité, ne peuvent y participer avec quelques chances de se classer, que les petites agglomérations. La Ville de Lille, de même que les autres grandes villes du département, n'y a jamais pris part.

La Commission décide de ne pas donner suite. A ce sujet, M. HUET suggère que la célébration des fêtes du tricentenaire soit l'occasion d'une campagne de fleurissement de la Ville. Cette suggestion est retenue par la Commission.

- 55 - Questions diverses des commissaires

I). M. VERSTRAETE fait état d'une loi votée récemment pour favoriser la création d'espaces verts H.L.M. et suggère qu'il en soit fait éventuellement application pour la défense des espaces verts existants.

La Commission charge M. MARQUIS de se rapprocher de l'Office Municipal d'H.L.M. afin d'obtenir des renseignements sur cette nouvelle forme d'aide.

2) Mme LEMPEREUR demande à quel moment l'appellation de Commission des Espaces Verts a remplacé celle de Commission des Promenades et Jardins et quels avantages présente cette nouvelle dénomination.

M. MAEGHT fait savoir que cette modification a été faite après accord de M. le Maire; le service des Promenades et Jardins a pris l'appellation "Service des Espaces Verts".

A la demande de M. MAEGHT, M. MARQUIS informe la Commission que cette désignation, plus significative de l'évolution du concept du jardin, a été opérée pour des raisons de normalisation; les appellations variaient selon les villes; par contre les textes de portée générale, telle la loi relative aux communautés urbaines, traitent des "espaces verts".

3) la Commission souhaite que soient inventoriés les jardins privés de Lille et qu'éventuellement la Ville puisse se réserver, en vue de l'intérêt public, le droit d'en refuser la suppression, dans les quartiers pauvres en espaces verts.

4) M. BRIFFAUT demande que soit inscrit, au programme des prévisions budgétaires de 1968, un crédit de l'ordre de 20 à 30.000 francs destiné à l'enlèvement par l'entreprise, de vieux monuments, au cimetière de l'Est.

Cette année 850 monuments ont été enlevés par les soins de l'Armée qui les ont utilisés comme casson. Toutefois, cette opération, bénéfique pour la Ville, ne peut être étendue à l'enlèvement des très gros rochers.

5) M. DERNONCOURT signale que les bornes fontaines du square du Réduit n'ont pas encore reçu les améliorations souhaitées.

La Commission demande que cette question soit portée à la connaissance de la Commission des Bâtiments Communaux.

6) Mme LASSON s'enquiert de l'état d'avancement des demandes des subventions.

M. MARQUIS lui fait savoir que la question est à l'étude.

7) Mme LASSON demande où en est l'aménagement du terre-plein central de la place de Strasbourg.

M. MARQUIS l'informe que les travaux ne peuvent être entrepris avant la fin du mois d'avril.

8) M. HUET se déclare satisfait de la bonne présentation des gardes municipaux, lors de l'enterrement du Docteur Arquembourg, Conseiller Municipal.

A l'issue de la réunion, M. BRIFFAUT se félicite d'avoir pu informer ainsi les Commissaires de toutes les questions intéressant le fonctionnement du service.

Ces derniers, notamment Mme LASSON et M. HUET, le remercient et reconnaissent l'intérêt que présente pour eux la connaissance des travaux entrepris, ce qui leur permettra de renseigner utilement et fructueusement les administrés.

La séance est levée à 23 heures 30

Le Directeur du service
des Espaces Verts,

Vu le Président de la Commission,
Adjoint délégué aux Espaces Verts,

J. MARQUIS

J.M. BRIFFAUT

COMMISSION DES ESPACES VERTS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 JUN 1967



Le 16 juin 1967 à 18 heures 30, la Commission des Espaces verts s'est réunie à l'Hôtel de Ville, dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes, sous la présidence de M. J.M. BRIFFAUT, Adjoint au Maire, Délégué aux Espaces Verts.

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Déléguée à l'Instruction Publique et aux Fêtes
Mme VANNEUFVILLE, Adjoint au Maire, Déléguée aux Oeuvres Sociales et Familiales
M. DERIEPPE, Adjoint au Maire, Délégué à l'Hygiène et à la Salubrité Publiques
Mme LASSON, Conseiller Municipal
M. ASTIE, Conseiller Municipal
M. DERNONCOURT, Conseiller Municipal
M. HUET, Conseiller Municipal

Etaient excusés :

M. VERSTRAETE, Conseiller Municipal
M. MAEGHT, Ingénieur en chef, Directeur des services techniques

Assistaient également à la réunion :

M. PESIER, Directeur de l'Office Municipal d'H.L.M.
M. MARQUIS, Directeur du Service des Espaces Verts
M. LHOTELLIER, Directeur Adjoint du service des Espaces Verts
M. BACQUART, Rédacteur au service des Espaces Verts

Au nom de la Commission, M. BRIFFAUT souhaite la bienvenue à M. PESIER et le remercie d'avoir bien voulu répondre à son invitation.

Procès-verbal de la réunion du 6 avril 1967

Le Président fait part de deux observations que lui a adressées, par écrit, M. VERSTRAETE :

- M. VERSTRAETE remarque que le procès-verbal lui est parvenu très longtemps après la réunion.

A ce sujet, M. BRIFFAUT dégage la responsabilité du service des Espaces Verts qui, souligne-t-il par ailleurs, a fonctionné dans la majeure partie du premier semestre, avec seulement deux agents du cadre administratif. M. BRIFFAUT ajoute que l'ordre du jour particulièrement chargé a nécessité la rédaction d'un procès-verbal très dense dont, en outre, certaines questions ont fait l'objet de nombreux remaniements.

- M. VERSTRAETE demande, en second lieu, que soit apportée une rectification au texte de la question 55/1, évoquée par lui et ayant pour objet l'aménagement d'espaces verts H.L.M. "Il ne s'agit pas d'une loi mais d'une circulaire du Secrétariat d'Etat au logement".

La Commission prend acte.

- M. ASTIE apporte un complément d'information au sujet du jardin de la rue St-Sauveur : la chaufferie provisoire aura disparu pour le mois d'octobre ; une chaufferie, aménagée dans le sous-sol de l'Hôtel de Ville, la remplacera.

.../...

- Pour donner suite à la question 51/5, M. BRIFFAUT fait savoir aux commissaires qu'il tient à leur disposition un état quantitatif et qualitatif des animaux du parc zoologique ainsi que la liste des achats effectués en 1966 et des décès constatés au cours de la même année. M. BRIFFAUT signale que le docteur vétérinaire CORROYETTE juge l'état sanitaire satisfaisant.

- M. COLICHE, Adjoint Délégué aux Services Publics, a bien voulu attirer notre attention sur la question 49/3 - Bois de la Deûle - et nous faire savoir que le forage de l'avenue du 43° R.I fournit de l'eau industrielle et non de l'eau potable et qu'un branchement en eau potable a été spécialement installé pour l'habitation du responsable des installations.

- 56 - Exposé de M. PESIER, Directeur de l'Office Municipal d'H.L.M. de Lille, sur les espaces verts d'H.L.M. -

L'entretien et la surveillance des espaces verts aménagés dans les ensembles H.L.M. sont une charge importante et croissante pour le service tant en personnel qu'en crédits, et le problème qu'ils posent nécessite un examen approfondi. Convaincu qu'un allègement des charges peut être apporté par les dispositions de la circulaire 67/19 du 30 mars 1967 adressée par le Secrétaire d'Etat au logement, aux présidents des organismes d'H.L.M., M. BRIFFAUT demande à M. PESIER de bien vouloir informer la Commission de ces nouvelles mesures.

- M. PESIER donne lecture de la circulaire et en commente les traits essentiels.

Le texte énumère tout d'abord les normes requises pour l'aménagement d'espaces verts et d'aires de jeux dans les groupes d'H.L.M.

Il rappelle que la circulaire du 2 avril 1966 estime à 2 % du prix de revient global, le montant des dépenses à consacrer aux espaces verts et aux espaces libres.

En outre, et c'est là le point primordial, il dispose que les frais d'entretien sont récupérables désormais sur les locataires, ce qui ne peut manquer d'engager les intéressés à respecter les plantations dont ils ont la jouissance. M. PESIER fait savoir que les dirigeants de l'Office n'estiment pas souhaitable le recours à cette mesure car, à Lille, les espaces verts, qu'il s'agisse de squares publics ou de jardins d'H.L.M., appartiennent au domaine public et par définition sont accessibles à tous. Il ne serait donc pas logique d'en faire subir les frais d'entretien à une catégorie déterminée d'utilisateurs. Actuellement, les dépenses d'entretien sont supportées par la ville ; si elles devaient incomber à l'Office, elles nécessiteraient réglementairement une contrepartie dans une opération de recette, en l'occurrence une majoration des loyers.

Enfin, la circulaire permet aux organismes d'H.L.M. d'engager des gardes particuliers assermentés. Jusqu'à présent, cette possibilité était exclue. M. PESIER signale que des propositions pour l'embauchage d'I, 2 ou 3 gardes assermentés seront soumises à l'approbation du Conseil d'administration de l'Office.

Le Président remercie M. PESIER et demande à la Commission de se prononcer sur les questions suivantes :

1°) la Ville doit-elle continuer de prendre en charge l'entretien des espaces verts d'H.L.M. ?

2°) Y-a-t-il lieu de réclamer aux locataires d'H.L.M., une part contributive ?

- La Commission unanime répond oui à la première question.

Pour Mme LEMPEREUR il ne peut y avoir d'autre solution ; il s'agit du domaine communal : la Ville doit s'engager à en assurer l'entretien. D'ailleurs, M. DERNONCOURT signale que la majorité des locataires, non informés, attribuent à la Ville la gestion des ensembles H.L.M. Néanmoins, Mme LEMPEREUR estime qu'il serait bon que l'Office d'H.L.M. prît conscience de l'intérêt de ses locataires, aidât la Ville à favoriser l'expansion des espaces verts et à mettre un terme à l'abandon total de certaines plantations d'H.L.M.

- M. HUET constate que cette prise de position aura pour effet d'accroître le nombre de points verts à entretenir et souhaite que l'Administration municipale en tienne compte lors de l'établissement du prochain budget.

En ce qui concerne la seconde question, M. BRIFFAUT fait savoir qu'à son avis rien ne s'oppose à ce qu'une part contributive soit exigée des locataires; l'article 38 de la circulaire s'applique aux organismes d'H.L.M., mais puisqu'à Lille la Ville a repris tous les terrains, elle peut être assimilée à ces organismes et bénéficier des dispositions susvisées; cela couvrirait la dépense en personnel de 28 agents ainsi que le prouve le rapport de M. LHOTELLIER (annexe jointe). Quand le C.I.L. réalise un espace vert important dans un grand ensemble, il réclame à ses locataires 2 ou 3 Frs par mois.

- M. DERNONCOURT est convaincu que cette solution entraînerait un tollé des locataires contre la Ville.

- Mme LEMPEREUR précise que cette circulaire s'applique plutôt à une forme de verdure en petits points verts morcelés, destinés à rompre la monotonie des grandes lignes de construction, à "créer des écrans entre les bâtiments" et donc réservés au seul bénéfice des locataires alors qu'à Lille de vastes zones vertes concourent à l'embellissement de la ville, à l'agrément de tous les citoyens, à l'amélioration de leur santé.

- A la seconde question, la Commission répond non, avec toutefois une réserve de M. ASTIE qui serait partisan de demander une légère contribution de principe aux locataires, dans le but de mettre un frein aux dégradations.

M. PESIER se retire après que M. BRIFFAUT l'ait remercié d'avoir bien voulu exposer le point de vue de l'Office.

- 57 - Emprises sur les espaces verts -

1 - Square Foch -

Cette question a fait l'objet, au cours de la réunion du 5 janvier (n° 36 du P.V.) d'un débat à l'issue duquel la Commission a décidé que le parking souterrain projeté pouvait être réalisé à condition qu'il préservât réellement les arbres.

Devant cette prise de position, le projet a été abandonné et une étude ancienne, reprise; il s'agit de l'aménagement d'un parking sous le quai du Wault avec maintien du plan d'eau et en partie sous le square Dutilleul.

Le premier projet condamnait soixante arbres et entraînait, à brève échéance, la perte de tous les arbres centenaires. Le second nécessite l'enlèvement de quinze arbres au maximum, âgés seulement de quinze ans. Dans ces conditions, avis favorable de la Commission.

Le service de la Voie Publique en sera avisé.

2 - Esplanade -

En vue de la création de voies à circulation rapide entre le jardin Vauban et le Pont Royal, l'Administration des Ponts et Chaussées envisage la suppression d'une ligne d'arbres sur la façade de l'Esplanade.

Ces arbres sont classés et la Commission prend note que ce projet est très mal accueilli par la population riveraine.

En conséquence, avis défavorable de la Commission qui retient le contre-projet établi par les services municipaux.

3 - Grand Carré -

Le plan proposé par l'Administration des Ponts et Chaussées fait apparaître qu'une bretelle de raccordement au boulevard périphérique, envisagé au nord de la Citadelle, traverse le terrain du Grand Carré.

.../...

La Commission déplore cette emprise qui contrarie les projets d'aménagement en cours de réalisation et souhaite que l'Administration des Ponts et Chaussées s'en tienne à l'ancienne étude qui établissait la voie à grande circulation au nord du canal.

Le plan d'aménagement établi par les services techniques municipaux sera communiqué aux Ponts et Chaussées.

4 - Jardin botanique -

En définitive une emprise de 124 m², à partir de la rue Armand Carré, a été accordée à l'Administration des Ponts et Chaussées : elle se traduit par l'amputation d'une longue mais étroite bande de terrain et n'occasionne qu'une perte d'arbres minime.

Toutefois, l'éventualité d'une emprise plus importante, destinée à l'installation du chantier, entraînerait la suppression de la quasi totalité des arbres situés entre l'école de plein air et la grande entrée du jardin. Ces arbres ont été plantés en 1947. La Commission estime inadmissible qu'ils soient sacrifiés et souhaite que soit retenue la solution proposée par le service, et qui consiste à réduire la bande de 3 mètres 50 inutilisée qui reste entre les deux courants de circulation sur l'autoroute ou à défaut qu'il soit recouru à la pose de palplanches.

Par ailleurs, aucun plan définitif n'a été arrêté pour ce qui concerne l'emprise vers la rue du Faubourg d'Arras.

5 - Square Angellier -

M. BRIFFAUT fait savoir que l'Administration municipale a été saisie à nouveau d'une demande du Rectorat tendant à obtenir, en vue de l'extension de la bibliothèque universitaire, la libre disposition du terrain du Square Auguste Angellier et la suppression de la statue.

Il rappelle que le 25 juin 1964, une semblable demande avait été repoussée par la Commission des Promenades et Jardins qui demandait que la cession de terrain soit circonscrite à la surface prévue pour l'agrandissement, par la Convention du 12 mars 1887, à savoir 275 mètres carrés.

Eu égard à l'utilité de cet espace vert, la Commission maintient la position adoptée en 1964.

6 - Jardin de la porte de Béthune -

Ce jardin est appelé à disparaître dans un proche avenir car l'établissement d'une bretelle de raccordement à l'autoroute ouest l'ampute des quatre cinquièmes.

La Commission émet le vœu que le projet établi par l'Administration des Ponts et Chaussées soit soumis à l'Administration municipale qui se réserve la possibilité de faire étudier des contre-projets en vue d'assurer la sauvegarde de ce très beau jardin et de maintenir une zone calme à l'intention des habitants d'H.L.M. qui se trouveraient enserrés dans un réseau de voies à circulation rapide et bruyante.

7 - Fort Sainte Agnès -

Situé dans la zone non aedificandi, au lieu dit des Dondaines, ce tertre devait être aménagé partiellement en espace vert très vallonné utilisant au mieux les importantes différences de niveau existantes.

Ce projet ne pourra être réalisé, une nouvelle voie étant désormais prévue à cet emplacement.

- 58 - Rapport de M. LHOTELLIER sur les effectifs du service des Espaces Verts -

Rédigé à la demande de M. BRIFFAUT, le rapport de M. LHOTELLIER détermine, en fonction de normes officielles récentes, les effectifs théoriques des services chargés de la gestion des espaces verts.

M. LHOTELLIER donne lecture du rapport (annexe jointe).

M. BRIFFAUT remarque que le nombre de soixante ouvriers, nécessaire pour l'entretien de trente hectares, peut être ramené à un effectif plus raisonnable par l'utilisation de gros matériel. Il n'en demeure pas moins vrai que l'effectif actuel est insuffisant; le nettoyage, notamment le ramassage des papiers, soulève des difficultés. Etant donné le morcellement des espaces verts dans de nombreux secteurs, ce travail doit être accompli par des ouvriers professionnels de 1ère et 2ème catégories.

La question de l'entretien des bancs a été réglée il y a quelque temps, par le recrutement de deux aides-ouvriers d'entretien. De même, le problème du nettoyage pourrait être résolu par l'embauchage de quinze à vingt manoeuvres du cadre auxiliaire, constituant des équipes spéciales.

M. ASTIE s'enquiert du mode d'embauchage de ces agents.

M. BRIFFAUT lui fait savoir qu'il s'agirait en l'occurrence de création d'emplois, ces auxiliaires ne pouvant être recrutés sur des postes budgétaires existants.

Pour M. HUET, s'il y a manque de main d'oeuvre, il se révèle avant tout une insuffisance de crédits. M. HUET déclare : "on doit se battre tous à la Commission des Espaces Verts pour que soit bien établi que l'on doit faire quelque chose de plus pour les jardins".

La Commission, considérant qu'il est irrationnel de faire effectuer le nettoyage et le ramassage de papiers par des ouvriers qualifiés, propose les deux solutions suivantes :

- soit la prise en charge, par le service de la Propreté Publique, du nettoyage des espaces verts.
- soit la constitution d'une équipe de nettoyage affectée au service des espaces verts, ce qui paraît nettement préférable au Directeur du Service. Cette équipe pourrait se déplacer et faire des nettoiemnts spectaculaires soit parce qu'ils sont urgents, soit parce qu'ils sont nécessités par une manifestation officielle à proximité.

En marge de cette proposition, Mme LEMPEREUR et M. BRIFFAUT souhaitent que soit présenté à la Commission, lors d'une prochaine réunion, un rapport du service concernant les villes de Roubaix, Tourcoing, La Madeleine, Loos et portant sur leur superficie en espaces verts, l'effectif chargé de les entretenir, le montant des crédits qui leur sont alloués et éventuellement le montant de la participation des offices d'H.L.M.

- 59 - Travaux en cours -

I - Place de Strasbourg - Des terres ont été apportées; un semis de gazon effectué. M. MARQUIS assure que, sous huitaine, la plantation sera entreprise.

2 - Jardin botanique et roseraie - Les murets sont construits, les pelouses ensemencées et les rosiers plantés. Il reste à poser une dalle d'ardoise sur le faite des murets et les marches, à établir des coulées d'eau; ce travail sera accompli cet été.

M. ASTIE suggère que, dès la floraison, la presse soit convoquée à la roseraie en présence des membres de la Commission et par ailleurs que la direction du jardin botanique soit indiquée en ville.

Le service de la voirie sera informé de cette demande.

3 - Bois de Boulogne et de la Deûle - Les travaux de débroussaillage ont été poursuivis; ils seront achevés prochainement. L'enlèvement de la vase doit être repris, sous huitaine. Au Grand Carré, des travaux de réfection sont en cours, sous la direction du service des Monuments Historiques qui a affecté à la réalisation de ces travaux un crédit de 10.000 francs. A la suite d'une visite sur les lieux de M. l'Adjoint DOYENNETTE et de M. RONCHIN, le service des Travaux en Régie réparera le petit pont, l'abri rustique et posera les bancs.

D'autre part, M. BRIFFAUT déclare qu'il a pris contact avec le Colonel Dupuis et qu'il y a lieu d'espérer que la concession, pour l'utilisation des fossés de la Citadelle, ne sera pas renouvelée au Syndicat des Pêcheurs du Nord.

M. ASTIE insiste pour l'aménagement des plans d'eau destinés au canotage; M. BRIFFAUT fait savoir que le Grand Carré sera remis en eau si possible pour le 1er Octobre et qu'il sera alors fait appel à des démonstrateurs de matériel nautique.

M. BRIFFAUT craint que l'aménagement du Bois de la Deûle soit rattaché tôt ou tard à un programme métropolitain. Aussi la Commission reconnaît-elle la nécessité d'étudier le problème du Bois dans son ensemble, afin que l'Administration municipale ne se trouve pas démunie le jour où la métropole pourrait essayer de s'approprier le projet : circulation des eaux - macadamisation - équipements légers - équipements lourds...

Une étude de la jeune Chambre Economique du Nord a été adressée à l'Administration municipale. M. BRIFFAUT ne la juge pas satisfaisante; sa réalisation se révèle trop coûteuse (près de 900 000 000 A.F.). D'ailleurs, la Commission, unanime, se rangeant à l'avis de M. HUET, souhaite voir conserver au Bois son caractère agreste et quelque peu sauvage.

Enfin, la Commission donne mandat à M. BRIFFAUT de présenter une requête afin qu'une étude de tout le système de circulation d'eau soit entreprise.

Les Services Publics seront avisés.

4 - Pose de bancs d'un nouveau type - M. MARQUIS rappelle que le modèle de bancs posés dans les jardins, a été créé par le service municipal d'Architecture. Un nouveau système de fixation vient d'être mis au point. Il permettra de réduire notablement le nombre des actes de vandalisme dont les bancs sont fréquemment l'objet. Il rendra également l'entretien plus aisé et moins onéreux.

5 - A l'issue de l'examen de cette question, le Président ouvre une parenthèse pour informer la Commission que les travaux de nivellement et d'aménagement des terrains de l'avenue du Bois, demandés par la Commission des Sports, ne pourront être réalisés qu'en Octobre. Ces travaux vont absorber une part importante des 30.000 francs accordés pour la remise en état de terrains vagues.

- 60 - Serre d'exposition -

Le crédit de 75 millions d'anciens francs prévu, a été porté à 186 millions. Une tranche de 50 millions, inscrite sur fonds généraux au budget supplémentaire de 1967, est disponible dès à présent pour le commencement des travaux, notamment le gros oeuvre.

Ces travaux seront entrepris dans les mois qui viennent; ainsi la serre pourra être inaugurée comme prévu.

Les plans sont présentés aux commissaires.

- 61 - Budget supplémentaire de 1967 - Section de fonctionnement -

M. BRIFFAUT informe la Commission que les crédits demandés au titre de la section d'investissement n'ont pu être accordés dans leur totalité. Il déplore que le crédit de 40.000 francs nécessaire à la construction de murs de soutènement au quai de la Basse Deûle, ait dû être ramené à la somme de 5.000 francs.

Enfin, le Président fait savoir qu'un crédit complémentaire de 10.000 francs sera demandé à la section de fonctionnement du budget supplémentaire pour l'exécution des travaux de remise en état des bancs du Jardin Vauban. Une somme de 20.000 F sera également dégagée pour achever les travaux de maçonnerie au grand Carré.

- 62 - Questions diverses du service -

I - Motrices de la C.G.I.T. -

A la suite de la cérémonie organisée pour la sortie du dernier tramway lillois, l'Administration municipale a décidé l'acquisition de deux motrices; l'une devait être remise dans un local à rechercher par le service des bâtiments, l'autre était destinée au jardin d'enfants de la Citadelle.

Aucun local n'ayant pu être trouvé, les deux motrices sont toujours en attente au dépôt de la C.G.I.T.

La Commission des Bâtiments, lors de sa réunion du 9 mai 1967, a suggéré de placer les deux véhicules au jardin de la Citadelle.

Le Conseil d'administration demande que la Commission des Espaces Verts donne son avis sur la destination à donner à ces deux motrices et envisage la possibilité de rechercher un emplacement dans l'enceinte de la Foire Commerciale.

Présumant que ces voitures serviront de refuge aux clochards et étant donné l'impossibilité de faire exercer une surveillance de nuit au jardin d'enfants, la Commission estime que les motrices ne peuvent trouver place, présentement, au jardin de la Citadelle.

2 - Square Henri Ghesquière -

Ce problème a été à nouveau évoqué en Conseil d'Administration, le 6 avril 1967.

Il fut rappelé que M. BROUX avait proposé la suppression pure et simple de ce jardin.

Au cours de cette réunion, M. CAMELOT a suggéré : " de supprimer les buissons et les parterres pour maintenir simplement les gros arbres ". Le Conseil d'Administration demande que la Commission des Espaces Verts examine ce problème pour le square Ghesquière comme pour d'autres jardins situés dans des quartiers populeux et, par ailleurs, charge la Commission d'étudier une conception particulière de réalisation des espaces verts à proximité des groupes d'H.L.M.

Mme LEMPEREUR estime que le maintien de ce jardin est rendu indispensable par sa situation au coeur d'un quartier où abondent les taudis.

Mme LEMPEREUR demande que tout soit mis en oeuvre pour le refaire et pour organiser la surveillance.

M. DERNONCOURT constate que cet espace vert aurait dû être conservé dans son état primitif, en jardin de verdure.

Considérant la nécessité absolue de ce jardin, mais compte tenu des innombrables dégradations qu'il a subies, et qu'il subit encore, la Commission demande qu'un projet d'espace vert de conception simple soit établi par le service et lui soit soumis.

3 - Asphaltage des allées de jardins -

La Commission des Finances, lors de sa réunion du 6 juin 1967 n'a pas retenu, au budget supplémentaire de 1967, une demande de crédit de 300.000 francs, déposée par le Service de la Voie Publique, en vue de l'aménagement des allées de jardins en matériaux hydrocarbonés et en asphalte.

Cette demande sera présentée à nouveau par le service des espaces verts lors de l'examen du budget primitif de 1968.

Avis favorable de la Commission.

4 - Marchés -

Pour faire suite au vœu exprimé par la Commission, le service a procédé le 8 mai 1967, à un appel d'offres auprès de 45 établissements spécialisés dans la vente des fruits et légumes ou des graines destinées à l'alimentation des animaux. Il a été fait appel également aux fournisseurs des restaurants.

Deux réponses de marchands de fruits sont parvenues au service, dont l'une négative.

Actuellement le service se fournit en fruits et légumes auprès des Etablissements HONORE et d'autre part se trouve dans l'obligation d'acheter aux Etablissements HOUVENAEGHEL les graines nécessaires à l'alimentation des animaux (évidemment à concurrence de 20.000 F.).

- 63 - Questions diverses des Commissaires -

I - Mme LASSON s'informe de l'état d'avancement des demandes de subvention. M. MARQUIS fait savoir que l'établissement des dossiers rencontre de nombreuses difficultés; les espaces verts faisant l'objet de ces demandes ne présentent pas toutes les normes requises pour l'octroi de subventions.

M. MARQUIS a pris contact officieux avec les services préfectoraux intéressés.

2 - Mme VANNEUFVILLE demande que soit envisagée la possibilité d'égayer la place Arago.

M. BRIFFAUT suggère la construction d'un vaste bac à fleurs circulaire en briques, semblable à celui existant à l'angle de l'avenue Kennedy et de la rue de Paris.

3 - Pour la même raison, M. DERNONCOURT souhaite que soit envisagée la plantation du terre-plein de la place Jacques Febvrier.

Un plan d'aménagement de la voirie de cette place est à l'étude; les espaces libres (refuges et trottoirs) pourront être plantés de manière décorative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

VU, le président de la Commission
Adjoint délégué aux Espaces Verts,

J.M. BRIFFAUT

Le Directeur du service
des Espaces Verts,

J. MARQUIS

- ANNEXE -

RAPPORT SUR LES EFFECTIFS

DES ESPACES VERTS

- I - Considérations Générales
- II - Composition idéale du Service
- III - L'effectif du Service au 1er juin 1967
- IV - L'entretien des Espaces Verts de H.L.M.
- V - Problème du nettoyage

RAPPORT SUR LES EFFECTIFS

DES ESPACES VERTS

CONSIDERATIONS GENERALES

Nous allons essayer de mettre en valeur, compte tenu de la structure de la Ville de Lille, tant au point de vue étendue que population, l'importance que le Service des Espaces Verts devrait avoir.

D'après des études précises, des normes ont été établies pour évaluer d'une manière raisonnable quelle devrait être pour une ville donnée l'importance de nos espaces verts et partant de là, l'effectif du service qui doit en assurer l'entretien.

Il est bien sûr difficile d'évaluer d'une manière précise, mathématique, l'effectif exact que le service doit posséder pour avoir un rendement et des résultats optima. De nombreux facteurs externes influent sur le service et contrarient souvent des planing de travail (facteurs climatiques par exemple).

Un programme bien conçu doit correspondre à une superficie de 20 m² d'espaces verts par habitant. Ce chiffre correspond à un type de ville étendue et à densité très forte de population (cas de Lille).

La répartition s'établit ainsi :

- Jardin public de quartier	2 m ²
- Parc urbain	3 m ²
- Voie de promenades plantées	1 m ²
- Parc suburbain	10 m ²
- Equipement sportif	4 m ²
	<hr/>
TOTAL :	<u>20 m²</u>

Ceci nous conduit à une première conclusion ; la Ville de Lille devrait posséder :

$$200.000 \times 20 = \underline{400 \text{ hectares d'Espaces Verts.}}$$

Voyons maintenant quel serait l'effectif que nous devrions posséder compte tenu de la surface à entretenir. Ici encore, les chiffres cités proviennent d'une étude sur "Les Espaces Verts dans la cité" numéro spécial de l'action municipale.

Taux de référence

Une ville de 80.000 habitants et 60 hectares d'espaces verts doit posséder :

- 1 ingénieur divisionnaire
- 2 Ingénieurs subdivisionnaires
- 4 adjoints techniques
- 6 contremaîtres
- 10 chefs d'équipe
- 100 ouvriers d'exécution

TOTAL : 123

Ceci pour fixer les idées, nous amène en extrapolant pour Lille un effectif de :

$$123 \times 3,5 = \underline{430}$$

.../...

Sur cet effectif total de 430, nous devrions avoir 350 ouvriers d'exécution spécialisés et non spécialisés.

BILAN DE L'EFFECTIF ACTUEL AU 1er JUIN 1967

		<u>réalisé</u>
Contremaîtres	5	5
Chefs d'équipe	20	19
Jardiniers mosaïstes	35	36
Jardiniers	30	30
Bûcherons	10	10
Conducteurs de tracteur	8	8
Mécaniciens	2	2
Terrassiers	50	48
Aides-jardiniers	62	51
Concierges et surveillants	2	1
Femmes de service	3	3
Apprentis	5	0
Fossoyeurs	14	13
Brigadiers	2	2
Gardes	30	30

Effectif du bureau

Directeur	1	1
Directeur adjoint	1	1
{ Chefs de culture	2	2
{ Adjoints techniques		
Rédacteur	1	1
Commis	2	2

Nous voyons donc que sur un total prévu de 285 notre effectif s'arrête à 265.

Nous avons toujours un déficit d'une vingtaine d'agents. Ce déficit chronique est regrettable car il nous empêche d'être "à jour" dans tous nos travaux d'entretien général et nous empêche également d'entreprendre des travaux neufs et de les exécuter dans des délais souhaitables.

Nous pouvons souligner ici que la grande dispersion géographique des espaces verts à Lille, leur morcellement augmentent encore les difficultés d'un entretien rationnel. Nous perdons énormément de temps dans les déplacements. Nous espérons dès que le déficit sera comblé, mettre en route un système d'entretien en "équipes volantes".

Si nous faisons une comparaison de notre effectif actuel avec l'effectif qu'il serait souhaitable de posséder nous avons un déficit théorique de 165 agents.

Nous pensons qu'il serait indispensable de combler pour l'immédiat notre déficit actuel et de prévoir l'embauchage de 20 à 25 manoeuvres (aides jardiniers).

.../...

Un autre tableau va nous montrer l'évolution en parallèle des surfaces des Espaces Verts et du personnel correspondant.

Année	Superficie	Effectif théorique
1909	35 m2	50
1946	85 m2	144
1957	151 m2	219
1959	158 m2	236
1960 *	173 m2 1,3	244 → 314
1961	187 m2	243
1962	210 m2 1,1	259 → 284
1966	228 m2	285
1967	230 m2	285

NB : Par rapport à 1960, nous devrions avoir en 1967 un effectif théorique de 314.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE H.L.M.

Nous avons à Lille une surface d'Espaces Verts de H.L.M. importante à entretenir, soit une ceinture pratiquement contenue au Sud de Lille plus quelques îlots disséminés : Bois Blancs, Fives, Buisson.

Le Personnel affecté à l'entretien des H.L.M. se répartit ainsi :

H.L.M. Concorde	7
" Strasbourg	3
" Belfort	9
" Rivoli	
" Aguesseau	1
" Buisson	
Parc des Expositions	1 ½
Bois Blancs	
Boucher de Perthes	1 ½
	<hr/>
TOTAL	23 → 30 x 2 = 60

Nous avons donc 23 personnes affectées à l'entretien des H.L.M. On peut noter que le personnel outre l'entretien des H.L.M. qui occupe 80 à 90 % de son temps assure l'entretien des quelques écoles incluses dans le secteur.

Nous avons à Lille au 1er Janvier 1967

7.900 locataires de H.L.M.

Si ceux-ci payaient comme il est prévu par une loi récente, 3,00 NF/mois pour l'entretien des Espaces Verts, nous aurions :

7.900 x 3,00 x 12 = 28.440.000 F.

.../...

Cette somme correspond au prix de revient de 28 ouvriers environ.

Nous voyons que notre effectif correspond environ à ces normes.

NB : En considérant que nous avons à Lille environ 30 m2 d'Espaces Verts de H.L.M. et qu'il faut en moyenne 2 hommes par hectare pour l'entretien, cela nous donne un effectif pour les H.L.M. de: 30 x 2 = 60 ouvriers d'entretien.

PROBLEME DU NETTOIEMENT DES ESPACES VERTS

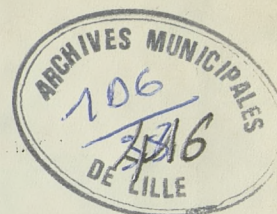
Nous avons constaté l'énorme travail que représente pour le service le nettoyage des Squares et des Espaces Verts de H.L.M. en particulier.

Tous les vendredis de chaque semaine, le personnel en grande partie s'occupe uniquement du ramassage des papiers et détritrus divers, ce travail est certes indispensable, nécessaire, mais il se fait au détriment de l'entretien normal des jardins.

Monsieur l'Adjoint BRIFFAUT souhaiterait que cette charge soit allégée pour notre service et que des agents de la Propreté Publique puissent y participer.

COMMISSION DES ESPACES VERTS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 5 OCTOBRE 1967



Le 5 octobre 1967 à 18h30, la Commission des Espaces verts s'est réunie à l'Hôtel de Ville, dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoints, sous la présidence de M. J.-M. BRIFFAUT, Adjoint au Maire, Délégué aux Espaces verts.

Etaient présents :

Mme VANNEUFVILLE, Adjoint au Maire, Déléguée aux Oeuvres Sociales et Familiales
M. DERIEPPE, Adjoint au Maire, Délégué à l'Hygiène et à la Salubrité Publiques
Mme LASSON, Conseiller Municipal
M. ASTIE, Conseiller Municipal
M. DERNONCOURT, Conseiller Municipal
M. HUET, Conseiller Municipal
M. VERSTRAETE, Conseiller Municipal

Etait excusée :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Déléguée à l'Instruction Publique et aux Fêtes.

Assistaient également à la réunion :

M. MAEGHT, Ingénieur en Chef, Directeur des services techniques
M. MARQUIS, Directeur du service des Espaces verts
M. LHOTELLIER, Directeur Adjoint du service des Espaces verts
M. BACQUART, Rédacteur au service des Espaces verts.

En ouvrant la séance, M. BRIFFAUT exprime, au nom de la Commission, ses vœux de prompt et complet rétablissement à Mme LEMPEREUR.

M. BRIFFAUT adresse ses félicitations à M. DERIEPPE, élu, la veille, en qualité de secrétaire, au bureau du Conseil Général. Il félicite également M. MARQUIS nommé récemment Chevalier de l'Ordre National du Mérite et qui a obtenu, en juin dernier, un certificat d'études supérieures de licence ès sciences.

Procès-verbal de la réunion du 16 juin 1967 -

- M. BRIFFAUT fait savoir que M. PESIER semble convaincu que la Commission n'était pas favorable à l'embauchage, par l'office d'H.L.M., de gardes assermentés (question 56).

La Commission se déclare au contraire très favorable à cet embauchage.

- M. BRIFFAUT informe la Commission que les fossés de la Citadelle seront, à compter du 1er janvier 1968, donnés à bail à la Ville (question 59-3).

.../...

- Une erreur de frappe s'est produite dans le tableau de la page 3 (annexe). Il faut lire les superficies en hectares et non en mètres carrés.

- Le procès-verbal est adopté.

- 64 - PLANNING 1968 -

M. BRIFFAUT avertit la Commission que la réalisation, au cours de l'année 1968, des travaux envisagés, sera fonction du montant des crédits accordés.

Outre la création de petits points verts et l'exécution de certains travaux d'aménagement ou de réfection nécessités par l'organisation des fêtes du tricentenaire, le programme des travaux prévoit :

- l'aménagement des abords de la Citadelle
- la création d'un jardin rue des Bois Blancs
- l'établissement d'une zone de jeux, rue du Ballon
- la poursuite des travaux d'aménagement de la partie centrale du jardin des Plantes.
- l'aménagement du jardin de la Porte de Gand

Chacun de ces projets, faisant l'objet d'un rapport au Conseil Municipal, sera soumis à la Commission lors de l'examen du budget.

M. BRIFFAUT fait connaître que la réalisation du jardin de la rue St-Sauveur sera poursuivie et que l'aménagement de l'espace vert prévu à l'emplacement de la chaufferie, sera entrepris, dès la disparition de cette dernière, en janvier.

Egalement prévu au programme, l'aménagement des abords du monument Achille Testelin sera effectué, dès la restauration du monument par le service d'Architecture.

Par ailleurs, la Municipalité a été saisie d'une demande de l'Union des Commerçants de la rue Léon Gambetta, tendant à obtenir, à l'occasion du Tricentenaire, l'amélioration des places Ratisbonne et de la Nouvelle Aventure. En l'occurrence, il s'agirait, en ce qui concerne le service des Espaces verts :

- d'une part, de planter une haie de troènes et d'installer quelques bancs sur la place de la Nouvelle Aventure, face à la rue Léon Gambetta, pour permettre aux piétons de circuler facilement le long de la place du marché.

- Considérant le but recherché, la Commission accueille favorablement ce projet, mais décide toutefois, sur l'intervention de M. DERIEPPE, que la question doit être soumise à la Commission des Halles et marchés, étant donné la gêne possible occasionnée aux fleuristes forains.

M. MAEGHT signale l'existence d'un projet de parking souterrain et en élévation, et fait savoir qu'est envisagé, dans un plus proche avenir, l'aménagement d'un parking en surface.

- d'autre part, d'installer deux ou trois bancs place Ratisbonne et également d'engazonner l'allée existant entre les deux monuments.

.../...

- Avis défavorable de la Commission à cette seconde proposition.

Le dossier sera transmis au service des Etudes.

Enfin, M. BRIFFAUT annonce que le square Henri Ghesquière sera remis en état pour le printemps 1968, sans que soit sollicitée l'obtention d'un crédit spécial. Il s'agira d'un réaménagement et non d'une transformation importante.

A la question : "est-il souhaitable que ce jardin soit réaménagé selon sa conception actuelle ?", la Commission, à l'unanimité, répond oui.

- 65 - Budget primitif de 1968 -

I - Section d'investissement - acquisitions et travaux divers.

L'instruction M 12 fait obligation d'inscrire à la section d'investissement les crédits nécessaires à l'exécution de travaux ou à l'acquisition de matériels et qui, auparavant, figuraient à la section ordinaire du budget.

M. MARQUIS présente les propositions du service :

<u>Sous-chapitre 901-5</u>	<u>Espaces verts, parcs et jardins</u>	<u>Montant</u>
- achat de mototondeuses, de véhicules de chantier, de gros matériel divers.		157.300 F.
- achat de matériel d'équipement de jardin		63.000 F.
- achat de grillage et de piquets		33.600 F.
- achat de bancs		25.000 F.
- création d'espaces verts : travaux de plantation		43.500 F.
- travaux neufs de maçonnerie et achat de matériaux		229.000 F.
- achat et pose de bornes-fontaines		12.000 F.
- achat et pose de corbeilles à papiers		25.000 F.
- travaux de grosse réparation de terrains		20.000 F.
- travaux de grosse réparation de bâtiments		45.000 F.
<u>Sous-chapitre 903-50</u> -	<u>Terrains d'éducation physique</u>	
- achat de mototondeuses et de gros matériel divers		28.100 F.
- achat de grillage et de piquets		30.000 F.
- aménagement de terrains		8.000 F.
- travaux de plantation		12.500 F.
- construction d'un vestiaire		10.000 F.

.../...

Sous-chapitre 904-9 - Autres équipements
sanitaires et sociaux

- construction de bacs à ordures	6.000 F.
- achat et pose de bornes-fontaines	5.000 F.
- achat et pose de croix de remarque	20.000 F.

TOTAL..... 773.000 F.

M. BRIFFAUT fait observer que les crédits sollicités couvriront des dépenses de première nécessité dont certaines, au demeurant, s'imposent en vue du déroulement des fêtes du tricentenaire : dépenses de création d'un coin 1880 au jardin Vauban, de réfection du chalet des chèvres, des installations et des pataugeoires du parc zoologique (à ce sujet M. ASTIE intervient énergiquement pour que les installations délabrées du zoo soient remises en état. M. MARQUIS fait savoir que ce jour même, de nouvelles installations ont été mises en service).

Ces dernières dépenses défalquées, la demande est légèrement supérieure à celle présentée en 1967 ; dans ces conditions, il semble difficile d'y apporter des compressions.

Les prévisions sont supérieures à celles de 1967, en ce qui concerne les terrains d'éducation physique.

Il convient, en effet, de tenir compte de l'acquisition de gros matériel supplémentaire nécessaire, en particulier, à l'entretien du stade Jooris.

M. HUET espère qu'il sera tenu compte de ce supplément de charges, même si, comme l'indique M. BRIFFAUT, le matériel acquis est utilisé également dans d'autres terrains de sports.

- Avis favorable de la Commission.

M. BRIFFAUT ouvre une parenthèse afin d'appeler l'attention sur la faible augmentation (9,26 %) des crédits prévus à la section de fonctionnement par rapport à deux obtenus, à ce titre, en 1967. (690.130 francs contre 631.600^F en 1967).

Il souligne que les prévisions sont même inférieures en ce qui concerne le cimetière de l'Est.

2 - Crédits spéciaux :

Il est demandé à la Commission d'approuver les projets ci-après qui nécessiteront, pour leur exécution, l'inscription de crédits spéciaux au budget primitif de l'exercice 1968.

- Aménagement des abords de la Citadelle - crédit - emploi -

Le service a étudié un projet d'aménagement des abords de la Citadelle : bois de Boulogne, bois de la Deûle, Grand Carré, deuxième enceinte.

Cet ensemble doit permettre la création d'une vaste zone de détente unique à Lille.

.../...

En fonction de la configuration des lieux, le plan a été conçu en vue de maintenir les différences de niveaux, de respecter le site historique et de conserver les arbres intéressants.

Un reprofilage des allées principales, la pose de bancs et d'abris légers, l'installation éventuelle d'un "minigolf", de jeux de boules et de javelots sont prévus au bois de Boulogne et au bois de la Deûle.

- Les dépenses sont évaluées à 100.000 F.

- La Commission attache un intérêt particulier à voir concéder l'exploitation du "minigolf".

En ce qui concerne le Grand Carré, il est prévu de refaire les berges de la pièce d'eau, de les maintenir par la pose de pieux et de bardages en bois et d'y installer des pontons permettant l'accès aux barquettes. Il est également prévu la pose de bornes fontaines, la construction d'un abri léger avec W.C. et d'un abri sommaire destiné aux embarcations. En outre, les allées principales seraient rétablies.

- Les dépenses sont évaluées à 20.200 F.

Le programme d'aménagement de la deuxième enceinte de la Citadelle, prévoit l'installation de tirs à l'arc au berceau, de jeux de javelot et de beignau, de jeux de boules ainsi que la construction d'abris légers avec W.C., la pose de bancs et l'établissement d'un théâtre de plein air. En outre, le fossé serait assaini par un bétonnage discret et les allées seraient reprofilées.

- Les dépenses sont évaluées à 575.000 F.

Le cantonnement de pêche, concédé à la Ville à partir du 1er janvier 1968, serait aménagé entièrement ; il permettrait la promenade, le canotage, la pêche, l'élevage du poisson. (M. BRIFFAUT signale que la pêche à la truite par carte journalière, y serait pratiquée). Ses berges seraient reprofilées et consolidées à l'aide de pieux battus. La pièce d'eau serait curée ; des pontons seraient établis à l'intention des pêcheurs et des utilisateurs de barquettes. Des coins de pique-nique seraient créés, des bornes fontaines et des bancs posés, des abris légers, avec W.C., construits.

Enfin, un circuit d'eau serait établi pour éviter la stagnation des eaux nauséabondes.

- Les dépenses sont évaluées à 124.000 F.

- L'ensemble des dépenses est fixé à 819.200 F.

- Avis favorable de la Commission.

Dans l'hypothèse où la Commission des Finances ne serait pas en mesure d'accorder la totalité de ce crédit, la Commission retient l'ordre de priorité suivant :

1 - Aménagement du Grand Carré : 20.200 F.

2 - Agencement du cantonnement de pêche : 124.000 F.

.../...

3 - Remise en état des bois de Boulogne et de la Deûle : 100.000 F.

4 - Aménagement de la 2ème enceinte : 575.000 F.

- Jardin rue des Bois Blancs - crédit - emploi -

Le service a étudié le projet de création d'un jardin public sur un terrain sis en contrebas du pont de Dunkerque entre la rue des Bois Blancs et le Chemin des Vachers.

Ce terrain est situé dans la zone non aedificandi.

- M. MARQUIS a pris contact avec M. BEHAGLE, chef du service de l'Urbanisme afin que soient respectés les projets de voirie affectant cette partie de la zone. M. MARQUIS assure M. MAEGHT de l'appartenance du terrain au domaine communal. Une opération de débroussaillage est en cours.

Les habitants du quartier l'ayant demandé à diverses reprises, M. le Maire souhaite en cet endroit, la réalisation d'un espace vert qui serait très utile aux personnes âgées et aux enfants du secteur intéressé, par ailleurs très pauvre en jardins publics.

En fonction de la configuration des lieux, le plan a été conçu avec le souci d'éviter des dépenses superflues tout en permettant à de nombreux enfants de s'ébattre librement.

Cet espace vert, visible en grande partie du pont de Dunkerque, traité de façon moderne afin de limiter les frais d'entretien ultérieur, égalerait certainement ce quartier de Lille.

- L'estimation des dépenses correspondantes est de 60.000 F.

- Avis favorable de la Commission.

- Plaine de jeux Est - rue du Ballon - Crédit - Emploi -

Le service a étudié le projet de création d'une plaine de jeux sur un terrain sis rue du Ballon, face au cimetière de l'Est.

Il a été tenu compte que les services des Ponts et Chaussées reprendraient, peut-être à l'avenir une partie des terrains pour élargir le carrefour du Romarin.

Cependant, M. MAEGHT observe que la plaine de jeux serait située non loin du futur centre directionnel et, en conséquence, pourrait à l'avenir faire l'objet de demandes d'emprises.

Cette création d'une zone de détente dans la partie est de la ville serait d'autant plus indiquée que des installations de détente et de loisirs ne sont prévues qu'autour de la Citadelle et au Jardin des Plantes, situés respectivement au nord et au sud de Lille ; or St-Maurice est très peuplé.

.../...

En fonction de la configuration des lieux, le plan a été conçu pour permettre à de nombreux adultes, adolescents et enfants, de se détendre, sans danger et en plein air, dans un climat familial.

Cette zone de détente, traitée de manière moderne, occasionnerait le minimum de frais d'entretien ultérieur et donnerait notamment satisfaction aux habitants du quartier de Lille-St-Maurice où les espaces verts utilisables par le public sont rares.

L'équipement du terrain comprendrait :

- des installations sportives prévues pour le déroulement de compétitions nationales ou internationales (stade pour le tir à l'arc vertical, en plein air et couvert, stade pour le tir à l'arc au berceau).
- un stand de tir à l'arbalète
- des jeux de javelot, de billon, de beignau etc...
- des installations annexes : tonnelles, bancs, abris de conception sommaire à usage de remises, vestiaires, sanitaires.
- des clôtures séparant les différents centres d'intérêt.

Les mamans auraient à leur disposition des espaces verts de conception simple qui permettraient aux enfants de jouer librement.

Des plantations d'arbres et d'arbustes complèteraient l'ensemble, de même qu'un groupe de jardins familiaux. Ainsi existerait à Lille un grand centre unique en France de détente et de jeux folkloriques, adapté à tous les âges de la famille.

- Le devis fait ressortir pour la zone de jeux folkloriques, une estimation de dépenses de 115.200 F.
- Il est rappelé que ce projet a reçu un avis favorable de la Commission des Sports et de l'Éducation Physique. -(réunion du 1.6.1967 question 67/8).

- Avis favorable de la Commission.

M. BRIFFAUT souligne que cette réalisation est liée au programme des festivités du tricentenaire qui prévoit un championnat d'Europe de tir à l'arc, à la perche et une coupe d'Europe pour le tir à l'arc à la cible.

Pour répondre à la demande de M. ASTIE, M. MARQUIS fait savoir que l'actuel terrain de tir à l'arc, appelé à disparaître, ne peut pas convenir au déroulement d'épreuves internationales ; il est beaucoup trop exigu.

- Jardin des Plantes - continuation des travaux - Roseraie - Crédit - emploi -

Le service poursuit l'étude du projet d'aménagement du Jardin des Plantes; les plans de détail ont été établis pour l'aménagement définitif de la partie centrale du jardin, axée sur l'entrée monumentale.

Une grande roseraie, pouvant rivaliser avec des installations similaires créées à l'étranger, en est l'attrait principal. Des murets de pierre, escaliers rustiques, bassins, portiques ont déjà été construits ; ils constituent un décor de choix pour des spectacles de jour et de nuit.

Afin de permettre le déroulement normal de ces manifestations, d'assurer la sécurité du public, de faciliter l'accès du jardin en soirée lorsque la grande serre sera ouverte, il est indispensable de réaliser l'éclairage d'une partie des allées, l'installation des jets d'eau lumineux, la construction du mur de soutènement et des balustres prévus en bas du tapis vert, la clôture des jardins de repos prévus derrière le portique.

- L'estimation des dépenses correspondantes est de 235.000 F.

- Avis favorable de la Commission.

- M. BRIFFAUT confirme à M. DERIEPPE que les travaux seraient achevés pour l'inauguration prévue au programme des fêtes du tricentenaire et, par ailleurs, fait savoir qu'avant la fin de l'année 1967, les efforts se porteront sur le jardin alpin.

Une perspective des jeux d'eau lumineux est présentée ensuite à la Commission qui donne son approbation à la réalisation du projet.

- Aménagement des allées des promenades et jardins publics - exécution de revêtements en matériaux hydrocarbonés et en asphalte coulé à chaud - Ière tranche - Crédit - Marché sur appel d'offres - cahier des charges -

Les services techniques ont établi un cahier des charges relatif aux travaux d'aménagement et de construction de revêtements en matériaux hydrocarbonés et en asphalte coulé à chaud dans les allées des promenades et jardins publics de la ville.

Les travaux seront effectués par tranches, selon les possibilités financières.

La première tranche comprendrait l'exécution de 10.000 m² environ d'allées.

En raison de la diversité des solutions qui peuvent être présentées par les concurrents, tant en ce qui concerne la qualité du revêtement que celle des matériaux de fondation, nous estimons que ces particularités techniques justifient la procédure d'un marché sur appel d'offres suivant les dispositions du chapitre D titre premier du livre III du Code des marchés publics, articles 295 à 300, marchés sur appel d'offres.

- La dépense est fixée approximativement à 300.000 F.

La réalisation de ces travaux a été approuvée, le 11 janvier 1967, par la Commission de la Voie Publique.

- Avis favorable de la Commission.

.../...

- Jardin des Plantes - Construction d'un logement destiné au Directeur-adjoint du service des Espaces verts - Crédit - Emploi -

Par délibération n° 67-6010 du 27 janvier 1967, le Conseil Municipal a donné son accord pour la construction d'un logement de fonction, destiné au directeur-adjoint du service des Espaces verts, et décidé, à cet effet, l'inscription d'un crédit provisionnel de 50.000 francs, au chapitre 908-5 de la section d'investissement du budget primitif de 1967, en attendant que le service d'Architecture ait procédé à l'étude du projet.

Cette étude est à présent achevée et le projet définitivement mis au point. Le coût de la construction est évalué à 108.000 francs. Il est donc nécessaire de solliciter un crédit complémentaire de 58.000 francs.

- Avis très favorable de la Commission.

7 projets de rapports au Conseil Municipal seront soumis à l'examen de la Commission des Finances.

Si les crédits accordés se révélaient insuffisants, et si un choix devait être opéré, MM. ASTIE et HUET demandent que soient maintenues de préférence les dépenses prévues à la délibération globale.

- 66 - BESOINS EN VEHICULES POUR L'ANNEE 1968 -

Il est demandé à la Commission de ratifier les propositions établies par le service.

Les demandes précédemment formulées n'ayant pu être entièrement satisfaites, il serait souhaitable que soient accordés, pour 1968 :

- un fourgon chassis allongé
- un camion benne comportant un chassis court et possédant un faible rayon de braquage (véhicule destiné aux travaux dans les cimetières).
- 2 cyclomoteurs destinés l'un à un chef d'équipe, l'autre à un garde municipal.

- Avis favorable de la Commission.

Les services Publics en seront avisés.

- 67-I - Marché pour l'achat de rosiers, d'arbres et d'arbustes d'ornement - Reconduction. -

Lors de sa réunion du 5 janvier 1967, la Commission des Espaces verts a émis un avis favorable à la passation d'un marché avec les Etablissements Alfred et Michel HAMEAU, en vue d'acquérir des rosiers, des arbres et arbustes d'ornement.

Par délibération du 28 avril 1967, approuvée le 7 juin 1967, le Conseil Municipal a autorisé la passation de ce marché.

.../...

Toutefois, sa validité étant prévue du 1er janvier 1967 au 31 décembre 1971, l'Administration Municipale a demandé qu'il soit précisé que la Commission des Espaces verts se prononcera, chaque année, sur sa reconduction ou sa résiliation.

- La Commission émet un avis favorable à la reconduction pour l'année 1968.

Les services de la 3ème Direction en seront informés.

- 67-2 - Marché pour l'achat de graines et aliments pour animaux -

Lors de sa réunion du 5 janvier 1967, la Commission des Espaces verts a émis un avis favorable à la passation d'un marché avec les Etablissements HOUVENAEGHEL, en vue d'acquérir des graines et aliments pour les animaux du parc zoologique.

Réunie le 6 avril 1967, l'Administration Municipale, n'ayant pas l'assurance que les meilleurs prix aient été obtenus, a décidé de faire retour du rapport au service des Espaces verts en le priant de se conformer aux règles traditionnelles, à savoir :

- présentation de la liste des fournisseurs consultés
- état des offres reçues et des choix opérés.

Le 8 mai 1967, le service a procédé à une consultation auprès de 23 Etablissements spécialisés (liste en annexe). Une seule offre est parvenue. En date du 20 juin 1967, elle émane de la Société HOUVENAEGHEL et Cie, 31 rue de la gare à St-André.

Compte tenu de la qualité de leurs produits (la Sté HOUVENAEGHEL fournit des graines depuis de nombreuses années) et des prix pratiqués, le service propose de faire appel aux Ets HOUVENAEGHEL.

- Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

- 68 - PARKING DE L'AVENUE DU PEUPLE BELGE - EMPRISE -

M. MAEGHT fait savoir qu'il s'agit de l'un des trois projets de parkings souterrains retenus par l'Administration Municipale et qui seront soumis à l'avis du Conseil d'Administration, le 9 octobre.

La réalisation de ce parking, relativement modeste (il ne comportera que deux niveaux) s'impose avenue du Peuple Belge, en raison de la situation de cette artère au centre du secteur sauvegardé.

L'exécution des travaux entraînera la démolition du jardin actuel et la dépose des statues Léon Trulin et Jeanne Hachette.

.../...

M. MARQUIS observe que certains arbres de grande valeur vont ainsi disparaître.

Sans vouloir méconnaître l'utilité des espaces verts, M. MAEGHT appelle l'attention de MM. les Commissaires, sur l'intérêt capital que les Pouvoirs publics se doivent d'attacher au problème du stationnement des véhicules. Le parc automobile s'accroît considérablement ; déjà le manque de parkings constitue une entrave à la circulation et il s'ensuit des pertes de temps préjudiciables à l'économie nationale.

Le jardin de l'avenue du Peuple Belge ne peut pas être considéré comme un beau jardin ; il vient encore d'être dégradé au cours de travaux de construction du nouveau palais de Justice. Au surplus, son maintien n'est pas rendu indispensable, par suite de l'existence d'espaces verts tout proches.

En contre partie, la plantation de petits arbres et d'arbustes pourrait être envisagée, dans la nouvelle étude de voirie, à condition de sauvegarder les égouts et les drains.

M. MAEGHT est convaincu que le service des Espaces verts, par une politique hardie, peut rechercher de nouveaux terrains en vue de la création de jardins, notamment à proximité de grands ensembles comme le cas se présente rue des Bois Blancs.

- A l'unanimité, la Commission émet un avis favorable à la réalisation du projet.

Le service des Etudes en sera avisé.

- 69 - TRAVAUX - POSE ET REPARATION DE BANCS, DE CLOTURES ET DE CORBEILLES A PAPIERS -

Un relevé établi en 1967 a permis d'arrêter un programme de travaux. Celui-ci est porté à la connaissance de la Commission qui en approuve la réalisation.

M. ASTIE demande si les bancs du square Faidherbe seront remplacés.

M. BRIFFAUT lui fait savoir que la question est à l'étude car les bancs enlevés étaient inaccessibles aux riverains par suite de la présence permanente de clochards.

Il en va d'ailleurs de même pour la plupart des jardins du centre de la ville.

D'autre part, M. BRIFFAUT fait savoir à Mme LASSON que la pose de bancs est envisagée en certains points de boulevards.

- 70 - QUESTIONS DIVERSES DU SERVICE -

I - Espaces verts d'H.L.M. : M. MARQUIS porte à la connaissance de la Commission l'information suivante, émanant de "l'action municipale" (N°195 de mai 1967) :

"Le Ministère de l'équipement, soucieux d'assurer aux occupants des H.L.M. des conditions de vie plus agréables, a, par une instruction

récemment rendue publique, prescrit aux organismes intéressés la création d'espaces de verdure agencés de manière à entretenir, autour des immeubles, un cadre de verdure et à améliorer l'esthétique et la salubrité des cités, ainsi que l'aménagement de terrains de jeux équipés en fonction de l'âge de ses utilisateurs.

Le financement sera assuré jusqu'à concurrence de 2% par la Caisse nationale des H.L.M., ce qui exclut, a précisé le secrétaire d'Etat au logement, toute augmentation de loyers."

2 - Procès-verbaux de commissions -

- M. le Secrétaire Général a attiré l'attention de MM. les Chefs de service sur la nécessité d'avoir des procès-verbaux rédigés d'une manière claire et concise et qui différencient les rapports au Conseil Municipal et au Conseil d'Administration, des questions de routine.

Cela doit permettre aux membres du Conseil d'Administration de disposer de documents de consultation plus aisée, ce qui, au demeurant, facilitera la tâche de tous.

- 71 - QUESTIONS DIVERSES DES COMMISSAIRES -

- I - A plusieurs reprises, la Commission a manifesté le désir de voir supprimer les bacs à sable situés dans les jardins non clos.

Par suite, M. DERIEPPE demande que les bacs de la place Albert Thomas soient remplacés par des bacs à fleurs.

- Le service étudiera la possibilité de réaliser cette transformation.

- 2- Mme VANNEUFVILLE demande si, parallèlement à la construction d'un bac à fleurs, il ne peut être procédé à l'asphaltage de la place Arago.

M. VERSTRAETE signale que, sur son intervention, le service de la Voie Publique, afin de faciliter la circulation, se propose de transférer, sur cette place, l'arrêt d'autobus situé place Jacques Fébvrier.

- M. MAEGHT fait savoir que les deux opérations peuvent être envisagées simultanément.

- Le service de la Voie Publique sera avisé.

- 3 - Faisant allusion à la récente condamnation de deux gardes municipaux ayant fait l'objet d'articles parus dans la presse locale, M. HUET s'enquiert des modalités de recrutement des agents de cette catégorie.

Le recrutement est du domaine du service du personnel. La Commission en ayant manifesté le désir, il a lieu, depuis l'an dernier, par voie de concours.

Toutefois, M. MARQUIS informe M. HUET que chaque dossier comporte une enquête de police préalable.

En ce qui concerne les agents incriminés : l'un a été embauché

à l'issue du dernier concours ; il s'agissait d'un ancien sous-officier dont la conduite était honorable ; stagiaire, il a été licencié. - l'autre, au service depuis six ans, avait toujours donné satisfaction ; un arrêté de révocation a été pris à son encontre, le 20 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Vu, le Président de la Commission
Adjoint Délégué aux Espaces verts,

Le Directeur du service
des Espaces verts,

J.-M. BRIFFAUT

J. MARQUIS

A N N E X E

- MARCHE POUR L'ACHAT DE GRAINES ET ALIMENTS POUR ANIMAUX -

- LISTE DES FOURNISSEURS CONSULTES -

- Sté Générale AGROS - BEUVRY - NORD
- LEMAIRE G. (graines) CAMPHIN EN CAREMBAULT
- LEBLON P. 8 rue Poissonnière LA CHAPELLE D'ARMENTIERES
- RINGOT (Etabl.) 62bis, rue L. Beaucamps LA CHAPELLE D'ARMENTIERES
- Ets DECATOIRE et GUISLAIN rue C. Hallauchery - COUTICHES
- SOGROUPE à COUTICHES
- DUBUS CANOOT L. 114, rue Carnot FACHES-THUMESNIL
- Ets LEGLAND L. 13 rue de la Gare FLINES LES RACHES
- Ets BATAILLE A. à FRETIN.
- CAMBIER E. 52, rue Clarisse HAUBOURDIN
- CAPON-CASTEL 178, rue Faidherbe HELLEMES
- SION A. 1e Bac HOUPLIN-ANCOISNE
- SUDRIE G. 155 av. Becquart LAMBERSART
- RICHEZ LORTHOIR (Mme) 338 rue Pulmez LANDAS
- DEREGNAUCOURT de BONNIERES G. Grande Route de Tournai LECELLES
- BLAS-HARDI 9 rue du Sec Arembault LILLE
- CLAUSE 52 rue de Paris LILLE
- GRAINES VILMORIN 145 Bd de la Liberté LILLE
- TRUFFAUT 6 rue du Priez LILLE
- MAHIEU LENFANT 155 rue du Général de Gaulle LA MADELEINE
- Mme Vve GRUSON 99 rue du Général Leclerc PERENCHIES
- GROLEZ-PILLOT 238 av. Jean Jaurès RONCHIN
- HOUVENAEGHEL rue de la Gare à St-ANDRE



COMMISSION DES ESPACES VERTS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 FEVRIER 1968.

<u>1ère partie</u>	<u>Pages</u>
Ouverture de la séance et approbation de procès-verbal	
<u>Procès-verbal de la réunion du 5 octobre 1967 de la Commission des Espaces verts.</u>	1
<u>2ème partie</u>	
Avis de la Commission sur les affaires de son ressort :	
72 - <u>Achat d'un tracteur agricole - Marché</u>	3
73 - <u>Construction de 3 terrains de basket - Marché</u>	3
74 - <u>Location de matériel de transport et de travaux publics - Marché.</u>	3
<u>3ème partie</u>	
Affaires soulevées pour avis ou information à la Commission des Espaces verts.	
75 - <u>Emprises sur les espaces verts</u>	5
76 - <u>Personnel</u> : - effectifs (embauche)	6
- <u>réorganisation de la brigade</u>	7
77 - <u>Concession, à la Ville de Lille, du cantonnement de pêche du bois de la Deûle, par l'Autorité militaire - Convention avec la Ligue des pêcheurs.</u>	7
78 - <u>Expositions florales organisées dans le cadre du Tricentenaire.</u>	8
79 - <u>Parc zoologique</u>	10
80 - <u>Compte-rendu de l'enquête sur les espaces verts des villes de Roubaix, Tourcoing, La Madeleine, Loos. (Information)</u>	13
81 - <u>Travaux en cours (Information)</u>	14
82 - <u>Utilisation des crédits inscrits au budget primitif de 1968 (Information)</u>	15
83 - <u>Gros matériel (Information)</u>	16
84 - <u>Jardins familiaux</u>	16
85 - <u>Anénagement des abords de l'Hôtel de Marchiennes (Information)</u>	17
<u>Questions diverses</u>	17

COMMISSION DES ESPACES VERTS

Réunion du 22 février 1968

Le 22 février 1968 à 18h30, la Commission des Espaces verts s'est réunie à l'Hôtel de Ville, dans la salle de réunion du cabinet des Adjointes, sous la présidence de M. J.-M. BRIFFAUT, Adjoint au Maire, délégué aux Espaces verts.

Etaient présents : Mme VANNEUFVILLE, Adjoint au Maire
Mme LASSON, Conseiller Municipal
M. ASTIE, Conseiller Municipal
M. DERNONCOURT, Conseiller Municipal
M. HUET, Conseiller Municipal
M. VERSTRAETE, Conseiller Municipal

Etaient excusés : Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M. DERIEPPE, Adjoint au Maire

Assistaient également à la réunion :

M. CORROYETTE, Docteur vétérinaire
M. MAEGHT, Ingénieur en Chef, Directeur des Services
Techniques
M. MARQUIS, Directeur du service des Espaces verts
M. LHOTELLIER, Directeur adjoint du service des Espaces verts
M. BACQUART, Rédacteur au service des Espaces verts
M. MAZINGUE, chef d'équipe au service des Espaces verts.

En ouvrant la séance, le Président évoque la mémoire de M. Gaston PICARD, ancien Directeur du service des Espaces verts de Lille, décédé le 29 décembre 1967 à l'âge de 88 ans et demande à M. Marquis de rappeler sa carrière.

Ingénieur horticole diplômé de l'École Nationale d'Horticulture de Versailles, M. PICARD débuta le 1er mars 1906, en qualité de chef de culture, au service des jardins de la Ville, occupa en 1913, le poste de directeur-adjoint et fut nommé Directeur au départ de M. Bédène, en 1935.

Parallèlement à son activité professionnelle, M. Picard servit avec dévouement la cause de l'horticulture régionale tant sur le plan professionnel, en organisant de nombreuses manifestations horticoles et expositions régionales, que sur le plan social, en prodiguant son enseignement horticole au jardin-école d'arboriculture fruitière et en participant, encore chaque année, au jury de concours des jardins ouvriers.

Après avoir rappelé que ses mérites ont valu à M. Picard d'être élevé en 1962 à la haute distinction de Commandeur du Mérite Agricole, M. BRIFFAUT informe MM. les Commissaires qu'au nom de l'Administration Municipale, il a présenté à la famille ses sentiments de condoléance.

Le procès-verbal de la réunion du 5 octobre 1967 est adopté avec l'observation suivante : M. VERSTRAETE déplore que ne soient pas mentionnées au procès-verbal certaines interventions de MM. les Commissaires.

M. MARQUIS se permet de faire remarquer qu'il ne peut être rédigé un compte-rendu in-extenso des débats d'autant que pour la majorité des questions inscrites à l'ordre du jour, le rédacteur ne dispose d'aucun élément lui permettant d'établir un rapport et se trouve ainsi mis en demeure de prendre note de l'exposé même de la question. Toutefois, le service tiendra compte, pour l'établissement des futurs procès-verbaux, de l'observation de M. VERSTRAETE.

M. DERNONCOURT rappelle que Monsieur le Maire attache un intérêt particulier à être informé des interventions des Conseillers Municipaux dans les commissions; en conséquence, il serait bon de citer le nom des membres ayant participé aux débats avant que la Commission n'émette un avis définitif.

M. HUET déclare, quant à lui, que lorsque tout le monde n'est pas d'accord sur un point, il faut que cela soit reproduit au procès-verbal.

Commission des Espaces verts
Réunion du 22 février 1968.

2ème partie :

Avis de la Commission sur les affaires de son ressort.

72 - Achat d'un tracteur agricole - Marché -

Afin d'effectuer le transport des matériaux et des végétaux nécessaires à la création ou à l'entretien des parcs et jardins, le service des Espaces verts dispose d'un ensemble de tracteurs agricoles Renault, acquis depuis 1956 et complétés par un important matériel aratoire adaptable.

Le nombre de ces engins se révélant insuffisant par suite de l'accroissement des terrains à aménager, le service envisage d'acquérir un tracteur supplémentaire.

Après consultation du constructeur, le choix s'est porté sur le modèle Renault, type R.77 normal, au prix rendu à Lille, toutes taxes comprises, de 22.000 F .

- La Commission donne un avis favorable à la passation d'un marché avec la Régie Nationale Renault.

73 - Construction de 3 terrains de basket - stades Félix Grignonprez et Noël d'Hérain - Marché -

Le service des Espaces verts a procédé à un appel à la concurrence, en vue de confier, à l'entreprise, la construction de trois terrains de basket aux stades Félix Grignonprez et Noël d'Hérain.

Six entreprises ont été consultées. Deux d'entre elles ont remis des propositions.

- La Commission retient l'offre de l'entreprise Lesage, 161 rue de Lille à Bailleul et donne un avis favorable à la passation d'un marché de gré à gré d'un montant de 29.982,75 F .

M. HUET fait observer que ce genre de travaux n'entre pas dans le cadre des espaces verts. M. MARQUIS répond que le service est parfaitement qualifié pour ce faire.

74 - Location de matériel de transport et de travaux publics - Marché -

Le service des Espaces verts a procédé à un appel à la concurrence, en vue de confier, à l'entreprise, les travaux de gros terrassement nécessaires à l'aménagement de jardins.

.../...

Treize firmes susceptibles de consentir la location d'engins et de canions tous-terrains, ont été consultées. Cinq d'entre elles ont remis des propositions.

La Commission retient l'offre de l'entreprise Lesage qui se révèle la plus intéressante pour la Ville.

M. BRIFFAUT signale que le marché de gré à gré nécessaire sera passé pour une durée de cinq ans mais pourra toutefois être dénoncé, à la fin de chaque année, après un préavis de l'une ou l'autre des parties.

- Avis favorable de la Commission.

3ème partie

Affaires soumises pour avis ou information à la Commission des Espaces verts.

75 - Emprises sur les espaces verts -

- 1 - Grand Carré : M. MAEGHT rappelle que le projet de boulevard périphérique nord arrêté par l'Administration des Ponts et Chaussées, nécessitait, en vue de l'établissement d'un échangeur, la suppression du Grand Carré.

Un compromis a donc été recherché et à la suite des contrepropositions des Services Techniques, le projet a été renanié. M. MAEGHT situe sur le plan le nouveau tracé ; il signale que cette seconde réalisation sera plus onéreuse car elle nécessitera la construction de deux ouvrages supplémentaires.

La Commission unanime remercie M. MAEGHT de l'action qu'il mène en vue de la sauvegarde des espaces verts et le félicite ainsi que M. MALLENGIER et ses collaborateurs pour les résultats acquis.

- 2 - Jardin Botanique : A l'origine, le projet d'autoroute amputait le jardin de 18.000 mètres carrés. Par des contrepropositions successives des Services Techniques, cette superficie a été ramenée à environ 4.000 mètres carrés, représentant une bande de terrain s'étendant entre l'allée et le trottoir, depuis la porte d'Arras, jusqu'à l'entrée faisant face à l'institut Diderot.

Actuellement les travaux sont arrêtés à la porte d'Arras. M. MAEGHT attend les plans définitifs afin de donner de plus amples informations.

- 3 - Jardin projeté rue des Bois Blancs : Le Directeur du port fluvial de Lille a écrit à M. le Maire pour lui faire part d'un projet d'extension du port, affectant le terrain retenu pour l'aménagement d'un espace vert.

M. MAEGHT fait connaître qu'il a écrit à l'Ingénieur en Chef des voies navigables afin de savoir si ce projet est valable et d'obtenir tous renseignements utiles.

En fonction de la réponse reçue, le service d'Urbanisme de la Communauté pourra être saisi de la question.

M. BRIFFAUT remarque qu'au plan directionnel, cet agrandissement n'était pas prévu et constate que de l'autre côté du pont, vers l'avenue Marx Dornoy, un terrain plus vaste et offrant de meilleures possibilités de dégagement, est disponible.

M. MAEGHT fait observer que l'extension du port présente un intérêt économique capital.

M. BRIFFAUT ajoute que l'implantation d'un centre social était également prévue sur le terrain en cause. A sa demande la Commission émet le vœu qu'un nouvel emplacement soit proposé à l'Administration du port.

- Le service de l'Urbanisme en sera informé.

.../...

4 - Emprises pour l'installation de maisons de jeunes :

M. BRIFFAUT a eu connaissance de trois demandes successives tendant à obtenir l'autorisation d'installer des baraquements provisoires sur des espaces verts d'écoles ou des squares existants.

- La Commission émet un avis défavorable à toute emprise nouvelle sur des espaces verts.

76 - Personnel -

1 - Effectif - embauche -

M. BRIFFAUT annonce que l'effectif est au complet.

La Commission reconnaît que l'aspect des jardins s'est amélioré très nettement depuis quelque temps.

Néanmoins, devant l'indiscipline du public, M. DERNONCOURT propose de renforcer le personnel d'entretien par des chômeurs qui, en vertu des mesures restrictives prises par le gouvernement, ne perçoivent plus d'allocation après le troisième mois de chômage.

La Commission souhaite que cette proposition soit portée à la connaissance de la Commission du chômage.

M. BRIFFAUT rappelle que le Conseil Municipal aura à se prononcer, lors de sa prochaine réunion, sur la création de 20 postes supplémentaires au service des Espaces verts, dont 10 de manœuvres.

M. VERSTRAETE déclare que s'il y a lieu de féliciter le président, il faut reconnaître également que l'Adjoint au Personnel a fait le maximum.

M. VERSTRAETE demande, en outre, à qui incombe l'entretien du terrain délimité par la rampe du pont, rue de Jussieu et l'aire de jeux du groupe d'H.L.M. Strasbourg. Il signale que des ordures y sont déposées.

M. MARQUIS fait savoir que ce terrain est réservé à la voirie du boulevard périphérique et, par ailleurs, informe Mme LASSON que le personnel de maîtrise et les gardes ont pour consigne de signaler, sans retard, les accidents ou incidents qu'ils pourraient constater et affectant la voirie, le réseau électrique, les canalisations d'eau, les égouts, etc...

- Les services Publics seront avisés.

.../...

2 - Réorganisation de la brigade -

Après avoir rappelé quel problème posait la surveillance des espaces verts, M. BRIFFAUT fait savoir qu'il a cherché le moyen d'obtenir un service sérieux et rentable. A la lumière d'une étude demandée à M. LHOPELLIER, un règlement a été établi (il figure en annexe au procès-verbal) et porté à la connaissance des gardes lors d'une réunion organisée par MM. FRISON et BRIFFAUT.

M. DERNONCOURT désire savoir si les organisations syndicales ont été préalablement consultées.

M. BRIFFAUT signale qu'un délégué syndical a pris contact avec lui mais n'avait aucune proposition à lui soumettre.

Mmes LASSON et VANNEUFVILLE, MM. DERNONCOURT et VERSTRAETE, s'opposent à la nouvelle formule de répartition du congé annuel. M. ASTIE rappelle qu'une note de service dispose que le congé pourra être fractionné mais devra obligatoirement comprendre une période de 15 jours consécutifs.

M. BRIFFAUT fait observer qu'en compensation les gardes sont à présent assujettis au régime des 40 heures.

M. HUET, quant à lui, estime que s'il est nécessaire de respecter les droits du personnel, il importe également d'organiser le service au mieux des intérêts de l'Administration Municipale.

En conclusion, la Commission, considérant que la réforme apparaît bénéfique à la fois au personnel et au public, souhaite que le projet soit remis à l'étude en vue d'accorder au personnel le congé auquel il a droit.

Mme LASSON et M. DERNONCOURT proposent qu'il soit demandé à M. FRISON de convoquer les représentants des organisations syndicales afin d'obtenir leur avis.

77 - Concession à la Ville de Lille, du cantonnement de pêche du bois de la Deûle, par l'Autorité militaire - Convention avec la Ligue des pêcheurs -

Cantonement de pêche -

Le cantonnement de pêche a été concédé à la Ville par l'Autorité Militaire à compter du 1er janvier 1968.

M. BRIFFAUT fait savoir que le bail est en cours d'élaboration. Le Président donne également connaissance du projet de convention à passer avec la Ligue des pêcheurs et riverains du Nord et dont la minute lui a été soumise par les services du Contentieux. Il note que les droits de la Ville ont été sauvegardés en ce qui concerne l'utilisation des terrains et que les droits des pêcheurs sont consacrés en ce qui concerne la pêche.

Mmes VANNEUFVILLE et LASSON, M. HUET se montrent persuadés du succès de l'entreprise.

Mme LASSON s'informe de la suite réservée au projet de pêche enfantine.

L'empoisonnement sera poursuivi ; il permettra l'ouverture à Pâques. Le droit de pêche sera gratuit jusqu'à l'âge de douze ans.

M. HUET demande si l'accès des aires de pêche sera accordé aux promeneurs.

Sauf pour une partie limitée, réservée à la pêche à la truite, le cantonnement sera accessible gratuitement au public.

A l'issue de l'examen du texte, la Commission demande que soient mentionnées dans la convention, les conditions suivantes :

- liberté de pêche absolue, dans le respect de la législation en vigueur, à charge de prendre une carte journalière.

- le prix de la carte journalière sera fixé en accord avec la Municipalité.

- l'aménagement d'installations ultérieures devra être soumis à l'accord de la Municipalité.

- un bilan annuel sera établi par la Ligue et soumis à l'Administration Municipale.

- Les services du Contentieux en seront avisés.

78 - Expositions florales organisées dans le cadre du Tricentenaire :

Il est rappelé que dans le programme des manifestations élaboré par la commission municipale des fêtes du Tricentenaire, la date du 24 avril 1968 a été arrêtée pour l'organisation d'une exposition florale dans la cour intérieure de la Vieille Bourse.

Or, M. Mignolet, Président de la Société d'Horticulture du Nord de la France, a proposé à M. le Bâtonnier Lévy, Président du Comité des Fêtes du Tricentenaire, de reporter cette manifestation à une date ultérieure.

Rien ne s'opposant, dans le cadre du déroulement des fêtes, à cette modification, la date du 20 juin serait donc retenue au calendrier.

M. MARQUIS prédit à la commission l'insuccès de la manifestation car la plupart des horticulteurs avec lesquels il a pris contact ne pourront y participer en juin. Par ailleurs, M. BRIFFAUT ne voit pas l'intérêt ni n'envisage la possibilité de confier au seul service des Espaces verts, la réalisation de l'exposition.

M. HUET approuve la prise de position du Président, étant donné le travail à fournir par le service en vue de la décoration de chars pour le 23 juin.

Objection de Madame LASSON : le 24 avril aura lieu l'ouverture du grand marché aux fleurs. Le déroulement simultané des deux manifestations pourrait constituer une gêne pour les exposants.

.../...

M. MARQUIS fait connaître qu'à deux catégories différentes d'expositions, correspondent deux catégories différentes d'exposants. Le marché aux fleurs est une exposition-vente, en faveur de professionnels ne disposant pas du matériel horticole approprié pour participer à une exposition-prestige, dans le genre de celle envisagée à l'intérieur de la Vieille Bourse.

M. MARQUIS, Vice-Président de la S.H.N.F. se fait fort d'obtenir l'accord de la Société.

En considération des arguments qui précèdent, la commission se prononce pour le maintien de la date antérieure.

M. le Bâtonnier LEVY en sera tenu informé.

Par ailleurs, au programme des manifestations et festivités, était inscrite pour le 16 juin 1968, l'inauguration du jardin des Plantes.

M. BRIFFAUT fait savoir qu'une nouvelle consultation a dû être organisée en vue de l'attribution du lot n°4 de construction de la serre-exposition, le premier concours ayant été déclaré infructueux.

Ce contretemps ne permettra ni l'inauguration de la serre à la date prévue, ni l'inauguration de la roseraie, en raison du vaste chantier ouvert.

- La Commission prend acte.

En outre, au cours de la dernière quinzaine d'octobre était envisagée une exposition internationale du chrysanthème. Cette dernière manifestation, hors du cadre de la commémoration du Tricentenaire, n'a plus de raison d'être. Le retour au cycle triennal est proposé.

- Avis favorable de la Commission.

M. BRIFFAUT ouvre une parenthèse, pour informer la Commission de la participation du service aux premières grandes floralies organisées par la Ville de Wasquehal les 14, 15 et 16 septembre 1968.

M. MARQUIS signale que la présentation de Lille sera peu importante étant donné la superficie modeste mise à la disposition des exposants mais en souligne néanmoins l'intérêt, Wasquehal étant le siège d'établissements horticoles très importants qui exposent régulièrement à Lille.

.../...

79 - Parc zoologique -

M. BRIFFAUT accueille le docteur vétérinaire CORROYETTE dont chacun connaît la compétence et l'attachement pour les animaux à la protection desquels il collabore activement. Au nom de la Commission, il le remercie d'avoir bien voulu répondre à son invitation. M. BRIFFAUT présente également M. MAZINGUE, responsable du parc zoologique.

M. BRIFFAUT dit sa conviction que le problème du parc zoologique se posera un jour ou l'autre dans le cadre de la communauté.

En conséquence, il est nécessaire que l'Administration Municipale de Lille définisse sa position à l'égard de cet établissement.

A cet effet, M. BRIFFAUT a suscité une réunion interservices au cours de laquelle les principaux aspects de la question ont été examinés.

Le compte-rendu de cette réunion ainsi que les conclusions qui en furent tirées figurent en annexe au présent procès-verbal.

Avant de procéder à un nouvel échange de vues, le Président propose de passer à l'examen de l'état des animaux et des pertes et d'entendre le compte-rendu sanitaire.

M. CORROYETTE fait savoir que, dans l'ensemble, l'état sanitaire est bon.

En matière de prophylaxie, la méthode de la vaccination préventive est appliquée à certaines espèces. En ce qui concerne une grande variété d'oiseaux, les vaccinations sont opérées par le personnel municipal; elles ont pour effet de limiter sérieusement la mortalité.

La vaccination n'est pas possible pour d'autres espèces d'animaux plus fragiles tels les renards, fennecs, etc...; leur conservation nécessite l'observation d'une hygiène sanitaire rigoureuse.

Il est nécessaire également de veiller aux risques de contamination des carnivores par les animaux domestiques.

Le Docteur rappelle qu'en 1962 s'est déclarée une épizootie dont le foyer provenait des singes. A ce sujet, il estime souhaitable de ne pas héberger trop d'animaux d'espèces diverses dans le même local. Une singerie distincte, en particulier, devrait être envisagée car les singes sont des sujets fragiles, ainsi qu'une pièce destinée à isoler les porteurs de germes. De plus, il serait bon d'assurer à chaque animal un dégagement à l'air, pendant une longue période de l'année et peut-être même en hiver.

Compte tenu de l'humidité extérieure importante, M. MAZINGUE signale que la réalisation de ce dernier projet, louable, nécessiterait néanmoins une augmentation appréciable de la puissance de chauffe.

En ce qui concerne les décès, M. CORROYETTE en souligne le nombre raisonnable. Il n'y a pratiquement pas à déplorer de décès pour cause d'accident ni par suite d'épizootie, sauf le cas de salmonellose cité plus haut et un autre cas de maladie du charbon qui frappa trois daims.

M. ASTIE s'informe des possibilités de faire analyser régulièrement les selles des animaux.

.../...

M. CORROYETTE fait savoir que cette pratique n'est en vigueur dans aucun parc sauf en cas de mortalité inexplicable où elle constitue, avec l'autopsie des cadavres, un excellent moyen de dépistage. Elle se révèle indispensable lorsqu'il y a danger pour le personnel : "la salmonellose est la paratyphoïde de l'homme".

A la demande de M. BRIFFAUT, M. MAZINGUE répond que jusqu'à présent, le personnel n'a pas eu à souffrir de la contagion. Les accidents les plus fréquents et les plus sérieux proviennent de morsures. Par ailleurs, M. CORROYETTE intervient régulièrement au zoo.

M. MARQUIS fait observer que le parc zoologique ne risque pas d'être un foyer de contamination pour les Lillois, les cadavres étant incinérés sans retard.

Se reportant ensuite aux améliorations suggérées par M. CORROYETTE, M. MARQUIS rappelle que les enclos zoologiques furent créés pour agrémenter le jardin d'enfants et que le bâtiment était destiné à l'hibernation des animaux. La modicité des crédits alloués depuis la création n'a jamais permis l'adjonction de nouvelles constructions. Néanmoins, à l'origine était prévu un isoiloir qui fut par la suite annexé au logement du responsable. M. MAZINGUE note que pour pénétrer dans l'habitation il fallait obligatoirement passer dans cette pièce.

M. HUET constate que l'affaire a pris de l'importance mais que le service est resté avec les mêmes moyens.

Le Docteur CORROYETTE tient encore à faire connaître à la Commission l'efficacité et le dévouement du personnel municipal. Quelques agents, particulièrement compétents à qui il fait entièrement confiance, décèlent, dès leur apparition, les symptômes de maladies et dispensent les premiers soins à l'aide d'une pharmacie d'urgence, en attendant l'arrivée du vétérinaire. Ce sont eux encore qui effectuent les traitements de longue durée ; ils ont ainsi soigné la panthère durant huit mois (notamment à l'aide de suppositoires).

M. BRIFFAUT tire de l'exposé du Docteur CORROYETTE, la conclusion que l'état sanitaire est très satisfaisant et qu'en second lieu un certain nombre d'agents relèveraient plutôt d'un corps d'infirmiers. Il souligne la nécessité d'opérer, lors du renouveau, une ségrégation des espèces et d'envisager la construction d'une infirmerie.

Remercié à nouveau par le Président, M. le Docteur CORROYETTE se retire. M. MAZINGUE donne lecture des états annuels, reproduits en annexe, et répond aux questions des commissaires.

Il fait savoir à M. DERNONCOURT que les chiens repris à l'état sont des chiens de garde, et d'autre part, expose que le fait d'accueillir de nombreux animaux blessés influe sur le nombre des pertes.

M. MARQUIS reconnaît que les acquisitions ne résultent pas d'un choix rigoureux, les disponibilités sur le marché ne le permettant pas, mais sont plutôt fonction du volume des crédits qui oblige le service à rechercher des prix avantageux et des animaux faciles à nourrir.

.../...

M. VERSTRAETE rappelle qu'il a assisté, en tant qu'employé municipal, à la création du zoo et se souvient du nombre important de merles figurant aux collections.

M. MAZINGUE fait savoir que les mainates ne vivent pas plus de douze ans et ne se reproduisent pas, le zoo ne comportant pas d'annexe où ils puissent être mis à couver, à l'abri du public.

Le Président passe ensuite à la seconde partie de la question, ayant pour objet l'étude des réformes souhaitables.

M. BRIFFAUT donne connaissance du compte-rendu de la réunion interservices du 14 février et informe qu'un rapport au Conseil d'Administration sera établi par le service et soumis à l'avis de la Commission.

Dès à présent, M. MARQUIS tient à faire connaître son point de vue. Le Directeur du service des Espaces verts passe rapidement sur le fait que pendant quinze ans, au moyen d'un crédit pratiquement inexistant, insuffisant déjà pour assurer la subsistance des animaux, il lui a fallu, avec l'aide du personnel soignant, faire face au sérieux problème de réfection que posait l'existence des installations légères d'origine.

M. MARQUIS n'est pas partisan de l'établissement d'un système payant qui en définitive, coûterait annuellement à la Ville, environ 4 millions et demi d'anciens francs, montant du traitement de 3 agents employés à la perception et dès le départ 15 millions d'anciens francs pour l'édification d'une clôture.

M. HUET voit dans le paiement des entrées un moyen d'écartier les indésirables.

M. MAZINGUE le rassure : la proportion de clochards n'est pas plus forte au zoo que dans les jardins.

MM. ASTIE et DERNONCOURT se déclarent en faveur du maintien de la gratuité.

M. BRIFFAUT entrevoit la possibilité d'instaurer un parc zoologique régional. M. MARQUIS observe que la direction de cet établissement échapperait à un service municipal d'espaces verts et reviendrait sans doute à un Docteur vétérinaire.

En définitive, la Commission estime que le parc zoologique doit être maintenu dans ses grandes lignes actuelles et doté de crédits suffisants.

A la demande de M. ASTIE, M. BRIFFAUT confirme que l'extension possible des installations est liée à la politique d'aménagement des bois de Boulogne et de la Deûle et pour répondre à Madame LASSON, fait savoir que des subventions ne peuvent pas être sollicitées mais qu'il est possible de créer une association des Amis du Zoo, en vue de recevoir des dons. En outre, cette association pourrait coopérer à des visites organisées.

M. HUET entrevoit le rôle utile que pourrait avoir cette association auprès du public.

M. ASTIE, quant à lui, pense qu'une bonne publicité pourrait être faite dans le bulletin municipal.

M. DERNONCOURT fait observer qu'il manque à la Ville de Lille, une personne chargée des relations avec la presse.

La Commission souhaite que, par voie de presse, l'attention du public soit attirée sur le parc zoologique et, à cet égard, s'associe au vœu de M. DERNONCOURT demandant qu'un poste de "public relations" soit créé.

M. DERNONCOURT fait également adopter un vœu tendant à autoriser, au personnel, l'accès à une catégorie supérieure et à octroyer une prime de risque à ces agents dont les conditions de travail sont particulièrement dangereuses.

- Ces vœux seront portés à la connaissance de Monsieur le Secrétaire général.

M. MAZINGUE signale que les ouvriers travaillent le dimanche et récupèrent heure pour heure.

M. MARQUIS estime qu'il serait souhaitable, pour le bien du service, que ces heures fussent rémunérées.

M. BRIFFAUT fait savoir que des solutions seront recherchées par le service.

Enfin, M. VERSTRAETE s'enquiert de la position adoptée par le M. l'Adjoint aux Finances.

M. BRIFFAUT la juge favorable au projet et à ce sujet, se demande s'il ne serait pas utile de dissocier le budget du zoo de celui des Espaces verts. M. MARQUIS estime la chose impossible : "nous devons rester dans le cadre du plan comptable."

80 - Compte-rendu de l'enquête sur les espaces verts des villes de Roubaix, Tourcoing, La Madeleine, Loos. (Information).

Pour faire suite au vœu exprimé par la Commission, lors de sa réunion du 16 juin 1967, et en vue de procéder à une étude comparative de différents services communaux chargés de la gestion d'espaces verts, le service des Espaces verts a pris contact avec les services municipaux des villes de Roubaix, Tourcoing, La Madeleine et Loos.

Les renseignements fournis par les services de Tourcoing, La Madeleine et Loos, ont permis la confection du tableau figurant en annexe au procès-verbal.

Les commissaires regrettent que la Ville de Roubaix n'ait pas répondu à la demande du service ; ses renseignements auraient permis d'établir une comparaison intéressante entre les trois grandes villes.

M. MARQUIS fait savoir qu'il est, en outre, intervenu sans succès, auprès du Directeur des Services Techniques et du Directeur du service des jardins.

MM. ASTIE et HUET, établissant un rapprochement entre les chiffres fournis par Tourcoing et ceux de Lille, constatent qu'avec une superficie quatre fois plus importante, le service des Espaces verts de Lille dispose d'un budget sensiblement équivalent à celui du service des jardins de Tourcoing.

M. MARQUIS fait connaître qu'à Tourcoing, une part importante des travaux est confiée à l'entreprise.

La Commission note que, dans ce cas, l'effectif devrait être réduit, or, compte tenu de la superficie des terrains à entretenir, le personnel de Tourcoing se révèle supérieur en nombre à celui de Lille.

La Commission déplore une fois de plus l'insuffisance des crédits alloués au service des Espaces verts de Lille.

M. BRIFFAUT fait savoir que la ville de Lyon inscrit chaque année, indépendamment des crédits de fonctionnement, un budget de 100 millions d'anciens francs pour l'extension et l'amélioration des espaces verts.

81 - Travaux en cours -
(Information)

A la demande de M. BRIFFAUT, M. MARQUIS énumère les ouvrages, hors du travail d'entretien, effectués ou entrepris en janvier et février :

- à l'école Anatole France, il a été procédé, en vue de la plantation, au nivellement de terres apportées.
- à la gare routière, des travaux de nivellement d'un terre-plein ont été exécutés.
- au groupe d'H.L.M. Courbet, les jardins ont été tracés.
- au bois de Boulogne, les opérations de nettoyage ont débuté ainsi que les travaux d'aménagement du Grand Carré.
- dans tous les secteurs la campagne de désherbage est ouverte.

Dans le cadre de cette question, M. ASTIE demande si trois ou quatre bancs destinés à des personnes âgées pourraient être installés sur la place du Concert, seul endroit ombragé du quartier.

Le service a reçu la même demande de M. Cordonnier. Après consultation du service des Halles et Marchés, il n'a pas pu lui être réservé de suite favorable.

Mme LASSON, pour sa part, rappelle que la pose de bancs avait été envisagée en certains points des boulevards. M. MARQUIS l'informe que les emplacements doivent être déterminés avec l'accord du service de la Circulation.

.../...

82 - Utilisation des crédits inscrits au budget primitif de 1968 -
(Information)

M. BRIFFAUT rappelle que les crédits demandés par la Commission des Espaces verts à la section d'investissement s'élevaient à : 773.000 francs sur fonds généraux et 1.287.400 F sur emprunt. Ceux demandés à la section de fonctionnement s'élevaient à 690.130 F., soit un total de : 2.750.530 F.

La Commission des Finances, lors de sa réunion du 7 novembre 1968 à laquelle avait été admis M. BRIFFAUT, avait émis les propositions suivantes :

- Section d'investissement sur fonds généraux.....	300.000 F
par voie d'emprunt.....	1.000.000 F
- Section de fonctionnement.....	<u>690.000 F</u>
soit un total de.....=	1.990.000 F.

A la suite de propositions modificatives de M. BRIFFAUT, le Conseil d'Administration ratifiait les contre-propositions suivantes :

- Section d'investissement - sur fonds généraux.....	400.000 F
- par voie d'emprunt.....	1.000.000 F
- Section de fonctionnement.....	<u>661.000 F</u>
soit un total de..... =	2.061.000 F

dont 1.061.000 F sur fonds généraux soit une augmentation de 161.000 F par comparaison à 1967 (plus de 17%).

Néanmoins, M. BRIFFAUT a l'intention de solliciter au budget supplémentaire de 1968, une avance sur fonds généraux destinée à couvrir la dépense de 30.000 francs nécessaire à l'achèvement des travaux du Grand Carré et du Cantonement de pêche.

M. ASTIE s'enquiert de la place réservée au projet de columbarium, dans le programme budgétaire.

M. MARQUIS l'informe qu'il entre dans le cadre des compétences transférées à la Communauté.

A la demande de M. BRIFFAUT, M. MARQUIS donne ensuite connaissance de la répartition définitive de la section d'investissement. :

<u>Sous-chapitre 901-5 -</u>	<u>Intitulé : Espaces verts,</u> <u>parcs et jardins</u>	<u>Montant</u>
- achat de motoneuses, de véhicules de chantier, de gros matériel divers	"	94.050 F.
- achat de matériel d'équipement de jardin.....	"	36.000 F.
- achat de grillage et de piquets.....	"	33.600 F.
- achat de bancs.....	"	25.000 F.
- Création d'espaces verts :		
travaux de plantation.....	"	3.500 F.
- travaux neufs de maçonnerie et achat de matériaux.....	"	40.550 F.

.../...

<u>Sous-chapitre 901-5 -</u>	<u>Intitulé : Espaces verts, parcs et jardins</u>	<u>Montant</u>
- achat et pose de bornes fontaines.	"	94.050 F.
- achat et pose de corbeilles à papiers.....	"	25.000 F.
- travaux de grosse réparation de terrains.....	"	20.000 F.
- travaux de grosses réparation de bâtiments.....	"	10.000 F.
		<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
		293.700 F.

Sous-chapitre 903-50 - Intitulé : terrains d'édu-
cation physique.

..... - achat de mototondeuses et de gros matériel divers.....	"	6.800 F.
..... - aménagement de terrains.....	"	8.000 F.
..... - travaux de plantation.....	"	12.500 F.
		<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
		27.300 F.

Sous-chapitre 904-9 - Intitulé : autres équipements
sanitaires et sociaux.

..... - construction de bacs à ordures	"	6.000 F.
..... - achat et pose de bornes-fontaines	"	5.000 F.
..... - achat et pose de croix de remarque	"	10.000 F.
		<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
		21.000 F.
	TOTAL..... :	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
		342.000 F.

83 - Gros matériel :
(Information)

La Commission est informée que le service a procédé à l'achat d'un aspirateur, appareil se présentant sous la forme d'une turbine adaptable aux tracteurs Renault : son coût est de 8.410 F. Il sera utilisé au bois et au Grand Carré dans les jours prochains.

Le service envisage également l'achat d'un second tracteur multibennes.

84 - Jardins familiaux -

M. MARQUIS fait état d'une réponse de Monsieur le ministre de l'équipement et du logement à une question écrite, parue au Journal Officiel du 20 décembre 1967 et ayant pour objet la création de jardins familiaux.

Cette réponse précise notamment :

"..... il est toujours possible, si les collectivités locales le demandent, de réserver dans les plans d'urbanisme, au titre des espaces verts, des terrains pour la création de jardins familiaux".

.../...

M. MARQUIS signale que l'appellation "jardins familiaux" s'est substituée à celle, plus ancienne, de "jardins ouvriers". Toutefois, la conception des jardins familiaux est liée à l'obligation de respecter l'environnement, notamment au point de vue esthétique.

Des jardins de ce genre étaient prévus au projet de la zone de jeux Est. Or les terrains réservés à cet effet ont été mis à la disposition du Conseil de Communauté, en vue de la construction d'un Hôtel provisoire.

La Commission émet le vœu que soient recherchés d'autres terrains pour l'aménagement de jardins familiaux et par ailleurs souhaite que le Conseil de Communauté puisse offrir en compensation, à la périphérie de Lille, un espace suffisant pour permettre l'implantation d'une zone de jeux.

85 - Anénagement des abords de l'Hôtel de Marchiennes -
(Information).

Un petit espace vert doit être aménagé sur la placette de l'Hôtel de Marchiennes.

Or, la destruction des immeubles voisins n'étant pas achevée et d'autre part, la desserte du groupe d'H.L.M. Desrousseaux se faisant provisoirement par cette place, l'aménagement est reporté.

La S.E.D.N. procédera à une mise en état sommaire des lieux.

QUESTIONS DIVERSES :

- Sections d'éducation professionnelle :

M. Jaegly, inspecteur départemental de l'E.N. 7ème circonscription de Lille, a adressé à M. le Maire, une lettre proposant la création d'une section d'Education professionnelle au C.E.S. Baggio en liaison avec le service des Espaces verts, la Ville étant considérée, en cette circonstance, comme employeur.

Il s'agirait, en ce qui concerne le service des Espaces verts, d'accueillir pour les 28 heures hebdomadaires de formation préprofessionnelle, des adolescents touchés par la prolongation de la scolarité.

Les élèves de cette S.E.P., restant sous statut scolaire, ne percevraient pas de salaire et demeureraient sous contrôle de l'établissement scolaire, à savoir le C.E.S. Baggio où leur seraient dispensées les 12 heures d'enseignement général.

- Avis de principe favorable de la Commission.

.../...

- Z.U.P. de la Croisette -

M. BRIFFAUT a eu connaissance du projet d'aménagement de la zone à urbaniser de la Croisette. Il a pu y constater une distribution insuffisante des espaces verts.

Sur sa proposition, la Commission émet le vœu qu'une vaste zone d'espaces verts soit prévue à l'ouest du lotissement, sur le territoire de Loos.

- Anénagement de la place Arago -

Madame VANNEUFVILLE s'informe de la suite réservée à ses précédentes demandes.

L'exécution du revêtement et la construction du bac à fleurs sont subordonnés à l'établissement d'une nouvelle voirie.

- Utilité des espaces verts -

D'un article, paru dans le numéro de décembre 1967 de "L'Action Municipale", et relatant un entretien de sénateurs français avec M. ISATEV Premier Vice-Président du Soviet de la Ville de Moscou, M. MARQUIS a tiré les renseignements suivants concernant Moscou:

- Population : 6.500.000
- Superficie : 870km² + 2.300 km² de ceinture verte
- 17 arrondissements administratifs (chaque arrondissement possède un secteur de la zone de verdure).

Cette zone a une double destination :

- permettre aux Moscovites d'y trouver la détente et le repos (maisons de cure, de repos, terrains de jeux etc...)
- favoriser l'oxygénation de Moscou qui reste une des villes les plus industrialisées de l'U.R.S.S. (8 % de la production totale).

M. MARQUIS signale qu'une zone de détente existe également dans les villes de Lyon et Grenoble où, au demeurant, dans les quartiers neufs, la superficie réservée aux espaces verts est beaucoup plus importante qu'à Lille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h15.

Vu, le Président de la Commission
Adjoint délégué aux Espaces verts,

Le Directeur
du service des Espaces verts,

J.-M. BRIFFAUT

J. MARQUIS

"Réorganisation de la Brigade"

Règlement

HORAIRE JOURNALIER -

Décembre - Janvier - Février - Mars	6 Heures
Octobre - Novembre - Avril - Mai.....	8 Heures
Juin - Juillet - Août - Septembre.....	10 Heures

CYCLE DE TRAVAIL -

6 jours de travail sur 8 de Mai à Octobre (compris) ou
d'Avril à Septembre (compris)

4 jours de travail sur 6 le reste de l'année.

Le congé du dimanche peut être modifié par accords individuels mais sans modifier le tour de service.

NOMBRE DE POSTES EN SERVICE TOUTE L'ANNEE ET TOUS LES JOURS - : 18

3 gardes pour remplacer les permissionnaires

9 gardes pour remplacer les repos hebdomadaires pendant le 4 - 6

6 gardes pour remplacer les repos hebdomadaires pendant le 6 - 8

Les 3 supplémentaires récupérés en été seront utilisés pour les récupérations - maladies - rondes supplémentaires.

EN CAS D'INSUFFISANCE GRAVE (nombreux malades)

Dédoubler les postes doubles :

- Botanique
- Bois de Boulogne
- Zoo et jardin d'enfants
- à la rigueur, supprimer 1ère enceinte

Au départ des postes fixes comme convenu, rondes courtes minutées vers :

- Marquillies
- Rogy
- Legrand
- Léonard de Vinci
- Marché aux chevaux
- Gare routière
- Saint-Sauveur
- Porte d'Arras

une par jour, alternée matinées et après-midi.

REDACTION D'UN REGLEMENT QUI SERA PORTE A LA CONNAISSANCE DE TOUS ET SIGNE PAR TOUS.

LA RECUPERATION DES JOURS FERIES SE FERA COMME POUR LES EMPLOYES MUNICIPAUX -

Exemple : Le dimanche de Pâques ne se récupère pas, même si l'on travaille.

Si le 14 juillet tombe un dimanche, il ne se récupère pas, même si l'on travaille.

Par contre, si le 14 juillet tombe en semaine, on le récupère même si l'on est en repos.

LES CONGES SERONT PRIS EN 3 PERIODES :

La première en JUIN - JUILLET - AOUT - SEPTEMBRE - 15 jours

La seconde en DECEMBRE - JANVIER - FEVRIER - MARS -

La troisième en OCTOBRE - NOVEMBRE - AVRIL - MAI -

Chaque mois : 8 ou 7 permissionnaires. Jamais plus de 3 ou 4 à la fois.

Le tour sera établi pour 4 ans, par entente entre les groupes de 10 gardes. Des accords individuels pourront être acceptés mais ne pourront modifier le tour établi.

Le service sera organisé en 3 groupes de 10 :

- 6 postes fixes : (2x3) avec 2 suppléants pendant la période 6 - 8 ;
(3x2) avec 3 suppléants pendant la période 4 - 6 ;

plus le remplaçant des permissionnaires ;

il y aura un supplémentaire en été.

CONTROLE -

Le contrôle se fera comme prévu par émargement horaire des cahiers sur le lieu de travail. Les brigadiers contrôleront toute la ville par entente réciproque. (Visa des cahiers - heures d'arrivée - de fin de travail - rondes - etc....).

Tous les plannings seront affichés dans le bureau des brigadiers.

LES 3 SECTEURS GEOGRAPHIQUES A ORGANISER SEMBLENT ETRE - :

1°/ Citadelle - Zoo - Bois = 6

2°/ Botanique - Fg de Béthune - Wazennes - Fives = 6

3°/ Reste = 6

Le nouveau service devra fonctionner complètement au plus tard pour le 1er avril.

Toute dégradation dans les secteurs non surveillés devra être signalée ; c'est en se basant sur ces faits que des créations éventuelles de postes seront demandées.

- PARC ZOOLOGIQUE -

ETAT DES ANIMAUX AU 1er JANVIER 1968 -

MAMMIFERES -

Primates :

- singes divers.....	13
- chimpanzés.....	3

Carnivores :

- panthère.....	1
- hyènes.....	2
- mangoustes.....	2
- fennecs.....	5
- coyotte.....	1
- civette.....	1
- renard fanélique.....	1
- chacals.....	2
- batards de chacals.....	2
- dingo.....	1
- blaireaux.....	3
- loup.....	1
- renards.....	2
- chiens.....	4

Rongeurs :

- cobayes.....	16
- lapins.....	18
- coati.....	1
- écureuil.....	1
- agouti.....	1

Artiodactyles :

- dromadaire.....	1
- mouton.....	1
- sangliers.....	9
- dains.....	16
- chèvres.....	9
- cerfs.....	2

Périssodactyles :

- cheval.....	1
- ânes.....	3

Edentés :

- tatou.....	1
--------------	---

OISEAUX -

Psittaciformes :

- perroquets.....	20
- perruches.....	11
- perruches ondulées.....	40

.../...

Galliformes :

- faisans dorés.....	12
- faisans argentés.....	8
- faisans Népal.....	4
- faisans Hybrides.....	7
- faisans communs.....	29
- paons blancs.....	2
- paons bleus.....	5
- pintades.....	25
- dindons.....	10
- poules et coqs.....	102

Ansériformes :

- oies.....	15
- oie armée du Sénégal.....	1
- cygnes.....	6
- canards.....	54

Circoniiformes :

- cigognes.....	2
- ibis blanc.....	1

Falconiformes :

- serpentaires.....	2
---------------------	---

Lariformes :

- goélands.....	2
-----------------	---

Gruiformes :

- grues couronnées.....	2
- grue antigone.....	1
- poules d'eau.....	2
- poule Sultane.....	1

Passériformes :

- grive.....	1
- merlés.....	3
- corbeaux.....	2
- pie.....	1
- merle Mainate.....	1
- pie bleue.....	1
- rossignol.....	1
- cardinal rouge.....	1
- divers.....	150

Columbiformes :

- pigeons.....	220
- colombes Masque de fer.....	2
- colombes Diamant.....	3
- tourterelles des indes.....	2
- tourterelles des bois.....	30

Piciformes :

- toucans.....	4
----------------	---

...../.....

REPTILES -

Saurophidiens :

- varan d'Australie..... 1
- pythons de Sôba..... 2

Crocodiliens :

- crocodiles..... 3

Chéloniens :

- tortues..... 3

ETAT DES PERTES AU COURS DE L'ANNEE 1967 -

MAMMIFERES -

Primates :

- singes..... 4

Carnivores :

- martre..... 1
- renard fennec..... 1

Rongeurs :

- paca..... 1
- lapins..... 8
- souris..... 2

Artiodactyles :

- femelle dain..... 1
- sanglier..... 1
- chevreau..... 1

OISEAUX -

Psittaciformes :

- Perruches..... 6

Galliformes :

- poules et coqs..... 23
- dindons..... 10
- pintades..... 2
- panons bleus..... 2
- faisans..... 16

Ansériformes :

- cygnes..... 3
- oie de Guinée..... 1
- canards..... 6
- oies..... 3

.../...

Lariformes :

- goélands..... 2

Gruiformes :

- grue antigone..... 1

- poules sultanes..... 3

Circoniiformes :

- ibis..... 1

Passériformes :

- merle métallique..... 1

- corbeaux..... 2

- merle..... 1

- vanneau huppé..... 1

- rossignol du Japon..... 1

- divers petits oiseaux..... 45

Falconiformes :

- milan..... 1

- faucon..... 1

Columbiformes :

- tourterelle des Indes..... 1

- pigeons..... 15

- tourterelles des bois..... 4

Piciformes :

- toucanel..... 2

REPTILES -

Saurophtidiens :

- varan d'Australie..... 1

ACQUISITIONS AU COURS DE L'ANNEE 1967 -

A C H A T S -

1) Mammifères :

- Rongeurs : 1 écureuil

- Edentés : 1 tatou

2) Oiseaux :

- Gruiformes : 2 grues antigone

4 poules Sultanes

- Circoniiformes : 2 ibis blancs

...../.....

- Passériformes : 2 couples de combassous
4 couples d'ignicolores
2 couples de Warabé
2 Monseigneurs nâles
2 travailleurs
4 loriots nâles
4 cap Moores
2 couples de capucins à tête blanche
2 couples de calfats
- Columbiformes : 2 couples de colombes dianant
- Piciformes : 1 toucan

3) Reptiles :

- Saurophidien : 1 varan

DONS ou ECHANGES -

Mammifères :

- Primate : 1 singe Hacâne
- Rongeurs : 1 paca
1 agouti
1 coati

Le mercredi 14 février 1968 à 14 heures 30, dans la salle de réunions du cabinet des adjoints, et sous la présidence de M. Briffaut, adjoint au Maire, délégué aux Espaces verts, se sont réunis :

MM. FRISON, adjoint au Maire, délégué au Personnel municipal et aux Finances
DOYENNETTE, adjoint au Maire, délégué aux Bâtiments Communaux
RICHOUX, Secrétaire Général adjoint de la Mairie
GOULARD, Ingénieur en Chef, Directeur du service d'Architecture
BRUNET, Ingénieur Principal, Chef du service de l'Assainissement, représentant Monsieur MAEGHT, Ingénieur en chef des Services Techniques
LEROY, Ingénieur principal, Chef du service d'Entretien des bâtiments communaux
PALAMIN, Ingénieur principal, Chef du service de la Voie publique
MARQUIS, Ingénieur principal, Directeur du service des Espaces verts
LHOTELLIER, Ingénieur subdivisionnaire, Directeur adjoint du service des Espaces verts
RONCHIN, Chef de section principal aux travaux en régie
BONNIER, Chef de section aux services publics
BACQUART, Rédacteur au service des Espaces verts.

Après avoir précisé que cette réunion a pour objet de rechercher les éléments qui permettront à l'Administration Municipale, d'arrêter sa position à l'égard du parc zoologique, M. BRIFFAUT propose de procéder à l'étude des problèmes d'organisation et de fonctionnement que poserait un tel établissement, à l'échelon de la métropole.

En premier lieu, M. BRIFFAUT expose les difficultés rencontrées dans l'embauchage du personnel ; il souhaite qu'une étude, portant sur les conditions de recrutement, la qualification et la rémunération d'un personnel spécialisé, soit entreprise par le service du personnel.

M. RICHOUX rappelle que l'actuel parc zoologique procède d'une situation de fait et que parmi les onze agents composant son personnel, un seul y a été affecté officiellement, nommé, par arrêté de M. le Maire, à l'emploi de chef d'équipe de deuxième catégorie.

M. RICHOUX fait observer que le parc zoologique est inorganisé et fonctionne d'une façon empirique ; pour l'officialiser, il importe qu'à la lumière de renseignements pris auprès d'autres villes où fonctionnent des jardins zoologiques, une étude complète soit faite. Il appartient au service des Espaces verts d'y procéder.

Pour sa part, M. BRUNET estime qu'il serait opportun de provoquer une décision de l'Administration Municipale, favorable ou défavorable au maintien d'un parc zoologique à Lille et, dans la première hypothèse, de déterminer la masse des crédits indispensables au fonctionnement de ce service ainsi qu'à la rénovation des enclos.

Ces enclos, M. MARQUIS croit bon de le souligner, étaient à l'origine destinés à agrémenter le jardin d'enfants. L'ensemble n'a qu'un lointain rapport avec un jardin zoologique dont l'implantation exigerait un espace cinq fois plus vaste que la superficie couverte par les bois de Boulogne et de la Deûle réunis.

M. FRISON, quant à lui, se montre convaincu que l'idée de création d'un jardin zoologique régional n'entre pas dans le cadre de la réunion de ce jour ; il estime souhaitable le maintien, dans le cadre de la ville de Lille, d'un parc qui doit être un centre d'attraction et un lieu de promenade. Pour ce faire, il est nécessaire de compléter et de moderniser les installations existantes et d'affecter, en permanence, des crédits pour leur entretien.

En conséquence, M. FRISON conseille de dresser un plan de réorganisation rationnelle qui permettra d'établir un rapport à soumettre au Conseil d'administration.

Avant d'entreprendre la visite prévue, M. BRIFFAUT brosse un rapide tableau de l'état des installations existantes et fait connaître le programme des travaux à réaliser. M. MARQUIS fait observer que si certains enclos sont en mauvais état cela provient du fait que pratiquement aucun crédit n'a été accordé pour le zoo depuis 15 ans.

A ce propos, M. GOULARD signale que le service d'Architecture a obtenu, depuis 1967, deux crédits de 75.000 francs et de 115.000 francs utilisés respectivement à l'aménagement du bâtiment et à la réfection des patageoires.

Au cours de la visite, MM. les adjoints délégués et les représentants des services d'Architecture et Techniques ont, d'un commun accord, établi une liste des travaux à exécuter :

Travaux de grosse réparation et d'entretien -

- Réfection de la partie arrière des cages situées au long du mur de la citadelle ; pose d'une cloison en fibrociment.
- Réfection complète de l'enclos du dronadaire.
- Pose d'une clôture neuve autour du terrain des chèvres.
- Remplacement de la clôture et des portes du jardin d'enfants.
- Remplacement de tous les grillages de l'allée des sangliers.
- Réfection des W.C. à l'usage du public.
- Entretien des arcs et berceaux du jardin d'enfants ; mise en peinture.
- Réparation et remise en peinture des bancs.

Modifications et améliorations -

- Asphaltage des allées : M. PALAMIN fait savoir qu'à première vue, un crédit de 500.000 francs semble nécessaire et qu'une première tranche de 130.000 francs permettrait le démarrage des travaux. Un crédit spécial demandé depuis plusieurs années n'a jamais été accordé.
- Installation d'un circuit d'eau alimenté en eau industrielle : M. BONNIER signale que l'adduction est possible à partir d'un forage situé dans le jardin d'enfants, vers l'avenue du 43ème R.I.
- Assainissement de l'allée des sangliers ; évacuation des eaux pluviales. M. BRUNET fait observer que le niveau de cette allée est situé au-dessous du lit de la Deûle ce qui nécessiterait l'installation d'une station de relèvement.
- Construction d'un local à usage d'infirmier, à proximité du bâtiment.
- Construction d'installations sanitaires, W.C., lavabos, douche, ainsi que d'un local à usage de vestiaire, destinés au personnel municipal.
- Construction d'une pièce froide attenante au bâtiment, destinée à remplacer le réfrigérateur hors d'usage.
- Installation d'une pompe de relevage et d'un système de ventilation dans la chaufferie située au sous-sol de l'habitation du responsable.
- Continuation des travaux de transformation des cages à l'intérieur du bâtiment.
- Aménagement de l'entrée, pose de barrières, panneaux, plan.

.../...

Perspectives d'extension -

- Extension possible des installations le long du mur de la 2ème enceinte de la citadelle, à la sortie du bâtiment.

Des levés de plan se révèlent indispensables.

En conclusion de cette réunion, on peut observer qu'il est indispensable comme on l'a fait remarquer au départ, de fixer la politique municipale du zoo. D'autres aspects seront à étudier : gratuité ? promoteurs privés ?, direction ?, caractéristiques du parc etc... Il appartiendra à la Commission des Espaces verts et au Conseil d'Administration d'en décider.

La visite du zoo a d'ailleurs abouti aux mêmes conclusions : impérieuse nécessité de rénover et d'étendre le zoo.

En conséquence, le service sera chargé de centraliser pour le mois de juin, avant la préparation du budget supplémentaire, toutes les demandes chiffrées et les plans relatifs.

- assainissement
- voirie
- éclairage
- adduction d'eau
- extensions

Un compte rendu de cette réunion sera fait par le service à la Commission des Espaces verts, en vue d'un rapport au Conseil d'Administration.

Etabli le 16 février 1968

Le Directeur du service des Espaces verts.

Vu, l'Adjoint au Maire
Délégué aux Espaces verts,

ENQUETE SUR LES ESPACES VERTS DES VILLES DE ROUBAIX - TOURCOING -
LA MADELEINE - LOOS

TABLEAU COMPARATIF.

	LILLE	TOURCOING	LA MADELEINE	LOOS
Superficie des espaces verts à entretenir.....	230 ha	52 ha	36 ha 90	Cinotière - Stade municipal vasques, jardins etc....
Crédits (fonctionnement.....	661.000 F	444.946 F	42.685,08 F	?
) investissement.....	400.000 F (BP 68)	594.300 F (BP 67)	- (compte adn.66)	
Montant de la participation des offices d'H.L.M. aux dépenses d'entretien des espaces verts HLM.	néant	Prise en charge totale des dépenses d'entretien.	néant	sans objet
Directeur (Ingénieur principal)	1	1		
Directeur-adjoint (Ingénieur subdivisionnaire)	1			
Chefs de section principaux	1			
Chefs de section				
Adjoints techniques	1		1 (-10%)	
Chef de bureau		1		
Rédacteurs	1	1		
Commis	2	1		
Agent de bureau dactylographe	1			
Contremaîtres	5	4		
Chefs d'équipe	20	3	1	
Bûcherons-élagueurs	10	2		
Jardiniers-mosaïstes	35	3	2	
Jardinier arboriculteur		1		
Jardinier multiplicateur		1		
Jardiniers mécaniciens	2	1		
Jardiniers conducteurs d'engins	8			
Conducteurs d'auto PL		3		
Jardiniers	30	26	1	4
Chef fossoyeur		3	1	
Ouvriers prof. 1ère catégorie (fossoyeurs)	14	3	5	
Terrassiers	50			
Aides-jardiniers	60	11	6	
Aides-ouvriers d'entretien	2	8		
Surveillant terrains de sports	1			
Concierge	1			
Brigadiers	2			
Gardes	30	8	2	
Fermes de service	3			
Apprentis-jardiniers	5			
TOTAL.....	286	81	19	4

COMMISSION DES ESPACES VERTS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 OCTOBRE 1968.



	<u>Pages</u>
<u>1ère partie</u> -	
Ouverture de la séance et approbation de procès-verbal.	
<u>Procès-verbal de la Commission des Espaces verts du 22 février 1968.</u>	1
<u>2ème partie</u> -	
Avis de la Commission sur les affaires de son ressort.	
86 - <u>Réaménagement des espaces verts de la place de la République - Installation de pièces d'eau et de fontaines lumineuses.</u>	2
87 - <u>Acquisition de pièces détachées - Marché.</u>	3
88 - <u>Achat d'un chariot automoteur - Marché.</u>	4
<u>3ème partie</u> -	
Affaires soumises pour avis ou information à la Commission des Espaces verts.	
a) avis donné sur les affaires du ressort d'une autre commission.	
89 - <u>Budget primitif de 1969 - Prévisions budgétaires.</u>	5
90 - <u>Besoins en véhicules pour l'année 1969.</u>	6
b) questions diverses - informations.	
91 - <u>Section d'éducation professionnelle.</u>	6
92 - <u>Prêts de plantes de garniture.</u>	7
93 - <u>Exposition du dahlia en 1970.</u>	7
94 - <u>Location de chaises dans les jardins publics</u>	8
95 - <u>Octroi de subventions pour la création d'espaces verts.</u>	8
96 - <u>Hôtel de Ville - décoration du hall d'entrée.</u>	9
97 - <u>Informations du Président.</u>	9

COMMISSION DES ESPACES VERTS

REUNION DU 11 OCTOBRE 1968

1ère partie

Le 11 octobre 1968 à 18h30, la Commission des Espaces verts s'est réunie à l'Hôtel de Ville, dans la salle de réunion du cabinet des Adjoints, sous la présidence de M. J.-M. BRIFFAUT, Adjoint au Maire, délégué aux Espaces verts.

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
Mme VANNEUFVILLE, Adjoint au Maire
M. DERIEPPE, Adjoint au Maire
Mme LASSON, Conseiller Municipal
M. ASTIE, Conseiller Municipal
M. DERNONCOURT, Conseiller Municipal
M. VERSTRAETE, Conseiller Municipal

Etait excusé :

M. HUET, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M. MAEGHT, Directeur de la voirie de la Communauté Urbaine de Lille
M. MARQUIS, Ingénieur en chef des Services Techniques, Directeur des Espaces verts
M. LHOTELLIER, Directeur adjoint du service des Espaces verts
M. BACQUART, Rédacteur au service des Espaces verts.

En ouvrant la séance, le Président, au nom de la Commission, félicite M. MAEGHT pour sa nomination à la Communauté Urbaine et exprime ses regrets les plus vifs et les plus sincères de voir partir un habile et fervent défenseur des espaces verts.

M. MAEGHT fait savoir que rien n'est changé et qu'il entend poursuivre, à la Communauté, son action en vue de la sauvegarde des espaces verts. La Commission peut être assurée de trouver toujours auprès de lui, le même appui.

Le Président présente également ses félicitations à M. MARQUIS, nommé au poste d'Ingénieur en chef des Services Techniques de la Ville et signale que M. MARQUIS est maintenu à la direction du service des Espaces verts.

- Le procès-verbal de la réunion du 22 février est adopté.

Commission des Espaces verts

Réunion du 11 octobre 1968

2ème partie -

86 - Réaménagement des espaces verts de la place de la République -
Installation de pièces d'eau et de fontaines lumineuses -

Un projet de parking à deux ou à trois niveaux, prévu sous la place de la République, est envisagé par la Communauté Urbaine de Lille.

Cette construction nécessitera la remise en état complète des installations en surface.

Pour lors, il paraît opportun que la Ville procède à l'aménagement définitif de cette place qui, dans son état actuel, ne s'intègre pas dans le cadre créé par les très beaux bâtiments qui l'entourent.

M. MAEGHT soumet à la Commission trois esquisses différentes du parking souterrain, auxquelles correspondent trois possibilités d'aménagement en surface, soit en conservant l'allée centrale, soit en la supprimant, soit enfin, en tenant compte du passage en dénivellation du boulevard de la Liberté.

Le problème de la circulation devant être évoqué lors d'une prochaine commission de la Voie Publique, il est demandé à la Commission des Espaces verts d'émettre un avis quant au réaménagement des espaces verts.

L'attention de l'Administration Municipale ayant été appelée à plusieurs reprises sur le manque de fontaines à Lille, il serait judicieux d'envisager l'installation d'une ou de deux pièces d'eau de superficie importante, agrémentées de fontaines lumineuses qui, au demeurant, conféreraient à la place le caractère majestueux qui lui fait défaut. Des espaces verts très fleuris complèteraient heureusement cette présentation classique.

Le service des Espaces verts procéderait à l'étude d'ensemble, en fonction du projet retenu par le service de la Voirie de la Communauté Urbaine de Lille.

La Commission se félicite d'avoir été saisie du projet, se montre satisfaite que puisse être réservé le sol de la place en vue de l'établissement de pièces d'eau et d'espaces verts, donne un avis favorable à l'aménagement envisagé et souhaite que le service des Espaces verts soit chargé de l'étude et de la direction des travaux.

- Rapport transmis au Secrétariat général.

2ème partie -

Commission des Espaces verts

Réunion du 11 octobre 1968

87 - Acquisition de pièces détachées - Marché -

Les Etablissements Saelen, 512 avenue de Dunkerque à Lambersart, ont livré au service, depuis le début de l'année 1968, des pièces détachées destinées à la réparation de mototondeuses.

Ces acquisitions auxquelles vient s'ajouter l'achat d'une mototondeuse valant 17.000 francs, exigent la passation d'un marché.

Il est proposé de passer avec les Ets Saelen, un marché d'un montant annuel de 40.000 F. pour les années 1968 et 1969.

- Avis favorable de la Commission

Le dossier sera transmis à l'Administration Municipale.

2ème partie -

88 - Achat d'un chariot automoteur - Marché -

Afin d'effectuer la mise en dépôt et l'enlèvement de déchets végétaux et de détritux divers collectés dans les jardins publics, le service dispose d'un chariot automoteur, équipé de multibennes de 2m³ environ.

Or, la dispersion des espaces verts a conduit à envisager l'achat d'un second chariot.

Le modèle tractem B.10, utilisé actuellement, répondant parfaitement aux besoins du service, il est proposé de passer avec le constructeur, la Compagnie des Ateliers et Forges de la Loire, un marché de gré à gré d'un montant approximatif de 25.000 francs.

- Avis favorable de la Commission.

Le dossier sera transmis à l'Administration Municipale.

Commission des Espaces verts

Réunion du 11 octobre 1968

3ème partie -

89 - Budget primitif de 1969 - Prévisions budgétaires -

Les propositions budgétaires du service, intéressant les dépenses d'investissement doivent, préalablement à leur examen par la Commission des Finances, être soumises à l'approbation de la Commission des Espaces verts.

A cet effet, les crédits qui seront nécessaires à la réalisation du programme de travaux et d'acquisitions établi par le service, figurent au tableau ci-après qui sera repris à la délibération globale présentée pour l'ensemble des services techniques.

Sous-chapitre 901-5 - Intitulé : Espaces verts, parcs et jardins -

- achat de véhicules de chantier, de gros matériel et de matériel d'équipement de jardins.....	94.750,00 F
- travaux d'aménagement et d'équipement.....	367.000,00 F
- achat et pose de bancs, de corbeilles à papiers.	36.000,00 F
- bâtiments - travaux de grosses réparations.....	5.000,00 F
- aménagement des abords de la Citadelle.....	7.500,00 F
	<u>510.250,00 F</u>

Sous-chapitre 903-50 - Intitulé : terrains d'éducation physique

- acquisition de matériel divers.....	26.000,00 F
- divers terrains - travaux de plantation.....	5.000,00 F

Sous-chapitre 904-9 - Intitulé : autres équipements sanitaires et sociaux

- achat et pose de bornes fontaines, croix de remarque, bacs à ordures, clôture.....	30.000,00 F
	<u>571.250,00 F</u>

En outre, si la Commission des Finances accepte d'inscrire des opérations non subventionnables à financer par voie d'emprunt, la Commission propose de retenir le projet d'assainissement et de rénovation du parc zoologique et de ses abords, pour une première tranche de travaux, évaluée à 500.000 francs.

M. BRIFFAUT signale, que malgré l'augmentation nécessitée par les hausses de prix, un réel effort de compression a été exercé sur les crédits de fonctionnement qui n'ont été portés qu'à 703.750 francs. Ceci permet de combler une partie du retard pris dans le domaine de l'investissement.

.../...

Après une discussion à laquelle prirent part Mme LEMPEREUR, MM. DERIEPPE et DERNONCOURT, la Commission adopte les propositions budgétaires qui lui ont été présentées.

Le service des Finances en sera avisé.

90 - Besoins en véhicules pour l'année 1969 -

Il est demandé à la Commission de ratifier les propositions établies par le service.

Les demandes précédemment formulées n'ayant pu être entièrement satisfaites, il serait souhaitable que soient accordés, pour 1969 :

- 1 camion-benne comportant un châssis court et possédant un faible rayon de braquage ; ce véhicule serait utilisé dans les cimetières.
- 9 engins à 2 roues dont 4 destinés aux gardes municipaux récemment embauchés, 3 en remplacement de véhicules accidentés et hors d'usage et 2 réservés aux contremaîtres.

Actuellement six gardes municipaux sont privés de cyclomoteurs. Il s'ensuit une sérieuse perturbation du service de surveillance.

- 1 véhicule léger, genre 2 CV Citroën, ou Renault 4.

L'acquisition de ce véhicule, destiné au directeur-adjoint du service est rendue indispensable par suite de la dispersion des équipes à contrôler et de l'éloignement des chantiers à superviser.

- Avis favorable de la Commission

Les services publics en seront avisés.

91 - Section d'éducation professionnelle -

Lors de sa réunion du 22 février 1968, la Commission a émis un avis de principe favorable à la création, auprès du service des Espaces verts, d'une section d'éducation professionnelle formée d'adolescents touchés par la prolongation de la scolarité.

En conséquence, le 20 mars 1968, 10 élèves du collège d'enseignement secondaire Baggio, étaient accueillis au service des Espaces verts où ils reçurent jusqu'au 19 juin, une formation pratique à raison de 28 heures hebdomadaires.

.../...

Le 22 avril 1968, deux élèves du centre horticole de Lomme, se joignaient à cette S.E.P.

Répartis dans différents espaces verts de la Ville ainsi que dans les serres du jardin des Plantes, ces jeunes gens ont participé à toutes sortes de travaux habituels de jardinage, travaux saisonniers, rempotage, arrosage etc...

Avec la reprise des classes, 11 élèves du C.E.S. Baggio ont été à nouveau pris en charge au service, à compter du 1er octobre 1968.

Il est rappelé qu'une convention, réglant les rapports de la Ville avec l'organisme gestionnaire de la section d'éducation professionnelle créée auprès des établissements d'enseignement public, a été passée.

Toutefois, bien que la formation reçue soit valable, elle n'offrira pas de débouchés aux intéressés vers les métiers de l'horticulture, n'étant pas sanctionnée par un examen.

Il est précisé que les élèves ne sont pas rémunérés, qu'ils sont assurés contre tous risques par leur établissement scolaire et que le fait d'être occupés au service des Espaces verts n'entraîne pas pour l'Administration Municipale d'obligations d'embauchage à leur égard.

Néanmoins, la Commission estimant cette action salutaire, souhaite qu'elle soit poursuivie.

92 - Prêts de plantes de garniture -

Pour accéder à la demande de Melle INGLEBERT, Chef de Cabinet de M. le Maire, Secrétaire Générale adjoint de la mairie, M. BRIFFAUT sollicite l'avis de la Commission sur les modalités de prêts de plantes décoratives.

Il signale que ces prêts, bien que consentis uniquement pour des manifestations officielles ayant lieu dans des locaux administratifs font l'objet de demandes de plus en plus fréquentes et nécessitent l'emploi d'une main d'oeuvre assez importante.

La Commission souhaite que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion et se réserve d'émettre un avis après avoir entendu le rapport du service.

93 - Exposition du dahlia en 1970 -

Cette exposition internationale aurait lieu au Palais Rameau à la date du 15 septembre 1970. Elle figurait au calendrier des manifestations horticoles, retenu par la Commission des Espaces verts, au cours de sa réunion du 16 décembre 1965.

.../...

Le moment étant venu de faire acte de candidature, il est demandé à la commission de confirmer son accord.

- Avis conforme de la Commission.

M. BRIFFAUT fait connaître à la Commission que les expositions florales de Wasquehal et d'Aire-sur-la-Lys auxquelles le service a apporté son concours ont connu un grand succès. Il observe que sans la participation des villes de Lille et Roubaix, la manifestation de Wasquehal serait passée inaperçue.

94 - Location de chaises dans les jardins publics -

L'attention du service a été attirée sur un article paru dans la Voix du Nord et relatif à une proposition émise par un "groupe de vieux lillois et lilloises" qui souhaitent que des chaises de fer soient mises à la disposition des usagers.

La Commission n'estime pas souhaitable de renouveler une expérience qui, il y a quelques années s'est soldée par un échec.

Par contre, la Commission formule le voeu que, lors de concerts donnés au jardin Vauban, des chaises soient installées autour du kiosque.

Le service d'Architecture en sera avisé.

95 - Octroi de subventions pour la création d'espaces verts -

Pour répondre à la demande de Mme LASSON, concernant l'octroi de subventions pour l'aménagement d'espaces verts, M. MARQUIS fait savoir que les crédits ouverts à cet effet pour l'ensemble du département, sont peu importants et qu'en outre l'Etat aide en priorité les petites et moyennes communes.

Par ailleurs, peu d'espaces verts créés à Lille répondent aux normes fixées. Cependant, un dossier avait été constitué, en vue de solliciter une subvention pour l'aménagement de la plaine de jeux, rue du Ballon. Cette demande a nécessité un travail important et fait l'objet de nombreuses recherches de la part des services du Contentieux.

Ce projet ayant dû être abandonné, un nouveau dossier sera constitué pour la plaine de jeux du boulevard Pierre de Coubertin, dès que possible.

.../...

96 - Hôtel de Ville - décoration du hall d'entrée -

Madame LASSON demande s'il est envisagé de donner suite au projet de décoration du hall d'entrée de l'Hôtel de Ville.

Au cours de la réunion du 5 janvier 1967, M. BRIFFAUT avait fait savoir que l'étude, entreprise par le service, devait être revue en fonction de la situation nouvelle, créée par le projet d'aménagement d'un bureau d'accueil.

M. MARQUIS informe la Commission que la question n'est pas perdue de vue. Cependant, la préparation des manifestations du Tricentenaire n'a pas permis au service des Travaux en régie, de procéder à la construction des bacs à plantes.

97 - Informations du Président -

M. BRIFFAUT fait savoir en premier lieu, que la proposition émise par la Commission et tendant à obtenir le renforcement du personnel d'entretien des espaces verts par des chômeurs, a été portée à la connaissance de la Commission du chômage mais n'a pu recevoir de suite favorable.

En second lieu, M. BRIFFAUT informe la Commission que le projet de réorganisation de la brigade a été soumis aux différentes organisations syndicales qui en ont approuvé l'application.

Par ailleurs, il signale que pour faire suite au souhait exprimé par la Commission, le congé annuel auquel ont droit les gardes municipaux, continuera de comprendre une période de 15 jours consécutifs, en été.

Enfin, en complément d'information à l'enquête menée sur les espaces verts des villes de Tourcoing, La Madeleine et Loos, M. BRIFFAUT fait part d'une lettre qu'il a reçue de l'Administration Municipale de Roubaix et concernant les espaces verts de cette commune. Il apparaît que le montant des crédits mis à la disposition du service des jardins de Roubaix (crédits de fonctionnement + crédits d'investissement sur fonds d'emprunt) est inférieur à celui des crédits accordés au service des Espaces verts de Lille.

La séance est levée à 20 heures.

Hôtel de Ville, le 17 octobre 1968

Vu, le Président de la Commission
Adjoint délégué aux Espaces verts,

L'Ingénieur en Chef
des Services Techniques
Directeur des Espaces verts,

J.-M. BRIFFAUT

J. MARQUIS

COMMISSION DES ESPACES VERTS

Réunion du 1er avril 1969.



Les membres de la commission des espaces verts se sont réunis à l'Hôtel de Ville, salle du cabinet des adjoints, le mardi 1er avril 1969 à 18h30, sous la présidence de M. J.-M. Briffaut, adjoint au Maire.

Etaient présents :

M. Derieppe, adjoint au Maire
Mme Lempereur, adjoint au Maire
M. Dernoncourt, conseiller municipal
M. Huet, conseiller municipal
Mme Lasson, conseiller municipal
M. Verstraete, conseiller municipal

Excusés :

Mme Vanneufville, adjoint au Maire
M. Astié, conseiller municipal

Assistaient à la réunion :

M. Richoux, secrétaire général de la Mairie
Melle Inglebert, secrétaire général adjoint de la Mairie
M. Marquis, Ingénieur en chef des services techniques, directeur des espaces verts.
M. Lhotellier, directeur-adjoint du service des espaces verts.

Secrétaire de séance : M. Verstraete, rédacteur au service des espaces verts.

A l'ouverture de la séance, le Président, au nom des commissaires présente à M. Marquis ses condoléances à la suite du décès de sa belle-mère et informe les membres de la commission que M. Astié est souffrant, il souligne son dynamisme et sa haute conscience des affaires communales et qu'il a tenu à se faire excuser. Le Président lui a rendu visite au nom de la commission pour lui souhaiter un prompt rétablissement.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 décembre 1968.

A la demande du Président, M. Marquis donne lecture de la lettre de Melle Inglebert dans laquelle elle exprime le souhait d'annuler le 3° paragraphe de la page 8 et de le remplacer par le paragraphe suivant :

"En notant que ces critères pourraient guider utilement le service compétent, Melle Inglebert fait remarquer que l'établissement d'un règlement précis adopté par délibération du Conseil municipal, mettrait obstacle au pouvoir d'appréciation qui, en l'état actuel, est laissé à M. l'adjoint délégué et à M. le Maire".

La proposition est approuvée par la commission, le procès-verbal sera modifié en conséquence.

Puis, il est signalé aux commissaires que l'appel d'offres en vue de l'adjudication pour la location de barquettes au Grand Carré s'est révélé infructueux

.../...

Une discussion importante s'ouvre alors, à laquelle prennent part tous les membres.

De toute évidence, les barquettes qui seront utilisées ne devront porter aucune annonce publicitaire. D'autre part, il ne sera pas autorisé d'exposer du matériel au Grand Carré ; en effet, Melle Inglebert signale qu'une convention lie la Ville au comité de la Foire Internationale de Lille. Aux termes de cette convention, l'exposition de matériel est interdite ailleurs que dans l'enceinte de la foire. Toutefois, une clause prévoit que l'autorisation peut être donnée par le directeur.

Afin de connaître le procédé employé dans d'autres villes en ce qui concerne la location de barquettes, le Président demande que le service des espaces verts prenne contact avec les mairies de Maubeuge, Anor, Strasbourg, Aubigny-au-bac et Le Quesnoy.

M. Marquis suggère que le matériel nécessaire soit acheté par la Ville et mis à la disposition d'un concessionnaire ou bien que le droit de louer des barquettes soit accordé avec l'autorisation de vendre des boissons, des sandwiches et des friandises.

Enfin, M. Briffaut demande que la Ville mette à la disposition du concessionnaire, les pontons, les berges, la buvette et le hangar à bateaux.

Le procès-verbal de la réunion du 20 décembre 1968 est ensuite adopté.

Séance levée à 21h50.

Le secrétaire de séance,

R. VERSTRAETE

Vu, l'Ingénieur en chef des services techniques, directeur des espaces verts,

J. MARQUIS

Vu, le Président,

J.-M. BRIFFAUT

COMMISSION DES ESPACES VERTS

Réunion du 1er avril 1969.

69/1 - Palais de Justice - Entretien des jardins -

Par lettre en date du 20 janvier 1969, M. le Président du tribunal de grande instance demande que le service municipal des espaces verts entretienne les jardins du nouveau Palais de Justice.

D'une superficie totale de 720 m², ils sont situés avenue du Peuple Belge (176m²) et à l'intérieur du Palais face au tribunal d'instance. (544 m²).

Les frais s'élèveraient annuellement à 720 francs.

Le Code municipal stipule en son article 185 alinéa 8 que :

"sont obligatoires pour les communes les dépenses suivantes :
"(...) les frais de loyer et de réparation du local du tribunal d'instance, ainsi que ceux d'achat et d'entretien de son mobilier dans les communes chefs-lieux de canton".

Consultée, la direction des services juridique et immobilier estime que les dispositions susvisées ne s'appliquent pas en l'occurrence.

M. le Président soulignant le souci constant de M. Marquis d'embellir la ville, considère néanmoins que l'entretien dont il s'agit n'entre pas dans le cadre des obligations légales de la Ville et propose d'émettre un avis défavorable à la requête présentée par M. le Président du tribunal de grande instance.

La commission se rallie à cette proposition.

Un rapport sera transmis à l'administration municipale.

COMMISSION DES ESPACES VERTS

Réunion du 1er avril 1969.

69/2 - Construction de trois terrains de basket-ball, stades Félix Grimonprez et Noël d'Hérain - marché de gré à gré - avenant -

La société Lesage, 161, rue de Lille à Bailleul, est titulaire d'un marché de gré à gré, approuvé par M. le Préfet du Nord le 27 janvier 1969, pour la construction de trois terrains de basket-ball aux stades Félix Grimonprez et Noël d'Hérain.

En vue de l'application de la réforme fiscale intervenue le 1er décembre 1968, par application de la loi 68/1043 du 29 novembre 1968, il y a lieu de modifier ce marché par voie d'avenant.

Avis favorable de la commission pour la passation de l'avenant nécessaire.

Rapport à présenter au Conseil municipal.

COMMISSION DES ESPACES VERTS

Réunion du 1er avril 1969.

69/3 - Remplacement d'un poste de détente de distribution publique de gaz dans l'enceinte du jardin Vauban -

Au cours de sa réunion du 19 mars 1969, la commission du contentieux a émis un avis favorable à la demande de M. le chef du centre de distribution mixte de Lille, tendant à obtenir l'autorisation d'installer dans l'enceinte du jardin Vauban, un nouveau poste de détente de distribution publique de gaz, en cabine préfabriquée, de 0,69 m² de surface au sol, qui permettrait d'améliorer la distribution de gaz dans le quartier.

Le poste actuel, qui occupe une surface de 6m², ne répond plus aux normes de sécurité et ne permet plus de faire face à l'accroissement des consommations ; son remplacement est nécessaire.

Le bâtiment, construit en dur et évalué à 15.000 francs, serait remis gratuitement à la Ville et pourrait être aménagé comme abri pour les gardes municipaux.

Avis favorable de la commission des espaces verts.

Rapport en retour à la direction des services juridique et immobilier.

COMMISSION DES ESPACES VERTS

Réunion du 1er avril 1969.

69/4 - Implantation du nouveau lycée Valentine Labbé, offre d'un terrain.

Par délibération n° 68/44 en date du 18 décembre 1968, le Conseil municipal a décidé le transfert à la Communauté urbaine de Lille d'un terrain d'une superficie de 6 hectares destiné à la reconstruction du lycée technique Valentine Labbé et du collège technique jumelé.

Initialement, ce terrain, limité par l'avenue de la République, le boulevard Pierre de Coubertin, la RN 17 et le chemin du Romarin, avait été retenu en vue de l'aménagement d'une plaine de jeux. Une première tranche du projet a d'ailleurs été réalisé : le stade des tirs à l'arc situé au nord de la parcelle.

Lors de sa réunion du 20 décembre 1968, la commission des espaces verts, compte-tenu de l'impossibilité de poursuivre l'aménagement envisagé, a jugé indispensable le maintien des installations existantes et souhaité que soit recherché le moyen d'implanter les locaux scolaires à l'autre extrémité du terrain, afin que la surface rendue disponible, puisse être aménagée en aires de jeux, faisant suite aux stands de tir.

Or, M. le Directeur départemental de l'Equipement, chef du service constructeur de l'Education Nationale s'oppose à l'édification de constructions à l'emplacement proposé, le terrain dont il s'agit devant être affecté par un remaniement du carrefour Pasteur et par le passage ultérieur d'une voie de transport terrestre à grande vitesse.

Il a suggéré de construire les bâtiments pédagogiques proprement dits sur une parcelle de 2,90 ha s'étendant au-delà du chemin du Romarin, jusqu'à la limite de la zone non aedificandi, et d'agencer les installations sportives sur une partie du terrain primitivement offert, soit 1,60 ha.

Saisie en premier ressort, le 19 mars 1969, la commission du contentieux considérant que "le terrain désigné se trouve complètement dans la zone non aedificandi, à la limite d'immeubles dont des propriétaires ont pu, légitimement, croire qu'ils seraient préservés de toute construction proche, et qui, vraisemblablement, intenteront des actions en justice", a estimé qu'elle ne pouvait donner un avis favorable et laissé au conseil d'administration le soin d'en décider, après avis de la commission des espaces verts.

Mme Lempereur demande aux commissaires de ne pas s'opposer à la construction du lycée Valentine Labbé, il y a dix ans qu'elle est prévue, il faut que les tergiversations prennent fin.

M. Derieppe, quant à lui, souhaite que la construction soit entreprise sur un terrain situé à l'intérieur du périmètre de la Communauté urbaine.

.../...

M. Richoux donne lecture des remarques formulées par le service des ponts et chaussées :

- extension du carrefour Pasteur qui sera vraisemblablement remanié à l'issue du VI^e plan (1976) ;
- voie de desserte du centre directionnel ;
- voie de transport terrestre à grande vitesse ;
- dans le cadre de la métropole Lille serait sur l'axe : "tunnel sous la manche - la Ruhr".

Enfin, il informe les commissaires que rien ne s'oppose à ce que les parcelles concernées soient aménagées en aires sportives de plein air. Cinq hectares de terrain resteraient disponibles sur lesquels pourraient être agencés des espaces verts.

M. Marquis déplore que le programme élaboré précédemment et qui envisageait de réserver aux abords de Lille des grands terrains destinés aux loisirs de plein air n'ait pu être retenu, à savoir :

- 1) au nord : bois de Boulogne et de la Deûle ;
- 2) à l'est : plaine de jeux Pierre de Coubertin ;
- 3) au sud : plaine de jeux à aménager vers la Croisette ;
- 4) au sud-est : jardin des plantes où il y a une petite zone de détente ;

Mme Lasson, MM. Huet et Marquis signalent qu'il est plus facile de trouver un terrain de surface réduite pour y construire le lycée technique Valentine Labbé, que de trouver un terrain de grande superficie susceptible de combler les désirs et les besoins des Lillois en espaces libres (plaine de jeux et de détente).

La commission souhaite que la plaine de jeux puisse être aménagée même si les terrains libres sont utilisés à la construction de la voie de transport terrestre à grande vitesse.

Elle laisse le soin de statuer au Conseil d'administration.

Rapport en retour à la Direction des services juridique et immobilier.

COMMISSION DES ESPACES VERTS

Réunion du 1er avril 1969.

69/5 - Proposition de M. Pennel, Président du comité d'organisation du concours "Cités fleuries" - Information.

Un concours intitulé "Nos cités fleuries" aura lieu en juin prochain. Le siège du comité d'organisation se trouve au syndicat d'initiative de Roubaix sis boulevard du Général Leclerc.

Ce concours a pour but de stimuler l'action des particuliers et de faire fleurir les édifices publics, privés et les jardins sur le territoire de Lille, Roubaix et Tourcoing, ainsi que sur ceux des communes avoisinantes.

L'appui financier de la Ville devant être sollicité, la commission réserve son avis en attendant d'être saisie officiellement.

COMMISSION DES ESPACES VERTS

Réunion du 1er avril 1969.

69/6 - Proposition de M. Albin Chalandon, Ministre de l'Équipement et du Logement - Information -

Par lettre du 26 février 1969, M. Albin Chalandon, Ministre de l'Équipement et du Logement, a informé M. le Maire qu'il envisageait de prendre des mesures à partir du printemps en faveur des espaces verts.

Notamment, il est prévu que chaque jeune ménage, futur habitant d'H.L.M., recevrait, le jour de son mariage au mois de mars, un arbre offert par le comité national inter-professionnel de l'horticulture qu'il planterait au cours d'une manifestation collective.

L'emplacement serait à choisir dans le plan d'urbanisme local et du personnel serait désigné afin de superviser les travaux.

M. le Maire n'a pas donné suite à la proposition faite à la Ville de Lille.

Sans observation de la commission.

COMMISSION DES ESPACES VERTS

Réunion du 1er avril 1969.

69/7 - Exposition internationale du Dahlia - Information -

L'exposition internationale du Dahlia se tiendra à Lille, dans le cadre du Palais Rameau rénové, du 15 au 18 septembre 1970.

Cette manifestation sera organisée par l'Administration municipale et la Société d'Horticulture du Nord de la France.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 16 décembre 1968, a ratifié la proposition faite par la commission des espaces verts (procès-verbal du 11 octobre 1968).

Pour l'information des commissaires, M. Marquis signale que par lettre en date du 29 janvier 1969, il a fait connaître les vœux de l'administration municipale à M. Laborde, Président de la société française du Dahlia.

Il souligne qu'il y aura un concours sur les variétés nouvelles de dahlias et que la Suisse, la Belgique et la Hollande y prendront part.

Les dahlias occuperont une surface de 1500 à 2000 m².

Le Palais Rameau a été retenu, le Palais des Beaux Arts n'étant pas assez vaste pour accueillir une telle exposition, mais il sera néanmoins possible d'y confectionner un parterre afin d'attirer des visiteurs.

Dans le cadre du jardin botanique, il y aura une présentation de dahlias en pleine terre pendant trois mois (200 à 300 variétés).

Le Président fait remarquer aux commissaires qu'aucun crédit spécial ne sera sollicité auprès de l'Administration municipale.

M. Derroncourt exprime sa satisfaction, que la commission approuve unanimement, de voir se faire une telle réalisation, sans solliciter de crédits à l'Administration municipale.

COMMISSION DES ESPACES VERTS

Réunion du 1er avril 1969.

69/8 - Budget primitif de 1969, répartition des crédits - Information.

Les crédits accordés au service des espaces verts en 1969 ont été diminués sensiblement par rapport à ceux obtenus en 1968.

En ce qui concerne la section investissement, nous avons obtenu en 1968 : 342.000 francs - en 1969 : 200.000 francs, d'où une différence négative de 142.000 francs.

Dans la section de fonctionnement les crédits obtenus se décomposent comme suit :

Intitulé de chapitres	Crédits obtenus		Différence	
	en 1968	en 1969	en plus	en moins
Terrains vagues	30.000	30.000	-	-
Espaces verts	471.920	471.920	-	-
Terrains de sports	18.900	18.000	-	900
Cimetière du Sud	78.290	77.360	-	930
Cimetière de l'Est	61.240	62.170	930	-
Enseignement	650	650	-	-

COMMISSION DES ESPACES VERTS

Réunion du 1er avril 1969.

69/9 - Travaux en cours, information -

- Aménagement du bois de Boulogne :

Le long de l'avenue du Bois, des apports importants de terre ont été effectués. Vous trouverez, ci-après, le programme des travaux :

- nivellement et semis de gazon ;
- établissement des berges du cantonnement de pêche et des fossés de la Citadelle ;
- pose de la conduite d'alimentation en eau industrielle du cantonnement de pêche (en voie d'achèvement) ;
- épandage d'un produit débroussaillant dans tout le bois ;
- traitement chimique de l'eau se trouvant dans les fossés ;

Il est prévu la construction de quatre châlets de nécessité dont l'entretien sera assuré par la SARU avec qui la Ville a passé une convention.

Mme Lasson a émis le souhait qu'un dépliant avec plan du bois soit mis à la disposition des visiteurs et demande que soit installé un plan sur panneaux avec les parcours de promenade à l'entrée, côté avenue du 43ème R.I.

- Eglise Saint-Sauveur :

Les plantations sont à présent terminées, le jeu de boules sera réalisé incessamment.

- Porte de Gand :

L'acquisition des terrains militaires situés dans le cadre de l'aménagement de la porte de Gand a été demandée aux services juridique et immobilier.

Les travaux de terrassement sont terminés, le semis de gazon sera effectué vers le 15 avril. Des bancs seront posés et des jeux pour enfants seront installés. L'inauguration est prévue pour le début du mois de juin 1969.

- Centre social de Fives, rue du Long-Pot:

Les travaux se dérouleront de la manière suivante :

- nivellement des terrains ;
- apports de terre et semis de gazon ;
- élagage de quelques arbres ;
- plantation de peupliers d'Italie et de thuyas le long des clôtures ;
- taille des haies et des rosiers ;
- reprofilage des bordures ;
- nettoyage général ;

COMMISSIONS DES ESPACES VERTS

Réunion du 1er avril 1969.

69/10 - Questions diverses des commissaires -

Suite à la publication du procès-verbal de la commission des bâtiments (réunion du 25 février 1969), M. Derieppe demande la nature des travaux qui seront effectués à l'école Jeanne Maillette rue Victor Duruy.

M. Marquis fait savoir que le but du service des espaces verts sera d'approprier les terrains.

M. Dernoncourt signale que le Directeur de l'Office public d'H.L.M. de la Communauté urbaine a fait diffuser une note aux locataires des immeubles du parc des expositions concernant la propreté des abords des groupes d'habitations et voudrait savoir s'il s'agit d'une demande du service des espaces verts.

Le Président lui signale que le service des espaces verts n'est pas intervenu et que l'initiative relève du directeur de l'Office d'H.L.M.

Pour l'information des commissaires, M. Marquis communique le nombre de cartes délivrées au cantonnement de pêche de la Citadelle ;

- chiffre record : 143 pêcheurs en un jour
- chiffre moyen pour un week end : 100
- moyenne hebdomadaire : entre 300 et 350
- enfin du 1er au 31 mars : 1500 cartes ont été délivrées.

Commission des parcs, jardins, espaces verts
cimetières et plantations sur le domaine public

Les membres de la commission des parcs, jardins, espaces verts cimetières et plantations sur le domaine public se sont réunis à l'Hôtel de Ville, salle du cabinet des adjoints, le mardi 17 juin 1969 à 18h30, sous la présidence de M. J.-M. Briffaut, adjoint au Maire.

Etaient présents :

Mme Vanneufville, adjoint au Maire
M. Dernoncourt, conseiller municipal
M. Huët, conseiller municipal
Mme Lasson, conseiller municipal



Excusés :

M. Derieppe, adjoint au Maire
Mme Lempereur, adjoint au Maire
M. Astie, conseiller municipal
M. Verstraete, conseiller municipal
M. Richoux, Secrétaire général de la mairie
Melle Inglebert, Secrétaire général adjoint de la mairie

Assistaient à la réunion :

M. Marquis, Ingénieur en chef des services techniques, directeur des parcs, jardins, espaces verts, cimetières et plantations sur le domaine public.
M. Lhotellier, directeur-adjoint du service des parcs, jardins, espaces verts, cimetières et plantations sur le domaine public.
M. Decottignies, chef de bureau à la direction des services techniques.

Secrétaire de séance : M. Verstraete, rédacteur au service des parcs, jardins, espaces verts, cimetières et plantations sur le domaine public.

En ouvrant la séance, M. le Président accueille et souhaite la bienvenue à M. Decottignies, chef de bureau à la direction des services techniques. Sa présence, a-t-il dit notamment, est d'une grande utilité ; elle lui permet de mieux connaître les problèmes des services techniques.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 1er avril 1969.

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

Séance levée à 19h55.

Le secrétaire de séance,

R. VERSTRAETE

Vu, l'Ingénieur en chef des services techniques, directeur des parcs, jardins, espaces verts, cimetières et plantations sur le domaine public.

Vu, le Président,

J. MARQUIS

J.-M. BRIFFAUT

Commission des parcs, jardins, espaces verts
cimetières et plantations sur le domaine public

Réunion du 17 juin 1969

69/11 - Revêtement des fossés du Grand Carré - Marché de gré à gré.

En vue de rendre parfaitement étanches les fossés du Grand Carré, le service a procédé à une consultation auprès de trois entreprises. L'offre la plus intéressante a été formulée par la société GRILTEX, dont le siège social est à Roubaix, 292 rue d'Alger, pour un montant de 74.311,72 francs toutes taxes comprises.

La commission émet un avis favorable à la passation du marché de gré à gré nécessaire.

Rapport à soumettre au Conseil municipal.

Commission des parcs, jardins, espaces verts
cimetières et plantations sur le domaine public

Réunion du 17 juin 1969

69/12 - Pose d'une canalisation pour l'alimentation en eau industrielle
du Grand Carré - Marché de gré à gré.

La commission émet un avis favorable à la passation d'un marché de gré à gré d'un montant de 34.063,67 francs toutes taxes comprises avec l'entreprise Dorudder dont le siège social est à Wervicq Sud, 109, rue de l'industrie qui a exécuté les travaux de pose d'une canalisation pour l'alimentation en eau industrielle du Grand Carré.

Rapport à soumettre au Conseil municipal.

Commission des parcs, jardins, espaces verts
cimetières et plantations sur le domaine public

Réunion du 17 juin 1969.

69/13 - Demande d'autorisation en vue de l'organisation de promenades dans les jardins publics.

Par lettre en date du 7 mai 1969, M. Taine, demeurant à Tourcoing, 51 rue de l'Espierre, a sollicité l'autorisation d'organiser des promenades d'enfants sur des remorques aménagées et tirées par des petits tracteurs de type "Mac Cormick". Il possède une autorisation préfectorale et la demande de patente foraine a été déposée au Greffe du tribunal de Commerce de Tourcoing.

M. Marquis signale que le matériel de traction proposé est bruyant, le souci de l'Administration municipale étant jusqu'à présent de préserver le calme dans les jardins et les bois.

Il espère que l'autorisation ne sera donnée que pour un matériel silencieux mû à l'électricité par exemple.

En ratifiant la proposition de M. Marquis, M. le Président estime que l'aménagement du bois doit permettre l'extension et la création de loisirs ; il demande, à titre exceptionnel et expérimental pour une durée d'un an que la demande de M. Taine soit agréée par la commission. Le départ de la promenade pourrait se faire à la ferme du bois et l'arrivée au cantonnement de pêche via le Grand Carré.

Une concession s'avérant nécessaire, il souhaite au nom de la commission que la demande soit examinée par la commission des affaires juridique et immobilière dans les plus brefs délais.

La direction des services juridique et immobilier sera avisée.

Commission des parcs, jardins, espaces verts
cimetières et plantations sur le domaine public

Réunion du 17 juin 1969.

69/14 - Parking souterrain du square Duthilleul, limite d'emprise.

A l'issue d'une réunion de travail qui s'est tenue à la Communauté urbaine de Lille, le vendredi 30 mai 1969 à 9 heures, sous la présidence de M. Augustin Laurent, Président du Conseil de la Communauté urbaine, à laquelle assistaient MM. Peltier Vice Président de la Communauté urbaine de Lille, Clérambaux, Secrétaire général de la Communauté urbaine de Lille, Melle Inglebert, Secrétaire général-adjoint de la mairie de Lille, MM. Maeght, Ingénieur en chef du service de la Voirie de la Communauté urbaine de Lille, Marquis Ingénieur en chef des services techniques de la ville de Lille, Decoster Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, et Raille Président de la commission des parkings de la Chambre de Commerce et d'Industrie, le souhait que soit revue la question d'emprise du parking souterrain du square Duthilleul a été émis, notamment "que ce dernier puisse être construit jusqu'au voisinage des gros arbres situés côté rue de Tenremonde."

Après un nouvel examen et au nom de la commission, M. le Président estime que l'emprise du parking ne doit pas aller au-delà d'une limite qui a été fixée sur le plan pendant la réunion.

Cette question intéressant la Communauté urbaine fera l'objet d'un rapport à soumettre à l'Administration Municipale.

Commission des parcs, jardins, espaces verts
cimetières et plantations sur le domaine public

Réunion du 17 juin 1969.

69/15 - Déclassement d'une partie de la rue d'Armentières - Aménagement en espaces verts.

Lors de sa réunion en date du 5 juin 1969, la commission de la voie publique a émis un avis favorable à la demande présentée par l'Office d'habitations à loyer modéré de la Communauté urbaine tendant à obtenir le déclassement d'une partie de la rue d'Armentières en vue de l'aménagement en espaces verts.

Saisie en second ressort, la commission des parcs, jardins, espaces verts, cimetières et plantations sur le domaine public ratifie la décision de la commission de la voie publique.

Il est à noter que l'espace vert serait aménagé par l'Office d'habitations à loyer modéré de la Communauté urbaine et que seul l'entretien serait à la charge de la Ville.

Cette question, intéressant la Communauté urbaine, fera l'objet d'un rapport à soumettre à l'Administration municipale.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 17 juin 1969.

69/16 - Questions diverses

a) Exposition florale :

M. le Président porte à la connaissance des commissaires que la Ville va apporter son concours à l'exposition florale qui aura lieu au centre aéré de Roubaix du 12 au 15 septembre 1969 à l'occasion du cinquième centenaire de l'octroi de la Charte.

b) Procès-verbaux établis par la brigade des espaces verts.

Il est signalé par M. le Président que pendant le mois de janvier 1969, onze amendes ont été encaissées. Leur taux s'élève entre quinze et trente francs. Pour les mois de mars et avril 1969, trente sept procès-verbaux de contravention ont été transmis aux services juridique et immobilier et sont en instance de jugement.

Toutefois, il est à noter que le tiers des contrevenants reçoit un avertissement soit à la suite d'excuses ou soit lorsqu'il s'agit d'une première infraction.

M. le Président demande que les gardes municipaux soient plus vigilants et plus sévères surtout au jardin Vauban et au jardin des plantes. Enfin, il informe les commissaires qu'une création de neuf postes de gardes municipaux va être demandée à l'Administration municipale en 1970, compte tenu des superficies en espaces verts réceptionnés en 1969. Il espère ainsi que le service pourra en désigner deux qui seraient chargés essentiellement de reprendre la surveillance des espaces verts bordant les H.L.M.

M. Dernoncourt remercie de Président, M. Marquis et le service tout entier pour la célérité avec laquelle ils sont intervenus après la constatation de dépôts d'ordures dans le quartier de la Foire Commerciale.

c) Fêtes du Tricentenaire :

A la demande de M. le Président, M. Marquis fait connaître les réalisations du service à l'occasion du défilé des Fêtes du Tricentenaire.

Tout d'abord, un char est en cours d'exécution, il sera escorté par des jardinières et des jardiniers costumés. Il sera orné de roses, de glaïeuls d'oeillets et de lis. A l'Hôtel de Ville, une décoration sera installée dans le hall. Enfin, toutes les mesures sont prises afin que le parcours du cortège et les voies ou espaces adjacents soient impeccables et que même une heure avant son passage les divers services puissent intervenir si besoin est.

d) Utilisation de terrains communaux sis à Lambersart -

Afin de permettre aux équipes de l'Iris Club de Lambersart de poursuivre leur activité pendant la réfection des aires de jeux de cette association, M. Stoz, adjoint au Maire de Lambersart, sollicite l'autorisation d'utiliser les terrains communaux situés à Lambersart entre la station de relèvement, l'église de Fatima et l'avenue du Bois. La Ville de Lambersart participerait aux dépenses d'aménagement de ces aires de jeux.

La commission ne juge pas opportun d'apporter son concours à l'aménagement des terrains susvisés, considérant que le service des parcs, jardins, espaces verts, cimetières et plantations sur le domaine public, a engazonné ces terrains et qu'elle les perdrait. Elle estime que les charges d'entretien doivent incomber uniquement à la Ville de Lambersart. Elle demande que la commission des sports révisé sa position, afin de repousser la demande formulée par la Ville de Lambersart tout en conservant l'utilisation de ces terrains propriété de la ville de Lille.

Les terrains situés à la Porte d'Ypres étant appelés à disparaître, l'aménagement en terrains de sport pourrait être exécuté par la ville de Lille et être mis à la disposition d'associations sportives lilloises.

e) Palais Rameau, utilisation de la salle à des fins sportives -

Les membres de la commission sont informés que lors de sa réunion en date du 28 avril 1969, le Conseil d'administration a décidé que les sociétés sportives pourront obtenir temporairement le prêt du Palais Rameau pour des compétitions ; cependant, il sera toujours donné une priorité à la "destination horticole" de ce bâtiment municipal.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 19 septembre 1969



Les membres de la commission des parcs, jardins, espaces verts, cimetières et plantations sur le domaine public se sont réunis à l'hôtel de Ville, salle du cabinet des Adjoints, le vendredi 19 septembre 1969 à 18h30, sous la présidence de M. J.-M. Briffaut, adjoint au Maire.

Etaient présents :

M. Derieppe, adjoint au Maire
Mme Lempereur, adjoint au Maire
Mme Vanneufville, adjoint au Maire
M. Dernoncourt, conseiller municipal
M. Huet, conseiller municipal
Mme Lasson, conseiller municipal
M. Verstraete, conseiller municipal

Excusé :

M. Astié, conseiller municipal

Assistaient à la réunion :

M. Marquis, Ingénieur en chef, Directeur des services techniques
M. Lhotellier, Directeur par intérim du service des parcs, jardins, espaces verts
M. Decottignies, chef de bureau à la direction des services techniques
Secrétaire de séance : M. Verstraete, rédacteur au service des parcs, jardins, espaces verts.

En déclarant la séance ouverte, M. le Président adresse ses félicitations à M. Lhotellier nommé récemment directeur par intérim du service. Il regrette, malgré les efforts de l'Administration municipale, qu'il n'ait pas été possible de nommer un second ingénieur horticulteur diplômé de Versailles. Pourtant le problème de l'encadrement est devenu très délicat et les charges de M. Lhotellier très lourdes.

M. Lhotellier remercie vivement M. le Président pour ses aimables paroles, et affirme qu'il s'efforcera de poursuivre la voie tracée par M. Marquis. Il espère bénéficier de la collaboration et de l'appui des membres de la commission, afin de contribuer à la sauvegarde et au développement des espaces verts menacés de plus en plus dans les grandes métropoles par une urbanisation galopante.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 juin 1969.

Mme Lempereur demande, en ce qui concerne la question 69/13 s'il va y avoir un appel à la concurrence pour concéder le droit d'organiser des promenades dans les jardins publics et souligne l'intervention judiciaire de M. Marquis qui veut éviter le bruit dans les jardins et le bois.

M. Lhotellier signale que l'étude est en cours aux services juridique et immobilier. Il faut que le matériel utilisé soit aussi silencieux que possible ; du matériel électrique répondrait à cette condition.

.../...

La commission se range à l'avis de Mme Lempereur et souhaite qu'il soit fait un appel dans la presse pour la promenade à poneys au jardin Vauban, ainsi que pour l'organisation des promenades au bois. Les conditions doivent être fixées par les services municipaux notamment le parcours des promenades.

M. le Président demande que, lors de la reconduction de la convention passée entre la Ville et M. Monpays, le matériel utilisé par ce dernier soit amélioré et soigné.

En ce qui concerne la question 69/16, Mme Lempereur met en garde la commission sur l'action répressive des gardes municipaux. Il faut que par leur autorité, leur efficacité et leur manière de servir, l'action des gardes soit préventive plutôt que répressive.

De l'avis de Mme Lempereur, il est nécessaire de dresser des procès-verbaux de contravention pour éviter que les jardins soient dégradés, mais il faut agir avec discernement et ne pas sanctionner par exemple des enfants qui marchent sur les pelouses.

M. Derieppe souhaite que la totalité des locataires d'immeubles puissent être verbalisés lorsque des détritrus divers sont ramassés sur les espaces verts les bordant.

D'autre part, il demande s'il serait possible d'aménager la place Albert Thomas afin de faire disparaître ce que fut le square et d'y créer un parking asphalté.

M. DERNONCOURT est lui aussi partisan de verbaliser lorsque des méfaits et dégradations sont perpétrés dans les espaces verts, mais aussi de dresser des procès-verbaux à l'encontre des locataires qui, par les fenêtres, jettent des ordures lesquelles forment des dépôts. Il souligne que si les particuliers sont souvent répréhensibles, les administrations le sont également. D'après lui, l'Institut Pasteur serait l'auteur de dépôts de bonbonnes cassées et de négatifs de photos rue Louis Dupied, sur un terrain jouxtant le square du Parc des expositions.

Pour rassurer la commission M. le Président l'informe que seules les infractions graves sont transmises au tribunal d'instance pour jugement, il s'agit toujours de récidivistes.

M. MARQUIS suggère d'allonger les tournées des gardes afin que des espaces verts plus nombreux soient surveillés plus efficacement et M. HUET est convaincu que la présence de gardes dans les jardins rassure les mères de famille et sauvegarde leur sécurité vis à vis des clochards et des ivrognes.

M. le Président fait confiance aux gardes pour juger s'il y a lieu de dresser procès-verbal. Il demande au service d'étudier une réorganisation avec un parcours de surveillance plus long et de lui soumettre.

A l'exposition florale de Roubaix, M. le Maire a été représenté par M. Derieppe qui adresse ses félicitations au service, il dit sa satisfaction d'avoir visité le stand de la Ville de Lille.

M. le Président associe ses remerciements à ceux de M. Derieppe, il a pour sa part représenté M. le Maire à l'exposition florale d'Hénin-Liétard. Les membres de la commission joignent leurs félicitations à celles adressées au service pour ces prestations de grande valeur. Il faut a-t-il dit que le stand de la Ville de Lille soit remarqué. Ce fut le cas à Hénin Liétard et Roubaix.

.../...

M. Démoncourt suggère, et ce afin de gagner du temps, que dès réception des procès-verbaux de la commission, leurs membres fassent parvenir au Président leurs observations pour étude et examen à la réunion suivante.

La commission unanime approuve cette suggestion.

Après ces observations le procès-verbal de la réunion du 17 juin 1969 est adopté.

Commission des parcs, jardins, espaces verts
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 19 septembre 1969

69/17 - Budget primitif de 1970 - prévisions -

En application des dispositions de l'instruction M 12 dite "plan comptable", nous sommes tenus de prévoir les crédits nécessaires à la section d'investissement du budget primitif de 1970,

- Section d'investissement -

Il convient de prévoir :

Sous-chapitre 901-5 - intitulé : espaces verts, parcs et jardins.

- achat de véhicules de chantier, de gros matériel et de matériel d'équipement de jardins :	210.300,00 F.
- travaux d'aménagement et d'équipement :	40.000,00 F.
- achat et pose de bancs, de corbeilles à papiers..	18.000,00 F.
	<u>268.300,00 F.</u>

Sous-chapitre 903-50 - intitulé : terrains d'éducation physique.

- acquisition de matériel divers.....	10.850,00 F.
- divers terrains, travaux de plantation.....	5.000,00 F.
	<u>15.850,00 F.</u>

Sous-chapitre 904-90 - intitulé : autres équipements sanitaires et sociaux

- achat et pose de bornes-fontaines, croix de remarque, bacs à ordures et clôture.....	20.000,00 F.
--	--------------

Soit total de la section investissement: 304.150,00 F.

Il serait souhaitable de prévoir l'acquisition d'une nouvelle pelle mécanique nécessaire au creusement de fosses au cimetière du sud où la nature du sol (craie) rend particulièrement pénible le travail des fossoyeurs. De plus, cet engin, comme le précédent, effectuerait d'importants travaux d'aménagement d'espaces verts de plantation, reprofilage de talus, nettoyage de terrains vagues. L'engin dont se sert actuellement le service tombe fréquemment en panne ; ainsi pour les années 1968 et 1969, le coût des réparations s'est élevé à 18.493,96 F. ; en outre, le moteur, hors d'usage, est à changer. Le prix d'un échange standard est de 7.000 F. environ.

La commission unanime considère comme indispensable l'acquisition d'une nouvelle pelle mécanique.

Après une discussion à laquelle prennent part Mme Lempereur, MM. Huet et Dérnoncourt, M. Verstraete déclare que le matériel doit être en état de marche en cas de décès nombreux.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, la marge des 10 % d'augmentation est franchie. En effet, les crédits demandés pour cette section passent de 660.100 F. à 808.800 F.

.../...

Cette différence a pour origine essentielle le paiement de l'eau à la CUDL en 1970, évalué à 39.000 F et l'acquisition de végétaux et de terreau pour la grande serre (45.000 F) soit au total 84.000 F.

La commission ratifie les propositions budgétaires du service et souhaite vivement qu'elles soient examinées avec compréhension par la commission des finances.

Propositions transmises à la Commission des Finances.

Commission des parcs, jardins, espaces verts
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 19 septembre 1969

69/18 - Besoins en véhicules pour l'année 1970 -

Il serait nécessaire, pour les besoins du service, d'attribuer pour 1970, les véhicules suivants :

- 1 camionnette Citroën 1500 kg chassis long, en remplacement du véhicule 8485 CW 59 hors d'usage.
- 9 cyclomoteurs qui seraient mis à la disposition des gardes municipaux qui en sont privés, cette carence entraîne une sérieuse perturbation au sein de la brigade des espaces verts. (Ces véhicules avaient été déjà demandés en 1969).
- 2 cyclomoteurs destinés à deux chefs d'équipe.
- 1 bicyclette pour le contremaître du cimetière du sud.

Il est à noter que 9 cyclomoteurs sont à réformer et à remplacer.

Avis favorable de la commission.

Extrait du procès-verbal transmis au service du parc automobile, pour suite à donner.

Commission des parcs, jardins, espaces verts
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 19 septembre 1969

69/19 - Acquisition de pièces détachées destinées à la réparation de
mototondeuses - marché à commandes.

Les établissements Saelen dont le siège social est à Lambersart 512, avenue de Dunkerque ont livré, en 1968 et 1969, des pièces détachées destinées à la réparation des mototondeuses.

Ces fournisseurs habituels de la Ville sont dépositaires exclusifs pour la région du Nord de certaines marques de mototondeuses utilisées par le service des parcs, jardins, espaces verts, cimetières et plantations sur le domaine public.

Afin de réparer le matériel au cours des prochaines années, il convient d'envisager la passation d'un marché dont la validité s'étendra du 1er janvier 1970 au 31 décembre 1974.

Le montant annuel prévisionnel est de 35.000 F au minimum et de 45.000 F. au maximum.

Avis favorable de la commission pour la passation d'un marché avec les établissements Saelen.

Rapport à soumettre au Conseil municipal.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 19 septembre 1969

69/20 - Construction d'un second bâtiment à usage de remise - marché -

Un bâtiment à usage de remise et d'atelier a été construit au jardin Vauban en vertu de la délibération n° 67/6095 en date du 27 juin 1967.

Cette construction a été réalisée par les établissements Lensel, 3 et 13 rue de la Chapelle à Bois-Grenier, dont le matériel était le mieux adapté aux besoins du service.

L'édification d'un second bâtiment est prévue : les crédits nécessaires ont été inscrits à la section investissement du budget primitif de 1969.

Par souci d'esthétique et au point de vue fonctionnel, il serait souhaitable qu'il ait la même structure et le même gabarit que le premier construit par les établissements susmentionnés.

Le montant des travaux s'élevant à 45.000,00 francs, il convient de passer un marché de gré à gré.

Il est à noter qu'un appel d'offres avait été lancé avant la construction du premier hangar.

La commission accepte de confier les travaux à l'entreprise Lensel sans consultation d'autres entreprises.

Rapport à soumettre au Conseil municipal.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 19 septembre 1969

69/21 - Enquête sur les concessions de barquettes -

Au cours de la réunion du 1er avril 1969, la commission a demandé que le service des parcs, jardins, espaces verts, cimetières et plantations sur le domaine public prenne contact avec les mairies de Maubeuge, Anor, Strasbourg, Aubigny-au-bac et le Quesnoy, afin de connaître les modalités de location de barquettes.

Toutes les communes ont répondu, sauf Le Quesnoy.

La ville d'Aubigny-au-bac nous a communiqué l'adresse de M. Guiton, Directeur de la société Aubigny-Plage, à qui des renseignements ont été demandés sans succès.

La seule réponse positive a été envoyée par la mairie de Strasbourg ; dans cette commune :

- les barques qui appartenaient à la Ville ont été vendues au concessionnaire à qui incombe la charge de les renouveler et de les entretenir.
- un local est mis à la disposition de ce dernier pour entreposer les barques durant l'hiver.
- l'assurance est à la charge exclusive du concessionnaire ; le tarif est imposé par la Ville.
- la redevance annuelle est fixée à 10 % des recettes brutes.
- Enfin, la Ville exerce un contrôle sur l'ensemble de l'exploitation.

M. Monpays concessionnaire du droit d'organiser des promenades à poneys et de la Laiterie du bois, a offert ses services pour la location de barquettes, à condition qu'il soit autorisé à disposer d'une buvette, d'un ponton d'accès et enfin d'un hangar pour remiser les barquettes.

La commission se déclare favorable à l'achat de 10 barquettes, sur le crédit "aménagement du bois".

Mme Lempereur et M. Huet déplorent que la Ville ne fasse pas plus de publicité autour des réalisations municipales et ce par voie de presse ; M. Huet regrette notamment que le Grand Carré n'ait pas été inauguré officiellement, la presse a suivi les travaux d'aménagement, mais la mise en eau a pratiquement été ignorée.

M. le Président fait savoir que dès l'achat des barquettes, il y aura une démonstration où la presse sera convoquée ainsi que les membres de la commission. Il demande que la presse soit informée de toutes les réalisations du service des parcs, jardins, espaces verts, cimetières et plantations sur le domaine public et qu'elle soit convoquée lors des inaugurations du Grand Carré, du jardin de la porte de Gand, du jardin alpin créé dans le cadre du jardin des

.../...

Plantes, et enfin de la serre-exposition.

Un extrait du procès-verbal sera transmis à la direction des services juridique et immobilier.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 19 septembre 1969

69/22 - Prêt de plantes de garnitures, critères d'attribution - Information.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 31 mars 1969, a ratifié les dispositions prises par la commission des parcs, jardins, espaces verts, cimetières et plantations sur le domaine public, concernant les critères d'attribution de prêts de plantes de garnitures.

Le concours des services municipaux sera limité aux cérémonies organisées par la municipalité ou sous son égide, ainsi que par les divers services publics, administrations et associations.

Toutes les demandes sont transmises à M. l'Adjoint Briffaut pour suite à donner.

La commission prend acte.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public

Réunion du 19 septembre 1969.

69/23 - Travaux en cours - information -

- serre du jardin des plantes :

Le gros oeuvre et la charpente métallique sont terminés. L'ossature sera achevée avant la fin de l'année.

Restent à réaliser la vitrerie, l'installation du chauffage et l'aménagement du rez de chaussée.

La commission souhaite que les travaux soient activés afin d'éviter les méfaits de l'hiver qui approche. Elle estime indispensable qu'ils soient terminés avant la fin du mois de décembre 1969 pour que la mise en place du terreau et des grands végétaux puisse être effectuée au début de la bonne saison. L'inauguration doit avoir lieu au plus tard en juin 1970.

Un extrait du procès-verbal sera transmis aux services de construction et d'entretien des immeubles communaux.

- jardin alpin :

Le profil général du jardin alpin a été réalisé ; les allées principales d'accès pour le public sont terminées. Une petite terrasse de repos a été prévue au point haut du jardin alpin, afin de permettre une vue plongeante et d'ensemble sur le jardin des plantes.

Des rochers ont été posés. L'aménagement continue.

Pour répondre à une question de M. le Président, M. Lhotellier indique que le jardin alpin ne sera pas achevé pour l'inauguration de la grande serre. Néanmoins, un semis de gazon sera effectué sur les terrains non aménagés.

- Stade Martinet - remplacement :

Dans le cadre de l'aménagement de l'autoroute A 25, le stade Martinet a été inclus dans l'emprise du boulevard périphérique sud. Il a fallu prévoir un terrain de remplacement. Il en existait un rue du Chevalier de l'Espinard prolongée, il a été aménagé par le service au début du mois d'août.

La commission des parcs, jardins, espaces verts, cimetières et plantations sur le domaine public, par mesure de salubrité et d'esthétique demande un crédit spécial fixé à 40.000 F., destiné à l'aménagement complet des terrains de la rue du Chevalier de l'Espinard.

Un rapport sera soumis au Conseil municipal.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 19 septembre 1969

69/24 - Questions diverses -

- M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Hermez vice-président du bureau d'Aide Sociale qui le remercie ainsi que le service pour l'aménagement en espaces verts du centre social de la rue des Meuniers.
- En ce qui concerne le petit train du bois de Boulogne, la commission demande que le matériel soit bien entretenu et qu'il soit plus attractif. Ceci sera signalé à M. Thiry concessionnaire avant le renouvellement de la concession.

Les services juridique et immobilier en seront informés.

Mme Lempereur adresse ses remerciements au service pour l'état de propreté du centre aéré Eugène Jacquet et souhaite que celui de la rue St-Gabriel soit nivelé. Elle demande qu'une visite soit organisée avant l'ouverture des centres aérés, afin de procéder au nettoiement et s'il y a lieu, à l'aménagement. Cette visite sera effectuée un mois avant conjointement par le service des parcs, jardins, espaces verts, cimetières et plantations sur le domaine public, et celui des sports.

Elle invite le service à intervenir auprès du concierge afin que celui-ci libère le terrain occupé par un potager, en vue de l'aménagement en plaine de jeux pour les enfants.

M. Marquis indique à Mme Lasson que des jarres et des bacs à fleurs seront posés place de la gare et en ce qui concerne la place de Strasbourg, les îlots directionnels seront engazonnés et plantés avant un aménagement plus important à l'étude où il est prévu l'installation de fontaines.

M. Verstraete signale que des joueurs de football utilisant les terrains de la Porte d'Ypres n'ont pas pu accéder, certains dimanches, aux douches du stade Grimonprez après leurs matches.

M. Marquis reconnaît que cela est possible, car parfois les footballeurs se présentent aux douches 2 heures après la fin d'un match ; or le responsable du stade a reçu des instructions précises. Il ne doit fermer les portes qu'à 12h30. Cette consigne lui sera rappelée et un double de la note sera envoyée à M. Deschoot pour qui M. Verstraete est intervenu.

M. Huet fait part de sa satisfaction et félicite le service pour le succès remporté par le char fleuri de la Ville au cortège historique du Tricentenaire.

M. le Président demande que la réalisation de l'emprunt pour l'aménagement du parc zoologique soit déclaré prioritaire fin 1969.

.../...

- 2 -

c'est également l'avis de Mme Lempereur qui souhaite que les enclos zoologiques soient rénovés dans les meilleurs délais.

Les services financiers en seront informés.

Séance levée à 22 heures.

Le secrétaire de séance,

R. VERSTRAETE

Vu, le Président,

Vu, l'Ingénieur en chef
Directeur des services techniques,

J-M. BRIFFAUT

J. MARQUIS

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public

Réunion du 10 décembre 1969



Les membres de la commission des parcs, jardins, espaces verts, cimetières et plantations sur le domaine public se sont réunis à l'Hôtel de Ville, salle de réunion du cabinet des adjoints, le mercredi 10 décembre 1969 à 18 h 30, sous la présidence de M. Edouard Derieppe, adjoint au Maire.

Etaient présents :

Mme Vanneufville, adjoint au Maire
M. Astié, conseiller municipal
M. Huet, conseiller municipal
Mme Lasson, conseiller municipal

Etaient excusés :

Mme Lempereur, adjoint au Maire
M. Dernoncourt, conseiller municipal
M. Verstraete, conseiller municipal
M. Richoux, Secrétaire général
Mlle Inglebert, Secrétaire général adjoint
M. Lhotellier, directeur par intérim du service des espaces verts

Assistaient à la réunion :

M. Marquis, Ingénieur en chef, directeur des services techniques
M. Decottignies, chef de bureau à la direction des services techniques

Secrétaire de séance :

M. Verstraete, rédacteur au service des espaces verts

-:-:-:-:-

En ouvrant la séance, M. le Président se déclare heureux de succéder à M. Briffaut et rappelle au nom de la commission, que le travail fait est très important.

Il présente ensuite les excuses de M. Richoux empêché pour des raisons d'ordre familial et celles de M. Verstraete, Conseiller municipal, malade, à qui il souhaite un bon rétablissement.

Le procès-verbal de la réunion du 19 septembre 1969 est adopté sans observation.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 10 décembre 1969

69/25 - Organisation de promenades :

a) à poneys au jardin Vauban -

M. Jean Taffin, demeurant à Fleurbaix, élevage du moulin d'Arignel a exprimé le désir d'organiser en 1970, des promenades à poneys au jardin Vauban.

Le parcours a été délimité : il débiterait à l'entrée du jardin, côté boulevard de la Liberté, contournerait un massif situé aux abords du kiosque à musique et se terminerait au point de départ.

Afin de fixer en toute connaissance de cause, le montant de la redevance, les tarifs à appliquer et les conditions à imposer à la concession, une correspondance a été envoyée le 17 novembre 1969 à Malo-les-Bains, Lyon, Arras, Maubeuge, Valenciennes et la Bernerie en Loire Atlantique.

Aucune réponse positive ne nous est parvenue.

Il est à noter que M. Taffin est concessionnaire à Roubaix où il fait circuler des poneys dans le parc Barbioux. La redevance annuelle a été fixée à 10 F.

La concession sera mise en compétition entre les divers exploitants susceptibles d'être intéressés.

La commission souhaite que la redevance soit fixée à 100 F pour la première année d'exploitation et qu'une révision soit opérée chaque année.

b) en petits tracteurs attelés -

M. Marquis fait savoir que seul le bois de la Deûle sera accessible à ce genre d'attraction. Le montant de la rétribution pourrait être fixé à 0.50 F par enfant. L'exploitation fonctionnerait du 1er avril au 31 octobre, à partir de 10 h jusqu'à l'heure fixée pour la fermeture des jardins et en fonction des conditions atmosphériques. Le départ et le retour de la promenade auraient lieu aux abords du Grand Carré via le club hippique.

Extrait du procès-verbal transmis :

a) aux services juridique et immobilier pour suite à donner;

b) à l'Administration municipale pour information.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 10 décembre 1969

69/26 - Aménagement d'un terrain rue du Chevalier de l'Espinaud -

Lors de sa séance du 31 octobre 1969, le Conseil municipal a décidé l'inscription d'un crédit de 40.000 F au budget supplémentaire de 1969 pour l'aménagement d'un terrain communal situé rue du Chevalier de l'Espinaud.

Ce terrain est séparé par un chemin qui n'a jamais été classé dans la voirie communale; il n'est d'aucune utilité pour la circulation des véhicules. Il serait souhaitable de le niveler et de le remplacer par une simple allée pour piétons.

Ces travaux seraient réalisés lors de l'aménagement des plaines de jeux et de sports. Les dépenses supplémentaires prévues pour ce nivellement seraient de l'ordre de 15.000 F. Un crédit pourrait être inscrit au budget primitif de 1970 section d'investissement.

La commission émet un avis favorable à la réalisation des travaux susmentionnés.

Rapport à soumettre au Conseil municipal.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 10 décembre 1969

69/27 - Réfection des murs du jardin de la Porte de Gand -

Par lettre en date du 29 septembre 1969, M. Jourdain, Architecte de Bâtiments de France, a fait savoir qu'il affectait un crédit de 20.000 F pour la réfection des murs du jardin de la Porte de Gand à la suite de la participation de la Ville de Lille (crédit de 45.000 F inscrit au budget primitif de 1969, chapitre 945-20 section de fonctionnement sous l'intitulé "Monuments historiques").

De plus, en 1970, une même somme serait affectée pour continuer les travaux à la condition que la Ville de Lille maintienne sa participation.

Les services de construction et d'entretien des immeubles communaux ont fait connaître qu'un crédit de 45.000 F avait été inscrit au budget primitif de 1970.

Dans ces conditions, les travaux de réfection vont se poursuivre et ainsi seront résolus un certain nombre de problèmes de sécurité.

Les commissaires espèrent que ces travaux seront exécutés et souhaitent que l'inauguration ait lieu. A ce propos, M. Marquis suggère d'organiser, avec l'accord de M. le Maire et des directeurs d'écoles, une cérémonie officielle pendant laquelle les arbres seraient plantés par les élèves des écoles du quartier. La plantation serait exécutée en présence des représentants de l'Administration municipale et de la presse locale.

La commission estime que cette manifestation ferait naître chez les jeunes le sentiment d'avoir participé à une oeuvre commune et leur inculquerait le respect des espaces verts.

Les membres de la commission se déclarent très favorables à cette proposition.

Extrait du procès-verbal transmis :

- a) à la direction des services de construction et d'entretien des immeubles communaux
- b) à l'Administration municipale pour information.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 10 décembre 1969

69/28 - Aménagement d'un terrain rue François Millet, demande de crédit -

Le service aménage actuellement une zone située aux Bois Blancs, rue François Millet prolongée. Il y sera créé notamment un terrain de football.

Divers travaux restent encore à exécuter : débroussaillage, nivellement et pose d'une clôture. De la terre végétale sera apportée afin de réaliser l'engazonnement.

Ainsi seront agencés des terrains qui étaient devenus de véritables décharges clandestines et qui de plus, étaient marécageux et nauséabonds à certains endroits.

Le montant des dépenses a été évalué à 50.000 F.

Avis favorable de la commission.

Rapport à soumettre au Conseil municipal.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 10 décembre 1969

69/29 - Construction d'un bâtiment à usage de remise et d'atelier au jardin
Vauban, transfert de crédit.

Lors de la réunion du 19 septembre 1969, la commission a émis un avis favorable à la passation d'un marché de gré à gré avec les établissements Lensel dont le siège social est à Bois Grenier, 3 et 13, rue de la Chapelle, en vue de construire un hangar au jardin Vauban.

Le montant des travaux fixé à 44.338,80 F. T.T.C. a été inscrit à la section d'investissement du budget primitif de 1969 au chapitre 901-5 article 230.0.A.1 sous l'intitulé "Espaces verts, parcs et jardins". Or, il convient d'imputer la dépense sur le même chapitre mais à l'article 230.2.

Avis favorable de la commission

Extrait du procès-verbal transmis :

à la commission des finances pour suite à donner;

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cinetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 10 décembre 1969

69/30 - Acquisition d'une faucardeuse - marché de gré à gré -

Un crédit a été inscrit au budget primitif de 1969 afin d'acquérir une faucardeuse.

L'achat de ce matériel est nécessité pour l'enlèvement périodique des algues et de la végétation aquatique au cantonnement de pêche, aux fossés de la Citadelle et dans diverses pièces d'eau.

Le montant de cette machine s'élevant à 35.007,18 F. T.T.C., il est nécessaire de prévoir la passation d'un marché de gré à gré avec les établissements Saelen, avenue de Dunkerque à Lambersart, dépositaire exclusif.

La commission émet un avis favorable à la passation du marché.

Rapport à soumettre au Conseil municipal.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cinetières et plantations sur le domaine public

Réunion du 10 décembre 1969

69/31 - Square Henri Ghesquière, travaux de réaménagement -

Une importante pétition concernant le réaménagement du square Henri Ghesquière a été transmise à M. le Maire par Mlle Dhélin, responsable de l'Association populaire familiale.

Cet espace vert a été, depuis deux ans, dévasté par les adolescents du quartier.

Il s'avérait indispensable de le reconstituer.

A cet effet, dans le courant de l'hiver 1967/1968, des travaux ont été entrepris : remplacement d'arbustes, enlèvement des jeux devenus dangereux, des bancs cassés et des clôtures écrasées.

Afin de poursuivre le réaménagement, il convient de procéder à l'acquisition de cinquante bancs en béton, à la confection de trois portillons d'entrée, à la réfection de deux pataugeoires, du bac à fleurs et de l'abri.

Le montant de la dépense s'élève à 26.700 F.

Pour répondre à une question de Mme Vanneufville, M. Marquis fait savoir que ce square est surveillé toute la journée et que les dégradations sont commises la nuit.

La commission se déclare favorable à la réalisation des travaux de réaménagement.

Rapport à soumettre au Conseil municipal.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cinetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 10 décembre 1969

69/32 - Construction d'un crématorium au cimetière du Sud -

La commission a examiné cette question lors de ses réunions des 10 mars 1966 et 6 avril 1967.

Elle s'était déclarée favorable à la réalisation du projet de construction et avait demandé que la commission des Bâtiments l'inscrive au programme de travaux.

Il est à noter que la construction de ce crématorium est restée de la compétence de la Ville de Lille en application des dispositions de la loi n° 66/1069 en date du 31 décembre 1966 et de la circulaire ministérielle n° 69-222 du 8 mai 1969, aux termes de laquelle :

"..... tout ce qui concerne les cinetières et fours crématoires actuellement " existants (gestion, extension ...) reste de la compétence communale"

Ce crématorium serait destiné à l'incinération des corps humains (procédé légal depuis le décret du 27 avril 1889). Les villes de Paris, Rouen, Reims, Marseille, Lyon et Strasbourg possèdent de telles installations.

Il se composerait des éléments suivants :

- un laboratoire pour un cercueil avec des brûleries fonctionnant au fuel ou au gaz;
- une chambre d'expansion;
- un carneau en maçonnerie;
- une cheminée en maçonnerie pour l'évacuation des gaz.

De plus, le bâtiment comprendrait :

- une salle pour les cérémonies funèbres;
- une petite salle où la famille pourrait attendre la fin de la crémation (deux membres devant, d'une part, assister à l'enfournement du cercueil et d'autre part, recueillir les cendres);
- un local où seraient remisés les objets nécessaires au déroulement des différentes cérémonies cultuelles;
- une antichambre d'enfournement, le four et le local des urnes;
- enfin, pour le personnel, il est prévu un local-dépôt, des vestiaires dotés de sanitaires.

Le montant des travaux est évalué à 2.000.000 F.

M. Marquis signale que les avantages des marbriers et des fleuristes seraient sauvegardés. En effet, l'urne contenant les cendres serait inhumée normalement. Il précise que ne seront incinérées que les personnes qui en ont exprimé le désir et qu'il n'est pas permis de brûler les ossements exhumés dans les cinetières.

.../...

La commission souhaite que cette question soit mise au point par le service de construction et d'entretien des immeubles communaux qui demanderait l'ouverture d'un crédit correspondant aux dépenses envisagées.

Extrait du procès-verbal transmis :

- a) à la direction des services de construction et d'entretien des immeubles communaux, pour suite à donner;
- b) à la direction des services sanitaires, sociaux et de l'état civil, pour suite à donner;
- c) à l'Administration municipale, pour information.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 10 décembre 1969

69/33 - Implantation du Lycée Valentine Labbé

Par délibération n° 69/5/452 en date du 9 mai 1969, le conseil municipal a décidé la mise à la disposition immédiate de la Communauté urbaine de terrains situés pour la plus grande partie sur le territoire de La Madeleine, en vue de la construction du Lycée Valentine Labbé.

Dans cette zone, la création d'une vaste plaine de jeux était prévue. Le projet a été abandonné.

La commission espère que le projet d'implantation du Lycée Valentine Labbé est définitif et souhaite que le reste des terrains soit réservé pour l'aménagement en plaine de jeux dès que possible, considérant que le projet actuel entraîne une occupation des sols plus importante que celui présenté lors d'une précédente commission.

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration municipale pour information.

Commission des parcs, jardins, espaces verts
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 10 décembre 1969

69/34 - Budget primitif de 1970 - nouvelle répartition

Les propositions budgétaires du service pour 1970 s'élevaient à :

section de fonctionnement :	769.800	(+ 39.000 F d'eau repris en compte par les services financiers)
section d'investissement :	<u>304.150</u>	
	1.073.950	
crédits spéciaux	<u>91.700</u>	
	1.165.650	

A la suite de l'examen de ces propositions par la commission des finances, il a été porté à la connaissance du service qu'un crédit global de 949.199 F pouvait être accordé, soit une réduction de 216.451 francs.

La section de fonctionnement n'a pratiquement pas subi de changement, seuls les crédits accordés pour l'entretien des cimetières ont été réduits.

- cimetière du Sud : 82.610 F au lieu de 97.610 F
- cimetière de l'Est : 54.940 F au lieu de 57.440 F

Le montant de la section d'investissement a été ramené de 304.150 F à 105.150 F, soit une diminution de 199.000 F.

Il en résulte que le budget primitif de 1970 se décompose comme suit :

- section de fonctionnement	752.300 F
- section d'investissement	105.150 F
- crédits spéciaux	<u>91.700 F</u>
	949.150 F

Rapport à soumettre au conseil municipal.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 10 décembre 1969

69/35 - Asphaltage des allées de cimetières et du bois - Information

M. Marquis signale que d'importants travaux d'asphaltage seront effectués en 1970 :

- cimetière de l'Est	}	9000 m ² , quelques allées ont été asphaltées en octobre 1969.	
- cimetière du Sud			
- bois de Boulogne	}	revêtement de béton bitumineux rouge	
- parc zoologique			9.855 m ²
- jardin des plantes			: 1.110 m ²
- square Lardemer			: 1.220 m ²
- jardin d'enfants de la Citadelle			: 1.060 m ²
Soit au total	:	<u>22.245 m²</u>	

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration municipale pour information.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 10 décembre 1969

69/36 - Construction de deux chalets de nécessité au bois de Boulogne -
Information

Dans le cadre de l'aménagement des bois de Boulogne et de la Deûle, la construction de deux chalets de nécessité est prévue.

Le premier se trouvera à proximité du Grand Carré et sera nettoyé et surveillé par le concessionnaire de location de barquettes.

Le second sera entretenu et surveillé par une gardienne.

Les édicules seront fermés la nuit.

La commission prend acte.

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration municipale pour information.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 10 décembre 1969

69/37 - Concession du droit de louer des barquettes

A la suite d'un échange de correspondance, la mairie de Strasbourg a fait parvenir un exemplaire de la convention de la concession du droit de louer des barquettes sur le lac de l'Orangerie à Strasbourg.

Cette convention a été passée pour trois ans. Les barquettes appartenant à la Ville, ont été vendues au concessionnaire qui doit les repeindre chaque année.

Des locaux sont mis à sa disposition : buvette, remise, ainsi qu'un embarcadère.

L'assurance est à sa charge exclusive, elle prévoit l'exonération de la responsabilité de la Ville en cas d'accident.

Le tarif de location d'une barquette a été fixé à 1,50 F pour une période de vingt minutes; une taxe est prévue par tranche de vingt minutes supplémentaires et pour bris de rame.

La redevance payable mensuellement se monte à 10 % du montant des recettes brutes.

Une caution de 1.000 F a été déposée.

Toutes les taxes sont à la charge exclusive du concessionnaire.

La Ville de Strasbourg se réserve le droit de contrôle sur l'ensemble de l'exploitation.

Extrait du procès-verbal transmis :

- a) aux services juridique et immobilier, pour suite à donner;
- b) à l'Administration municipale, pour information.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 10 décembre 1969

69/38 - Rucher-école -

A la demande de M. l'Adjoint Briffaut, cette question est soumise à la commission qui l'a déjà examinée lors de sa réunion du 20 décembre 1968.

Après un court exposé de M. Marquis, les commissaires souhaitent que soit poursuivie l'action de la Ville de Lille dans ce domaine.

- jardin d'arboriculture fruitière :

I -- Surface : ce jardin a une superficie de 3.500 m² environ.

II -- Composition : on peut y distinguer des arbres fruitiers :

1°) de forme naturelle (hautes tiges, demi-tiges et basse-tiges)

2°) de forme taillée (gobelets, palmettes obliques, palmettes variées etc...)

Certaines de ces formes sont devenues très rares et constituent de véritables chefs-d'oeuvre d'art topiaire.

Telles qu'elles sont plantées, les formes libres peuvent représenter un exemple de plantation en pré-verger, les formes palissées sont cultivées en espaliers et contre-espaliers.

III -- Espèces et variétés : à peu près toutes les espèces sont représentées (poiriers, pommiers, cerisiers, néfliers, cognassiers, noyers, abricotiers, pruniers, vignes, framboisiers, groseilliers, ronces américaines et myrtilles).

En poiriers, de nombreux spécimens constituent une véritable collection de variétés dont quelques unes sont exceptionnelles (Président Roosevelt, De la Foresterie, Président Mas, Général Tottleben etc...).

Les autres espèces existent en nombre limité et parfois réduit à un seul exemplaire (noyer, cognassier, etc...).

.../...

IV - Main d'oeuvre :

L'utilisation des produits désherbants permet l'emploi d'une main d'oeuvre assez limitée (un homme) pour l'entretien ; un aide intervient au moment de la taille et de la cueillette.

V - Matériel utilisé :

Comme matériel à moteur, on utilise pour un entretien correct :

- un pulvérisateur Vermorel
- une tondeuse
- un rouleau pour les allées.

VI - Produits antiparasitaires - engrais -

Deux sortes de produits antiparasitaires sont utilisés :

- 1°) des anticryptogamiques (tavelure, oïdiums, etc...)
- 2°) des insecticides (chenilles, vers de fruits, etc...)

Une application d'engrais complet est effectuée chaque année (300 kg pour toute la surface).

VII - Récolte et utilisation des fruits :

En 1969, la récolte a été déficitaire (environ 500 kg de fruits).

Certaines années, les fruits cueillis sont distribués aux hospices et institutions des aveugles ; les fruits tombés sont donnés aux animaux du parc zoologique.

VIII - Utilité de l'arboriculture :

Chaque année, le cours d'arboriculture, organisé par l'Administration municipale et donné par M. Marquis, attire, les aides-jardiniers du service des espaces verts décidés à compléter leurs connaissances professionnelles, et de nombreux amateurs (environ 70 élèves) intéressés par cette branche de l'horticulture. On y enseigne la plantation des arbres fruitiers et d'ornement, la taille de formation et de mise à fruits, la taille et l'entretien des espèces d'ornement et des rosiers, etc....

Pour tous ces élèves, leur assiduité aux cours, leur courage à supporter le mauvais temps pendant les applications pratiques, permettent de penser qu'ils ont là matière à satisfaire ce qu'on peut appeler "leur passion".

.../...

D'autres personnes intéressées demandent souvent à visiter le jardin d'arboriculture. Les élèves instituteurs agricoles viennent sur place pour prendre notes et cours.

Des expériences sur le phototropisme de la vigne sont faites actuellement par des chercheurs de l'Institut de botanique de Lille.

L'Association des professeurs de sciences naturelles de Lille et du département du Nord a visité récemment le jardin fruitier dans le but de faire connaître la culture des fruits, mais encore de développer chez les élèves les "disciplines d'éveil".

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration municipale, pour information.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 10 décembre 1969

69/39 - Question diverse -

- Réaménagement de la place Albert Thomas

M. Derieppe rapelle son intervention lors de la réunion en date du 19 septembre 1969, au cours de laquelle il avait demandé d'étudier la possibilité d'aménager un parking asphalté sur l'emplacement du jardinet très dégradé de la place Albert Thomas.

Cependant, afin d'éviter que cet éventuel parking ne devienne un dépôt de voitures en panne, il propose que soient créés plusieurs jeux de boules qui font défaut dans ce quartier.

Le terrain appartenant à l'Office public d'H.L.M. de la Communauté Urbaine de Lille, Roubaix, Tourcoing, il convient de solliciter l'autorisation de procéder à cet agencement.

En conséquence, M. Derieppe demande que le service des espaces verts prenne contact avec ledit Office, afin de recueillir son avis à ce sujet.

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration municipale, pour information.

Séance levée à 21 h 55.

Le secrétaire de séance,

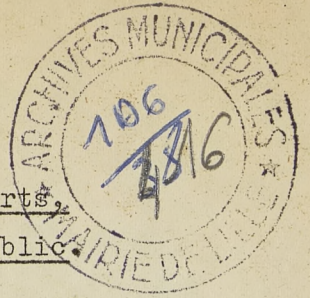
R. VERSTRAETE

Vu, le Président,

Vu, l'Ingénieur en chef
Directeur des services techniques,

E. DERIEPPE

J. MARQUIS



Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public

Réunion du 4 février 1970

Les membres de la commission des parcs, jardins, espaces verts, cimetières et plantations sur le domaine public se sont réunis à l'Hôtel de Ville, salle de réunion du cabinet des adjoints, le mercredi 4 février 1970 à 18h30, sous la présidence de M. Edouard Derieppe, adjoint au Maire.

Etaient présents :

Mme Lempereur, adjoint au Maire
Mme Vanneufville, adjoint au Maire
M. Astié, conseiller municipal
M. Huet, conseiller municipal
Mme Lasson, conseiller municipal
M. Lefèvre, conseiller municipal

Etaient excusés :

M. Dernoncourt, conseiller municipal
M. Verstraete, conseiller municipal

Assistaient à la réunion :

Melle Inglebert, Secrétaire général adjoint de la Mairie
M. Marquis, Ingénieur en chef, directeur des services techniques
M. Lhotellier, directeur par intérim du service des espaces verts
M. Decottignies, chef de bureau à la direction des services techniques.

Secrétaire de séance :

M. Verstraete, rédacteur au service des espaces verts.

:--:--:--:--:--:--:

Le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 1969 est adopté sans observation.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 4 février 1970

70/1 - Expositions florales - participation de la Ville -

A la suite de la demande de M. le Maire d'Aire-sur-la-Lys tendant à obtenir le concours de la Ville de Lille pour l'organisation des floralies organisées dans sa commune, du 27 au 30 septembre 1968, M. le Maire, considérant que le nombre des manifestations de ce genre allait en se développant, a demandé d'envisager de réglementer les conditions dans lesquelles le concours des services municipaux serait accordé.

A titre indicatif, les frais entraînés par la participation de la Ville se sont élevés pour :

- Gand - 24 avril 1965.....	néant
- Armentières - septembre 1966.....	néant
- Hénin Liétard - 11 septembre 1966.....	912,08 F.
- Bruay-en-Artois - 10 et 11 septembre 1967.....	1.025,52 F.
- Wasquehal - 14, 15 et 16 septembre 1968.....	779,12 F.
- Aire-sur-la-Lys - septembre 1968.....	1.492,16 F.
- Roubaix - 12 et 15 septembre 1969.....	1.028,84 F.

Ces dépenses représentent le transport des ouvriers et des plantes, la main d'oeuvre et les fournitures.

Il est indispensable d'établir une distinction entre les expositions organisées par des municipalités et celles organisées par des sociétés d'horticulture.

Les frais de participation dont la Ville de Lille pourrait exiger le paiement seraient donc calculés en fonction de cette distinction.

Le concours de la Ville de Lille serait consenti à titre gracieux pour les expositions organisées par d'autres communes : Roubaix et Tourcoing par exemple où elles sont périodiques et l'aide, réciproque.

Par contre, dans certains cas, Aire-sur-la-Lys notamment, l'exposition a été organisée par une société locale.

Dans ces conditions, la Ville devrait demander que soient payées les heures supplémentaires effectuées par le personnel.

M. Marquis signale que, contrairement aux expositions organisées par des municipalités, le but des sociétés d'horticulture est de faire des bénéfices. Dans ce cas, il estime qu'il serait normal que les prestations de la Ville soient couvertes.

D'autre part, notre participation à ces manifestations horticoles permet de faire connaître la richesse des serres de la Ville de Lille.

.../...

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 4 février 1970

70/2 - Aménagement des abords de la Citadelle - asphaltage des allées -
Marché de gré à gré -

La commission émet un avis favorable à la passation d'un marché de gré à gré, d'un montant de 119.798,41 F. T.T.C., avec la société anonyme SATRA, 1, rue Poste à chevaux à Bailleul pour l'asphaltage de la grande allée du bois de Boulogne sur une longueur de 970 m.

Rapport à soumettre au Conseil municipal.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 4 février 1970

70/3 - Parc zoologique - travaux d'aménagement - pose d'une canalisation
Marché de gré à gré -

Afin de remplacer une canalisation destinée à collecter les eaux pluviales et les eaux usées du parc zoologique, six entreprises spécialisées ont été consultées.

La proposition la plus avantageuse pour la Ville, formulée par la société anonyme SATRA, 1, rue Poste à chevaux à Bailleul, s'élève à 48.398,28 F. T.T.C.

La commission émet un avis favorable à la passation du marché de gré à gré nécessaire.

Rapport à soumettre au Conseil municipal.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 4 février 1970

70/4 - Parc zoologique - travaux d'aménagement - asphaltage des allées -
Marché de gré à gré.

Dans le cadre du programme de travaux d'aménagement du parc zoologique, il est prévu l'asphaltage des allées.

Neuf entreprises ont été consultées. L'offre la plus avantageuse pour la Ville, d'un montant de 101.253,60 F., a été déposée par l'entreprise Routs - chemins de fer - canaux.

La commission émet un avis favorable à la passation du marché de gré à gré nécessaire.

Rapport à soumettre au Conseil municipal.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 4 février 1970

70/5 - Asphaltage des allées de jardins - information -

M. Lhotelier rappelle que d'autres travaux importants seront entrepris au jardin des plantes, au square Lardemer et au jardin de la Citadelle. Les allées seront asphaltées sur une surface de 3.390 m².

Il signale que c'est l'éclairage, l'asphaltage et les bancs qui coûtent le plus cher pour la création des jardins.

A ce sujet, Mme Lempereur pose la question de savoir si l'éclairage du jardin Vauban n'a pas été dégradé.

M. Marquis indique que l'installation de base a été exécutée grâce aux crédits municipaux et de l'E.D.F., lors du congrès de l'éclairage tenu à Lille en septembre 1968. L'ensemble pourra être amélioré notamment en installant des jeux d'eau. L'inauguration pourrait avoir lieu en septembre, au moment de l'exposition internationale du dahlia et de la foire-attraction qui se tient au champ de mars.

La commission estime qu'il serait souhaitable que les travaux soient réalisés comme l'a indiqué M. Marquis.

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la Direction des services de construction et d'entretien des immeubles communaux, pour suite à donner.
- à l'Administration municipale, pour information.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 4 février 1970

70/6 - Utilisation de la salle du Palais Rameau -

Par acte notarié en date du 7 juillet 1875, M. Charles Rameau a fait don à la Ville de Lille d'une somme de 385.000 F. afin qu'elle fasse construire le Palais Rameau.

Aux termes de l'acte de donation, l'entretien de ce bâtiment est à la charge de la Ville.

Les dépenses d'aménagement et d'entretien se sont élevées à 700.000 F. depuis 10 ans ; l'édifice a été doté d'une nouvelle installation d'électricité et d'un chauffage par infrarouge au gaz.

Ce bâtiment devait être exclusivement affecté à usage horticole ; actuellement, il s'y déroule, en moyenne, une exposition horticole ou florale chaque année.

La donation stipulait qu'exceptionnellement, des expositions artistiques ou des concerts pouvaient y avoir lieu. Cette éventuelle destination est tombée en désuétude. Les expositions sont organisées soit au Palais des Beaux-Arts, soit dans les salles aménagées des bâtiments classés.

Aussi, la salle du Palais Rameau demeurerait le plus souvent inutilisée si d'autres manifestations ne s'y déroulaient parfois.

Lors de sa réunion en date du 28 avril 1969, le conseil d'administration a souhaité que les sociétés sportives puissent obtenir temporairement le prêt du Palais Rameau, sous réserve que la priorité soit donnée à la destination horticole.

Il convient donc de solliciter de l'autorité supérieure, l'autorisation d'utiliser le Palais Rameau à d'autres fins que celles voulues par le donateur, c'est à dire pour des expositions horticoles, en accordant toutefois la priorité absolue à ces dernières.

Enfin, le maintien des sociétés d'horticulture dans les lieux doit être décidé par le Conseil municipal.

M. Marquis souligne que les travaux d'aménagement exécutés depuis 10 ans, dont le coût s'élève à 700.000 F., n'ont pas été entrepris à la demande des sociétés d'horticulture .

A l'origine, précise-t-il, le sol était en terre battue ; il a été remplacé par une semelle en béton, ce qui est ennuyeux pour les expositions florales car il faut procéder à des apports de terre ; de plus, le chauffage est préjudiciable à la conservation des fleurs, son installation n'a pas été demandée à des fins horticoles. Enfin, il émet le souhait que la salle ne soit pas morcelée et que les constructions et installations sportives soient facilement démontables.

Melle Inglebert précise que l'Administration municipale sera appelée prochainement à décider la destination qui sera donnée à cette salle : sociétés d'horticulture, sports, concours, etc...

.../...

C'est également l'avis de Mme Lempereur qui souhaite que le Palais Rameau soit utilisé comme salle de sports le plus souvent possible.

La commission émet un avis favorable à l'utilisation de la salle du Palais Rameau à des fins sportives et au maintien dans les lieux des sociétés d'horticulture.

Rapport en retour à la Direction des services juridique et immobilier.

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration municipale pour information.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 4 février 1970

70/7 - Palais Rameau - démolition du muret du bassin -

Lors de sa visite effectuée sur place le 7 janvier 1970, M. Briffaut a proposé de démolir le bassin du Palais Rameau.

Saisie de cette question lors de sa réunion du 14 janvier 1970, la commission des bâtiments a renvoyé cette affaire devant la commission des parcs, jardins, espaces verts.

La suppression du bassin servant peu souvent permettrait de mieux aménager la salle de sports.

M. Huet pense qu'il est préférable de conserver le bassin et propose la démolition du muret de briques qui l'entoure et dépasse le niveau du sol de la salle de 0m50.

La commission se rallie à sa proposition ; toutefois un plancher sera posé au niveau du sol afin de conserver le bassin existant.

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la Direction des services de construction et d'entretien des immeubles communaux, pour suite à donner.
- à l'Administration municipale, pour information.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 4 février 1970

Questions diverses -

70/8 - Construction d'un parking souterrain par la Communauté urbaine
emprise sous le square Dutilleul -

M. Huet pose la question de savoir si l'emprise, telle qu'elle a été fixée par la commission le 17 juin 1969, n'a pas été modifiée, soit à la suite d'une offre d'un promoteur, soit par un procédé technique nouveau.

Melle Inglebert signale que la Communauté urbaine de Lille a été saisie de l'avis du Conseil d'administration. La correspondance était accompagnée d'un plan où figurait la limite d'emprise. L'étude du parking sera exécutée en fonction de cette limite.

La commission émet le vœu que le square Dutilleul ne subisse pas une nouvelle amputation. Elle réaffirme sa position.

Extrait du procès-verbal transmis :

- à l'Administration municipale pour information.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,

cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 4 février 1970

70/9 - Aménagement des terrains rue du Chevalier de l'Espinard -

M. Huet demande si d'autres projets ont pris naissance.

M. le Président lui fait savoir que la Communauté urbaine envisage d'y faire passer une voie de pénétration qui viendrait de Loos. Ce projet ne sera mis en chantier que dans une quinzaine d'années. Les terrains de sports seront donc aménagés.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 4 février 1970

70/10 - Inauguration du jardin de la Porte de Gand -

Mme Lasson rappelle la question 69/27 et demande si la date d'inauguration a été fixée.

La plantation des arbres étant possible jusqu'au début du mois de mars, l'inauguration peut avoir lieu fin février, début mars.

Melle Inglebert consultera M. le Maire à ce sujet.

Enfin, M. Marquis propose de remettre un petit bouquet de fleurs aux enfants ayant participé à la manifestation.

Les commissaires se rallient à cette proposition.

Extrait du procès-verbal transmis :

- à l'Administration municipale, pour information.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 4 février 1970

70/11 - Serre-exposition -

A la demande de Mme Lasson, M. Lhotellier indique que les vitres seront posées incessamment ainsi qu'un câble électrique alimentant la serre puis, l'installation d'éclairage sera exécutée.

Des travaux de jardinage ont déjà débuté, ils ont pour but d'activer les opérations de plantation.

La commission, considérant que l'inauguration est fixée au 20 juin 1970, émet le voeu que les services de construction et d'entretien des immeubles communaux prennent des dispositions afin que les travaux soient terminés le 1er juin.

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la Direction des services de construction et d'entretien des immeubles communaux, pour suite à donner.
- à l'Administration municipale, pour information.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 4 février 1970

70/12 - Demande de participation de la Ville à l'exposition florale de
Cologne -

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Théo Burauen, Maire de Cologne, tendant à obtenir la participation de la Ville de Lille à la prochaine exposition horticole organisée dans sa Ville.

Les commissaires se déclarent favorables à une telle participation. Cependant, ils souhaitent qu'une délégation composée de deux ou trois membres soit envoyée sur place, afin d'en fixer les modalités pratiques.

Extrait du procès-verbal transmis :

- à l'Administration municipale, pour information.

Séance levée à 21h05

Le Directeur de séance,

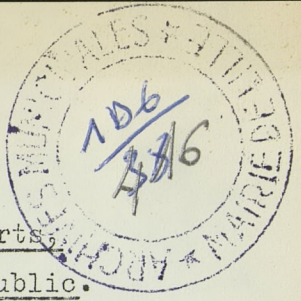
R. VERSTRAETE

Vu, le Président

Vu, l'Ingénieur en chef
Directeur des services techniques,

E. DERIEPPE

J. MARQUIS



Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 5 mai 1970

Les membres de la commission des parcs, jardins, espaces verts, cimetières et plantations sur le domaine public se sont réunis à l'Hôtel de Ville, salle de réunion du cabinet des adjoints, le mardi 5 mai 1970 à 18h15, sous la présidence de M. Edouard Derieppe, adjoint au Maire.

Etaient présents :

Mme Lempereur, adjoint au Maire
Mme Vanneufville, adjoint au Maire
M. Astié, conseiller municipal
M. Huet, conseiller municipal
Mme Lasson, conseiller municipal
M. Lefèvre, conseiller municipal

Etaient excusés :

M. Dernoncourt, conseiller municipal
M. Verstraete, conseiller municipal

Assistaient à la réunion :

Melle Inglebert, Secrétaire général adjoint de la mairie
M. Marquis, Ingénieur en chef, directeur des services techniques
M. Lhotellier, directeur du service des espaces verts
M. Decottignies, chef de bureau à la direction des services techniques.

Secrétaire de séance :

M. Verstraete, rédacteur au service des espaces verts.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 février 1970 -

En ce qui concerne la question 70/12 - demande de participation de la Ville à l'exposition florale de Cologne - M. le Président fait savoir que M. le Maire estime qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer une délégation à Cologne et que seul M. Lhotellier devra s'y rendre.

Melle Inglebert précise que M. le Maire a pensé qu'un fonctionnaire qualifié devait déterminer dans un premier temps, si la participation de la Ville était réalisable et, le cas échéant, les représentants de l'Administration municipale se rendraient à Cologne pendant l'exposition.

La commission prend acte de cette information.

Le procès-verbal est ensuite adopté.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 5 mai 1970

70/13 - Implantation d'une chaufferie-relais dans le jardin du Palais des
Beaux-Arts - emprise -

Dans le jardin du Palais des Beaux-Arts, côté rue de Valmy, la Compagnie générale de chauffe envisage l'aménagement d'une chaufferie-relais destinée au chauffage urbain.

Les chaudières actuelles seraient remplacées par trois chaudières plus puissantes et les réservoirs à mazout seraient installés dans le sous-sol du jardin côté rue Gauthier de Chatillon.

Par arrêté préfectoral en date du 13 février 1970, l'enquête de commodo-incommodo a été ouverte alors que l'Administration municipale n'a pas été appelée à émettre son avis. D'autre part, la Direction départementale de l'Équipement a formulé les plus expresses réserves sur la suite à réserver à ce projet. En effet, il arrive fréquemment que les propriétaires riverains protestent contre les dégagements importants de fumée.

En sa réunion du 24 février 1970, la commission des Bâtiments a émis un avis défavorable à la demande présentée par la Compagnie générale de chauffe. M. Duflot, Architecte en chef, Directeur des services de construction et d'entretien des immeubles communaux a fait remarquer notamment que l'implantation de cette centrale de chauffe risque d'entraîner dans une certaine mesure, la suppression du jardin du Palais des Beaux-Arts et que le dépôt de liquides inflammables dans une zone d'habitations très dense n'est pas souhaitable.

M. Lefèvre signale qu'un terrain a été proposé à la Compagnie générale de chauffe en vue de construire une chaufferie. Ce terrain, sis avenue Denis Cordonnier, a été refusé par la Compagnie. D'après lui, il leur appartiendrait maintenant d'en rechercher un autre.

Mlle Inglebert précise que la centrale de chauffe dont il s'agit intéresse tout le quartier Saint-Sauveur. En raison de l'achèvement prochain de nouvelles résidences dans ce quartier (avenue Kennedy, rue Gustave Delory), le problème devrait pouvoir être résolu rapidement, avant l'hiver 1970/1971, sinon les groupes d'appartements reliés seraient insuffisamment chauffés. Le Palais des Beaux-Arts possède une chaufferie individuelle au charbon, il n'est pas intéressé par l'extension projetée.

M. Astié estime que les promoteurs auraient dû prévoir le chauffage des immeubles du quartier Saint-Sauveur.

Mlle Inglebert indique que les promoteurs ne sont pas en cause : la Ville a confié la rénovation de St-Sauveur à la S.E.D.N. qui a cédé les terrains à des sociétés de construction mais une seule chaufferie était prévue pour tout le quartier pour des raisons de salubrité. Cette solution était par ailleurs la plus rationnelle.

D'autre part, le terrain de l'avenue Denis Cordonnier avait été réservé afin d'édifier une chaufferie pour le quartier St-Sauveur ; ce projet serait, paraît-il, difficilement réalisable, des voies à grande circulation devant être traversées.

M. Astié s'oppose, par principe, à tout projet qui ampute les espaces verts.

M. Marquis signale que la combustion du fuel domestique qui est de mauvaise qualité produit de l'anhydride sulfureux, au mélange de l'eau, il se transforme en acide sulfurique. Le jardin du Palais des Beaux-Arts disparaîtra à plus ou moins longue échéance. Le problème pourrait être résolu en brûlant du gaz naturel dont le branchement serait susceptible d'être exécuté au niveau de l'avenue du Peuple Belge. Il faudrait environ sept mois pour effectuer les travaux nécessaires. Il propose que la commission émette le vœu que le chauffage au gaz soit réalisé.

Melle Inglebert, qui a assisté à une réunion où étaient représentées la Communauté urbaine, la Direction de l'équipement et la Ville, fait savoir que d'après la Compagnie générale de chauffe, le gaz ne suffirait pas, cet avis est partagé par M. Pouyol.

Mme Lempereur souhaite qu'il soit démontré que les projets sont irréalisables aussi bien en ce qui concerne l'avenue Denis Cordonnier que pour ce qui est du chauffage au gaz. Il ne faut pas accorder une extension qui finira par couvrir le square du Palais des Beaux-Arts dans cinq ou dix ans. C'est un projet que nous ne pouvons accepter.

M. Huet regrette que pour l'extension de la chaufferie existante la Compagnie ait ignoré la Ville à qui appartient le terrain. Nous nous trouvons devant le même problème que pour le square Foch. Les arbres vont mourir d'ici à quelques années.

Melle Inglebert fait part du souhait de M. Briffaut d'utiliser les terrains de l'avenue Denis Cordonnier à d'autres fins que celles qui étaient prévues ; les représentants de la Compagnie générale de chauffe ne se sont pas prononcés, ni pour le maintien, ni pour le retrait.

Enfin, M. Lhotelier estime que le problème se pose gravement pour les espaces verts de Lille qui tendent à disparaître ; le sous-sol est libre ce qui facilite la réalisation de travaux de toutes sortes. Il faut absolument stopper ce processus.

À l'unanimité, la commission repousse la proposition formulée par la Compagnie générale de chauffe tendant à installer des réservoirs à mazout dans le sous-sol du jardin du Palais des Beaux-Arts. Le jardin doit être conservé dans son état actuel.

extrait du procès-verbal transmis :

- à la direction des services juridique et immobilier, pour suite à donner.
- à l'Administration municipale, pour information.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 5 mai 1970

70/14 - Construction d'un logement destiné au Conservateur du Palais des
Beaux-Arts - emprise -

Le Conseil d'administration, en sa réunion du 19 janvier 1970 a donné son accord de principe pour la construction d'un logement destiné au Conservateur ; un projet a été étudié par M. Mollet, Architecte D.P.L.G.

Les constructions projetées sont situées hors du périmètre du jardin. Néanmoins, les voies d'accès aux garages et à l'entrée du bâtiment feront disparaître une partie des pelouses et des haies où sont serties des statues.

Sur le plan présenté à la commission apparaissent quatre entrées de garage et une entrée destinée au personnel. M. Marquis propose de n'en faire qu'une seule, afin de réduire l'emprise au maximum.

Mme Vanneufville fait observer que le bâtiment n'est pas esthétique. Il s'intègre mal au style du Palais des Beaux-Arts. La commission unanime fait sienne cette observation.

Tout en n'étant pas hostiles à la construction utile au point de vue fonctionnel, les commissaires retiennent la suggestion formulée par M. Marquis. Ils souhaitent vivement que le projet soit modifié afin de ne réaliser qu'une entrée centrale commune. La commission espère ainsi sauvegarder au maximum le jardin existant.

extrait du procès-verbal transmis :

- à l'Administration municipale, pour information.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 5 mai 1970

70/15 - Règlement général des promenades, squares et jardins -

M. Lhotellier donne lecture du projet de règlement général des promenades, squares et jardins, figurant en annexe.

La commission, à l'unanimité, se félicite qu'un tel règlement ait été établi. Il permettra ainsi aux gardes municipaux de faire mieux respecter l'ordre et la tranquillité des promeneurs.

extrait du procès-verbal transmis :

- à l'Administration municipale pour décision.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 5 mai 1970

70/16 - Acquisition d'une pelle mécanique Poclain - demande d'inscription
d'un crédit au budget supplémentaire de 1970 -

La pelle mécanique de marque Poclain, achetée d'occasion en 1964 pour un montant de 45.000,00 F est très usagée.

En vue d'acquérir le même matériel neuf, un crédit de 100.000,00 F. avait été demandé lors de l'élaboration du budget primitif de 1970.

L'aménagement de divers terrains communaux tels que les aires de jeux et le terrain de football de la rue du Chevalier de l'Espinard, la réfection du square Henri Ghesquière et l'agencement d'une vaste zone dans le quartier des Bois Blancs, n'ont pas permis de mettre ce projet à exécution ; en effet, une somme de 85.000,00 F. était nécessaire pour mener à bien ces travaux.

Compte tenu de ce qui précède et de l'augmentation du budget primitif de 1970 limitée à 9 % par rapport à celui de 1969, il a fallu prévoir le report de l'acquisition d'une pelle au budget supplémentaire de 1970.

Comme il a été indiqué au cours de la réunion du 19 septembre 1969, les frais occasionnés par les réparations fréquentes sont très élevés. Pour 1968 et 1969, le coût des réparations se monte respectivement à 9.074,00 F. et 13.203,72 F., ce qui fait au total 22.277,72 F. De plus, il est envisagé d'effectuer un échange standard du moteur qui coûte 7.000,00 F. environ.

L'acquisition d'une nouvelle pelle apparaît donc comme indispensable. Elle serait, comme par le passé, utilisée pour creuser les fosses au cimetière du Sud où le sol crayeux rend particulièrement pénible le travail des fossoyeurs. De plus, cet engin effectuerait d'importants travaux d'aménagement d'espaces verts, de plantations, reprofilage des talus et nettoyage des terrains vagues, ce qui permettrait de limiter les dépenses de fonctionnement.

Le montant du matériel, dont l'acquisition est prévue, est de 84.676,15 F. toutes taxes comprises.

La commission émet le voeu que l'achat de cette pelle soit réalisé.

extrait du procès-verbal transmis :

- à la direction des finances pour avis de la Commission.
- à l'administration municipale, pour information.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 5 mai 1970

70/17 - Acquisition de terrain pour l'aménagement du jardin de la Porte de
Gand.

Afin de régulariser l'occupation de terrains appartenant au ministère de la Défense nationale, l'acquisition d'une parcelle de terrain a été demandée aux services juridique et immobilier.

La parcelle dont il s'agit est traversée par un chemin qui facilite l'accès au jardin de la Porte de Gand et permet d'en faire le tour. Il semble donc indispensable de prévoir son acquisition.

Sur un plan présenté aux commissaires, M. l'hôtelier indique la parcelle concernée qui a une contenance de 3.425 m² environ.

Les membres de la commission se déclarent favorables à l'acquisition projetée.

extrait du procès-verbal transmis :

- à l'Administration municipale, pour décision.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

réunion du 5 mai 1970

Questions diverses -

70/18 - Concession du droit de louer des barquettes au Grand Carré -

M. Huet demande si le projet tendant à permettre le canotage sur le Grand Carré sera réalisé.

M. Lhotellier lui fait savoir que l'appel d'offres a été infructueux, il en est de même pour l'organisation des promenades à poneys au jardin Vauban ainsi que pour les promenades en petits tracteurs au bois de Boulogne.

Les commissaires regrettent que ces projets ne puissent être réalisés.

extrait du procès-verbal transmis :

- à l'Administration municipale, pour information.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

réunion du 5 mai 1970

70/19 - Aménagement des îlots directionnels de la place de Strasbourg -

Mme Lasson rappelle son intervention lors de la réunion du 19 septembre 1969. Elle voudrait savoir si les îlots directionnels de la place de Strasbourg seront prochainement aménagés.

M. Lhotelier indique que les pelouses seront refaites ; une plantation estivale exécutée, et enfin, qu'un projet d'aménagement de fontaines sera mis à l'étude.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 5 mai 1970

70/20 - Commémoration du 150ème anniversaire de la naissance d'Alexandre
Desrousseaux -

Melle Inglebert porte à la connaissance des commissaires que M. le Maire a décidé de donner le nom d'Alexandre Desrousseaux au square de la rue St-Sauveur. L'inauguration, prévue pour le 30 mai prochain, serait suivie d'un concert.

La commission prend acte de cette information.

Séance levée à 21h35.

Le Secrétaire de séance,

R. VERSTRAETE

Vu, le Président

Vu, l'Ingénieur en Chef
Directeur des services techniques,

E. DERIEPPE

J. MARQUIS

A N N E X E

=====

REGLEMENTATION GENERALE
DES PROMENADES, SQUARES ET JARDINS PUBLICS
DE LA VILLE DE LILLE

Arrêté portant réglementation générale des promenades,
squares et jardins publics de la Ville de Lille, y compris
les bois de Boulogne et de la Deûle

Le Maire de Lille,

Vu les articles 96 et 97 du Code de l'Administration communale ;
Vu les articles 24, 69, 77, 87, 534 du Code des arrêtés municipaux ;
Vu l'arrêté municipal n° 1846 du 14 novembre 1946 portant règlement des
promenades, squares et jardins publics ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le bon ordre, la liberté
et la commodité de la circulation et du repos dans les promenades, squa-
res et jardins publics, propriétés de la collectivité ;

Arrête :

TITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er -

Toutes les dispositions des arrêtés municipaux réglementant la police
des promenades, squares et jardins publics de la Ville de Lille sont
abrogées et remplacées par les dispositions du présent règlement.

Article 2 -

Outre les lieux affectés spécialement aux promenades, squares et
jardins publics, seront également considérés comme tels pour l'applica-
tion du présent arrêté : les berges, contre allées des boulevards ou des
routes, et, en général, toute parcelle du domaine communal sablée, ou
garnie d'arbres, d'arbustes, de plantes ou de fleurs, ou décorée de
statues ou monuments.

Article 3 -

Il est défendu aux concierges, gardes et à tout personnel du service
des promenades, squares et jardins publics de recevoir aucune gratifica-
tion des promeneurs.

Article 4 -

La Ville de Lille n'est en aucun cas responsable des accidents et
dommages résultant directement ou indirectement de la non-observation
des dispositions du présent arrêté.

TITRE II

DISPOSITIONS GENERALES

Chapitre I - Horaires

Article 5 - Horaire général

Les portes des squares et jardins publics sont ouvertes aux heures
indiquées ci-après :

.../...

Périodes	Horaire	
	Ouverture	fermeture
novembre - décembre	9 H 00	17 H 00
Janvier - février	8 H 30	17 H 00
Mars	8 H 30	18 H 00
1 ^{er} au 15 avril	8 H 30	19 H 00
16 avril au 15 mai	8 H 30	20 H 00
16 au 31 mai	8 H 00	20 H 30
Juin - juillet	8 H 00	21 H 00
Août	8 H 00	20 H 30
Septembre	8 H 30	19 H 00
Octobre	8 H 30	18 H 00

Elles resteront fermées par temps de neige ou de verglas, par grand vent, pendant le dégel et chaque fois que les besoins du service l'exigeront.

En cas de nécessité, l'accès du public peut être interdit soit complètement, soit dans certaines parties.

Chapitre II - Tenue et comportement du public

Article 6 -

L'entrée des bois, squares et jardins publics, la circulation dans les promenades, sont formellement interdites à toutes personnes en état flagrant d'ivresse ou de malpropreté, aux mendiants, vagabonds, musiciens, chanteurs, porteurs d'affiches ou distributeurs de prospectus, marchands ambulants ainsi qu'à toute personne portant un fardeau quelconque susceptible d'incommoder les promeneurs. Les promeneurs doivent avoir une mise décente et une tenue correcte.

Par ailleurs, les écoles, pensionnats, etc... ne sont admis que sous la conduite d'un surveillant au moins, qui répondra des enfants confiés à sa garde.

Article 7 -

Il est interdit :

- 1°) de franchir les clôtures, grilles, d'enfreindre les défenses affichées ;
- 2°) de former aucun groupe ou rassemblement de nature à gêner la circulation, d'obstruer les allées de quelque façon que ce soit ;
- 3°) de marcher ou de s'asseoir sur les bordures, pelouses, sauf au jardin de la Porte de Gand.
- 4°) de faire fonctionner des appareils bruyants ou sonores (postes de radio, tourne-disques, etc...) ; toutefois, leur usage sera toléré dans

.../...

le bois de Boulogne à condition qu'aucun trouble ne soit apporté à la jouissance paisible de la promenade ;

5°) de faire des inscriptions et d'apposer des affiches sur les murs, grilles de clôture, bancs, socles de statues, édifices, monuments, ainsi que sur les arbres et sur tout ouvrage dépendant de ces promenades ; de distribuer ou faire distribuer des imprimés, réclames ou prospectus, même manuscrits ;

6°) de camper et d'allumer des feux sous quelque prétexte que ce soit ;

7°) de détériorer ou d'effeuiller les arbres, arbustes, plantes, de cueillir les fleurs ou les fruits, d'enlever quoi que ce soit : bois, herbes, plantes, fleurs, etc... et d'endommager tout ouvrage ;

8°) de grimper aux arbres, de les secouer, de monter sur les bancs, de s'y coucher, de les salir, d'escalader les rochers, balustrades, etc..., de descendre sur les berges ;

9°) de dénicher les oiseaux, d'employer les pièges, appâts ou instruments quelconques pour s'en emparer ;

10°) de se baigner dans les bassins autres que les pataugeoires destinées à cet usage, d'y faire pénétrer les chiens ;

11°) d'amarrer des embarcations aux arbres ou arbustes bordant les berges, ou de placer des pierres pour y fixer leurs amarres ;

12°) d'abandonner ou de jeter en aucun point des promenades et de leurs dépendances des ordures, papiers, débris, denrées ou objets quelconques.

13°) de battre des tapis, coussins, de nettoyer ou graisser les voitures, de laver du linge, d'étendre ou de suspendre les linge et vêtements, d'installer quoi que ce soit prenant appui sur les arbres et constructions.

Chapitre III - Usages spéciaux des promenades

Article 8 - Jeux -

Il est défendu de se livrer en tout lieu à des exercices ou à des jeux qui soient de nature à causer des accidents aux personnes ou des dégradations dans les promenades, squares et jardins publics, à gêner la circulation, à provoquer des attroupements ou à troubler de quelque manière que ce soit la jouissance paisible des promenades, squares et jardins publics.

Les jeux nécessitant une installation ou des appareils spéciaux ne devront être pratiqués que sur les emplacements réservés à cet usage ou après autorisation spéciale délivrée par M. le Maire ou son représentant.

Les jeux de cartes et de hasard sont interdits.

En dehors des emplacements réservés à cet effet, sont interdits :

- les jeux de barres, boules, balles ou ballons
- le patinage à roulettes, l'utilisation des trottinettes, cyclorameurs, bicyclettes, à l'exception des petites bicyclettes d'enfants munies d'un stabilisateur
- l'exercice de tous jeux utilisant les arcs, sarbacanes, lance-pierres, cerfs-volants, pétards et autres jouets à flèches, non protégés par un embout, ou à projectiles.
- les jeux bruyants, de lutte, etc.....

.../...

Les parents sont civilement responsables des faits de leurs enfants et des dommages causés par ceux-ci.

D'autre part, pendant l'utilisation des jeux gratuits installés par la Ville, dans les promenades, squares et jardins publics, les enfants doivent rester sous la surveillance de leurs parents, la Ville déclinant toute responsabilité quant aux accidents dont ils pourraient être victimes.

La Ville décline également toute responsabilité à raison d'accidents survenus du chef des jeux, spectacles ou attractions, payants organisés par un particulier, qu'elle aurait autorisés.

Article 9 - Animaux -

Il est interdit d'introduire dans les promenades, squares et jardins publics, des animaux quelconques, sauf autorisation de M. le Maire.

Toutefois, les chiens tenus constamment en laisse pourront circuler, à la condition expresse que les personnes les conduisant les empêchent d'approcher des tas de sable, de pénétrer sur les pelouses, dans les massifs, les pièces d'eau et de poursuivre les animaux.

Dans les promenades, squares et jardins publics spécialement conçus pour les enfants, l'entrée des chiens même tenus en laisse, est rigoureusement interdite, pour raison d'hygiène.

Article 10 - Cycles et autres véhicules -

L'entrée et le stationnement des voitures hippomobiles, automobiles, motocyclettes, scooters, brouettes, charrettes à bras, remorques à main, etc... sont interdits dans les promenades, squares et jardins publics. Interdiction qui s'applique en outre à tous autres objets qui, roulés sur les allées, pourraient les dégrader ou nuire à l'agrément des promeneurs.

Il est également défendu d'y circuler à bicyclette ou à cyclo-moteur.

Sont exceptés : les voitures d'enfants ou d'infirmes poussées, à bras, ou mues par les intéressés, les bicyclettes tenues à la main mais en dehors des jardins d'enfants et aires de jeux, les véhicules du service des parcs, jardins, espaces verts, cimetières et plantations sur le domaine public, les voitures à ânes et ânes montés ou tous autres engins dont l'exploitation a été autorisée par M. le Maire de Lille.

Article 11 - Commerce, industrie, publicité -

Sauf autorisation spéciale délivrée par l'Administration municipale, sont interdits :

- 1°) l'offre gratuite ou louage de services au public,
- 2°) la vente à la sauvette, les quêtes pour quelque oeuvre que ce soit,
- 3°) l'exercice d'un commerce ou d'une industrie quelconque,
- 4°) la publicité sous quelque forme que ce soit.

.../...

Article 12 - Peintres et photographes -

La photographie commerciale ambulante est formellement interdite.

Les peintres et photographes sont admis dans les parties des promenades, squares et jardins publics, non interdites au public.

Ils doivent respecter le règlement de façon que l'exercice de ce droit ne soit pas une gêne pour les promeneurs, ni une cause de dommages pour les pelouses, massifs, parterres, statues, monuments, etc... et se conformer aux indications qui leur sont données par les agents chargés de la surveillance.

Article 13 - Patinage -

Le patinage sur glace est interdit sur les pièces et cours d'eau.

Article 14 - Chasse et pêche -

La chasse et la pêche sont rigoureusement interdites en tout temps et par quelque moyen que ce soit dans les promenades, squares et jardins publics.

Seule est autorisée la pêche, au "Grand Carré", dans le bois de Boulogne, au cantonnement de pêche, son exercice restant soumis aux dispositions légales ou réglementaires de droit commun.

TITRE III

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LES BOIS DE BOULOGNE ET DE LA DEULE

Article 15 - Piétons -

Les trottoirs, contre allées et sentiers sont exclusivement réservés aux piétons sauf indications contraires. L'accès des pelouses est autorisé aux piétons.

Article 16 - Automobiles -

La circulation des automobiles est interdite :

- 1°) sur les chemins du haut, dans les chemins contournant le "Grand-Carré" et dans celui allant de la "rigole de dessèchement" à l'avenue dite du Bois ;
- 2°) sur les pelouses.

Le stationnement n'est autorisé que sur les emplacements réservés à cet effet ou désignés par les agents de l'autorité.

Il est interdit :

- sur les trottoirs, les accotements, les pelouses et dans les sous-bois,
- sur la route.

Article 17 - Animaux -

Il est interdit :

- 1°) de faire entrer ou circuler dans le bois des animaux autres que les

chevaux, ânes ou poneys attelés ou montés dont l'exploitation est autorisée par M. le Maire.

2°) d'attacher aux arbres lesdits animaux.

Les personnes accompagnées de chiens, même muselés, doivent les surveiller constamment pour les empêcher de divaguer, d'errer dans les massifs, de se baigner dans les pièces d'eau, de poursuivre les animaux. Elles doivent tenir leur chien en laisse aux abords du jardin d'enfants et du parc zoologique.

Article 18 - Cavaliers -

En dehors des routes carrossables, les cavaliers sont admis sur les allées et trottoirs qui leur sont spécialement réservés. Il leur est interdit de parcourir les voies réservées aux piétons et aux cyclistes et de pénétrer, sur les pelouses.

Seul est accessible aux cavaliers le chemin du haut de la citadelle dit "promenade des glacis". Ils devront toutefois y observer une allure modérée (10 km/h maximum).

Article 19 - Cycles -

Il est défendu de circuler à bicyclette ou à vélomoteur ; ces engins doivent être tenus à la main et leur stationnement n'est permis que dans les garages, rateliers, etc... spécialement destinés à cet usage.

Le chemin du haut de la citadelle, dit "promenade des glacis" leur est seul accessible, ils devront toutefois ne pas y dépasser la vitesse de 10 km/heure.

Article 20 - Dispositions spéciales concernant le Grand Carré et le cantonnement de pêche.

Sont interdits au Grand Carré et au cantonnement de pêche :

- le canotage ;
- les évolutions de mini-flottes et de petits bateaux ou voiliers ;
- la baignade ;

TITRE IV -

DISPOSITIONS PARTICULIERES CONCERNANT LE JARDIN BOTANIQUE

(SERRES, ORANGERIE..)

Article 21 - Tenue et comportement du public -

Le public est admis à visiter les serres et l'Orangerie.

Toutefois si les nécessités l'exigeaient, les visites seraient suspendues momentanément et le public en serait informé par des avis de presse et par un écriteau placé à l'entrée des serres.

Les visiteurs sont accompagnés par un employé du service des parcs, jardins, espaces verts, cimetières et plantations sur le domaine public.

Les visiteurs ne doivent, sous aucun motif, toucher aux plantes présentées qui sont toutes fragiles et dont certaines sont toxiques et vénéneuses.

Les parents sont responsables de leurs enfants, qui ne doivent ni jouer, ni courir dans les serres.

La Ville de Lille ne pourra être tenue responsable des dommages qui pourraient résulter de la non-observation de ces prescriptions.

.../...

Article 22 - Echantillons -

Des plantes toxiques ou dangereuses existant dans les collections, il est interdit d'y opérer quelque prélèvement que ce soit.

Toutefois des échantillons, plants, boutures, greffes, etc... peuvent être remis aux chercheurs, professeurs, étudiants ou autres personnes des établissements d'enseignement par M. le Directeur du service des parcs, jardins, espaces verts, cimetières et plantations sur le domaine public, après demande écrite au Maire de Lille.

Ces personnes ne devront en aucun cas, opérer les prélèvements elles-mêmes. Elles utiliseront les éléments qui leur seront remis à leurs risques et périls.

TITRE V

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 23 -

Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté, seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.

Les contraventions feront l'objet de procès-verbaux dressés par les gardes municipaux dûment assermentés.

Article 24 -

M. le Secrétaire Général de la Mairie de Lille et M. le Directeur du service des parcs, jardins, espaces verts, cimetières et plantations sur le domaine public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

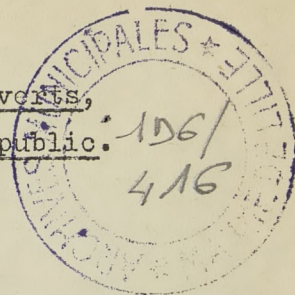
Fait à Lille, le

Le Maire de Lille

Augustin LAURENT

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 8 octobre 1970



Les membres de la commission des parcs, jardins, espaces verts, cimetières et plantations sur le domaine public se sont réunis à l'Hôtel de Ville, salle de réunions du cabinet des adjoints, le jeudi 8 octobre 1970 à 18h30, sous la présidence de M. Edouard Derieppe, adjoint au Maire.

Etaient présents :

Mme Lempereur, adjoint au Maire
Mme Vanneufville, adjoint au Maire
M. Astié, conseiller municipal
M. Huet, conseiller municipal
Mme Lasson, conseiller municipal
M. Verstraete, conseiller municipal

Etaient excusés :

M. Dernoncourt, conseiller municipal
M. Lefèvre, conseiller municipal
Melle Inglebert, secrétaire général adjoint

Assistaient à la réunion :

M. Marquis, Ingénieur en chef, directeur des services techniques
M. Lhotellier, directeur du service des espaces verts
M. Decottignies, chef de bureau à la direction des services techniques

Secrétaire de séance :

M. Verstraete, rédacteur au service des espaces verts.

En ouvrant la séance, M. le Président souhaite la bienvenue à M. Verstraete, conseiller municipal, qui, en raison de son état de santé, n'avait pu assister aux réunions depuis près d'un an. Au nom de la commission, il lui présente des vœux de bon rétablissement.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 mai 1970

Le procès-verbal de la réunion du 5 mai 1970 est adopté sans observation

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 8 octobre 1970

70/21 - Budget primitif de 1971 - prévisions -

L'application du plan comptable nécessite l'inscription, à la section d'investissement du budget, des crédits énumérés ci-après qui se révèlent nécessaires pour faire face aux besoins du service des espaces verts, au cours de l'exercice 1971.

Nature des dépenses	Destination	Montant
<u>sous-chapitre 901-5</u>	<u>Intitulé : espaces verts, parcs et jardins.</u>	
- achat de véhicules de chantier, de gros matériel et de matériel d'équipement de jardins		157.200
- travaux d'aménagement et d'équipement		55.000
- achat et pose de bancs		10.000
- travaux de grosses réparations		15.000
Total de la section d'investissement.....=		237.200 =====

Par rapport aux crédits alloués en 1970, on observe une augmentation de 47.050 F., soit un peu plus de 24 % (190.150 F. en 1970 - 237.200 F. en 1971).

Par contre, en ce qui concerne la section de fonctionnement, l'augmentation n'était que de 6,13 %. En effet, à la demande du service de l'Etat-Civil, une somme de 50.000 F. a été inscrite en plus à cette section. Ce crédit, sollicité auparavant par le service de l'Etat-Civil, est destiné aux travaux d'enlèvement des monuments funéraires abandonnés dans les cimetières. Il ne doit donc pas être repris en compte dans le calcul de l'augmentation du budget du service des espaces verts car il s'agit d'une première inscription ; en 1970, la dotation était de 752.300 F. ; en 1971, les crédits demandés s'élèvent à 848.410 F. dont les 50.000 F. pour l'enlèvement des pierres tombales. L'augmentation de cette section était de 6,13 %, elle passe à 12,78 %. Globalement nous enregistrons une augmentation de 15,19 %.

.../...

POURCENTAGE D'AUGMENTATIONS

Section	1970	1971	Diffé- rence	%	1971	Diffé- rence	%
investisse- ment	190.150	237.200	47.050	24	237.200	47.050	24
fonctionne- ment	752.300	798.410	46.110	6,13	848.410 y compris 50.000 F. pour l'en- lèvement de monu- ments.	96.110	12,78
	942.450	1.035.610	93.160	9,88	1.085.610	143.160	15,19

La commission ratifie à l'unanimité les propositions budgé-
taires du service ; elle souhaite que les crédits demandés ne soient pas
réduits par la commission des finances. Elle émet le voeu qu'un effort
particulier soit réalisé afin de défendre l'environnement, problème d'ac-
tualité.

Rapport à soumettre au conseil municipal après avis de la
Commission des finances.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 8 octobre 1970

70/22 - Besoins en véhicules pour l'année 1971 -

Il serait nécessaire, pour les besoins du service, de prévoir l'attribution pour 1971, des véhicules suivants :

- une camionnette d'environ 1500 kg, en remplacement du véhicule 8485 CW 59 (acquis en septembre 1963 - 90.000 km)
- une camionnette d'environ 1500 kg, destinée à l'équipe chargée de l'entretien des stades ;
- une camionnette Citroën 2 chevaux destinée à l'atelier du jardin Vauban ;
- une camionnette d'environ 1500 kg chassis long avec plateau bâché destinée en particulier au transport des plantes de garniture ;
- un camion de 2,5 tonnes de charge utile, cabine avancée pour les cimetières, équipé d'un engin de levage (grue hydraulique)

Pour la conduite de ce véhicule, il faut également prévoir l'embauchage d'un chauffeur poids lourds.

Avis favorable de la commission.

Rapport à l'Administration municipale.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 8 octobre 1970

70/23 - Effectif du personnel - postes à pourvoir -

Actuellement l'effectif du personnel du service des espaces verts est déficitaire. Les postes énumérés ci-après sont vacants :

- 1 ingénieur subdivisionnaire (directeur-adjoint)
- 1 adjoint technique
- 2 jardiniers-mosaïstes
- 3 ouvriers chargés de l'entretien des stades
- 1 manoeuvre
- 2 gardes municipaux
- 1 surveillant de terrains de jeux
- 1 concierge de 1ère catégorie

La bonne marche du service est considérablement entravée du fait que des postes de direction et de maîtrise sont vacants.

En ce qui concerne l'ingénieur subdivisionnaire, il n'a pas encore été possible de recruter un ingénieur horticoles diplômé de Versailles.

De plus, il manque un adjoint technique sur les deux prévus à l'effectif.

Le problème de l'encadrement du personnel se pose donc de plus en plus gravement. Il importe que ces postes soient pourvus rapidement.

Des concours devraient être organisés dès que possible afin de combler les emplois vacants, en particulier ceux de jardiniers-mosaïstes et d'ouvriers chargés de l'entretien des stades.

Les postes de surveillants de terrains de jeux et de concierge de 1ère catégorie pourraient être transformés en postes d'aide-jardiniers. Ces emplois ne correspondent pas à la réalité et la dénomination n'est plus valable. En effet, le surveillant de terrains de jeux, muté il y a quelque temps, a été remplacé par un aide-jardinier qui de plus assure l'entretien ; le concierge qui a fait valoir ses droits à la retraite a été remplacé par un jardinier.

Ces deux postes d'aide-jardiniers pourraient être comblés par voie d'examen d'aptitude parmi les manoeuvres en fonction au service des espaces verts.

Toutefois, il faut considérer que les espaces verts de la Ville se multiplient de plus en plus, ce qui alourdit la tâche du service et demande des interventions de plus en plus nombreuses.

Pour mémoire, nous citerons les principales réalisations depuis cinq ans.

- place Barthélémy Dorez ;
- cimetière du Sud - extension - aménagement de nouveaux carrés ;
- jardin des plantes (détente - éducation permanente)
 - roseraie monumentale
 - serre-exposition
 - jardin alpin

- jardin de la rue de Marquillies
- plantations rue de Marquillies le long de la clôture S.N.C.F.
- rue du Chevalier de l'Espinard : aménagement d'une vaste zone
- aux Bois Blancs, rue François Millet : aménagement d'une vaste zone et d'un terrain de football
- abords de la Citadelle : aménagement
- jardin de la Porte de Gand : aménagement
- square Desrousseaux : entretien
- boulevard Pierre de Coubertin : aménagement partiel de la plaine de jeux
- boulevard de la Moselle : plantation d'arbres

A citer également les espaces verts des écoles et des H.L.M.

De 230 ha, la surface des espaces verts est passée à 240 ha.

En conclusion, l'ampleur que prend le service des espaces verts nécessite la création de postes nouveaux d'un haut niveau, à savoir :

- 1°) un poste supplémentaire d'ingénieur subdivisionnaire diplômé de l'E.N.S.H. de Versailles. Cet ingénieur serait chargé exclusivement du jardin des plantes, de la serre-exposition et de l'élaboration des jardins spécialisés scientifiques et de collection.
- 2°) un poste supplémentaire d'adjoint technique attaché à la direction, chargé principalement de l'étude de projets, de leur mise au point, capable de faire des comptes-rendus et de mettre au net des esquisses. Cet adjoint technique devra également élaborer les pièces techniques nécessaires à la constitution de marchés.

Mme Lemperour pense qu'il serait très souhaitable que des postes supérieurs soient accessibles aux ouvriers entrés jeunes au service des espaces verts.

En particulier le poste d'adjoint technique vacant actuellement pourrait être pourvu à la suite d'un examen d'aptitude qui serait réservé aux contremaîtres.

La commission prend acte et se déclare favorable à ce mode de recrutement.

Rapport à l'Administration municipale.

ANNEXE

	Prévu	Réel	Différence
Directeur	1	1	-
Directeur-adjoint	1	0	- 1
Rédacteur	1	1	-
Commis	1	1	-
Sténo-dactylographe	1	1	-
Dactylographe	1	1	-
Garçon de bureau	1	1	-
Adjoint technique	2	1	- 1
Contremaître	5	5	-
Chef d'équipe jardinier	18	18	-
Chef d'équipe fossoyeur	2	2	-
Jardinier mécanicien	4	4	-
Bûcheron-élagueur	10	10	-
Jardinier mosaïste	35	33	- 2
Jardinier	75	30(81 51)	+ 6
Ouvrier stades	3	0	- 3
Fossoyeur	14	16	+ 2
Aide-jardinier	60	60	-
Conducteur d'engins	10	11	+ 1
Manoeuvre	17	16	- 1
Femme de service	3	3	-
Surveillant terrains de jeux	1	-	- 1
Concierge 1 ^o catégorie	1	-	- 1
Brigadier	2	2	-
Garde municipal	30	28	- 2
	<u>299</u>	<u>296</u>	
Manque :			
1 directeur-adjoint			
1 adjoint technique			
2 jardiniers-mosaïstes			
3 ouvriers d'entretien des stades			
1 manoeuvre			
1 surveillant terrains de jeux			
1 concierge			
2 gardes			

Commission des parcs, jardins, espaces verts;
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 8 octobre 1970

70/24 - Aménagement des allées de jardins, asphaltage - 2ème tranche -

Par délibération n° 68/6005 en date du 29 février 1968, le conseil municipal a décidé l'inscription d'un crédit de 130.000 F. au chapitre 901-5 article 230.0 du budget primitif de 1968, crédit à financer par voie d'emprunt.

La première tranche des travaux a été exécutée cette année. Le square Lardemer, les jardins pour enfants de la Citadelle et du jardin des plantes ont reçu un revêtement d'asphalte rouge.

Il conviendrait de poursuivre les travaux au square Lardemer et au jardin d'enfants de la Citadelle. Pour ce faire, un crédit de 120.000 F. serait nécessaire. Il pourrait être inscrit au BP 1971 chapitre 901.5 article 230.0. Le financement serait assuré par voie d'emprunt.

Avis favorable de la commission.

Rapport au conseil municipal après avis de la commission des finances.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 8 octobre 1970

70/25 - Aménagement des allées du bois de Boulogne -

Le service des espaces verts aménage actuellement les abords de la Citadelle en application de la délibération n° 68/6010 du 29 février 1968.

De gros travaux ont déjà été réalisés, notamment l'asphaltage de la grande allée reliant le parc zoologique et le Grand Carré.

Une seconde tranche d'asphaltage est à réaliser. Un crédit de 150.000 F, à financer par voie d'emprunt, permettrait d'exécuter un revêtement de 3.500 m². Ce crédit serait inscrit au B.P. 1971 section d'investissement.

Avis favorable de la commission.

Rapport au conseil municipal après avis de la commission des finances.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 8 octobre 1970

70/26 - Roseraie du jardin des plantes - continuation des travaux - demande de
crédit complémentaire -

Par délibération n° 68/6011 en date du 29 février 1968, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement de la roseraie du jardin des plantes et décidé le financement de la dépense soit 235.000 F par voie d'emprunt.

Divers aménagements ont été exécutés. Pour achever l'agencement de la partie centrale de la roseraie, il est prévu l'installation d'une fontaine monumentale et la construction de plusieurs plans d'eau successifs qui rejoindront la pièce d'eau centrale.

Le montant de la dépense est évalué à 260.000 F.

Une somme de 190.000 F. reste disponible au budget supplémentaire de 1970. Afin d'exécuter les travaux, il faudrait prévoir l'inscription au budget primitif de 1971 d'un crédit complémentaire de 70.000 F. à financer par voie d'emprunt ou sur fonds généraux.

Avis favorable de la commission.

Rapport au conseil municipal après avis de la commission des finances.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 8 octobre 1970

70/27 - Acquisition d'une pelle mécanique Poclain - demande d'inscription
d'un crédit à financer par voie d'emprunt -

En vue d'acquérir une pelle mécanique Poclain, le service des espaces verts avait demandé un crédit de 85.000 F. au budget primitif de 1970.

Les crédits accordés n'ont pas permis la réalisation de ce projet. Il a fallu envisager l'inscription du même crédit au budget supplémentaire de 1970.

Au cours de sa réunion en date du 15 septembre 1970, la commission des finances a émis un avis défavorable en raison de l'insuffisance de ressources de ce document.

En conséquence, il serait souhaitable que cet engin soit acquis sur un crédit à financer par voie d'emprunt.

Pour mémoire, il faut rappeler que des réparations importantes sont exécutées fréquemment sur la pelle mécanique utilisée par le service depuis six ans :

- 1968	9.074,00 F
- 1969	<u>13.203,72 F</u>

soit au TOTAL 22.277,72 F

La nouvelle machine effectuerait, comme par le passé, le creusement des fosses au cimetière du Sud où la nature du sol (craie) rend particulièrement pénible le travail des fossoyeurs. De plus, elle serait utilisée pour les travaux d'aménagement d'espaces verts, de plantations, de reprofilage et de nettoyage des terrains vagues.

Avis favorable de la commission.

Rapport au conseil municipal après avis de la commission des finances.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 8 octobre 1970

70/28 - Préparation du VIème plan -

Le service des espaces verts a établi le programme de travaux à inscrire au VIème plan pour la période du 1er janvier 1971 au 31 décembre 1975.

1°) Jardin des plantes :

- aménagement des abords de la serre-exposition avec terrasses et plans d'eau	180.000
- aménagement de la roseraie :	150.000
- salles de repos	
- jeux d'eau	
- installation de jeux d'eau avec illumination dans la pièce d'eau centrale	330.000
- aménagement du jardin alpin :	270.000
- cascade et plans d'eau	
- aménagement de jardins spécialisés (iris, lys...) avec terrasses et aires de repos	225.000
- aménagement d'un jardin japonais	50.000
- aménagement de jardins spécialisés dits "écologiques"	50.000

2°) Travaux d'amélioration de l'infrastructure générale :

a) <u>asphaltage d'allées de jardins :</u>	600.000
- jardin des plantes (jardin d'enfants et divers)	
- jardin Vauban	
- divers secteurs	
b) <u>asphaltage d'allées du bois de Boulogne et de la Deûle :</u>	270.000
c) <u>asphaltage d'allées de cimetières :</u>	300.000
d) <u>construction de jardinières pour agrémenter diverses places :</u>	150.000

3°) Jardin de la Porte de Gand :

- aménagement à poursuivre	170.000
----------------------------	---------

4°) Place de Strasbourg :

- aménagement d'une fontaine	130.000
------------------------------	---------

5°) Place de la République :

- aménagement en surface du parking souterrain	1.000.000
--	-----------

TOTAL 3.875.000

Le programme est approuvé par les membres de la commission.

Extrait transmis à l'Administration municipale pour décision, dans le cadre du VIème plan.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 8 octobre 1970

70/29 - Résorption des bidonvilles - cité de transit rue du Chevalier de
l'Espinard prolongée - Information -

Une cité de transit destinée aux habitants des baraquements longeant le sentier Jeanne Hachette a été construite rue du Chevalier de l'Espinard prolongée. Certaines familles ont emménagé. D'autres attendent l'achèvement des travaux de construction ou d'aménagement des abords.

Pour atténuer certaines charges, la société anonyme d'H.L.M. pour l'amélioration de l'Habitat de la région du Nord (SAHRNORD) demandera à la Ville d'assurer l'entretien des espaces verts évalué entre 3 et 7 francs par mois et par locataire selon le type de logements.

Lors de sa réunion en date du 17 septembre 1970, la commission de l'habitation et de la rénovation urbaine a suggéré "que les espaces verts soient aménagés par les services municipaux ou sous leur contrôle. Les frais d'installation seraient alors remboursés par la SAHRNORD".

Les membres de la commission des espaces verts émettent un avis favorable sous réserve de l'attribution de crédits :

- 1°) Dossier en retour au service pour formuler la demande de crédits;
- 2°) Rapport à l'Administration municipale après avis de la commission des finances.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 8 octobre 1970

70/30 - Budget supplémentaire de 1970 - reports - section d'investissement -

Un crédit de 25.000 F. a été reporté au budget supplémentaire de 1970 à la section d'investissement, chapitre 901-5 article 230.OA.1.

Les travaux d'aménagement prévus en 1969 ont été réalisés :

- agencement d'un jardin à la Porte de Gand
- construction d'un hangar au jardin Vauban (crédit transféré à l'article 230.2)
- achat de grillage et piquets.

En vue d'acquérir du matériel, il conviendrait de transférer une somme de 20.000 F. à l'article 214.9.A.1. du même chapitre. Le service des espaces verts pourra acheter une tarière, des grilles pour pieds d'arbres et des bacs pour le chariot automoteur, Tractem B 10. Ces bacs seraient déposés dans divers jardins.

Les crédits alloués jusqu'à présent n'ont pas permis de réaliser ces acquisitions.

Avis favorable de la commission.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 8 octobre 1970

QUESTIONS DIVERSES -

70/31 - Fléchage à installer en ville - jardin des plantes -

Dans le but d'informer les lillois et les visiteurs, M. Huet demande s'il serait possible d'étudier un projet de fléchage en ville qui permettrait aux automobilistes de se rendre plus facilement au jardin des plantes et à la serre-exposition.

M. l'hotelier indique qu'il faudrait prévoir aux entrées de Lille l'installation de panneaux d'un grand modèle. Ils pourraient être posés sur des portiques du même genre que ceux qui servent à la publicité des théâtres.

Un projet de fléchage sera étudié par le service des espaces verts. Dans un premier temps, les panneaux provisoires seront exécutés par l'atelier du service.

Au sujet de la serre-exposition, M. le Président fait remarquer et déplore que l'O.R.T.F. n'était pas présente le 26 septembre dernier lors de l'inauguration.

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration municipale pour information.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 8 octobre 1970

70/32 - Nettoyage des terrains appartenant à la Ville de Lambersart situés à
proximité du café des fleurs -

M. Huet fait remarquer que les terrains appartenant à la ville de Lambersart situés à proximité du café des fleurs, sont transformés en décharge clandestine. Il demande que le service intervienne auprès des services municipaux de cette Ville afin que tout soit débarrassé. Il note qu'il y a risque de confusion parmi les promeneurs. Les terrains concernés jouxtant le bois de Boulogne, il ne faut pas que les passants incriminent la Ville de Lille.

M. Marquis fait savoir que, périodiquement, des mises en demeure sont notifiées à la Ville de Lambersart qui n'intervient pas. Les travaux sont alors exécutés par le service du nettoyage de Lille.

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration municipale pour information.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 8 octobre 1970

70/33 - Fléchage dans les bois de Boulogne et de la Deûle -

Mme Lasson demande si le service pourrait envisager la pose de plans aux diverses entrées des bois de Boulogne et de la Deûle.

M. Lhotellier indique que des plans pourraient être posés. On y noterait le Grand Carré, le parc zoologique, le cantonnement de pêche par exemple. Au printemps prochain, des flèches seront posées. Elles indiqueront la buvette-friterie construite à proximité du Grand Carré, les chalets de nécessité, etc...

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration municipale, pour information.

Séance levée à 20 h 45.

Le Secrétaire de séance,

R. VERSTRAETE

Vu, le Président,

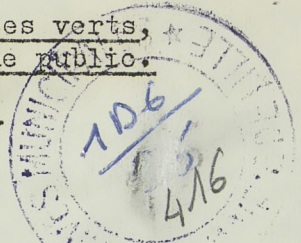
E. DERIEPPE

Vu, l'Ingénieur en Chef
Directeur des services techniques,

J. MARQUIS

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 4 février 1971



Les membres de la commission des parcs, jardins, espaces verts, cimetières et plantations sur le domaine public se sont réunis à l'Hôtel de Ville, salle de réunions du cabinet des adjoints, le jeudi 4 février 1971 à 18h30, sous la présidence de M. Edouard Derieppe, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Mme Lempereur, Adjoint au Maire
Mme Vanneufville, Adjoint au Maire
M. Dernoncourt, conseiller municipal.
Mme Lasson, conseiller municipal
M. Lefèvre, conseiller municipal
M. Verstraete, conseiller municipal

Etaient excusés :

M. Huet, conseiller municipal
Melle Inglebert, secrétaire général adjoint

Assistaient à la réunion :

M. Marquis, Ingénieur en chef, directeur des services techniques
M. Lhotellier, directeur du service des espaces verts
M. Decottignies, chef de bureau à la direction des services techniques.

Secrétaire de séance :

M. Verstraete René, rédacteur au service des espaces verts.

En ouvrant la séance, M. le Président évoque le souvenir de M. Jean Astié, ancien adjoint au Maire, conseiller municipal récemment décédé.

Affable et très attentif aux problèmes municipaux, il a travaillé pour ses concitoyens d'une manière admirable. Il fut, dit M. le Président, un conseiller municipal modèle.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 octobre 1970 -
Question n° 70/31 - fléchage à installer en ville - jardin des plantes -

Mme Lasson demande si le service a pu étudier le projet d'implantation de panneaux indiquant les entrées du jardin des plantes.

M. Lhotellier lui fait savoir que des emplacements ont été retenus dès à présent. Deux panneaux de 4 m de long et 1,50 m de large seront posés, l'un du côté de la Porte d'Arras aux abords du pont, et l'autre dans le terrain de l'école de plein-air, côté Porte de Douai.

.../...

D'autre part, des panneaux plus réduits seront implantés aux intersections des rues, dans la zone du jardin des plantes.

Ils seront confectionnés par le service des espaces verts avec la collaboration de l'atelier de décors, et installés au printemps.

Question n° 70/32 - Nettoyage des terrains appartenant à la Ville de Lambersart, situés à proximité du café des fleurs -

M. Lhotelier fait savoir qu'une lettre demandant l'enlèvement des dépôts clandestins a été adressée à M. le Maire de la Ville de Lambersart le 12 janvier 1971. Aucun travail n'a été effectué à ce jour.

M. le Président demande que le service des espaces verts intervienne de nouveau.

Le nécessaire sera fait.

Question n° 70/33 - Fléchage dans les bois de Boulogne et de la Deûle -

M. Lhotelier signale que le fléchage sera réalisé pour le printemps.

De petits panneaux seront posés ^{en particulier} sur le bord des allées au ras du sol.

La commission prend acte de cette information.

Le procès-verbal de la réunion du 8 octobre 1970 est ensuite adopté.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 4 février 1971

71/1 - Porte de Valenciennes - terrain déclaré non constructible --
Aménagement d'un jardin ou d'une aire de jeux --

L'Office public d'H.L.M. de la Communauté urbaine est propriétaire d'un terrain d'une contenance de 7200 m² délimité par la rue de Valenciennes, le boulevard Paul Painlevé d'une part et les terrains appartenant à la S.N.C.F. d'autre part.

Ce terrain était initialement destiné à la construction d'immeubles H.L.M. Il est toujours inutilisé.

Par lettre en date du 5 octobre 1970, M. Pesier, directeur de l'Office d'H.L.M. de la Communauté urbaine, a fait savoir que le 29 septembre 1970 la direction départementale de l'Équipement a déclaré non constructible le terrain qui est intéressé par la réalisation d'un échangeur entre le boulevard périphérique et une très importante voie pénétrante dans la ville.

En conséquence, M. le Maire a proposé l'agencement du terrain concerné, soit en espace vert, soit en aire de jeux, en donnant toutefois la préférence à la seconde solution.

Dès maintenant, il serait possible d'engazonner l'ensemble et d'y créer des plantations puisque les limites d'emprise du futur échangeur sont connues.

Les travaux d'aménagement seraient parachevés après la construction des ouvrages autoroutiers.

En outre, un rideau d'arbres et d'arbustes assez épais protégerait du bruit les habitants du quartier et dissimulerait les annexes de la gare Saint-Sauveur.

- évaluation des travaux -

1°) <u>nivellement, semis de gazon</u> : 3,00 F. x 7.200 m ² =	21.600,00 F.
2°) <u>plantation d'arbres et d'arbustes</u> :	= 7.000,00 F.
3°) <u>jeux pour enfants</u> :	= 10.000,00 F.
	<hr/>
TOTAL.....	38.600,00 F.
	=====

Le crédit correspondant pourrait être demandé au budget supplémentaire de 1971.

Les membres de la commission émettent un avis très favorable à la réalisation des travaux.

Rapport au conseil municipal après avis de la commission des finances.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 4 février 1971

71/2 - Acquisition d'un tracteur Renault avec pelle chargeuse - marché
de gré à gré -

En vue d'acquérir un tracteur Renault type TP avec pelle chargeuse, un crédit a été inscrit au chapitre 901-5 de la section d'investissement du budget primitif de 1971.

L'achat de ce matériel est rendu nécessaire pour les travaux d'aménagement d'espaces verts, le nivellement des terrains vagues, l'enlèvement des décharges clandestines et le chargement de divers matériaux.

Le prix de cet engin s'élevant à 93.409,58 F. T.T.C., il est nécessaire de prévoir la passation d'un marché de gré à gré avec la régie nationale des usines Renault, division "matériel agricole", centre Renault motoculture, zone industrielle, route de Béthune, Hallennes-lez-Haubourdin.

Avis favorable de la commission.

Rapport au conseil municipal.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 4 février 1971

71/3 - Aménagement des abords de la Citadelle- Nouvelles propositions -

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Citadelle, l'asphaltage de l'allée reliant le parc zoologique au Grand Carré a été réalisé en 1970.

Ces travaux ont été exécutés à la grande satisfaction des promeneurs. Il est possible à présent, de traverser le bois sur une allée asphaltée.

En sa réunion du 8 octobre 1970, la Commission des espaces verts a émis un avis favorable à la réalisation d'une seconde tranche de travaux ; un crédit de 150.000 F. inscrit au budget primitif de 1971, permettrait d'exécuter un revêtement couvrant une superficie de 3.500 m² :

- allée longeant le Grand Carré (1640 m²) notamment ;
- portion d'allée reliant le parc zoologique à la pièce d'eau dite des enfants.

Dès lors, il y aurait une allée asphaltée longue de 2120 m reliant la statue du Pigeon Voyageur et le Grand Carré.

Lors de sa réunion en date du 8 décembre 1970, le Conseil d'administration a décidé de renvoyer le dossier au service des espaces verts, pour étude de la proposition formulée par M. l'Adjoint Briffaut qui estime plus urgent la réalisation de l'assainissement du bois.

Les travaux dont M. l'Adjoint Briffaut demande l'exécution intéressent les petites pièces d'eau situées à proximité du parc zoologique et de l'avenue de Soubise.

Leur état ne pourra être nettement amélioré que lorsque le cours de la Deûle aura été dévié.

En effet, il existe des communications souterraines entre le canal et les pièces d'eau dont le niveau instable est incontrôlable. Il serait regrettable de les combler tant au point de vue esthétique qu'au point de vue de la sauvegarde du site ; les plans d'eau dont il s'agit faisaient partie des défenses avancées de la Citadelle et s'intègrent parfaitement à la configuration des lieux en lui donnant une certaine vie.

En conséquence, dans un premier temps, il conviendrait de poursuivre l'aménagement des allées, puis dès qu'il le sera possible, d'améliorer les pièces d'eau. Il est à noter que ces dernières ont subi un traitement chimique en vue de les assainir. Les berges ont été reprofilées. Par ailleurs, M. Marquis signale que le bois sera doté d'un éclairage.

Après un échange de vues, la commission estime souhaitable de poursuivre le programme d'asphaltage des allées avant d'entreprendre la réfection des pièces d'eau.

Rapport à l'Administration municipale.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 4 février 1971

71/4 - Création de quatre postes : - 2 jardiniers - 2 jardiniers conduc-
teurs d'engins -

a) entretien des espaces verts bordant les immeubles H.L.M. :
création de deux postes de jardiniers.

Lors de sa réunion en date du 16 octobre 1967, le Conseil d'administration a, sur proposition de la commission des espaces verts (réunion du 16 juin 1967), décidé que les jardins bordant les immeubles H.L.M. seraient entretenus par le service des espaces verts et que, de ce fait, l'effectif du service pourrait être renforcé.

Par lettre en date du 30 septembre 1970, M. le directeur de l'Office d'H.L.M. de la Communauté urbaine demande que le service des espaces verts entretienne les jardins récemment aménagés dans la zone "Croisette".

La prise en charge de ces espaces verts nécessite la création de deux postes de jardinier.

La surface des terrains agencés s'élève à 15.550 m².

b) conduite des gros engins à moteur : création de deux postes de jardiniers conducteurs d'engins.

La diversité et la multiplicité des tâches confiées au service des espaces verts a nécessité l'acquisition de gros engins à moteur qui effectuent notamment les travaux de collecte des débris végétaux provenant des jardins.

Par délibération n° 69/8 du 9 mai 1969, le Conseil municipal a fixé à 10, le nombre des jardiniers conducteurs d'engins.

Ce nombre est actuellement insuffisant.

Présentement, le service des espaces verts dispose du matériel énuméré ci-après :

- huit tracteurs
- deux chariots automoteurs tractem B 10
- une pelle mécanique Poclain
- un bull-dozer

soit douze gros engins et six basculeurs "monitor"

Ce matériel était confié à onze jardiniers conducteurs d'engins. Récemment, un agent de cette catégorie est décédé ; de plus, l'achat d'un tracteur Renault équipé d'une pelle chargeuse est envisagée pour le printemps 1971.

En conséquence, et afin d'assurer une rotation normale et une rentabilité optimale du matériel disponible, il conviendrait de créer deux postes supplémentaires de jardinier-conducteur d'engins.

Il est à noter qu'en 1967, le service était doté de huit gros engins, l'effectif comprenait alors huit jardiniers conducteurs d'engins.

La commission émet un avis favorable à la création de :

- deux postes de jardiniers
- deux postes de jardiniers conducteurs d'engins.

Extrait du procès-verbal transmis à la direction des
personnels pour présentation d'un rapport à l'Administration municipale.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 4 février 1971

71/5 - Junicode du bois de Boulogne - Utilisation -

Par délibération n° 58/6098 du 30 octobre 1958, le conseil municipal a décidé l'aménagement d'un junicode dans la 2ème enceinte de la Citadelle et l'octroi d'un crédit de 1.500.000 F. pour la réalisation des travaux.

Ce junicode était fréquenté par les enfants âgés de 8 à 14 ans. Un nombre variable de bicyclettes, de voiturettes à pédales était mis à leur disposition.

M. Marquis fait savoir qu'à l'origine, les commandants des groupements de gendarmerie et des C.R.S. ont refusé de diriger les évolutions des enfants.

En conséquence, les gardes municipaux furent chargés de l'exploitation de la piste. Les enfants se présentaient, le jeudi par groupes de trente (10 cyclistes, 10 automobilistes, 10 piétons).

L'utilisation a dû, par la suite, être provisoirement abandonnée. La faiblesse de l'effectif des gardes municipaux et la surface croissante des jardins à surveiller ne leur permettraient pas d'assurer une activité supplémentaire.

Considérant que le junicode constitue un outil appréciable d'animation et d'éducation, il serait souhaitable de remettre en service cette installation du bois de Boulogne pendant la période estivale.

M. le Président demande que le service reprenne contact avec M. le Commandant Chaumont du groupement de C.R.S. en espérant que celui-ci acceptera d'utiliser la piste pour enseigner le code de la route aux enfants d'âge scolaire, suivant des modalités à fixer d'un commun accord.

L'exploitation de la piste ^(déjà) arrêtée demandée par les C.R.S. qui ont apporté des vélomoteurs pour éduquer des candidats au permis de conduire âgés de 15 à 20 ans. Ces engins ainsi que la sonorisation étaient propriété des services de la Prévention Routière.

Le nécessaire sera fait.

Rapport à l'Administration municipale.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 4 février 1971

71/6 - Chaufferie-relais du jardin du Palais des Beaux-Arts - Information-

La Compagnie générale de chauffe avait demandé à la Ville l'autorisation d'effectuer des travaux d'extension de la chaufferie implantée dans le jardin du Palais des Beaux Arts.

Il était notamment prévu d'installer, dans le sous-sol du square, d'importants réservoirs de fuel.

La Commission des bâtiments, lors de sa réunion en date du 24 février 1970, a émis un avis défavorable, avis entériné par le Conseil d'administration le 16 mars suivant.

Le 20 mai 1970, le Conseil d'administration, pour permettre d'assurer le chauffage des nouveaux bâtiments du quartier Saint-Sauveur, a proposé :

- soit transformation en chaufferie, uniquement au gaz, de la chaufferie au charbon du Palais des Beaux Arts ;
- soit l'aménagement d'une chaufferie provisoire.

La Compagnie générale de chauffe a opté pour la première proposition.

Cependant, la Commission des espaces verts, en sa réunion du 5 mai 1970, s'est opposée à toute construction nouvelle dans le jardin.

Or, la construction d'un poste de livraison et de détente du gaz nécessite une surface au sol de 62 m². La Commission des bâtiments a donné son accord le 16 septembre 1970.

Le service des espaces verts a, par lettre du 6 novembre 1970, demandé aux services de construction et d'entretien des immeubles communaux de bien vouloir faire étudier un autre projet par la Compagnie générale de chauffe, en vue d'éviter toute emprise.

Le conseil municipal, par délibération n° 70/6143 du 22 décembre 1970, a décidé d'accorder à la Compagnie générale de chauffe l'occupation d'une partie du terrain contigue à la chaufferie existante, en vue de la construction des postes de transformation et de détente de gaz.

Dans cette affaire, il est regrettable de constater que l'étude technique menée par la Compagnie générale de chauffe ait eu, pour unique but, d'assurer le chauffage urbain en ne tenant aucun compte de l'environnement.

De l'avis des services techniques, il était certainement possible d'assurer le chauffage des immeubles du quartier Saint-Sauveur, sans pour cela entraîner l'extension du bâtiment existant et l'amputation du jardin.

La situation actuelle nous amène, une fois de plus, à déplorer l'extrême difficulté d'enrayer le processus d'amputation progressive des espaces verts de la Ville.

Ce système va à l'encontre des grands courants actuels qui ont pour but de protéger les sites et la nature, de sauvegarder les espaces verts urbains, afin de lutter contre les différents types de nuisances.

.../...

Les commissaires estiment inadmissible que la commission des bâtiments ait tranché aux lieu et place de la commission des espaces verts ; ceci a entraîné l'amputation du jardin.

Il aurait dû y avoir une concertation à l'issue de laquelle une solution satisfaisante aurait été adoptée.

Les membres de la commission s'associent unanimement et pleinement à l'avis des services techniques. Il fallait conserver le jardin intégralement.

M. l'hotellier signale que le bâtiment dont la construction est projetée, aurait pu trouver place côté rue de Valmy.

En conclusion, les commissaires déplorent que la solution de facilité ait été retenue.

Extrait du procès-verbal transmis pour information :

- à l'Administration municipale ;
- à la direction des services de construction et d'entretien des immeubles communaux ;
- à la direction des services juridique et immobilier ;

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 4 février 1971

71/7 - Acquisition d'une pelle mécanique Poclain - Report au budget
supplémentaire de 1971 - Information

Le service des espaces verts avait demandé l'inscription d'un crédit de 85.000 F. destiné à l'acquisition d'une pelle mécanique Poclain destinée à remplacer l'engin identique, arrivé à la limite d'usure.

Un crédit a été sollicité lors de l'établissement des budgets primitif et supplémentaire de 1970. L'insuffisance de la dotation et des ressources de ces documents financiers ont fait que le crédit n'a pas pu être octroyé.

Lors de sa réunion en date du 8 octobre 1970, la commission des espaces verts a émis le souhait que cette dépense soit financée par voies d'emprunt ; or, une acquisition de ce genre ne peut être financée de cette manière.

Le 23 novembre 1970, la commission des finances, considérant qu'il convenait d'assurer l'équilibre du budget de 1971, n'a pu accorder une dotation supplémentaire à celle octroyée, soit 190.100 F.

Une demande d'inscription au budget supplémentaire de 1971 sera sollicitée en son temps.

La commission prend acte de cette information.

Commission des parcs, jardins, espaces verts
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 4 février 1971

71/8 - Asphaltage des allées de cimetières - Information -

M. Lhotellier signale que les travaux d'asphaltage d'allées prévus aux cimetières de l'Est et du Sud ont été exécutés en 1970 comme prévu :

- cimetière de l'Est	:	3.510 m ²
- cimetière du Sud	:	<u>5.700 m²</u>
soit au total.....	:	9.210 m ²

La commission prend acte de cette information avec satisfaction.

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration municipale pour information.

Commission des parcs, jardins, espaces verts,
cimetières et plantations sur le domaine public.

Réunion du 4 février 1971

71/9 - Panneaux publicitaires - Protection de l'environnement -

Par délibération n° 70/6024 en date du 13 mars 1970, le conseil municipal a décidé de concéder, à la Société Avenir-Publicité, le droit d'affichage sur les propriétés communales, pour la période du 1er janvier 1970 au 31 décembre 1974.

Dans le cadre de la protection de la nature et de l'environnement, il serait souhaitable que les emplacements d'affichage soient judicieusement choisis. Certains panneaux de grand format portent des affiches aux couleurs vives, tel celui installé par la Société Dauphin, sur le terrain communal situé boulevard Denis Cordonnier et dont la structure est également inesthétique.

Lors de sa réunion du 28 octobre 1970, la Commission de la voie publique a émis un avis défavorable à la pose de chevalets métalliques au voisinage des voies publiques.

M. Marquis signale que depuis deux ans, l'affichage prolifère rapidement en ville. Selon lui, il faudrait absolument que les autorisations délivrées soient limitées et les emplacements judicieusement choisis.

Mme Lempereur faisant remarquer que la Ville dépense des sommes considérables pour sauvegarder l'esthétique, estime indispensable de protéger le cadre urbain en interdisant les affichages en trop grand nombre aux couleurs trop criardes.

La commission souhaite que la délivrance des autorisations soit réglementée.

Extrait du procès-verbal transmis :

- à l'Administration municipale pour information
- à la direction des services juridique et immobilier pour suite à donner.

Séance levée à 20h55.

Vu, le Président,

Le secrétaire de séance,

E. DERIEPPE

R. VERSTRAETE

Vu, l'Ingénieur en Chef
Directeur des services techniques,

J. MARQUIS